



ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE

PORTUGAL

1996

I.22/27P3

## **Les *Études Économiques* de l'OCDE Livres Électroniques**

L'OCDE, consciente de l'importance stratégique de l'édition électronique, publie désormais les *Études Économiques* de l'OCDE, pour les pays Membres et pour les pays d'Europe centrale et orientale sous la responsabilité du Centre pour la Coopération avec les Économies en Transition, sous forme de livres électroniques, reprenant l'intégralité des textes, tableaux et graphiques du périodique. Les informations apparaîtront à l'écran dans un format identique à celui de la version imprimée, y compris les graphiques en couleurs.

Le livre électronique, qui possède la qualité et la lisibilité de la version papier, utilise le logiciel ACROBAT (inclus dans la disquette), qui vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

- Interface conviviale et fonctionnelle
- Index exhaustif pour une recherche rapide, comprenant une table des matières et la liste des tableaux et graphiques
- Fonctions « parcourir et rechercher »
- Zoom pour une lisibilité accrue des graphiques ou de la page
- Possibilité de couper/coller du texte
- Possibilité d'imprimer
- Volume réduit pour une plus grande facilité de transport et de classement

*Environnement de travail* : DOS, Windows ou Macintosh

**Prix de l'abonnement :**            FF 1 800    US\$317    £200    DM 545

**La série 1994/1995 complète sur CD-ROM :**

   FF 2 000    US\$365    £220    DM 600

*Veillez envoyer votre commande aux Éditions Électroniques de l'OCDE, mais de préférence au Centre ou au distributeur de votre pays avec lequel vous avez souscrit votre abonnement à ce titre.*

**ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'OCDE**

**1995-1996**

**PORTUGAL**

## ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995) et la Hongrie (7 mai 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE  
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	1
<b>I. Évolution récente et perspectives</b>	3
Coup de frein à la reprise	3
Poursuite des délestages de main-d'œuvre et montée du chômage	10
Poursuite de la désinflation	13
Le secteur extérieur	16
Perspectives à court terme	23
<b>II. Politique macroéconomique</b>	26
Politique monétaire et politique de change	26
Politique budgétaire	36
<b>III. Réforme du système de sécurité sociale</b>	50
Principales caractéristiques du système de sécurité sociale	51
Prestations et cotisations	56
Nécessité d'une réforme	66
Évaluation et programme de réforme	76
<b>IV. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi</b>	78
Introduction	78
Performances du marché du travail et de l'emploi	79
Mesures à prendre	94
Mesures récentes des pouvoirs publics	114
Évaluation et nouvelles mesures envisageables	117
<b>V. Conclusions</b>	119
Notes	129

## *Annexes*

I. Principales privatisations	135
II. Chronologie économique	137
<b>Annexe statistique et indicateurs structurels</b>	<b>141</b>

## **Encadrés**

1. Moyens de contrôle monétaire de la Banque du Portugal	30
2. Stratégie de l'OCDE pour l'emploi : résumé des recommandations concernant le Portugal	96

## **Tableaux**

### *Texte*

1. Évolution sectorielle de l'emploi	10
2. Indicateurs de la hausse des salaires	16
3. Niveau de rémunération horaire des ouvriers dans le secteur manufacturier	18
4. Balance des opérations courantes	21
5. Mouvements de capitaux	22
6. Prévisions à court terme	24
7. Comptes des administrations publiques	37
8. Recettes et dépenses des différents niveaux d'administration	39
9. Transferts publics entre le Portugal et l'Union européenne	41
10. Dépenses de l'État	42
11. Recettes fiscales de l'État	44
12. Encours de la dette publique	46
13. Déficit et autres opérations de administrations publiques	47
14. Régime général du secteur privé	55
15. Le régime du secteur public	56
16. Pensions du régime général	58
17. Régime contributif général : prestations liées à l'exercice d'un emploi	60
18. Taux de cotisation au système général en 1996	62
19. Effectifs des pensionnés et des cotisants dans le régime du secteur public	64
20. Dépenses de pensions et nombre de bénéficiaires	64
21. Fonds de pensions privés	66

22. Mesures possibles dans le domaine des retraites : analyse de sensibilité	74
23. Indicateurs macroéconomiques	83
24. Indicateurs du marché du travail	86
25. Dispersion des coûts de main-d'œuvre	89
26. Indicateurs de la rigidité de l'emploi	100
27. Prestations d'aide sociale et revenu minimum garanti	102
28. Recettes publiques par catégorie	103
29. Taux des cotisations de sécurité sociale obligatoires et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	104
30. Taux de base de l'impôt sur les sociétés perçu par l'administration centrale	105
31. Dépenses au titre des mesures actives et passives du marché du travail, 1994	106
32. Niveau d'instruction de la population d'âge actif	108

### *Annexe*

A1. Principales privatisations, 1989-1995	136
---	-----

### *Annexe statistique et indicateurs structurels*

A. Quelques statistiques rétrospectives	142
B. Emploi du produit intérieur brut	143
C. Compte d'affectation des ménages	144
D. Compte des administrations publiques	145
E. Prix et salaires	146
F. Emploi civil par secteur	147
G. Masse monétaire et contreparties	148
H. Entrée de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité	149
I. Commerce extérieur par principaux groupes de produits	150
J. Évolution de la structure géographique du commerce extérieur	151
K. Balance des paiements	152
L. Indicateurs du marché du travail	153
M. Secteur public	154
N. Structures de la production et de l'emploi	155

## **Graphiques**

### *Texte*

1. Résultats macroéconomiques	4
2. Indicateurs de la demande	5
3. Indicateurs de l'activité	6

4. Enquêtes de conjoncture	7
5. Comparaison entre la reprise actuelle et les précédentes	9
6. Évolution récente du marché du travail	11
7. Écarts de production, emploi et chômage	12
8. Évolution de l'inflation	15
9. Taux de change nominaux et réels	17
10. Indicateurs des échanges de marchandises	20
11. Balance des opérations courantes	21
12. Niveaux et instabilité du taux de change	27
13. Taux d'intérêt	29
14. Taux d'intérêt à long terme	32
15. Écarts de taux d'intérêt et de taux d'inflation	33
16. Rendements obligataires, inflation, taux de change et finances publiques	34
17. Agrégats de monnaie et de crédit	35
18. Indicateurs budgétaires	38
19. Organisation de la sécurité sociale	52
20. Dépenses de sécurité sociale	55
21. Dépenses de protection sociale dans l'UE	68
22. Dépenses de sécurité sociale et PIB par habitant	69
23. Cotisations et recettes de sécurité sociale	71
24. Prévisions démographiques et taux de dépendance des personnes âgées	72
25. Versements et cotisations de retraite futurs	73
26. Taux de cotisation d'équilibre	73
27. Possibilités de réforme du système de retraite	75
28. Indicateurs du marché du travail	80
29. Taux de chômage	81
30. Population, emploi et chômage	82
31. Convergence des revenus par habitant et de la productivité	84
32. Taux de chômage par sexe	85
33. Taux de chômage régionaux	87
34. Taux d'activité et d'emploi	88
35. Salaires relatifs	90
36. Évolution de l'emploi par secteur	91
37. Croissance des salaires nominaux et taux de chômage	92
38. Écart du salaire réel et taux de chômage	93
39. Taux d'utilisation des capacités et chômage	94
40. Salaire minimum légal par âge	99
41. Revenu par habitant et dépenses de R-D	112
42. Investissement direct étranger en pourcentage du PIB et formation brute de capital fixe	113



## STATISTIQUES DE BASE DU PORTUGAL

### LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	92.0	Villes principales, population résidente en milliers d'habitants (1992) :	
		Grand Lisbonne	2 048
		Grand Porto	1 652

### LA POPULATION

Population (1995, en milliers)	9 900	Population active civile occupée (1995, milliers)	4 225
Densité au km <sup>2</sup>	107	En % du total :	
Population active civile (1995, milliers)	4 551	Agriculture	11.8
		Industrie	32.1
		Services	56.1

### LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 1995 (millions de dollars des EU <sup>1</sup> )	127 126	Origine du produit intérieur au coût des facteurs (1993, en % du total)	
PIB par habitant (1995, dollars des EU <sup>1</sup> )	12 841	Agriculture	5.8
Formation brute de capital fixe en 1995 :		Industrie	37.8
En % du PIB	25.7	Services	56.4
Par habitant (dollars des EU <sup>1</sup> )	3 300		

### LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Consommation publique 1995, en % du PIB	17.7	Composition du Parlement (nombre de sièges) :	
Investissement publics, 1995, en % du PIB	4.8	Sociaux démocrates (PSD)	88
(en % des investissements totaux)	18.6	Socialistes (PS)	112
Recettes courantes des administrations publiques, 1995, en % du PIB	38.1	Partie communiste (PCP)	15
		Centre démocratique et social (CDS)	15

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations des biens et services 1994, en % du PIB	21.1	Importations de biens et services 1994, en % du PIB	28.9
Ventilation en % des exportations de marchandises, 1993 (CTCI) :		Ventilation en % des importations de marchandises, 1993 (CTCI) :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0, 1)	6.8	Produits alimentaires, boissons et tabac (0, 1)	12.3
Matières premières brutes et biens intermédiaires (2, 3, 4)	9.6	Matières premières brutes et biens intermédiaires (2, 3, 4)	13.6
Produits manufacturés (5, 6, 7, 8)	83.5	Produits manufacturés (5, 6, 7, 8)	74.1
<i>dont</i> :		<i>dont</i> :	
Produits chimiques (5)	4.4	Produits chimiques (5)	9.7
Machines et matériels de transport (7)	21.1	Machines et matériels de transport (7)	35.8

### LA MONNAIE

Unité : Escudo	
	Unités monétaires par dollar des EU, moyenne des données journalières :
	Année 1995
	Avril 1996
	149.9
	154.4

1. Les données sont converties avec les PPAs.

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel du Portugal par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 28 mai 1996.*

•

*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 13 juin 1996.*

•

*L'étude précédente du Portugal a été publiée en juin 1995.*

## Introduction

L'année passée a été marquée par un progrès continu dans le domaine de la réduction de l'inflation et des taux d'intérêt, mais aussi par des résultats moins satisfaisants sur les fronts de la croissance et de l'emploi. Les effets conjugués de la modération salariale et des gains de productivité ont aidé à contenir les coûts unitaires de main-d'œuvre, ce qui a permis à l'écart d'inflation par rapport à la moyenne de l'UE de se rétrécir pour revenir à une valeur remarquablement basse de 0.5 point au printemps de 1996. Le progrès enregistré sur le front de l'inflation, accompagné d'une tendance à la diminution des déficits budgétaires, s'est traduit par une réduction des écarts de taux d'intérêt entre le Portugal et les grandes économies d'Europe, avec de bonnes perspectives d'une convergence ultérieure. Cependant, la progression du PIB a été relativement modérée, à 2.5 pour cent pour l'année 1995 dans son ensemble. Après une accélération au début de l'année, l'activité s'est ralentie au second semestre, comme dans les autres pays d'Europe, et elle est restée faible, selon les estimations, au cours des premiers mois de 1996. S'il est vrai que ce ralentissement a été lié aux composantes intérieures de la demande, en particulier l'investissement, le manque de vigueur de l'activité a été imputable, au départ, à une contraction de la demande extérieure. Une reprise dans ce secteur devrait permettre au PIB réel de se redresser dans le courant de l'année, pour atteindre un taux de croissance d'environ  $2\frac{3}{4}$  pour cent en 1997. Ce taux d'expansion ne semble cependant pas pouvoir réduire le taux de chômage, qui dépasse 7 pour cent.

Après plusieurs années où la croissance économique a été assez rapide pour réduire l'écart de niveau de vie avec le reste de l'Europe, le processus de convergence des revenus réels semble marquer le pas. Depuis le début de la récession, l'écart entre le chômage au Portugal et dans l'Union européenne, bien qu'encore très important, s'est réduit, tandis que l'expansion économique a été plus lente. Les mesures de politique macroéconomique et structurelle nécessaires

pour faire face à cette situation difficile représentent des défis majeurs pour les responsables de l'action gouvernementale. D'un côté, les effets de la cohérence de la politique macroéconomique commencent à se manifester sous forme d'une plus grande crédibilité sur les marchés financiers et de taux d'intérêt moins élevés, ce qui renforce la traditionnelle flexibilité des salaires. En ce sens, du fait de l'assainissement continu, bon nombre des paramètres fondamentaux nécessaires à une reprise durable demeurent en place. D'un autre côté, l'économie fonctionne dans un contexte structurellement différent et plus concurrentiel au plan international, et la traditionnelle flexibilité des salaires est peut-être insuffisante, en elle-même, pour faire reculer le chômage tout en atteignant les objectifs de répartition du revenu. Si on veut parvenir à la convergence des revenus réels et éviter que la hausse du chômage ne devienne structurelle, il faut envisager une action couvrant plusieurs domaines, en particulier la fiscalité, la politique de l'éducation et la concurrence sur les marchés de produits.

*L'Étude* commence par une description de l'évolution récente, qui expose en particulier les raisons de la pause dans la reprise et les perspectives de redémarrage. Le chapitre II analyse le processus de convergence du point de vue de l'évolution des taux d'intérêt et de l'assainissement budgétaire requis pour satisfaire aux critères de Maastricht. Le chapitre III examine la nécessité d'une réforme de la sécurité sociale, et plus particulièrement du régime public de retraites, du point de vue à la fois de la maîtrise du gonflement de la dette publique et de l'allègement de la charge des coûts de main-d'œuvre non salariaux qui pèse sur la population active. Les obstacles à la progression de l'emploi et les mesures à prendre pour empêcher le chômage de devenir structurel font l'objet du chapitre IV, qui présente dans le détail un vaste programme de réformes pour le Portugal, à la lumière des recommandations faites dans *L'Étude de l'OCDE sur l'emploi*. Ce programme ne couvre pas seulement le marché du travail proprement dit mais aussi des mesures visant à améliorer le capital humain, à renforcer la concurrence et à alléger la charge fiscale. *L'Étude* se termine par des conclusions qui résument les points essentiels et par des recommandations à l'intention des autorités.

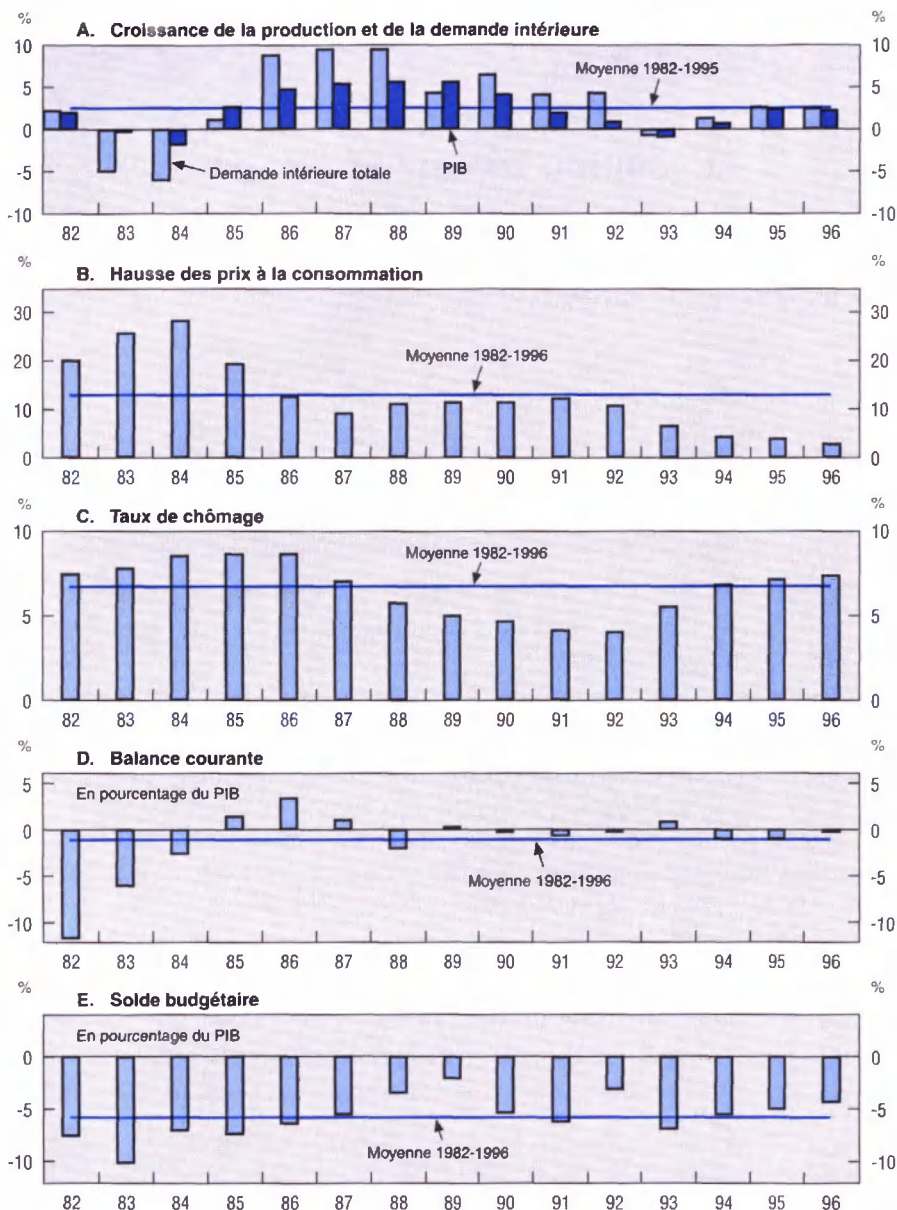
# I. Évolution récente et perspectives

## Coup de frein à la reprise

La reprise, qui s'est amorcée au premier trimestre de 1994, a suivi, au départ, le schéma habituel, à savoir qu'elle a eu du retard par rapport à celle des autres pays d'Europe, tandis que l'affaiblissement de l'activité observé au second semestre de 1995 paraît avoir coïncidé avec la décélération observée dans le reste de l'Europe<sup>1</sup>. Sur l'ensemble de l'année, l'OCDE estime que le PIB réel a progressé de 2.5 pour cent en moyenne, après une croissance de 0.8 pour cent en 1994 (graphique 1). Cependant, d'après les indicateurs simultanés de la production globale émanant aussi bien de la Banque du Portugal que de l'Institut statistique (graphique 2, partie A), l'expansion de la production s'est ralentie au second semestre en raison d'une perte de vitesse de l'investissement fixe et d'un tassement de la consommation privée (parties B et C). Le processus semble avoir commencé par un affaiblissement des exportations, les commandes de l'étranger ayant accusé une baisse tendancielle tout au long de l'année (partie D).

Les chiffres de la production industrielle, qui, à la différence des indicateurs simultanés, tiennent compte de la production de l'usine *AutoEuropa*, nouvellement mise en service<sup>2</sup>, semblent révéler un plus grand dynamisme de l'activité, une production plus élevée de biens d'équipement compensant largement la baisse de production de biens de consommation au second semestre de 1995 (graphique 3). Toutefois, les enquêtes de conjoncture pour le secteur manufacturier indiquent une accumulation involontaire de stocks de produits finis, les commandes de produits manufacturés ayant fléchi à partir de la fin de 1994 (graphique 4). Les enquêtes sur le commerce de gros et de détail font apparaître une décélération des commandes et de l'activité à partir du milieu de 1995. Seul le secteur de la construction conserve une tendance à la hausse des commandes depuis le milieu de 1994 (partie B).

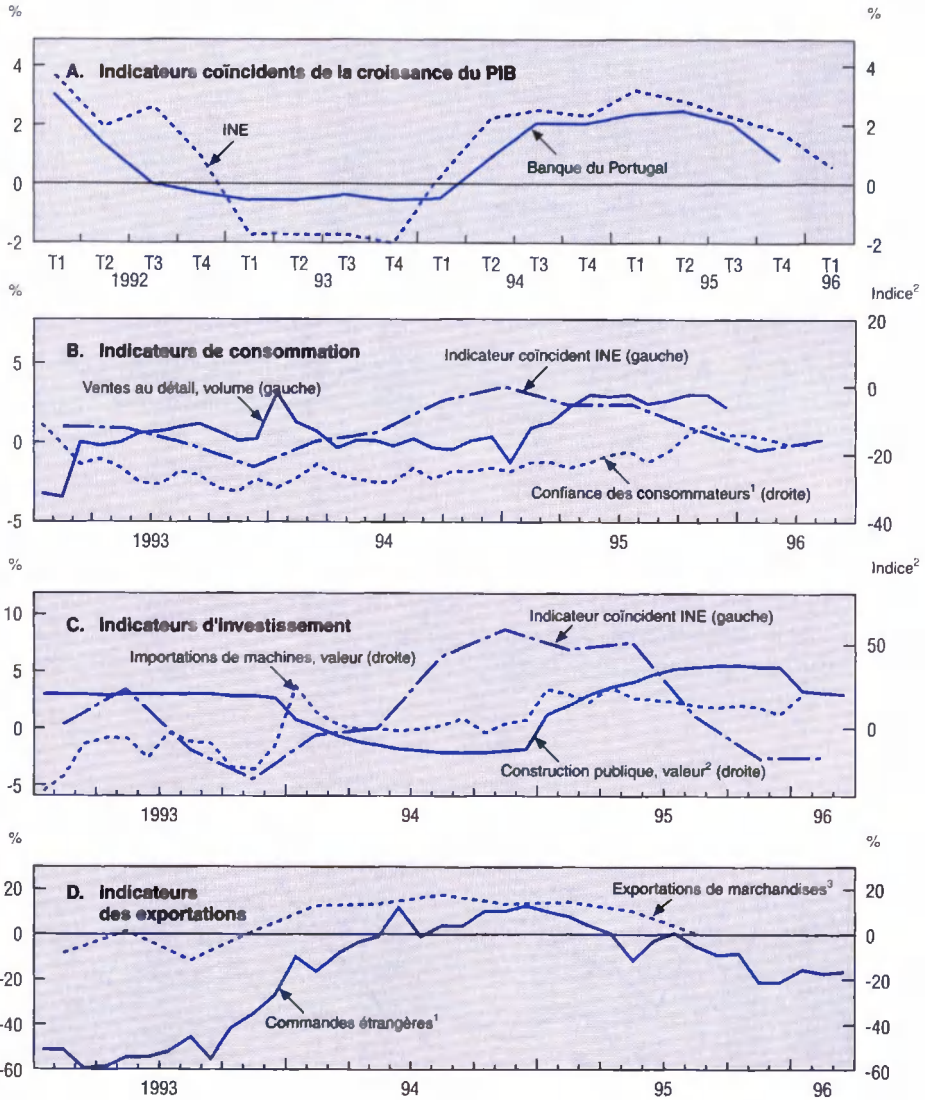
# Graphique 1. RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES



Source : OCDE.

## Graphique 2. INDICATEURS DE LA DEMANDE

Pourcentage de variation sur douze mois



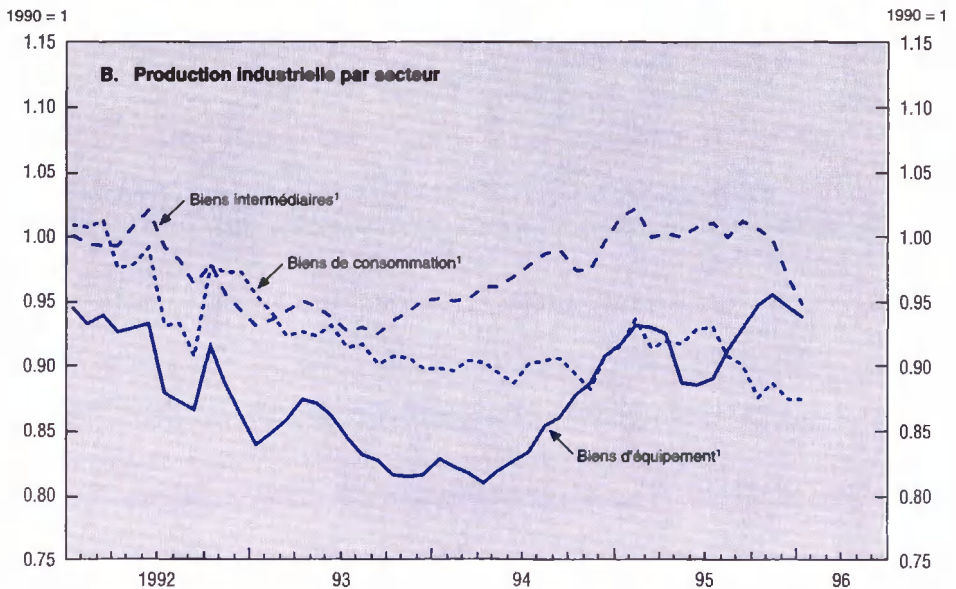
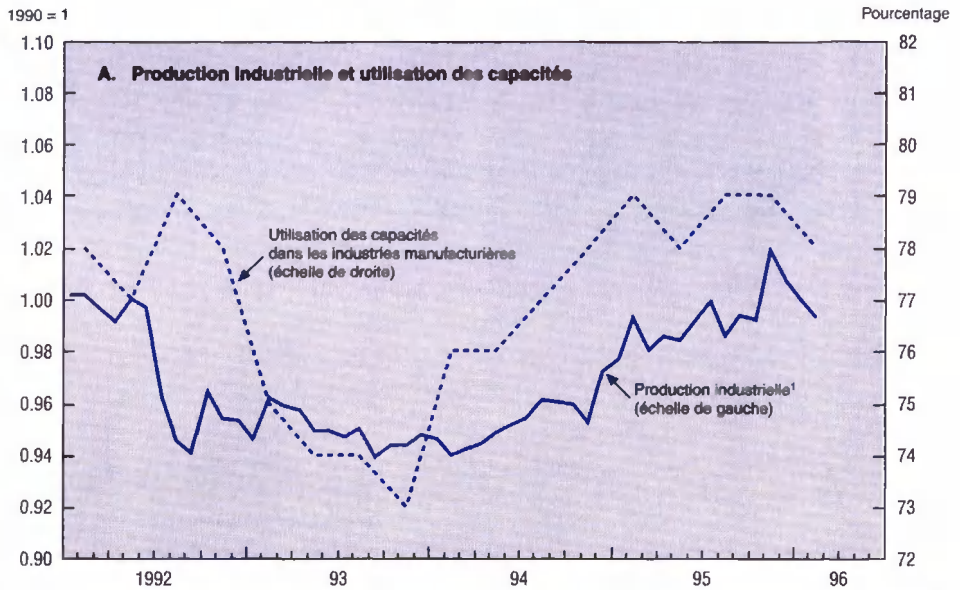
1. Soldes des opinions positives et négatives.

2. Édifices achevés.

3. En volume.

Source : Ministère des Finances ; INE ; Banque du Portugal.

Graphique 3. INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ

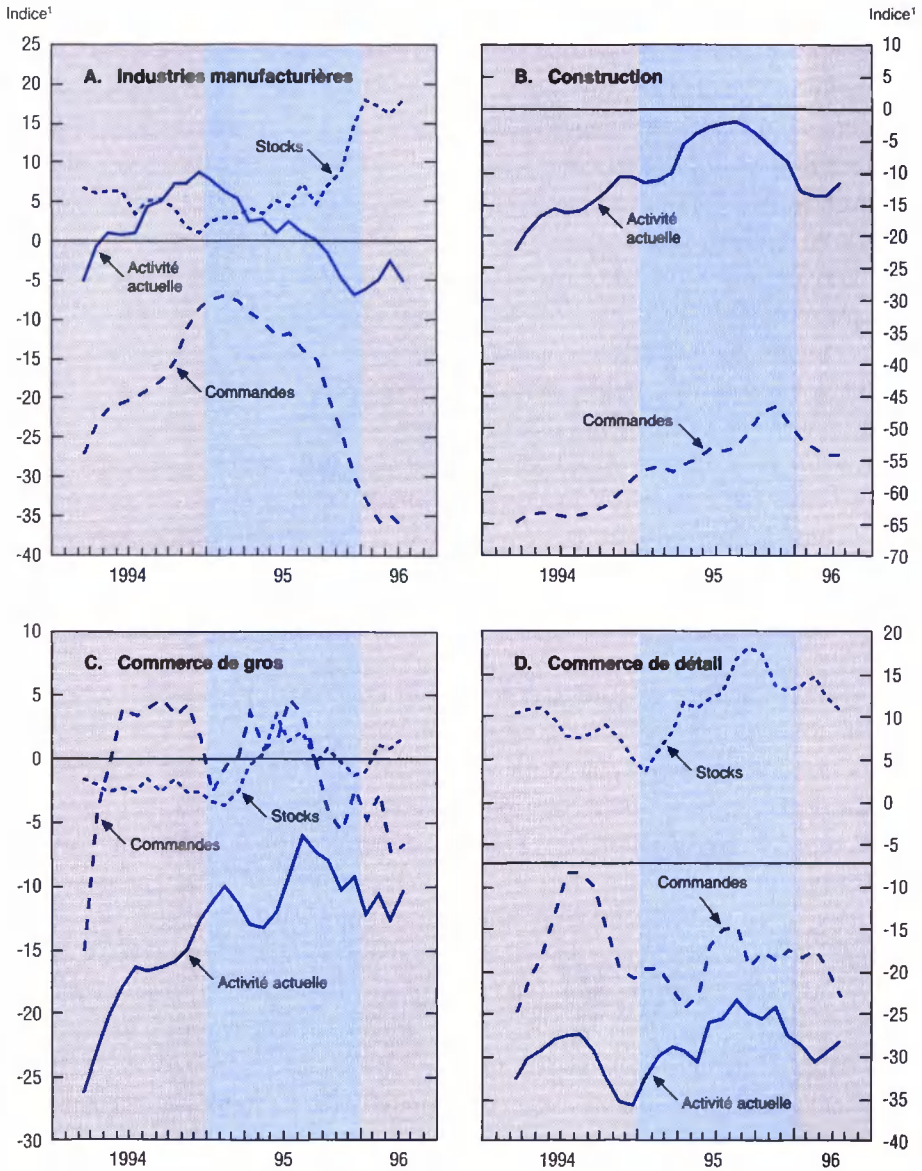


1. Moyenne mobile sur trois mois.

Source : Ministère des Finances ; INE ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.



Graphique 4. ENQUÊTES DE CONJONCTURE<sup>1</sup>



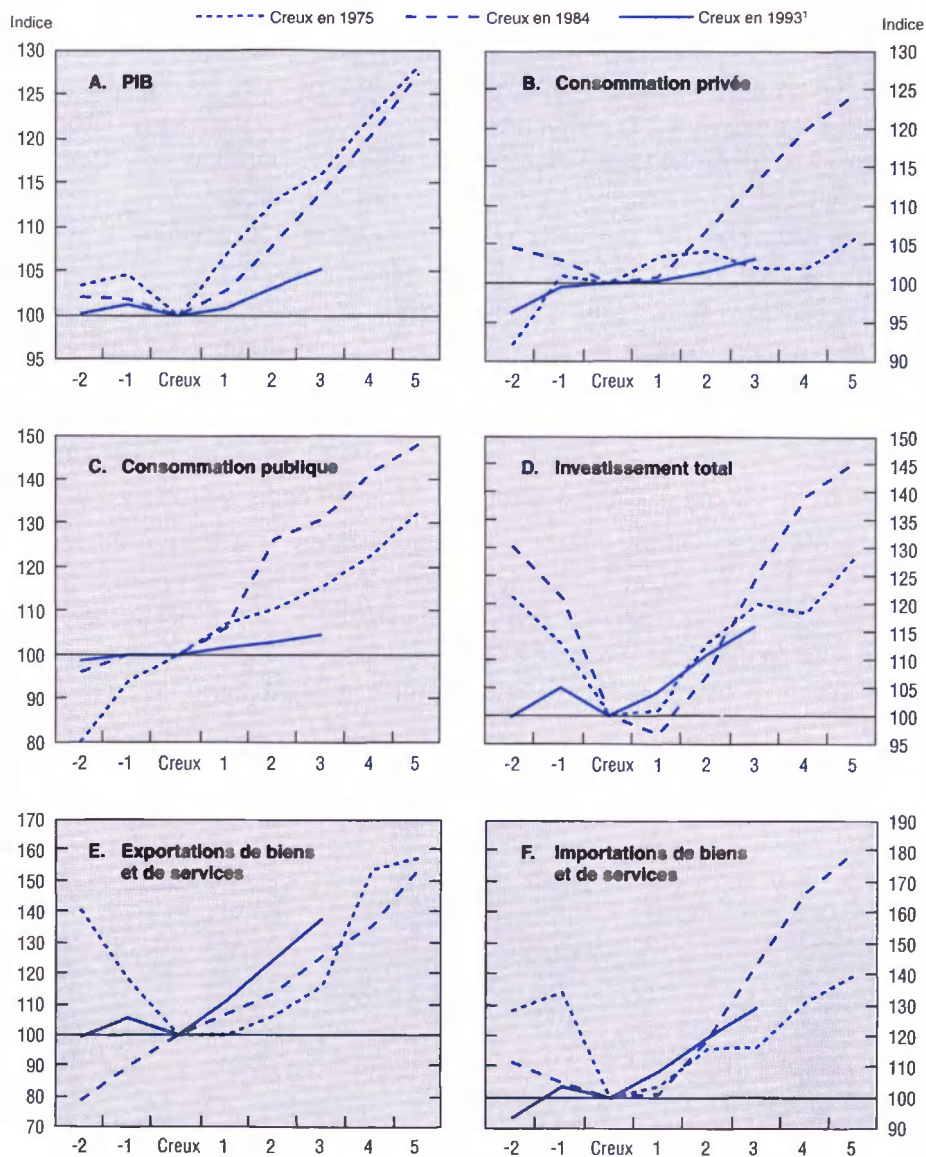
1. Solde des réponses positives et négatives. Moyenne mobile sur trois mois.  
Source : Ministère des Finances.

Sur l'année 1995 en moyenne, on estime que la formation brute de capital fixe a augmenté d'environ 6 pour cent, à peu près au même rythme qu'au cours des précédentes phases de reprise (graphique 5). L'expansion a été particulièrement marquée dans la construction, en particulier dans le secteur public, mais elle s'est étendue aussi aux machines et outillage<sup>3</sup>. En ce qui concerne la consommation, le volume des ventes dans les grandes surfaces de détail s'est accru de 2.2 pour cent en 1995, tandis que les volumes d'importation de biens de consommation ont marqué une hausse d'environ 6 pour cent. Globalement, on estime que la consommation privée s'est accélérée pour atteindre un taux de croissance de 1.7 pour cent, soutenue en 1995 par une progression du revenu disponible réel et par une légère baisse du taux d'épargne des ménages. La consommation publique a conservé un faible taux de croissance en volume en 1995. Dans le secteur extérieur, l'expansion des exportations de biens et de services s'est établie, selon les estimations, à 11.4 pour cent, les gains de parts de marché dus à l'accroissement des capacités ayant compensé le ralentissement de la croissance des marchés. La progression des exportations a été un peu plus marquée qu'au cours des deux reprises précédentes, si bien que la contribution négative du solde extérieur à la croissance économique a diminué pour s'établir à 0.8 point du PIB en 1995.

La croissance de la production semble être resté peu soutenue au début de 1996. Bien que les enquêtes de conjoncture dans le secteur manufacturier révèlent un pessimisme un peu moins marqué au sujet des niveaux de production, avec un léger redressement des commandes étrangères, les entreprises de commerce et de construction font état d'une dégradation de l'activité. Au total, les informations disponibles sur le climat des affaires laisseraient penser que l'activité s'est encore ralentie au premier trimestre de 1996, seuls les exportateurs comptant sur un redémarrage de la demande. Le pessimisme grandissant au sujet de la production s'est traduit par un élagage des projets d'investissement pour 1996 (voir plus loin). En revanche, d'autres indicateurs, concernant les dépenses de consommation et les investissements en machines et outillages, témoignent d'une plus grande vigueur, compensant la faiblesse persistante de l'activité dans le secteur de la construction.

### Graphique 5. COMPARAISON ENTRE LA REPRISE ACTUELLE ET LES PRÉCÉDENTES

Indices en volume, creux = 100



1. Les chiffres annuels pour 1996 sont les prévisions de l'OCDE.  
Source : OCDE.

## Poursuite des délestages de main-d'œuvre et montée du chômage

L'emploi a reculé de 0.6 pour cent en 1995, la contraction étant plus particulièrement marquée dans l'agriculture et dans l'industrie. Les réductions ont été limitées aux emplois salariés, avec des pertes pour les contrats permanents en partie compensées par des embauches sur contrats de durée déterminée (tableau 1). Globalement, la diminution cumulée de l'emploi depuis 1992 avoisine 3 pour cent, et 6 pour cent pour les salariés. L'évolution de l'emploi a été irrégulière au cours de l'actuelle reprise, une hausse temporaire au premier semestre de 1994 ayant fait place à de nouveaux délestages de main-d'œuvre au second semestre et à une quasi-stabilité ensuite. La durée moyenne du travail a augmenté jusqu'au troisième trimestre de 1995, pour diminuer de nouveau au dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année 1995, cependant, le nombre total d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie a baissé de 0.3 pour cent, et de 3.3 pour cent dans l'industrie, ce qui semble indiquer une diminution de l'utilisation de travail et des gains importants de productivité (graphique 6).

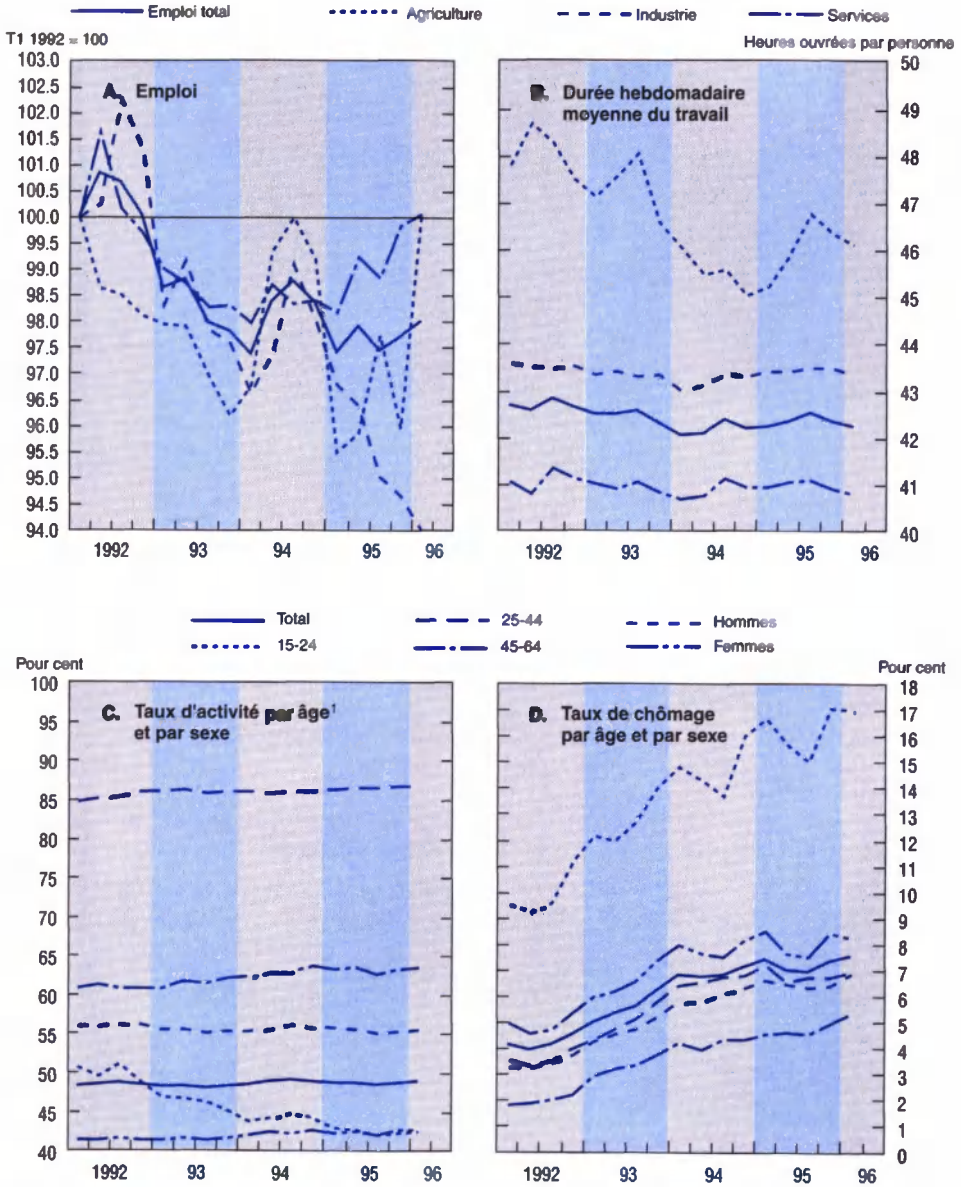
Les facteurs conjoncturels ont été importants, mais les suppressions d'emplois sont sans doute en partie attribuables à l'ajustement structurel des entreprises portugaises aux nouvelles technologies et à l'intensification de la concurrence étrangère<sup>4</sup>. Comme le montre le graphique 7, malgré un creusement de l'écart de production comparable à celui observé dans les autres pays

Tableau 1. **Évolution sectorielle de l'emploi**  
Pourcentage de variation

	Total			Salariés		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Agriculture	-1.6	1.6	-2.6	-12.9	-9.8	-6.7
Industrie	-2.7	-0.4	-2.1	-3.2	-1.5	-2.7
<i>dont</i> : Textiles	-6.6	2.5	-7.0	-6.6	2.1	-6.5
Services	-1.6	-0.2	0.7	-2.2	-1.9	0.3
Contrats permanents	-	-	-	-1.6	-1.6	-1.5
Contrats de durée déterminée	-	-	-	-13.1	-4.2	3.3
Temps plein	-2.2	-0.5	-0.5	-	-	-
Temps partiel	1.0	5.5	-2.6	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-2.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.6</b>	<b>-3.0</b>	<b>-1.9</b>	<b>-0.9</b>

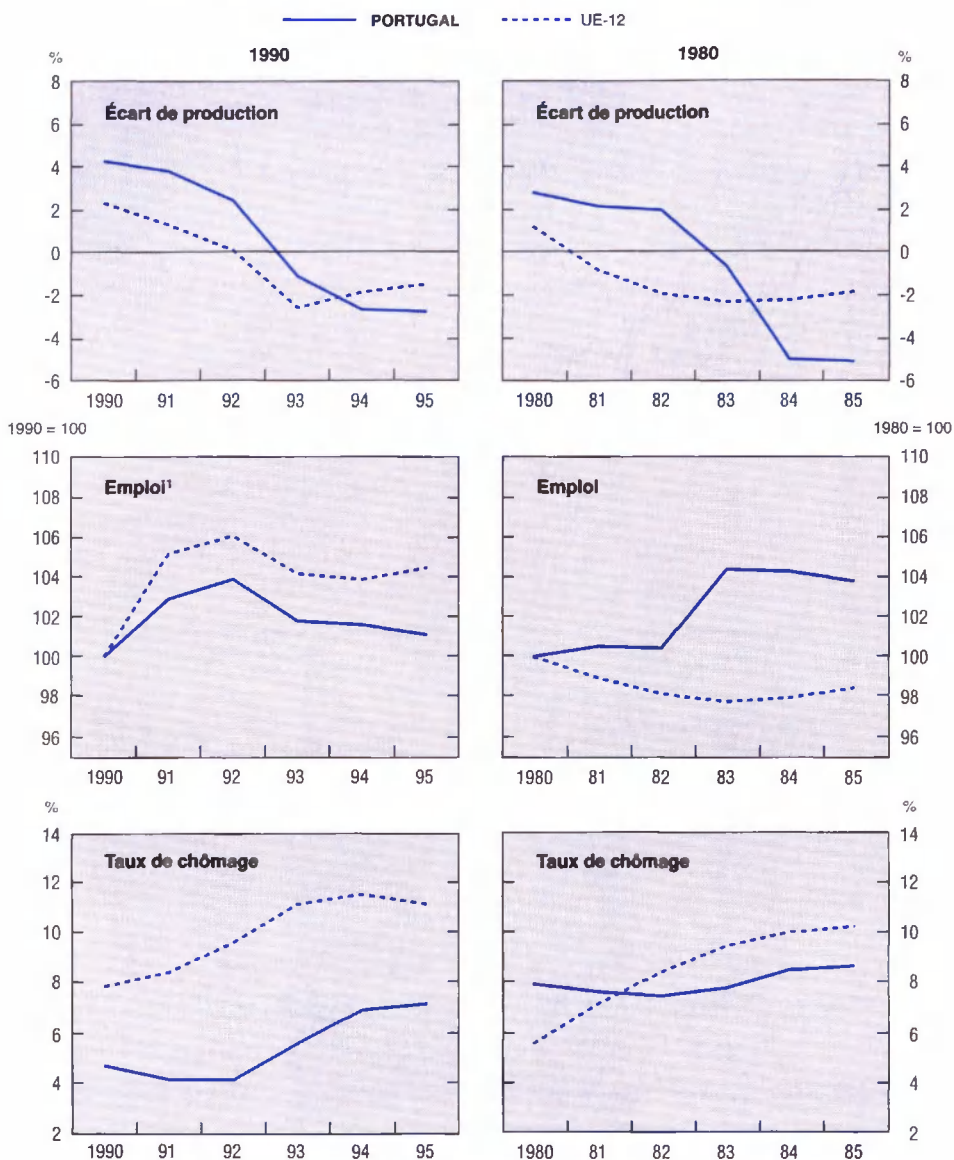
Source : Données fournies par les autorités portugaises.

## Graphique 6. ÉVOLUTION RÉCENTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



1. En pourcentage de la population totale correspondant de l'âge actif.  
 Source : INE, enquête trimestrielle sur la population active.

Graphique 7. ÉCARTS DE PRODUCTION, EMPLOI ET CHÔMAGE



1. Suite à une rupture statistique, la croissance de l'emploi en 1992 est estimée sur la base des réponses à l'enquête trimestrielle sur la situation d'emploi dans l'année précédente.

Source : OCDE.

d'Europe, la baisse de l'emploi au Portugal au cours des cinq années passées a été plus prononcée que celle du début des années 80, où, face à une récession plus sérieuse, les entreprises avaient protégé l'emploi en différant le paiement des salaires. La forte concentration des pertes d'emploi laisse entrevoir l'importance de facteurs propres à certains secteurs. Les suppressions d'emplois dans les secteurs des textiles, de l'habillement et des chaussures (25 000 en 1995) ont représenté la presque totalité de la contraction de l'emploi en 1995 (26 000 personnes). Cette réduction est sans doute liée à la disparition progressive de facteurs spéciaux qui avaient contribué à l'expansion de l'emploi au cours de la seconde moitié des années 80, époque où le libre accès du Portugal aux marchés européens protégés avait contribué à une croissance de l'emploi de 26 pour cent dans les industries textiles et de l'habillement, secteurs qui représentaient ainsi environ un tiers de l'emploi manufacturier et des exportations<sup>5</sup>. Cette progression de l'emploi s'est presque complètement inversée depuis 1990. Les suppressions dans le secteur des textiles devraient se poursuivre avec le démantèlement progressif de l'AMF conclu dans le cadre du cycle d'Uruguay<sup>6</sup>.

Les délestages de main-d'œuvre, dans un contexte de stabilité des taux d'activité, se sont traduits par une nouvelle hausse du taux de chômage, qui s'est établi à 7.2 pour cent en 1995 contre 6.8 pour cent en 1994. Au premier trimestre de 1996 le taux de chômage, à 7.5 pour cent, était en hausse de 3.6 points par rapport au creux du second semestre de 1992, et 40 pour cent des chômeurs étaient sans emploi depuis plus d'un an. La montée du chômage, qui a touché aussi bien les hommes que les femmes, a été particulièrement marquée pour les jeunes (15 à 24 ans), le taux pour cette catégorie atteignant 17 pour cent au début de 1996, alors qu'il était inférieur à 10 pour cent au début de 1992, malgré une forte baisse des taux d'activité. L'accroissement parallèle du nombre d'offres d'emploi et de l'effectif des chômeurs en 1995 pourrait suggérer une inadéquation de plus en plus prononcée entre l'offre et la demande de main-d'œuvre (voir chapitre IV); toutefois, malgré une augmentation de 37 pour cent du nombre d'offres d'emploi enregistrées dans les centres de placement en 1995, plus de 56 chômeurs déclarés restaient disponibles pour chaque offre.

## **Poursuite de la désinflation**

La hausse des prix à la consommation, mesurée par la variation moyenne de l'IPC hors loyers, est revenue à 4.1 pour cent en 1995 contre 5.2 pour cent

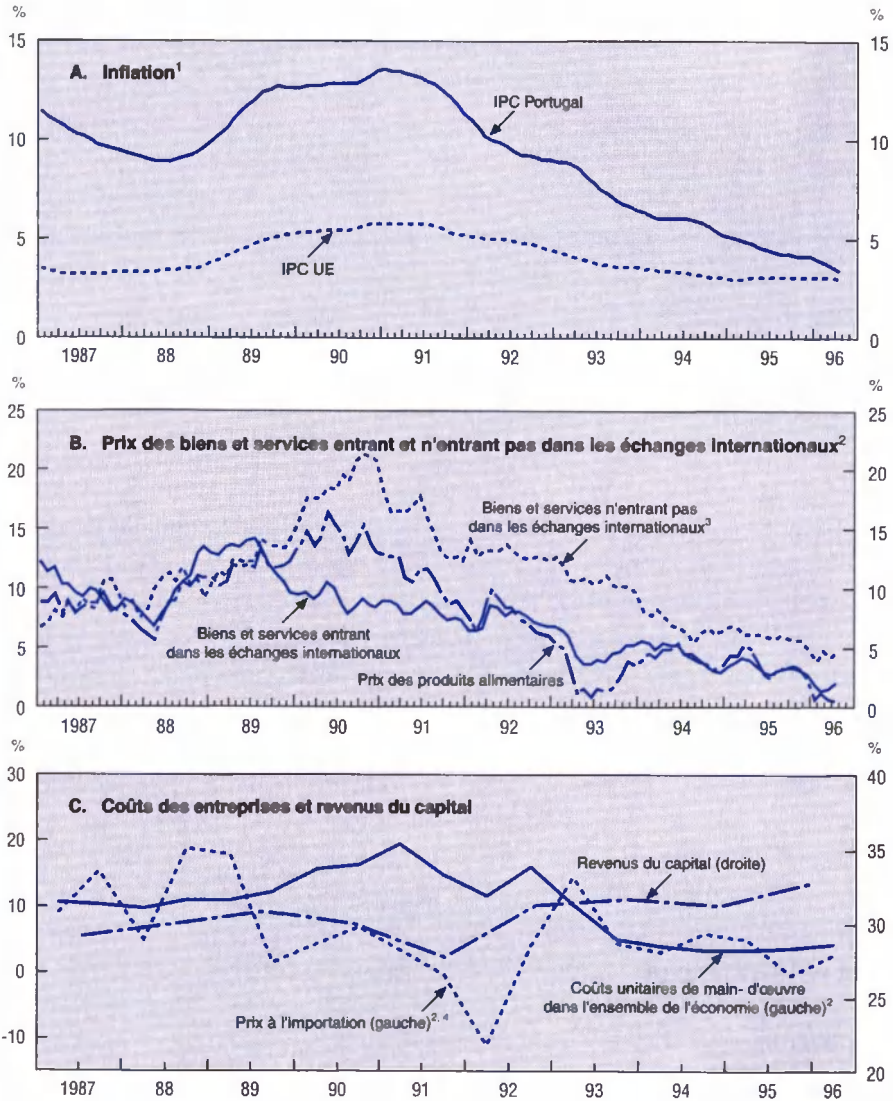
l'année précédente, se situant ainsi nettement dans la fourchette officielle de 3.5-4.5 pour cent. Le processus de convergence nominale avec les autres pays de l'UE, en cours depuis 1990, s'est donc poursuivi, l'écart de taux d'inflation par rapport à la moyenne de l'UE étant revenu à 1 point à la fin de l'année (graphique 8, partie A). Le ralentissement de l'inflation en 1995 a été obtenu en dépit d'une hausse des impôts indirects, notamment un relèvement de 1 point du taux normal de la TVA en janvier 1995, qui a majoré l'IPC d'environ 0.6 point. La désinflation s'est accentuée au second semestre de 1995, sous l'effet d'une évolution favorable des prix extérieurs. L'appréciation de l'escudo par rapport au dollar EU a permis de limiter la hausse des prix à l'importation à environ 2 pour cent (graphique 8, partie C) pour l'ensemble de l'année, avec une baisse absolue des prix des produits alimentaires. De fait, contrairement à ce qui s'était passé l'année précédente, la désinflation en 1995 a été soutenue par le secteur des biens échangeables, où l'inflation est tombée à 3.3 pour cent, au lieu de 4.5 pour cent en 1994 (partie B). Le processus de désinflation s'est poursuivi sur les premiers mois de 1996, le taux d'inflation moyen retombant à 3.4 en avril; le taux d'inflation en glissement annuel au cours du même mois s'est situé à 2.9 pour cent<sup>7</sup>.

La désinflation a été favorisée aussi par une faible croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre (graphique 8, partie C), due à la fois à la modération salariale et à des gains importants de productivité. Malgré l'aggravation du chômage, les salaires contractuels ont augmenté d'environ 5 pour cent en 1995, à peu près comme l'année précédente, avec des hausses un peu plus marquées des salaires minimums et des gains moyens (tableau 2). Il faut toutefois replacer cette évolution dans le contexte d'une nette amélioration de la productivité du travail, qui s'est accrue de 2.9 pour cent dans l'ensemble de l'économie. De plus, du fait de la montée du chômage et du ralentissement de l'inflation, la progression des gains contractuels d'une année sur l'autre a été moins forte à partir du second semestre de 1995, tombant à un creux de 4.4 pour cent en avril 1996. Les bénéfices des entreprises se sont accrus notablement en 1995 faisant passer la part du revenu du capital au-dessus du niveau observé au pic conjoncturel précédent.

Dans ce contexte, l'accord de politique des revenus signé en janvier 1996 par le nouveau gouvernement, les associations d'employeurs et d'un des plus grands syndicats fixe des lignes directrices pour les négociations salariales



Graphique 8. **ÉVOLUTION DE L'INFLATION**  
Pourcentage de variation



1. Taux moyen.
  2. Variation sur douze mois.
  3. Y compris les services et la construction.
  4. Indice implicite des prix des importations de marchandises et services non facteurs.
- Source : Banque du Portugal ; OCDE.

Tableau 2. **Indicateurs de la hausse des salaires**

	Pourcentage de variation					
	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Gains moyens <sup>1</sup>	17.0	16.0	13.7	6.5	6.0	6.7
Salaire contractuel <sup>2</sup>	14.1	14.2	10.9	7.9	5.1	4.8
Salaire minimum <sup>3</sup>	13.8	14.6	11.0	6.5	4.0	5.5
Coûts de main-d'œuvre par unité produite <sup>4</sup>	16.6	18.1	13.0	5.3	4.3	..
<i>Pour mémoire :</i>						
IPC	13.4	11.3	8.9	6.5	5.2	4.1

1. Non compris les administrations publiques et les services non marchands. Données tirées d'une enquête réalisée en avril et en octobre ; les chiffres de 1995 représentent la hausse sur douze mois en avril.

2. Taux de salaire contractuels hors agriculture.

3. Salaire minimum applicable aux travailleurs de 18 ans et plus, hors agriculture.

4. Ensemble de l'économie.

Source : Données fournies par les autorités portugaises.

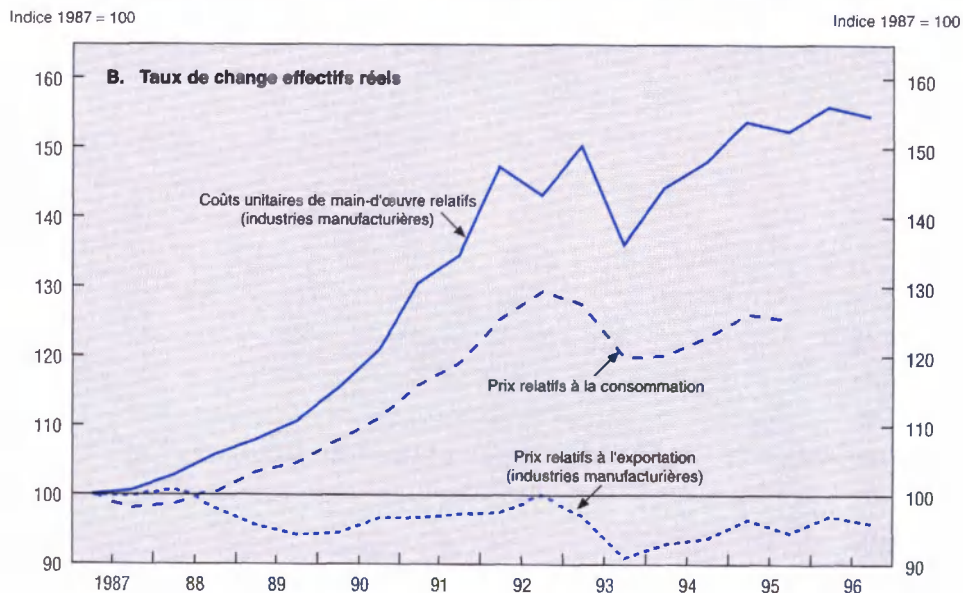
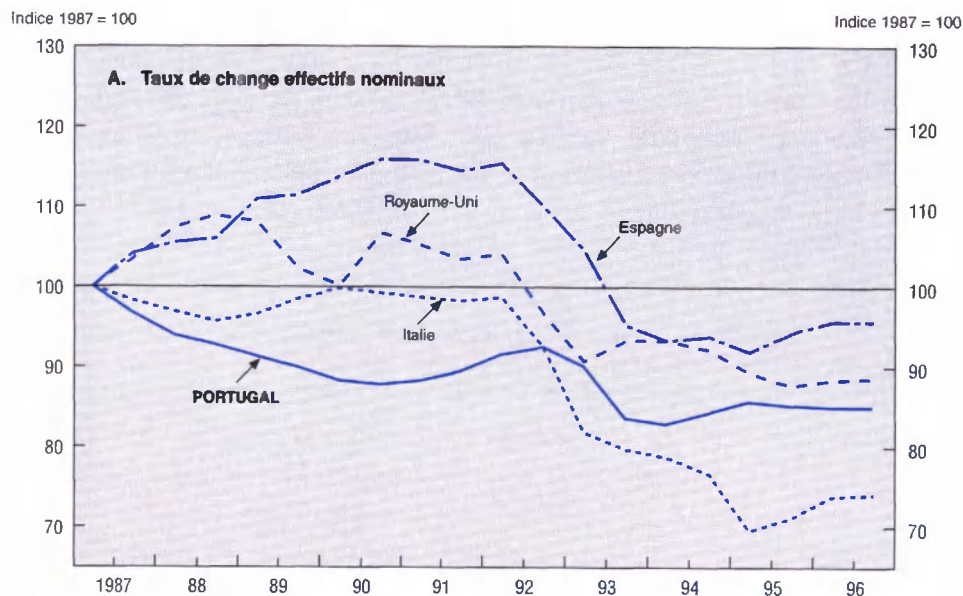
en 1996. Il est recommandé des relèvements de salaires de 4.5 pour cent en 1996, sur la base d'un objectif d'inflation de 3.5 pour cent et de gains de productivité prévisibles de 2 pour cent en 1996<sup>8</sup>, avec des hausses plus marquées (5 pour cent) pour les salaires minimums. L'accord prévoit aussi que la norme salariale sera automatiquement ajustée si l'inflation mensuelle de l'IPC s'écarte de plus de 0.2 point la fourchette envisagée. En application de cette règle, la désinflation plus rapide que prévu a entraîné une réduction de l'augmentation recommandée à 4.2 pour cent à compter de fin avril 1996. Par cet accord, le gouvernement et les interlocuteurs sociaux s'engagent aussi à réformer la législation de l'emploi et du travail, ainsi que le système fiscal et le système de sécurité sociale (voir plus loin).

## **Le secteur extérieur**

### ***Taux de change***

Le taux de change effectif nominal est remonté de 2.1 pour cent en 1995 après une dépréciation d'environ 4 pour cent en 1994 (graphique 9, partie A). Cette évolution a résulté d'une appréciation par rapport aux monnaies extérieures au système monétaire européen et à la peseta espagnole. Les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre, comme les prix relatifs à l'exportation des produits

Graphique 9. **TAUX DE CHANGE NOMINAUX ET RÉELS**  
1987 = 100



Source : OCDE.

manufacturés, ont marqué une appréciation réelle en 1995, d'environ 5 pour cent et 2.6 pour cent respectivement (partie B). Depuis 1988, la hausse des coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre et la stabilité des prix à l'exportation des produits manufacturés ont sans doute réduit les marges bénéficiaires dans ce secteur avec une inversion partielle en 1995<sup>9</sup>. Toutefois, malgré cette augmentation des coûts de main-d'œuvre, le niveau absolu de la rémunération horaire des travailleurs portugais demeure bien inférieur à celui des principaux pays partenaires (26 pour cent de la moyenne de l'UE en 1995) (tableau 3).

Tableau 3. **Niveau de rémunération horaire des ouvriers dans le secteur manufacturier**  
États-Unis = 100

	1980	1985	1990	1992	1993	1994	1995 <sup>1</sup>
États-Unis	100	100	100	100	100	100	100
<b>Portugal</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>29</b>
Japon	56	49	86	101	114	125	114
Allemagne <sup>2</sup>	125	74	147	157	154	160	154
France	91	58	102	105	97	100	97
Italie	83	59	119	121	96	95	96
Royaume-Uni	77	48	85	89	76	80	79
Canada	88	84	106	105	98	92	96
Espagne	60	36	76	83	69	67	71
UE	99	60	114	120	109	115	111
NEI d'Asie	12	13	25	30	31	34	..

1. Estimation.

2. Allemagne occidentale.

Source : BLS (1995), « International Comparisons of Hourly Compensation Costs for Production Workers in Manufacturing, 1994 », juin, Rapport 893.

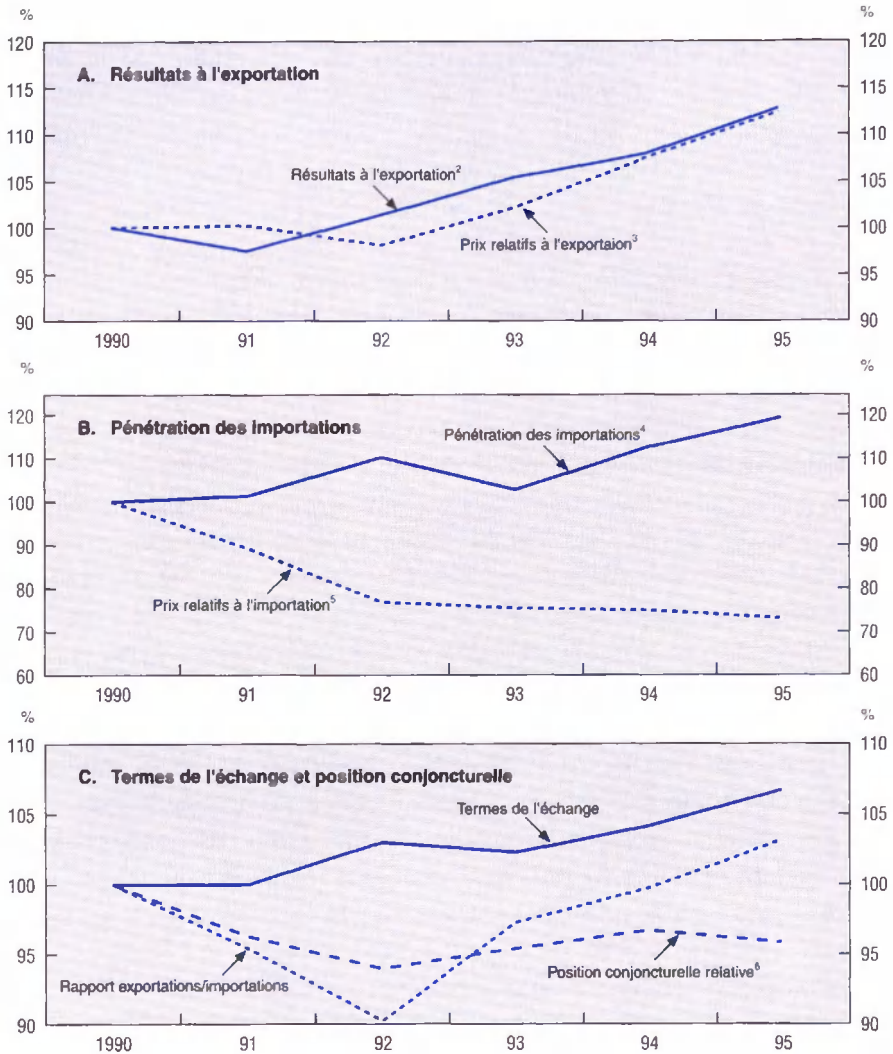
### ***Balance commerciale et balance des opérations courantes***

La croissance, d'une année sur l'autre, des volumes d'exportations de marchandises, d'environ 12 pour cent, a été un peu plus faible en 1995 que l'année précédente, les exportations de biens d'équipement enregistrant une progression particulièrement forte. Tandis que l'expansion des marchés extérieurs s'est ralentie, revenant de taux supérieurs à 10 pour cent en 1994 à environ 8 pour cent

en 1995, le dynamisme des exportations en volume a été entretenu par des gains importants de parts de marché. La mise en service de nouvelles capacités dans le secteur exportateur y a contribué, compensant largement la perte de compétitivité continue mentionnée plus haut (graphique 10). Les exportations de la nouvelle entreprise automobile, *AutoEuropa*, se sont chiffrées, selon les estimations, à 138 milliards d'escudos en 1995 et elles pourraient atteindre 350 milliards d'escudos en 1996, montant qui équivaut à peu près à 9 pour cent des exportations totales de marchandises<sup>10</sup>. On estime que l'augmentation des volumes d'importations de marchandises s'est légèrement ralentie, revenant aux alentours de 10 pour cent en 1995, malgré le redressement de la demande intérieure et une amélioration de la compétitivité-prix des produits importés. La progression des importations a été relativement faible pour les biens de consommation. Une légère amélioration du taux de couverture (rapport des volumes d'exportations de marchandises aux importations) s'est produite, bien que l'expansion de la demande intérieure au Portugal ait été du même ordre que dans les pays partenaires. L'amélioration des termes de l'échange a aussi contribué à réduire le déficit commercial de 7.9 pour cent du PIB en 1994 à 6.7 pour cent en 1995, un déficit moins important avec les pays de l'UE compensant largement un déficit plus important avec les pays tiers.

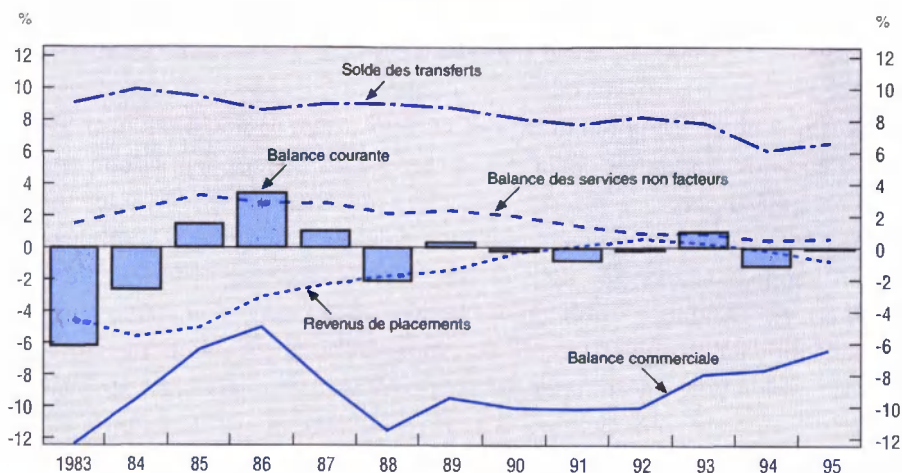
On estime que la balance des opérations courantes (sur la base des transactions) s'est rapprochée de l'équilibre en 1995 (graphique 11), le déficit passant de 253 milliards d'escudos en 1994 à 37 milliards en 1995 (tableau 4). L'augmentation des transferts publics nets en 1995 a été imputable à un accroissement des transferts reçus de l'UE et à une diminution des transferts à l'UE, exceptionnellement élevés en 1994 en raison de la régularisation des obligations échues et d'un accroissement des contributions du Portugal à l'UE en fonction des nouveaux chiffres du PIB. L'augmentation des transferts publics nets a été en partie compensée par une réduction des transferts privés, principalement les envois de fonds des travailleurs émigrés, due à la dégradation du marché du travail dans les pays d'accueil et à une diminution tendancielle de l'émigration des travailleurs portugais. Le déficit au titre des revenus de facteurs s'est creusé par rapport à 1994, en partie du fait de paiements d'intérêts sur le stock accru de titres de la dette publique détenus par des non-résidents. Ce creusement a toutefois été compensé par un plus fort excédent au titre des services autres que les revenus de facteurs, qui a fait passer l'excédent des invisibles à environ 8 pour cent du PIB.

Graphique 10. **INDICATEURS DES ÉCHANGES DE MARCHANDISES<sup>1</sup>**  
1990 = 100



1. Toutes marchandises.
  2. Indice des exportations portugaises en volume divisé par l'indice des marchés d'exportation du Portugal en volume.
  3. Indice des valeurs unitaires à l'exportation du Portugal divisé par l'indice des valeurs unitaires à l'exportation de ses partenaires commerciaux.
  4. Indice des importations portugaises en volume divisé par l'indice de la demande intérieure totale portugaise.
  5. Indice des valeurs unitaires à l'importation du Portugal divisé par l'indice implicite des prix de la demande intérieure totale.
  6. Indice de la demande intérieure des pays de l'OCDE en volume divisé par l'indice de la demande intérieure portugaise en volume.
- Source : OCDE.

Graphique 11. **BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES**  
En pourcentage du PIB



Source : OCDE.

Tableau 4. **Balance des opérations courantes<sup>1</sup>**  
Milliards d'escudos

	1993	1994	1995 <sup>2</sup>
<b>Balance commerciale</b>	<b>1 282.2</b>	<b>-1 336.6</b>	<b>-1 281.4</b>
Importations (f.a.b.)	3 839.4	4 418.9	4 897.0
Exportations (f.a.b.)	2 557.2	3 082.3	3 615.6
<b>Balance des invisibles</b>	<b>1 335.2</b>	<b>1 084.0</b>	<b>1 243.9</b>
Services	247.8	238.9	274.5
Transports	-26.4	-66.1	-32.5
Voyages et tourisme	348.9	399.8	408.7
Autres services privés	-47.1	-65.5	-71.9
Services publics	-27.6	-29.3	-29.8
Revenus de facteurs	13.2	-51.5	-107.7
Revenus du travail	13.5	11.6	10.0
Revenus de placements	22.0	-33.8	-87.9
Autres revenus	-22.3	-29.3	-29.8
Transferts	1 074.2	896.6	1 077.1
Publics	459.1	322.2	566.9
Privés	615.1	574.4	510.2
<b>Balances des opérations courantes</b>	<b>53.0</b>	<b>-252.6</b>	<b>-37.5</b>
En pourcentage du PIB	0.4	-1.8	-0.2

1. Sur la base des paiements.

2. Provisoire.

Source : Banque du Portugal.

## Opérations en capital

Le solde des mouvements de capitaux non monétaires a accusé un déficit de 479 milliards d'escudos en 1995 (tableau 5), avec des entrées nettes particulièrement importantes à partir du milieu de l'année. Pour l'année dans son ensemble, les investissements de portefeuille ont enregistré un déficit d'environ 350 milliards d'escudos, les sorties nettes d'investissements des résidents l'emportant sur les entrées de la part des non-résidents. Les investissements de portefeuille des non-résidents ont été entièrement concentrés dans les obligations publiques libellées en monnaies étrangères, avec un désinvestissement net en détentions d'actions et d'obligations publiques libellées en escudos. Un redressement des marchés obligataires internationaux a soutenu l'intensification des investissements de portefeuille à l'étranger par les résidents, principalement les banques<sup>1</sup>. Le solde des investissements directs a aussi été légèrement déficitaire, la baisse

Tableau 5. **Mouvements de capitaux<sup>1</sup>**  
Milliards d'escudos

	1993	1994	1995
<b>Comptes financiers non monétaires</b>	<b>309.9</b>	<b>-188.6</b>	<b>-479.0</b>
Investissement direct, solde <sup>2</sup>	226.6	161.2	-3.7
Investissement portugais à l'étranger, solde	-22.6	-47.0	-103.0
Investissement étranger au Portugal, solde	249.2	208.2	99.3
Placements de portefeuille, solde	189.7	189.6	-349.3
Investissement portugais à l'étranger, solde	-421.4	-96.8	-409.5
Investissement étranger au Portugal, solde	611.1	286.4	60.2
Crédits extérieurs, solde	40.7	-152.6	-52.4
Crédits accordés	-28.4	-9.1	-46.8
Crédits obtenus	69.1	-143.5	-5.6
Autres transactions, solde	-147.1	-386.8	-73.6
<b>Variation de la position à court terme des banques</b>	<b>-794.1</b>	<b>222.4</b>	<b>979.9</b>
<b>Erreurs et omissions<sup>3</sup></b>	<b>3.1</b>	<b>-90.7</b>	<b>-498.1</b>
<b>Variation des réserves officielles<sup>4</sup></b>	<b>428.1</b>	<b>309.5</b>	<b>34.7</b>

1. Les données pour 1995 ne peuvent pas être comparées avec celles des années précédentes dans la mesure où elles incluent les investissements de portefeuille dans les places financières internationales.

2. Y compris les investissements immobiliers.

3. Y compris les opérations non encore classées.

4. Le signe moins dénote une augmentation des réserves.

Source : Banque du Portugal.



des investissements étrangers dans le secteur financier contrebalançant largement une légère progression dans d'autres secteurs. Les investissements directs portugais à l'étranger ont continué d'augmenter par rapport à 1994, du fait des investissements des banques portugaises dans les autres pays de l'UE. Au total, les sorties de capitaux non monétaires, erreurs ou omissions comprises, ont été à peu près compensées par une augmentation de la position à court terme des banques, ce qui a permis une légère augmentation des réserves officielles en 1995. A plus de 20 pour cent du PIB, celles-ci atteignent un niveau relativement élevé à la fin de 1995. S'ajoutant au fait que le Portugal a une position créancière nette vis-à-vis du reste du monde, ce facteur devrait soutenir la confiance du marché dans la stabilité de l'escudo.

### **Perspectives à court terme**

Les dernières enquêtes de conjoncture dans l'industrie et le commerce semblent indiquer un nouvel affaiblissement de l'activité économique au premier semestre de 1996. En ce qui concerne la consommation, même si la confiance des consommateurs s'était stabilisée aux niveaux relativement élevés de la fin de 1995, les producteurs de biens de consommation et les détaillants s'attendent à une décélération de la demande et des commandes intérieures, qui ne serait que partiellement compensée par un redressement des commandes étrangères. S'agissant de l'investissement, les enquêtes de conjoncture révèlent des anticipations d'affaiblissement de la demande dans la construction et une réduction des plans d'investissement dans l'industrie pour 1996. L'enquête réalisée par l'INE à la fin de 1995 (entre octobre 1995 et janvier 1996) indiquent une diminution des plans d'investissements dans l'industrie de 3.5 pour cent en termes nominaux. Les importantes réductions envisagées par les entreprises privées contrastent avec une légère amélioration pour les entreprises publiques.

L'activité devrait reprendre au second semestre de 1996, comme dans les autres pays d'Europe. Malgré un effet de rejaillissement négatif de la faible croissance enregistrée au second semestre de 1995, il est probable que l'impulsion donnée aux exportations par la mise en service de nouvelles capacités industrielles soutiendra une progression du PIB réel de 2¼ pour cent en 1996, puis de 2 pour cent en 1997 (tableau 6). L'accélération de la croissance du PIB réel en 1997 résultera en partie de l'*Expo* 1998 qui, selon les estimations

Tableau 6. **Prévisions à court terme**

Pourcentage de variation

	1993	1994	1995	1996	1997
<b>Demande et production</b>					
Consommation privée	0.4	0.2	1.7	1.8	2.4
Consommation publique	0.0	1.4	1.6	1.4	1.4
Formation brute de capital fixe	-4.8	3.9	5.4	5.0	6.2
Demande intérieure finale	-1.0	1.3	2.6	2.6	3.3
Formation de stocks <sup>2</sup>	0.2	0.2	0.2	-0.1	0.0
Demande intérieure totale	-0.9	1.5	2.7	2.5	3.2
Exportations de biens et services	-5.1	10.7	11.4	9.7	7.5
Importations de biens et services	-3.2	8.5	8.6	7.5	6.8
Solde extérieur <sup>2</sup>	-0.1	-1.0	-0.8	-0.7	-1.3
PIB aux prix du marché	-1.2	0.8	2.5	2.3	2.7
<b>Prix</b>					
Indice implicite des prix du PIB	7.6	5.6	5.8	4.2	3.7
Indice implicite des prix de consommation privée	7.0	4.8	4.1	3.2	2.7
<b>Taux de chômage<sup>3</sup></b>	5.6	6.9	7.2	7.4	7.5

1. Prix de 1985.

2. En pourcentage du PIB de la période précédente.

3. En pourcentage de la population active totale.

Source : OCDE (1996), *Perspectives économiques* n° 59.

du ministère du Plan, pourraient majorer le PIB réel d'environ  $\frac{3}{4}$  pour cent en 1998. La consommation privée devrait se raffermir un peu par suite de la hausse du revenu disponible réel, de sorte que le taux d'épargne des ménages restera à peu près inchangé. Le dynamisme continu des travaux d'infrastructure publics étayera la formation brute de capital fixe. Au plan extérieur, la mise en service de capacités supplémentaires dans le secteur automobile contribuera à renforcer les gains de parts de marché d'exportation du Portugal en 1996, tandis qu'un redressement de la demande étrangère aidera à soutenir en 1997 la croissance des exportations de marchandises, la contribution du secteur automobile à l'expansion s'amenuisant. Malgré une légère aggravation du solde commercial, la balance courante restera sans doute à peu près en équilibre en 1996 et 1997.

Le rebond de l'activité n'entraînera probablement qu'une légère progression de l'emploi car les gains de productivité resteront importants du fait de la concurrence internationale. Avec un taux de chômage bien supérieur à son niveau

structurel estimé, la croissance nominale des salaires pourrait se ralentir encore, la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre revenant aux alentours de 3 pour cent en 1997. Cette évolution, conjuguée à une faible augmentation des prix à l'importation, pourrait ramener l'inflation des prix à la consommation à moins de 3 pour cent en 1997.

La principale incertitude attachée à ces prévisions a trait au redressement de la demande étrangère, surtout dans les autres pays d'Europe. On prévoit que l'expansion des marchés extérieurs du Portugal passera de 5 pour cent au premier semestre de 1996 à 7 pour cent l'an prochain. Si ce n'était pas le cas, l'investissement industriel s'en ressentirait durement, encore que les risques extérieurs semblent équilibrés. Dans le secteur intérieur, le principal risque réside dans le dérapage budgétaire, qui pourrait avoir un effet déterminant sur la stabilité de l'escudo dans le mécanisme de change européen et, partant, sur les taux d'intérêt. Là encore, il est possible que les résultats soient en fait meilleurs, compte tenu surtout de la récente amélioration de la crédibilité du taux de change.

## **II. Politique macroéconomique**

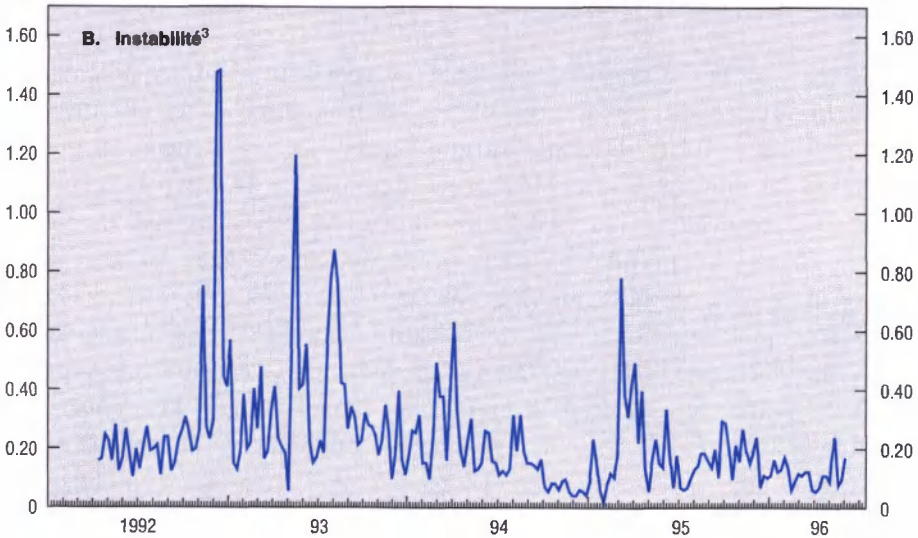
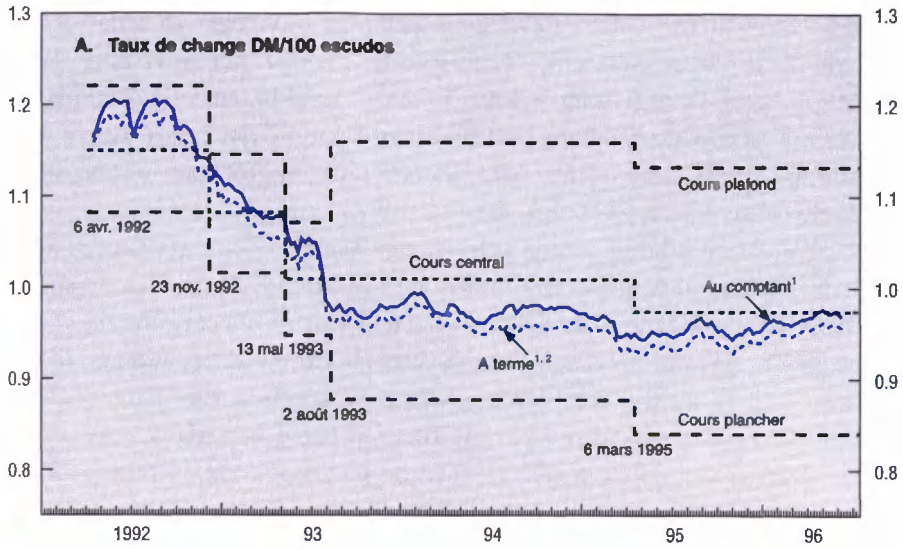
L'objectif étant, à terme, d'assurer la stabilité des prix<sup>12</sup>, la politique monétaire a continué d'utiliser la stabilité du taux de change dans le mécanisme de change européen comme principal objectif intermédiaire. La crédibilité de cette stratégie semble s'être améliorée en 1995, permettant une détente progressive des taux directeurs. Les rendements obligataires ont sensiblement diminué, comme à l'étranger, et, comme le déficit budgétaire a été nettement inférieur à l'objectif initialement retenu pour 1995, l'écart de taux à long terme vis-à-vis de l'Allemagne s'est nettement réduit en 1995 et au premier semestre de 1996. Le gouvernement minoritaire qui a pris ses fonctions en octobre 1995 a confirmé l'engagement du Portugal de ramener le déficit au-dessus de 3 pour cent d'ici à 1997 et de permettre au Portugal de participer pleinement à la troisième phase de l'Union monétaire. Le projet de budget pour 1996 table sur une diminution du déficit budgétaire d'environ 1 point de PIB, à 4.2 pour cent, ce qui rendrait cet objectif accessible. Les paramètres économiques fondamentaux semblent donc devoir s'améliorer encore. Cependant, le respect des critères de convergence en matière de déficit budgétaire et de taux d'intérêt exigera sans doute que des mesures plus rigoureuses soient prises pour contenir les dépenses publiques, les dépassements ayant été fréquents dans le passé.

### **Politique monétaire et politique de change**

#### ***Convergence économique et stabilité du taux de change***

Jusqu'au milieu de 1993, la participation du Portugal au mécanisme de change du SME s'est accompagnée de pressions périodiques sur le taux de change, ainsi qu'en témoignent la grande instabilité du taux de change au comptant et, du temps à autre, des taux à terme proches de la limite inférieure de la bande de fluctuation (graphique 12). Face à ces pressions, liées aux turbulences

Graphique 12. NIVEAU ET INSTABILITÉ DU TAUX DE CHANGE



1. Moyenne hebdomadaire.

2. Taux de change à trois mois.

3. Moyenne hebdomadaire de l'écart-type des cours quotidiens des cinq jours précédents.

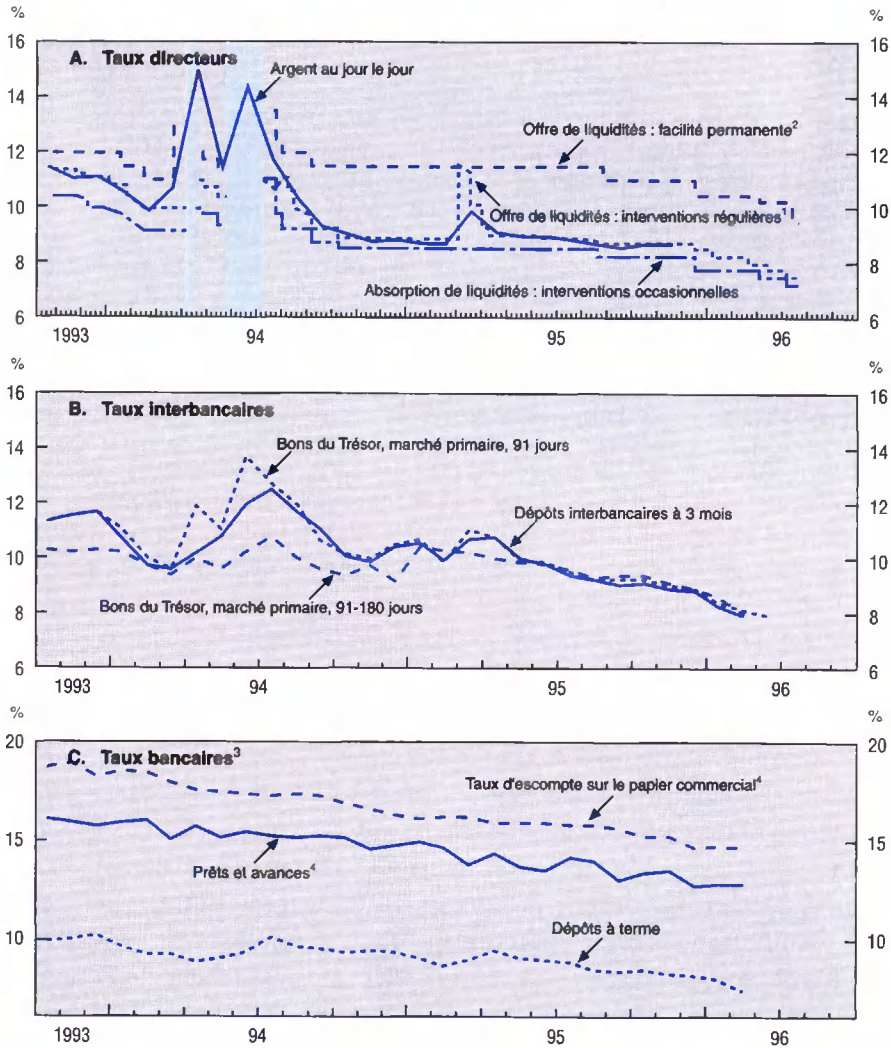
Source : OCDE.

qui ont secoué les marchés des changes européens en général et à la faiblesse de la monnaie espagnole, les autorités ont eu recours à des interventions sur les marchés des changes, à des relèvements des taux directeurs et à des réalignements de l'escudo au sein du mécanisme de change (en novembre 1992 et mai 1993). Après l'élargissement à  $\pm 15$  pour cent de la bande de fluctuation en août 1993, l'escudo s'est échangé à l'intérieur d'une marge étroite située dans la partie inférieure de celle-ci. De fait, l'inflation se rapprochant durablement du critère de convergence et les déséquilibres budgétaires ayant diminué depuis 1994, la crédibilité du taux de change semble s'être accrue, comme en témoigne notamment la nette diminution de l'instabilité du taux de change. En mars 1995, le cours central de l'escudo à l'intérieur du mécanisme de change a été dévalué de 3.5 pour cent, soit deux fois moins que la dévaluation de la peseta espagnole, si bien qu'il s'est aligné sur les taux observés sur le marché depuis août 1993. Ce réalignement n'a pas été précédé par d'importantes pressions du marché sur l'escudo, mais il a visé à limiter les pertes de compétitivité par rapport aux pays partenaires.

### *Évolution des taux d'intérêt*

Après une brève période, au début de 1995, pendant laquelle la Banque du Portugal a été obligée de relever les taux directeurs, ceux-ci se sont inscrits sur une tendance descendante (graphique 13). (Voir l'encadré 1 pour une description des moyens de contrôle monétaire utilisés par la Banque du Portugal.) A partir du milieu de février 1995, les turbulences des marchés des changes, observées dans la plupart des pays européens, ont été amorties par des interventions de la Banque centrale, tandis que les taux directeurs sont restés inchangés. Cependant, après le réalignement de la parité centrale de l'escudo au sein du mécanisme de change, le 6 mars, la pression du marché a entraîné une augmentation de 2.7 points du taux de prise en pension, lequel a atteint 11.6 pour cent au milieu de mars. Il a ainsi dépassé légèrement le plafond de la fourchette officiellement fixée pour les taux du marché monétaire. Les tensions sur le taux de change s'étant atténuées à partir d'avril, le taux de prise en pension a progressivement diminué, retombant fin mai à un niveau inférieur à celui d'avant le réalignement de mars. Les taux directeurs ont encore été abaissés au second semestre de 1995 et dans les premiers mois de 1996. A la suite d'une légère diminution du taux de prise en pension au début du mois d'août, les autorités ont

Graphique 13. TAUX D'INTÉRÊT



Les zones ombrées correspondent aux périodes de suspension des interventions de la Banque du Portugal.

1. Les opérations régulières d'injection de liquidités sont conclues le premier jour ouvrable de chaque période d'alimentation des réserves et arrivent à échéance le premier jour ouvrable de la période suivante. A partir de mai 1994, taux variable pour les prises en pension.
2. Facilité permanente, basé sur des opérations d'octroi de liquidité à un taux annoncé à l'avance arrivant à échéance le premier jour ouvrable suivant la transaction. L'utilisation de cette facilité est automatique.
3. 91-180 jours.
4. Entreprises privées non financières.

Source : Banque du Portugal.

### Encadré 1. Moyens de contrôle monétaire de la Banque du Portugal

Les instruments dont dispose la Banque du Portugal pour influencer sur le marché monétaire sont une facilité de crédit permanente, une facilité d'absorption des liquidités et les prises en pension. Dans des conditions normales, les taux d'intérêt des deux facilités servent de taux plancher et de taux plafond, respectivement, pour les taux du marché monétaire à très court terme. A l'intérieur de cette fourchette, la Banque du Portugal peut infléchir les taux du marché monétaire à court terme au moyen du taux de prise en pension. Les prises en pension ont lieu au début de chaque période d'alimentation des réserves et jusqu'au premier jour de la période suivante (prises en pension régulières) ou durant celle-ci. Jusqu'en juillet 1994, les prises en pension régulières avaient lieu à des taux préalablement annoncés mais leur volume était plafonné, avec des suspensions pendant les périodes de tension extrême sur le marché des changes. Depuis, les prises en pension régulières sont effectuées par voie d'adjudication à des taux variables, même si, de temps à autre (février et avril 1995), la Banque a de nouveau annoncé leur taux lorsqu'elle voulait donner un signal clair sur l'évolution des conditions monétaires. Le recours à des prises en pension à taux variables a donné à la Banque du Portugal un meilleur indicateur de la pression de la demande sur le marché monétaire tout en évitant les perturbations qu'entraînait auparavant la suspension des prises en pension en période de turbulences sur le marché des changes.

modifié la fourchette officielle, d'abord le 28 août, lorsqu'elles ont réduit son plafond de 0.5 point à 11 pour cent et son plancher de 0.25 point à 8.25 pour cent, puis le 19 décembre, lorsque les deux taux ont été abaissés de 50 centièmes de point. Néanmoins, pour préserver la stabilité du taux de change, la baisse du taux des prises en pension de la Banque du Portugal devait être inférieure de moitié à celle du taux allemand correspondant. A la mi-mars 1996, à la suite d'une détente des taux de prise en pension allemands, la Banque du Portugal a de nouveau abaissé de 0.25 point le taux plafond et le taux plancher de la fourchette officielle, à 10.25 et 7.5 pour cent respectivement, tandis que les taux des prises en pension passait sous la barre des 8 pour cent. Les principaux taux directeurs ont à nouveau été abaissés à la mi-avril, le taux des prises en pension tombant à 7.6 pour cent<sup>13</sup>.

Les taux du marché monétaire ont suivi la baisse des taux directeurs depuis mars 1995, un recul plus marqué des taux à long terme s'étant traduit par un aplatissement de la courbe des rendements. La détente des taux du marché



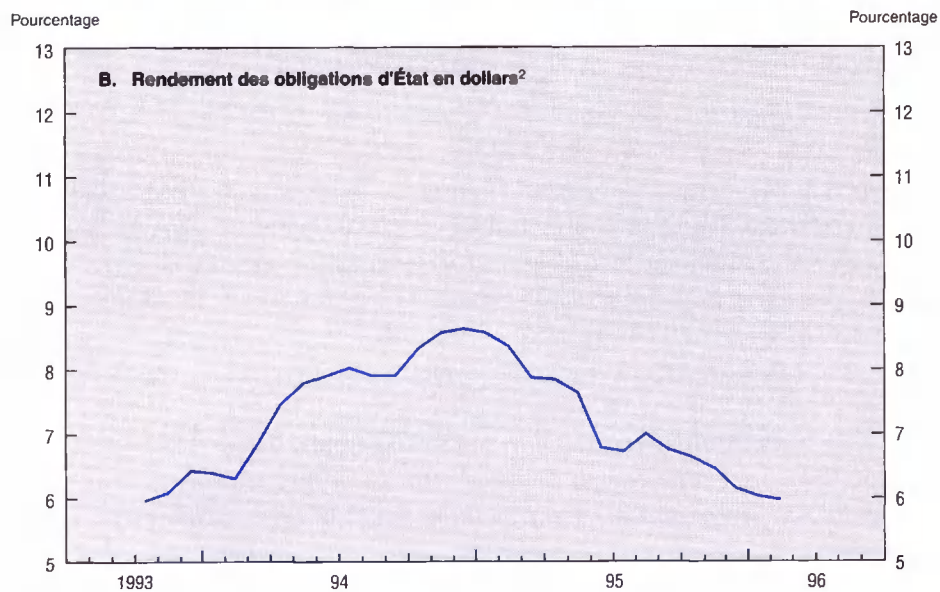
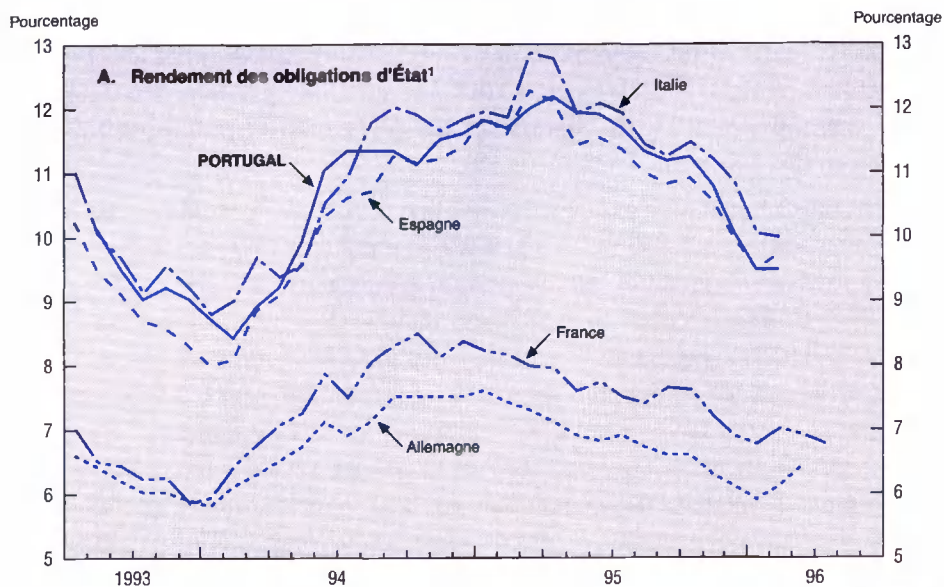
monétaire en 1995 a été intégralement répercutée sur les taux des prêts des banques commerciales, les taux des dépôts baissant dans de moindres proportions. Les marges d'intermédiation des banques ont ainsi diminué en 1995. La rentabilité du secteur bancaire s'est néanmoins stabilisée par suite d'une augmentation des activités d'intermédiation, et les prêts improductifs sont tombés à 6 pour cent en décembre 1995.

Les taux obligataires ont aussi accusé une baisse sensible, diminuant de plus de 3 points entre avril 1995 et mai 1996 (graphique 14). De ce fait, l'écart par rapport aux taux obligataires allemands s'est réduit, passant d'environ 5 points en avril 1995 à 2.5 points en mai 1996 (graphique 15), les taux portugais étant inférieurs aux taux espagnols et italiens. Les écarts de taux sur les obligations portugaises libellées en dollars, qui se sont réduites d'environ 0.2 point depuis le début de 1995, sont aujourd'hui plus faibles que les marges italiennes et irlandaises, et sont inférieures à un dixième des écarts de taux d'intérêt sur les actifs libellés en monnaie nationale. Néanmoins, l'écart de taux d'intérêt entre les titres publics libellés en escudos et en deutschemarks reste important et semble s'expliquer essentiellement par le lent processus d'ajustement des anticipations à de meilleurs résultats sur le front de l'inflation et sur le plan budgétaire (graphique 16).

### *Agrégats représentatifs de la monnaie et du crédit*

Après avoir marqué une accélération jusqu'au milieu de 1995, les agrégats de monnaie et de crédit se sont sensiblement ralentis jusque dans les premiers mois de 1996 (graphique 17). L'agrégat M2- et l'agrégat plus large L- (actifs liquides détenus par le secteur non financier) ont progressé au même rythme, l'évolution différente au cours des deux semestres de 1995 s'expliquant à la fois par le rythme de la reprise de l'activité économique et par des restructurations de portefeuilles liées à la modification des rendements relatifs de différents instruments financiers. Après s'être ralentie de façon continue depuis le début de 1992, pour tomber à moins de 5 pour cent au début de 1994, la croissance des deux agrégats s'est raffermie, atteignant environ 13 pour cent au premier trimestre de 1995. Le ralentissement ultérieur des agrégats a commencé au deuxième trimestre de 1995, le taux de croissance de L- tombant aux alentours de 5 pour cent en glissement annuel en mars 1996, sous l'effet d'une restructuration des portefeuilles en faveur des obligations d'État. Les placements du secteur non bancaire en titres de la dette publique ont été positifs en 1995, ce mouvement

Graphique 14. TAUX D'INTÉRÊT A LONG TERME

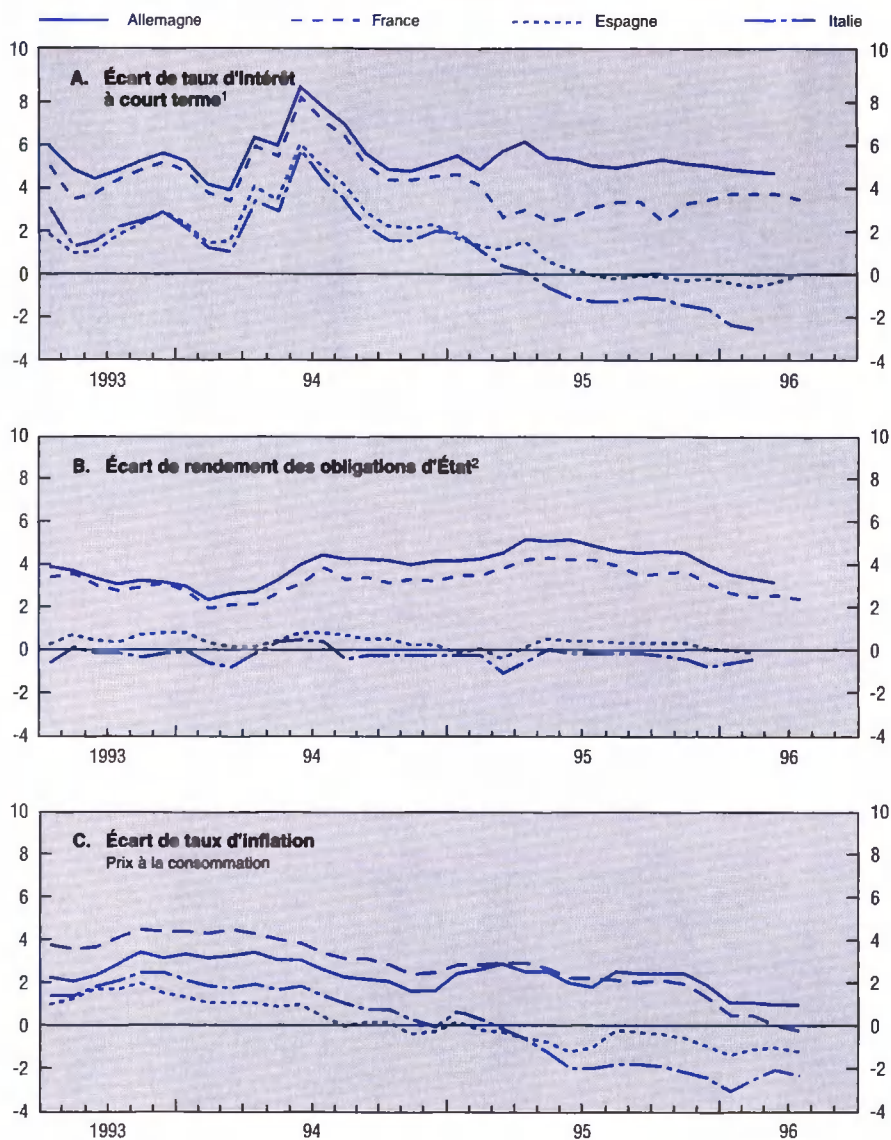


1. Obligations d'État à 10 ans.

2. Obligations d'État à 10 ans, 5 3/4 pour cent, 1993.

Source : OCDE.

Graphique 15. ÉCARTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE TAUX D'INFLATION

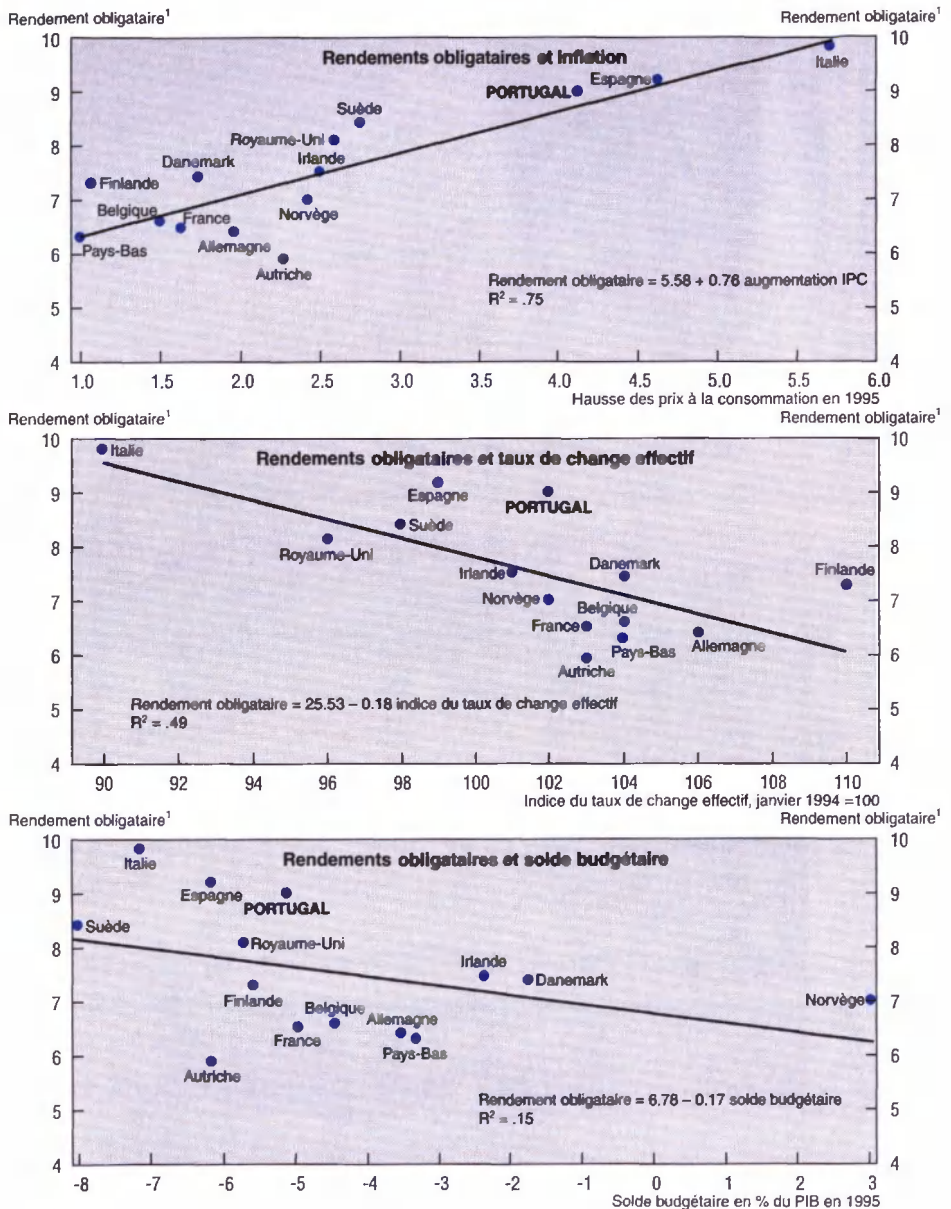


1. Portugal : taux de marché interbancaire à 3 mois ; Allemagne : FIBOR à 3 mois ; Espagne : taux interbancaire à 3 mois ; France : PIBOR à 3 mois ; Italie : interbancaire à 3 mois.

2. Portugal, Italie et Espagne : obligations d'État à 10 ans ; Allemagne : obligations du secteur public à 7-15 ans ; France : obligations du secteur public et parapublic.

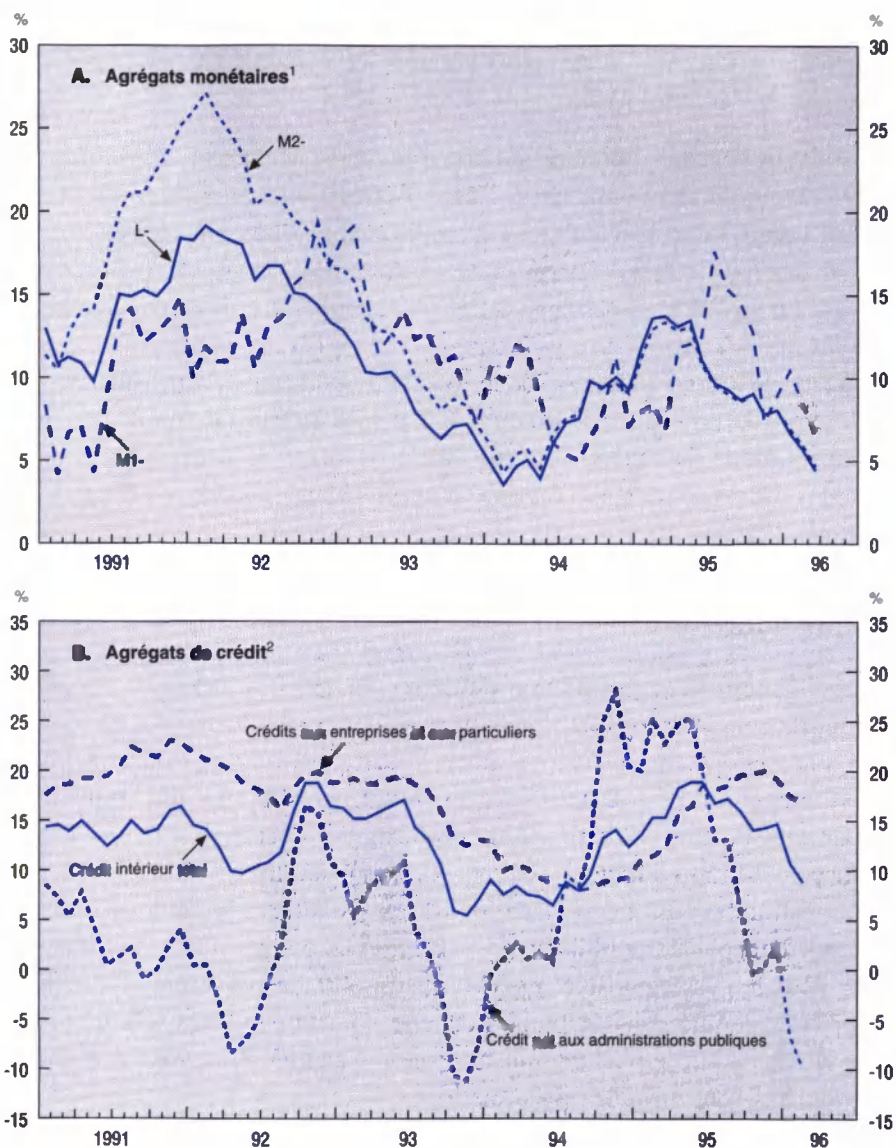
Source : OCDE.

**Graphique 16. RENDEMENTS OBLIGATAIRES, INFLATION, TAUX DE CHANGE ET FINANCES PUBLIQUES**



1. Rendement en mai 1996.  
 Source : OCDE.

Graphique 17. **AGRÉGATS DE MONNAIE ET DE CRÉDIT**  
 Pourcentage de variation sur douze mois



1. En fin de mois.

2. Moyennes hebdomadaires.

Source : Banque du Portugal.

étant soutenu au second semestre par la perspective d'une plus-value sur les obligations d'État et par l'augmentation de l'écart de rendement entre les certificats d'épargne du Trésor et les dépôts à terme. Sur la même période, la croissance de l'agrégat étroit M1 a été plus variable et apparaît moins corrélée avec l'évolution de l'activité totale<sup>14</sup>.

Le crédit bancaire intérieur a marqué la même accélération jusqu'au milieu de 1995, avant de se ralentir ensuite sous l'effet d'une décélération de la croissance du crédit au secteur public. Le crédit bancaire aux entreprises non financières et aux particuliers, en revanche, a fortement progressé (en glissement) jusqu'à la fin de 1995, en partie sous l'effet de la libéralisation financière, c'est-à-dire la levée des restrictions concernant le crédit à la consommation et la concurrence accrue entre les banques sur le marché hypothécaire, ainsi que la suspension de droit de timbre sur le crédit à la consommation. Le crédit bancaire aux autres institutions financières, en vue de l'acquisition de participations dans les entreprises privatisées, s'est fortement accéléré au second semestre de 1995 (graphique 17)<sup>15</sup>.

## **Politique budgétaire**

Après une forte augmentation du déficit en 1993, la politique budgétaire a été progressivement resserrée. Le budget de 1996 vise le respect du critère de convergence budgétaire en 1997 et donc la participation à la troisième phase de l'Union monétaire. En termes budgétaires, cela suppose une réduction de 2.2 pour cent du PIB du déficit des administrations publiques et une baisse de 11 pour cent du ratio d'endettement par rapport à son niveau de 1995. Le budget de 1996 est ambitieux à cet égard, mais des pressions s'exercent sur certaines catégories de dépenses publiques et l'exécution du budget pourrait être entravée, comme dans le passé, par une maîtrise insuffisante des dépenses. La réalisation des objectifs définis dans le budget dépend donc d'éléments, tels qu'une plus grande efficacité sur le plan administratif et une meilleure maîtrise des dépenses, dont les effets sont difficiles à estimer.

### ***Évolution en 1995***

Le besoin de financement des administrations publiques, qui était passé de 7.3 pour cent du PIB en 1993 à 5.7 pour cent en 1994, s'est encore réduit, à

5.2 pour cent en 1995, nettement en dessous du niveau prévu dans le budget de 1995 (tableau 7 et graphique 18)<sup>16</sup>. L'amélioration de 1995 s'explique pour l'essentiel par une réduction du déficit au niveau de l'État (principale composante de l'administration centrale) de 1.2 pour cent du PIB, qui a largement compensé l'augmentation du déficit des organismes de sécurité sociale et la résorption de

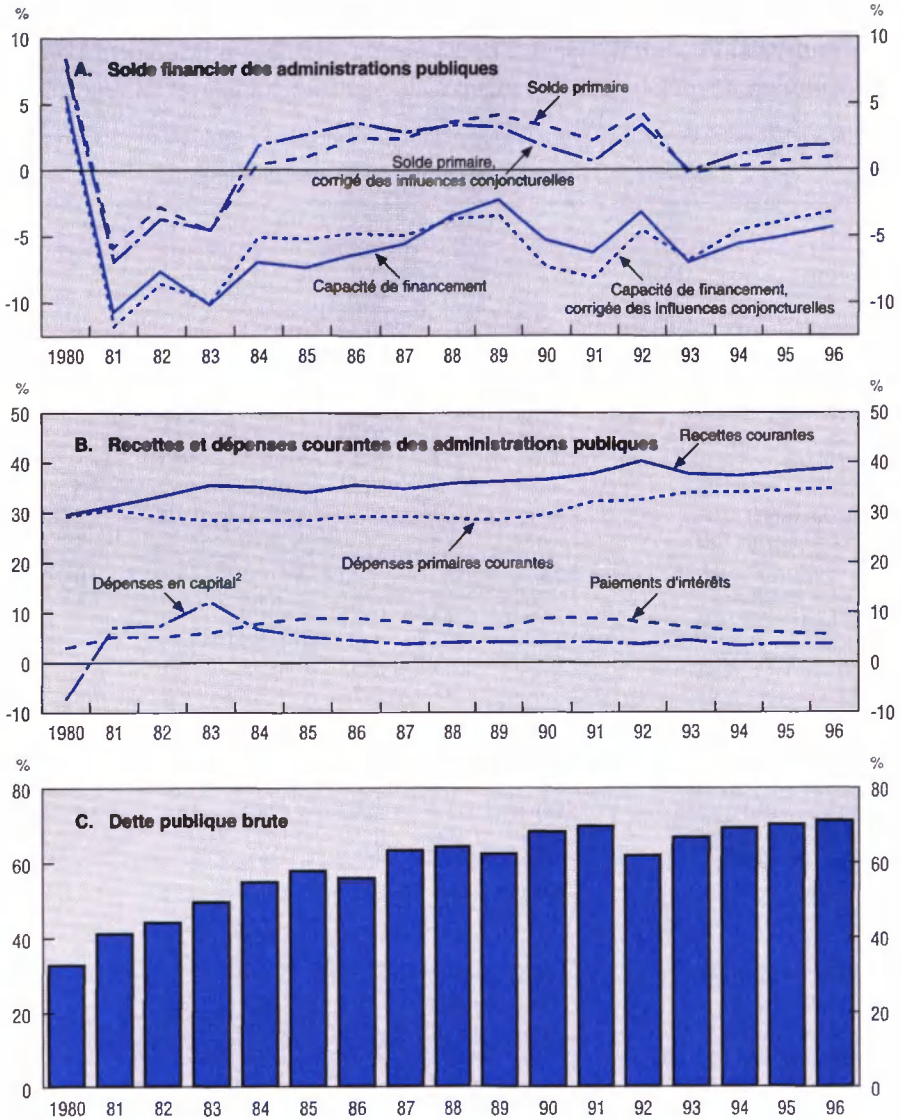
Tableau 7. Comptes des administrations publiques<sup>1</sup>

	1994	1995 Budget	1995 Estimation	1996 Budget	1995 Budget	1995 Estimation	1996 Budget
	Milliards d'escudos				Pourcentage de variation		
<b>Recettes courantes</b>	<b>5 474.2</b>	<b>5 941.0</b>	<b>6 110.6</b>	<b>6 677.4</b>	<b>8.5</b>	<b>11.6</b>	<b>9.3</b>
(en pourcentage du PIB)	38.0	37.8	39.3	40.2	-	-	-
Impôts sur le revenu et le patrimoine	1 315.8	1 365.2	1 480.0	1 615.0	3.8	12.5	9.1
Cotisations de sécurité sociale	1 598.1	1 734.9	1 773.5	1 928.3	8.6	11.0	8.7
Impôts indirects	2 019.2	2 227.8	2 244.3	2 448.9	10.9	11.1	9.1
Autres recettes courantes	541.1	601.9	612.8	685.2	11.2	13.3	11.8
<b>Dépenses courantes</b>	<b>5 809.3</b>	<b>6 236.3</b>	<b>6 332.9</b>	<b>6 781.0</b>	<b>7.4</b>	<b>9.0</b>	<b>7.1</b>
(en pourcentage du PIB)	40.3	39.6	40.7	40.9	-	-	-
Consommation publique	2 547.9	2 753.7	2 777.1	3 010.3	8.1	9.0	8.4
Salaires et traitements	1 982.5	2 161.9	2 136.3	2 372.1	9.0	7.8	11.0
Autres biens et services	565.4	591.8	640.8	638.2	4.7	13.3	-0.4
Subventions	121.8	134.8	139.2	138.8	10.7	14.3	-0.3
Paiements d'intérêts	842.0	868.4	899.2	857.3	3.1	6.8	-4.7
Transferts	2 297.6	2 479.4	2 517.4	2 774.6	7.9	9.6	10.2
<b>Balance courante</b>	<b>-335.1</b>	<b>-295.3</b>	<b>-222.3</b>	<b>-103.6</b>	<b>-11.9</b>	<b>-33.7</b>	<b>-53.4</b>
(en pourcentage du PIB)	-2.3	-1.9	-1.4	-0.6	-	-	-
<b>Recettes en capital</b>	<b>335.9</b>	<b>523.1</b>	<b>427.1</b>	<b>503.0</b>	<b>57.4</b>	<b>27.2</b>	<b>17.8</b>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>818.8</b>	<b>1 152.6</b>	<b>1 008.5</b>	<b>1 099.2</b>	<b>40.8</b>	<b>23.2</b>	<b>9.0</b>
Formation brute de capital	556.9	745.8	654.1	739.7	33.9	17.5	13.1
Transferts en capital	261.9	406.9	354.4	359.5	55.4	35.3	1.4
<b>Solde général</b>	<b>-818.0</b>	<b>-924.8</b>	<b>-803.7</b>	<b>-699.8</b>	<b>13.1</b>	<b>-1.7</b>	<b>-12.9</b>
(en pourcentage du PIB)	-5.7	-5.9	-5.2	-4.2	..	..	..
<b>Solde primaire</b>	<b>24.0</b>	<b>-56.4</b>	<b>95.5</b>	<b>157.5</b>	<b>-335.0</b>	<b>297.9</b>	<b>64.9</b>
(en pourcentage du PIB)	0.2	-0.4	0.6	0.9	-	-	-
<b>Actif financier net</b>	<b>26.0</b>	<b>38.2</b>	<b>70.2</b>	<b>36.9</b>	<b>46.9</b>	<b>83.8</b>	<b>-47.4</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-844.0</b>	<b>-963.0</b>	<b>-873.9</b>	<b>-736.7</b>	<b>14.1</b>	<b>3.5</b>	<b>-15.7</b>
(en pourcentage du PIB)	-5.9	-6.1	-5.6	-4.4	-	-	-
<i>Pour mémoire :</i>							
Solde général, sur la base des paiements	-752.4	-909.5	-733.5	-703.8	..	..	..
(en pourcentage du PIB)	-5.2	-5.8	-4.7	-4.3	..	..	..

1. Dans l'optique des comptes nationaux.

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

Graphique 18. **INDICATEURS BUDGÉTAIRES**<sup>1</sup>  
En pourcentage du PIB



1. Pour 1996, il s'agit de prévisions.

2. Somme de l'investissement fixe, du solde des transferts de capitaux et des autres opérations en capital.

Source : OCDE.



l'excédent des autres services centraux autonomes (tableau 8). L'incidence défavorable de la conjoncture sur l'assainissement des finances publiques au cours des deux dernières années a été largement compensée par des mesures discrétionnaires se traduisant au total par une diminution du déficit corrigé des influences conjoncturelles supérieure d'environ trois-quarts de point à celle du déficit

Tableau 8. Recettes et dépenses des différents niveaux d'administration<sup>1</sup>

	1994	1995	1996	1994	1995	1996	1995	1996
	Estimation		Budget	Estimation		Budget	Estimation	Budget
	Milliards d'escudos			En pourcentage du PIB			Pourcentage de variation	
<b>État</b>								
Recettes totales	3 281.0	3 637.6	3 973.4	22.8	23.4	23.9	10.9	9.2
Dépenses totales	4 062.1	4 283.6	4 722.5	28.2	27.5	28.5	5.5	10.2
Solde général	-781.1	-646.0	-749.1	-5.4	-4.2	-4.5	-	-
Solde primaire	18.6	191.9	46.3	0.1	1.2	0.3	-	-
Besoin de financement	-792.2	-855.0	-757.2	-5.5	-5.5	-4.6	-	-
<b>Services autonomes</b>								
Recettes totales	1 411.6	1 584.2	1 684.4	9.8	10.2	10.2	12.2	6.5
Dépenses totales	1 371.0	1 588.6	1 676.3	9.5	10.2	10.1	15.9	5.5
Solde général	40.6	-4.3	10.1	0.3	0.0	0.1	-	-
Solde primaire	46.5	2.5	16.6	0.3	0.0	0.1	-	-
Besoin de financement	28.4	-43.1	-16.4	0.2	-0.3	-0.1	-	-
<b>Administration centrale</b>								
Recettes totales	3 754.2	4 176.6	4 574.3	26.1	26.8	27.6	11.3	9.5
Dépenses totales	4 494.7	4 826.9	5 313.3	31.2	31.0	32.0	7.4	10.1
Solde général	-740.5	-650.3	-739.0	-5.1	-4.2	-4.5	-	-
Solde primaire	65.1	194.4	62.9	0.5	1.2	0.4	-	-
Besoin de financement	-763.8	-898.1	-773.6	-5.3	-5.8	-4.7	-	-
<b>Autorités locales</b>								
Recettes totales	702.0	761.4	851.5	4.9	4.9	5.1	8.5	11.8
Dépenses totales	737.3	800.2	865.0	5.1	5.1	5.2	8.5	8.1
Solde général	-35.3	-38.7	-13.5	-0.2	-0.2	-0.1	-	-
Solde primaire	-0.5	-0.4	37.5	0.0	0.0	0.2	-	-
Besoin de financement	-38.0	-41.1	-15.9	-0.3	-0.3	-0.1	-	-
<b>Organismes de sécurité sociale</b>								
Recettes totales	1 929.4	2 144.6	2 530.2	13.4	13.8	15.2	11.2	18.0
Dépenses totales	1 971.7	2 259.3	2 477.4	13.7	14.5	14.9	14.6	9.7
Solde général	-42.3	-114.7	53.0	-0.3	-0.7	0.3	-	-
Solde primaire	-40.7	-98.5	57.1	-0.3	-0.6	0.3	-	-
Besoin de financement	-42.3	65.2	52.9	-0.3	0.4	0.3	-	-

1. Dans l'optique des comptes nationaux.

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

effectif. L'excédent primaire, bien qu'encore inférieur à ce qu'il était en 1992, a atteint 0.6 pour cent du PIB en 1995, ce qui a entraîné une augmentation de 1.4 point de la dette en proportion du PIB.

L'assainissement budgétaire en 1995 a été le fruit d'une nouvelle augmentation de la part des recettes courantes dans le PIB, de 1.3 point, sensiblement plus forte que ne le prévoyait le budget (tableau 7). Les impôts sur le revenu et le patrimoine, en particulier, ont augmenté trois fois plus que prévu, par suite d'un accroissement des sommes recouvrées au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (6 pour cent de plus que la valeur inscrite au budget) et de l'impôt sur les sociétés (près de 20 pour cent). En plus de l'évolution favorable de leur assiette, les impôts sur les revenus ont été soutenus par des mesures destinées à réduire les délais de recouvrement, par une amélioration de l'administration des impôts et par une diminution de la fraude fiscale à la suite de l'adoption en 1994 de dispositions assimilant à un délit le non-respect de la législation fiscale. Des mesures destinées à réduire les arriérés dus aux organismes fiscaux et de sécurité sociale, qui atteignaient au total 685 milliards d'escudos à la fin de 1993 (environ 12 pour cent des recettes courantes ou 5 pour cent du PIB) et qui sont passés depuis à 1 000 milliards, ont permis de dégager 40 milliards d'escudos de recettes supplémentaires rien qu'en 1994, les autres échéances devant atteindre 219 milliards sur une période de six ans. Les transferts de l'Union européenne ont aussi marqué une nette augmentation en 1995, atteignant l'équivalent de 3.2 points de PIB, soit beaucoup plus que l'année précédente (tableau 9).

S'agissant des dépenses, les dépenses courantes ont légèrement augmenté en proportion du PIB, progressant de 9 pour cent, contre une prévision budgétaire de 7.4 pour cent. L'augmentation la plus forte a été enregistrée par les subventions et les dépenses sur biens et services, pour lesquelles les crédits initiaux ont été dépassés dans les deux cas. Les dépenses sur traitements et salaires ont progressé d'environ 8 pour cent, soit moins que prévu dans le budget, tandis que les transferts courants se sont accrus plus rapidement qu'on ne l'avait prévu au départ, de près de 10 pour cent. La croissance des dépenses en capital, à plus de 20 pour cent en 1995, a été stimulée par une augmentation des investissements publics et par des transferts en capital au secteur privé, mais les dépenses sont néanmoins restées nettement inférieures aux crédits prévus, principalement en raison d'une sous-exécution des budgets au niveau des administrations locales.

Tableau 9. Transferts publics entre le Portugal et l'Union européenne

Milliards d'escudos

	1992	1993	1994	1995 Estimation	1996 Budget
<b>Transferts du Portugal à l'Union européenne</b>	145.4	163.1	247.5	170.4	223.6
Contributions financières <sup>1</sup>	109.4	127.9	207.2	130.1	181.1
Droits de douane et de nivellement	36.7	35.4	40.0	40.3	42.5
Remboursements de contributions	-0.7	-0.2	0.3	0.0	0.0
<b>Transferts de l'Union européenne au Portugal</b>	<b>461.3</b>	<b>619.7</b>	<b>507.9</b>	<b>669.5</b>	<b>738.4</b>
Fonds agricole (FEOGA)-garantie <sup>2</sup>	74.4	86.4	139.7	138.9	173.9
Fonds structurels	359.6	500.9	321.4	449.7	477.0
Fonds agricole (FEOGA)-orientation <sup>2</sup>	49.9	62.1	49.6	55.0	63.2
Fonds régional (FEDER) <sup>3</sup>	222.5	286.0	218.1	315.7	291.2
Fonds social (FSE) <sup>4</sup>	87.2	152.8	53.7	79.0	122.6
PEDIP <sup>5</sup>	21.2	10.8	5.6	-	-
Fonds pour la cohésion sociale	-	15.7	33.7	79.5	85.0
Divers	6.2	5.9	7.5	1.4	2.5
<b>Solde</b>	<b>315.9</b>	<b>456.6</b>	<b>260.4</b>	<b>499.1</b>	<b>514.8</b>
<i>Pour mémoire :</i>					
Transferts nets de l'UE en pourcentage du PIB	2.5	3.4	1.8	3.2	3.1

1. Contributions assises sur le PNB, le produit de la TVA et les contributions à la Banque européenne d'investissement.
2. Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.
3. Fonds européen de développement régional.
4. Fonds social européen.
5. Programme spécial pour le développement de l'industrie portugaise.

Source : Ministério das Finanças (1996), Orçamento do Estado.

Face à d'importants dépassements de dépenses, le nouveau gouvernement a présenté en décembre 1995 un budget additionnel majorant de plus de 3 pour cent les plafonds de dépenses courantes, principalement au titre de la santé, de l'éducation et de l'entretien du réseau routier. Cependant, du fait d'une augmentation inattendue des recettes et de dépenses en capital plus faibles que prévu, les effets des dépassements de dépenses courantes ont été neutralisés au niveau du déficit total.

### *Le budget de 1996<sup>17</sup>*

Le budget de 1996 prévoit une contraction du déficit des administrations publiques de 1 point de PIB, à 4.2 pour cent en 1996, une augmentation de 1.3 point de la pression fiscale devant compenser l'accroissement des dépenses

courantes et des dépenses en capital en proportion du PIB<sup>18</sup>. Les mesures budgétaires ont pour objet d'élargir l'assiette des impôts tout en maintenant les taux d'imposition de base inchangés, tout en donnant plus de poids aux dépenses consacrées au capital humain et aux infrastructures ainsi qu'aux ménages à bas revenu (tableau 10). Les prévisions budgétaires s'appuient sur l'hypothèse d'une inflation tombant entre 3 et 3.5 pour cent en 1996 et une production atteignant

Tableau 10. Dépenses de l'État<sup>1</sup>

	1995 Budget	1995 Estimation	1996 Budget	1995 Budget	1995 Estimation	1996 Budget
	Milliards d'escudos			Pourcentage de variation		
<b>Classification économique</b>						
<b>Dépenses économiques</b>	<b>3 869.2</b>	<b>3 940.9</b>	<b>4 284.6</b>	<b>4.1</b>	<b>6.0</b>	<b>8.7</b>
Salaires	1 335.8	1 338.2	1 486.1	10.4	10.6	11.1
Achats de biens et services	204.1	219.3	219.2	12.9	21.3	0.0
Paievements d'intérêts	782.9	791.8	774.4	1.8	3.0	-2.2
Transferts	1 383.6	1 432.0	1 680.3	-2.2	1.2	17.3
à d'autres organismes publics	1 094.9	1 151.0	1 362.7	-0.6	4.5	18.4
à d'autres entités	288.7	281.0	317.6	-7.9	-10.3	13.0
Subventions	102.8	98.9	89.1	5.7	1.6	-9.9
Divers	60.0	60.7	35.5	29.3	30.8	-41.5
<b>Dépenses en capital</b>	<b>537.2</b>	<b>506.7</b>	<b>567.4</b>	<b>19.0</b>	<b>12.2</b>	<b>12.0</b>
Investissements	172.5	138.9	171.5	49.6	20.5	23.5
Transferts en capital	353.9	365.9	393.4	5.7	9.3	7.5
à d'autres organismes publics	335.0	341.5	372.3	7.8	9.9	9.0
à d'autres entités	18.9	24.4	21.1	-21.6	1.2	-13.5
Divers	10.8	19.0	2.5	671.4	35.7	31.6
<b>Transactions financières<sup>2</sup></b>	<b>193.3</b>	<b>189.4</b>	<b>20.1</b>	<b>51.0</b>	<b>48.0</b>	<b>-89.4</b>
<b>Total</b>	<b>4 599.7</b>	<b>4 637.0</b>	<b>4 872.1</b>	<b>7.0</b>	<b>7.9</b>	<b>5.1</b>
<b>Classification fonctionnelle</b>						
<b>Défense et sécurité</b>	<b>725.3</b>	<b>772.1</b>	<b>717.1</b>	<b>5.1</b>	<b>11.9</b>	<b>-7.1</b>
<b>Fonctions sociales</b>	<b>2 041.2</b>	<b>2 282.5</b>	<b>2 421.4</b>	<b>-0.8</b>	<b>10.9</b>	<b>6.1</b>
Éducation	787.8	805.0	876.1	8.6	11.0	8.8
Santé	616.7	697.8	654.2	-4.2	8.4	-6.2
Divers	636.7	779.7	891.1	-7.5	13.3	14.3
<b>Fonctions économiques</b>	<b>363.1</b>	<b>418.0</b>	<b>382.5</b>	<b>3.2</b>	<b>11.4</b>	<b>-8.5</b>
<b>Divers</b>	<b>1 276.8</b>	<b>975.0</b>	<b>1 331.0</b>	<b>21.9</b>	<b>-6.9</b>	<b>36.5</b>

1. Dans l'optique des comptes nationaux.

2. Y compris la «Cláusola de Convergência/Reserva».

Source : Ministério das Finanças (1996), Orçamento do Estado.

2.7 pour cent. La diminution des paiements d'intérêts expliquent la plus grande partie de la réduction du déficit, mais environ un tiers de la réduction prévue au niveau des administrations publiques découlerait d'une amélioration de l'excédent primaire, à près de 1 pour cent du PIB, attribuable dans une large mesure à une amélioration du solde des organismes de sécurité sociale.

Sur le plan des dépenses, le budget prévoit que les paiements courants des administrations publiques augmenteront à un rythme nettement plus lent qu'en 1995 (tableau 7). On s'attend à une forte augmentation des salaires du secteur public (11 pour cent), sous l'effet d'un accroissement des contributions budgétaires au régime public de pensions. Les transferts courants (aux ménages, principalement) s'accroîtraient aussi de plus de 10 pour cent, des ressources budgétaires étant affectées au financement d'un revenu minimum en faveur d'environ 8 000 ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Les autres postes de dépenses courantes diminueraient en termes nominaux, les dispositions législatives récemment adoptées se traduisant par une maîtrise plus rigoureuse des dépenses à tous les niveaux des administrations publiques<sup>19</sup>. Le niveau budgétisé pour les paiements d'intérêts suppose une baisse d'environ 1 point du coût implicite de la dette publique, ce qui concorde à peu près avec les taux du marché observés au début de 1996. Des réductions des transferts en capital devraient aussi entraîner un ralentissement sensible de la croissance des dépenses en capital, encore que l'investissement des administrations publiques continuera à progresser à un rythme soutenu (13 pour cent), en raison surtout d'investissements en infrastructures de transports.

Côté recettes, l'objectif du gouvernement est d'accroître les recettes courantes des administrations publiques d'environ 9 pour cent. Les recettes au titre de l'impôt sur les sociétés sont censées s'accroître de près de 20 pour cent (tableau 11), principalement sous l'effet de l'augmentation des bénéfices des entreprises publiques, la progression étant moins sensible en ce qui concerne les impôts indirects et les impôts sur le revenu des personnes physiques. Dans une large mesure, les recettes devraient aussi augmenter par suite d'une meilleure application des dispositions législatives en vigueur et d'une réduction de la fraude et de l'évasion fiscales. Une large fraude à l'impôt sur le revenu des personnes physiques est mise en évidence, notamment, par la faible valeur moyenne des revenus déclarés par les travailleurs indépendants, surtout dans les secteurs du commerce de détail et de la construction, et par la plupart des

Tableau 11. Recettes fiscales de l'État<sup>1</sup>

	1994	1995	1995	1996	1995	1995	1996
		Budget	Estimation	Budget	Budget	Estimation	Budget
	Milliards d'escudos				Pourcentage de variation		
<b>Fiscalité directe</b>	<b>1 191.3</b>	<b>1 222.0</b>	<b>1 334.8</b>	<b>1 459.0</b>	<b>2.7</b>	<b>12.1</b>	<b>9.3</b>
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRS)	865.7	895.0	950.9	997.4	3.5	9.9	4.9
Impôt sur les sociétés (IRC)	310.5	311.0	372.4	446.0	0.2	20.0	19.8
Autres impôts directs	15.1	16.0	11.5	15.6	7.4	-22.8	35.7
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>1 961.2</b>	<b>2 062.7</b>	<b>2 074.2</b>	<b>2 206.2</b>	<b>4.7</b>	<b>5.3</b>	<b>6.4</b>
Taxe sur la valeur ajoutée (IVA)	1 038.8	1 123.9	1 125.9	1 207.7	8.2	8.4	7.3
Taxe sur les combustibles (ISP)	399.1	433.0	433.7	466.0	8.5	8.7	7.4
Taxe sur les automobiles (IA)	121.1	140.0	133.6	151.8	15.6	10.3	13.6
Taxe sur le tabac	140.5	150.0	150.9	167.3	6.0	6.6	10.9
Droit de timbre	213.5	166.5	167.3	159.0	-22.5	-22.1	-5.0
Divers	48.2	49.3	63.0	54.4	-9.9	15.2	-13.7
<b>Total</b>	<b>3 152.5</b>	<b>3 284.7</b>	<b>3 409.2</b>	<b>3 665.2</b>	<b>3.9</b>	<b>7.9</b>	<b>7.5</b>

1. Sur la base des comptes publics.

Source : Ministério des Finanças (1996), Orçamento do Estado.

professions libérales, telles que les médecins, avocats et comptables. En ce qui concerne la fraude à l'impôt sur les sociétés, la moitié environ des petites entreprises ont apparemment déclaré constamment des pertes au cours des 20 dernières années. La fraude à la TVA pourrait aussi être importante. L'administration de l'impôt va être améliorée grâce à l'affectation de ressources plus importantes, au redéploiement des fonctionnaires des impôts et à la décentralisation. En vertu de dispositions législatives devant être proposées bientôt, l'impôt sur les entreprises déclarant des bénéfices anormalement bas pendant trois ans de suite sera calculé sur la base du revenu imputé d'entreprises de taille équivalente dans le même secteur. Simultanément, un dispositif de contrôle informatique sera mis en place afin de faciliter la création d'un système d'identification des contribuables. S'ajoutant à une réforme du système judiciaire, à de nouveaux mécanismes de règlement des impôts dus et au recours à des méthodes indirectes de détermination du revenu imposable pour certaines catégories de contribuables, ces mesures devraient contribuer pour un tiers environ de l'augmentation totale des recettes fiscales de l'État.

Simultanément, des dispositions fiscales spéciales visent à favoriser les titulaires de bas revenus et à stimuler l'investissement et la concurrence :

- Dans le premier cas, il s'agit d'un facteur d'indexation plus élevé pour les bas revenus, d'une augmentation des déductions fiscales (réelles) pour les pensionnés et salariés à bas revenus et d'une augmentation des avantages en faveur des couples ayant un seul revenu.
- Dans le second cas, le système de crédit d'impôt pour les investissements supplémentaires, mis en place en 1995, est maintenu, un traitement préférentiel étant prévu pour les petites entreprises et les régions défavorisées, tandis que les impôts sur l'achat d'une automobile sont réduits.
- Le droit de timbre sur les transactions financières a été réduit d'un point et un taux intermédiaire de TVA, à 12 pour cent, a été institué pour certaines catégories de produits alimentaires et de services qui avaient pâti d'une concurrence fiscale avec l'Espagne.

Dans le contexte de la présentation du budget, les autorités ont également annoncé leur intention de relancer le programme de privatisation, l'objectif étant de dégager plus de 380 milliards d'escudos, ou 2.3 pour cent du PIB en 1996, par la vente d'entreprises financières et industrielles, 290 milliards d'escudos étant consacrés à la réduction de la dette. Dans le secteur financier, les privatisations devraient concerner le *Banco Fomento e Exterior*, l'un des principaux groupes financiers du Portugal, et le *Banco Totta e Açores*; dans le secteur industriel, elles concerneraient *Electricidade de Portugal*, compagnie nationale d'électricité, une deuxième tranche de *Portugal Telecom*, ainsi qu'un certain nombre d'entreprises dans les secteurs du ciment, du tabac et de la pâte à papier.

### ***Gestion de la dette***

La dette brute des administrations publiques a atteint 71.4 pour cent du PIB en 1995, se maintenant ainsi sur la pente ascendante qui s'était amorcée en 1993, sous l'effet d'une augmentation de la dette des administrations publiques et des autres organismes publics (tableau 12). En plus de l'impact du déficit, d'autres transactions hors budget ont contribué à une augmentation de la dette publique d'environ 230 milliards d'escudos (tableau 13) : l'augmentation de l'encours des dépôts publics, liée à une politique de surfinancement, ainsi que les intérêts déchés sur les certificats d'épargne ont largement contrebalancé les effets

**Tableau 12. Encours de la dette publique**  
Milliards d'escudos

	1991	1992	1993	1994	1995
	Encours				
Dette des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	7 846.2 70.2	8 001.8 64.4	9 162.7 67.2	10 078.0 70.0	11 110.3 71.4
Dette de l'administration centrale (en pourcentage du PIB)	7 629.7 68.2	7 766.3 62.5	8 871.4 65.1	9 753.0 67.7	10 700.9 68.7
Autres organismes publics (en pourcentage du PIB)	216.5 1.9	235.5 1.9	291.3 2.1	325.0 2.3	409.4 2.6
	Composition de la dette publique directe				
Dette intérieure	92.0	92.5	88.3	85.5	82.5
Taux fixe	28.7	23.3	27.2	31.4	33.0
Court terme	20.0	14.7	10.6	13.0	11.9
Moyen et long terme	8.7	8.6	16.6	18.4	21.1
Taux flottant	63.3	69.2	61.0	54.1	49.5
Court terme	—	—	—	—	—
Moyen et long terme	63.3	69.2	61.0	54.1	49.5
Dette extérieure	8.0	7.5	11.8	14.5	17.5
	Coût implicite de la dette publique directe				
Total	14.9	16.8	13.6	10.3	9.8
Dette intérieure	15.4	17.8	14.8	11.4	10.6
Dette extérieure	11.5	6.5	4.0	5.1	6.0
	Échéance de la dette publique directe <sup>1</sup>				
Total	..	..	..	3.3	3.5
Dette intérieure	..	..	..	2.7	2.9
Court terme	..	..	..	0.4	0.3
Moyen et long terme	..	..	..	3.1	3.3
Dette extérieure	..	..	..	6.6	6.6

1. Échéance résiduelle en années. Fin de période.

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

favorables sur la dette de l'appréciation de l'escudo et des recettes des privatisations consacrées à la réduction de la dette, qui ont atteint 118 milliards d'escudos en 1995, contre 30 milliards l'année précédente<sup>20</sup>.

En 1995, les autorités se sont encore efforcées d'allonger l'échéance des instruments de la dette publique et de les diversifier tout en réduisant le coût. A cette fin, la liquidité et la transparence du marché intérieur ont été améliorées et



Tableau 13. **Déficit et autres opérations des administrations publiques<sup>1</sup>**

Milliards d'escudos

	1991	1992	1993	1994	1995
<b>A. Déficit total</b>	736.0	451.8	934.8	818.1	803.7
<b>B. Autres opérations</b>	535.3	-296.2	226.1	97.2	228.6
Produit des privatisations pour le remboursement de la dette	-86.8	-199.9	-51.6	-30.0	-117.8
Actif financier net	-12.6	24.5	33.8	26.0	70.2
Variation des dépôts publics	368.8	-329.6	-35.9	-62.5	361.9
Intérêts sur certificats d'épargne	110.0	117.8	140.4	114.2	118.5
Ajustement pour fluctuations du taux de change	10.6	10.2	141.1	-15.7	-40.5
Ajustement pour période complémentaire	21.8	0.4	-35.8	-81.1	-152.5
Autres ajustements <sup>2</sup>	123.5	80.4	34.1	146.3	-11.2
<b>C. Variation totale de l'encours de la dette brute des administrations publiques (A + B)</b>	<b>1 271.3</b>	<b>1 55.6</b>	<b>1 160.9</b>	<b>915.3</b>	<b>1 032.3</b>
<i>Pour mémoire :</i>					
Encours de la dette brute des administrations publiques	7 846.2	8 001.8	9 162.7	10 078.0	11 110.3

1. Dans l'optique des comptes nationaux.

2. Y compris les règlements de la dette.

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

l'épargne des ménages a été mobilisée par l'émission de certificats d'épargne. Tout au long de l'année, le Trésor est resté présent dans tous les segments des marchés intérieurs, continuant d'émettre des titres jusque dans les périodes caractérisées par des coûts financiers élevés. En 1995, le financement de la dette a principalement reposé sur l'émission d'obligations à taux fixe (pour 733 milliards d'escudos) et d'obligations à taux variable (511 milliards d'escudos), les bons du Trésor ne jouant qu'un rôle secondaire. Afin d'accroître la prévisibilité du financement de la dette, le Trésor a publié au début de 1995 un calendrier des émissions d'obligations à échéance de 3, 5 et 10 ans, en précisant leur volume indicatif. En 1995, le Trésor a aussi sensiblement accru sa présence sur les marchés étrangers :

- Une facilité de crédit multidevise a été conclue en mars pour un montant de 3 milliards de deutschemarks (environ 320 milliards d'escudos) permettant de recourir rapidement au financement extérieur à court terme au cas où la situation intérieure serait défavorable.

- Sur le marché des euro-obligations, le Portugal a émis des obligations en yen (à 7 ans, pour un montant de 70 milliards de yen ou 115 milliards d'escudos) et en francs français (emprunt de 10 ans pour un montant de 6 milliards de francs, soit 180 milliards d'escudos).
- Le gouvernement a eu recours au programme global de bons à moyen terme, effectuant plusieurs petites émissions en diverses monnaies (pour 100 milliards d'escudos), et a procédé à d'autres opérations à moyen et long terme (prêts bancaires à fongibilité limitée, pour 64 milliards d'escudos).
- Le gouvernement portugais a approuvé en novembre un nouveau programme d'euro-billets de trésorerie (représentant 2 milliards de dollars, soit 297 milliards d'escudos) destiné à obtenir des financements à court terme à des conditions plus avantageuses que sur les marchés intérieurs et étrangers. Les émissions en différentes monnaies effectuées dans le cadre de ce programme en 1995 ont atteint au total 95 milliards d'escudos.

Le recours de plus en plus marqué aux marchés extérieurs s'est traduit par une augmentation de la part de la dette extérieure, qui a dépassé 17 pour cent en 1995, niveau deux fois supérieur à celui enregistré trois ans auparavant, mais encore faible par comparaison avec les autres pays.

La stratégie de gestion de la dette menée par les autorités a porté ses fruits en ce qui concerne l'échéance et le coût de la dette publique. L'échéance résiduelle de la dette publique directe a atteint 3.5 ans à la fin de 1995. Le coût de la dette directe est tombé à moins de 10 pour cent en 1995, grâce à un plus large recours à l'endettement extérieur, qui est nettement moins coûteux mais comporte des risques plus importants, et à une diminution du coût de la dette intérieure. Pendant la plus grande partie de 1995, les taux des bons du Trésor sont restés légèrement inférieurs aux taux des adjudications sur le marché monétaire, et ont fait preuve d'une plus grande stabilité.

Pour 1996, en dépit d'une réduction du besoin de financement de l'État (hors produit des privatisations mais y compris les autres opérations financières), le budget prévoit une augmentation des remboursements anticipés des instruments de la dette à taux d'intérêt élevé (FIP), nécessitant des émissions brutes équivalentes à environ 22 pour cent du PIB. Tout en permettant de couvrir le besoin de financement de l'État, la gestion de la dette en 1996 visera encore à améliorer l'efficacité et la liquidité des marchés financiers intérieurs. Le nombre

d'échéances sera réduit et la taille des instruments sera accrue de manière à faciliter le développement de marchés de capitaux et de produits dérivés et à réduire les distorsions qui contribuent actuellement au niveau élevé des taux d'intérêt. De l'avis des autorités, une gestion active de la dette impose de la flexibilité dans le choix des instruments de financement. Des projets ont aussi été annoncés en vue d'une révision de la législation concernant le traitement fiscal de la dette publique et de la création d'un organisme de gestion spécialisé chargé d'administrer la dette publique.

### **III. Réforme du système de sécurité sociale**

Au Portugal, comme dans d'autres pays de l'OCDE, l'écart entre les dépenses et les cotisations de sécurité sociale est appelé à se creuser à moyen terme, du fait d'une évolution démographique défavorable. Des mesures correctives ont été prises récemment, mais elles risquent d'être insuffisantes pour rétablir l'équilibre financier. Il faudra sans doute réformer le système pour assurer sa viabilité dans le moyen terme ; à cet effet, en 1996 le nouveau gouvernement a mis en place une commission spéciale chargée d'établir un Livre blanc sur la sécurité sociale avant juin 1997. Deux grandes séries de questions se posent. La première a trait à la viabilité financière, des mesures devant être prises pour que le financement des engagements au titre des retraites n'entraîne pas une augmentation inacceptable de la fiscalité ou des emprunts. Cet aspect est particulièrement important pour l'évolution des coûts de main-d'œuvre non salariaux, avec des conséquences pour l'efficacité du marché du travail (voir au chapitre IV). La seconde série de questions concerne la structure des prestations et des cotisations, qui devrait être réorganisée de manière à atténuer les éventuels effets négatifs des dispositifs institutionnels actuels sur l'efficience et l'équité.

Le chapitre s'ouvre par une vue d'ensemble du système de sécurité sociale du Portugal, avec une description de son cadre institutionnel et de ses mécanismes de financement. Il présente ensuite les traits essentiels des deux principaux régimes, à savoir le régime général du secteur privé et le régime du secteur public. L'analyse couvre le système dans toute son étendue, y compris les pensions et les programmes de protection sociale, mais l'accent est mis sur les régimes de retraite. La dernière section du chapitre présente des propositions de réforme sur la base d'une évaluation des perspectives financières à long terme.

## **Principales caractéristiques du système de sécurité sociale**

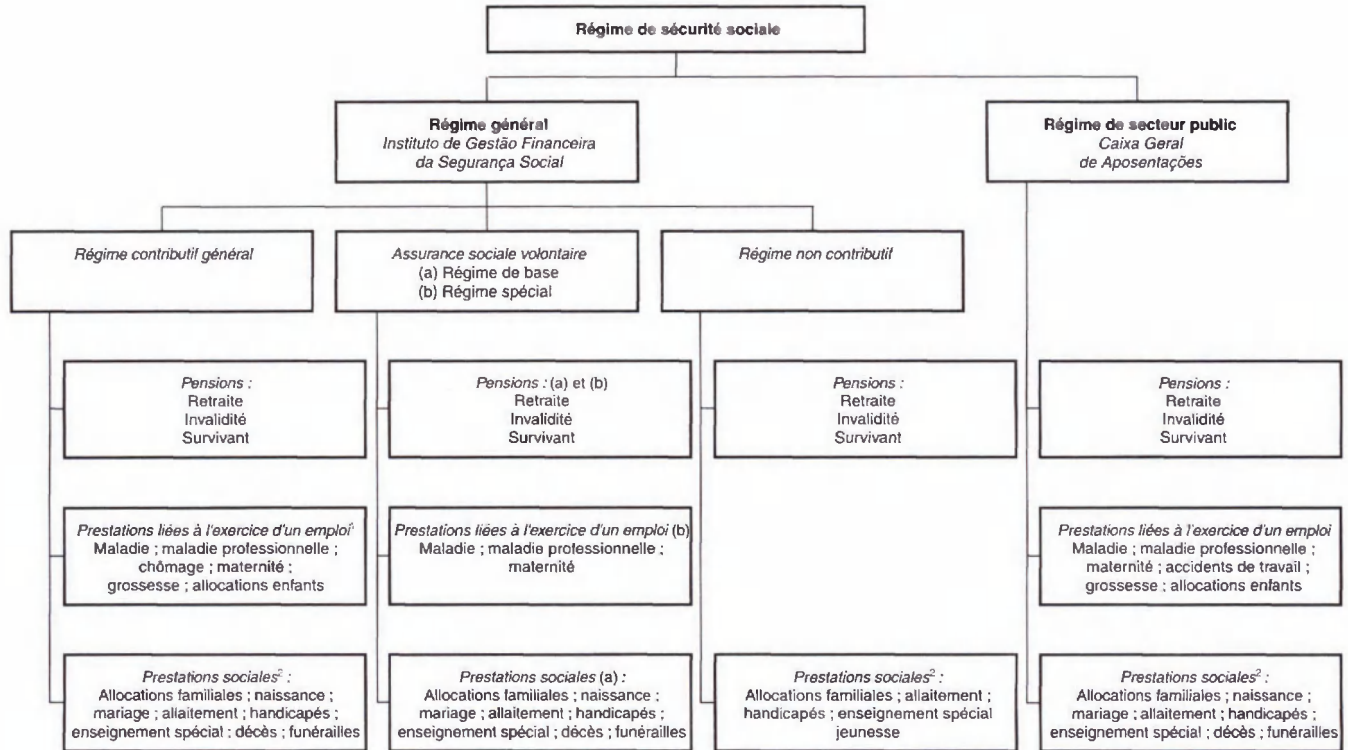
Le système par répartition du Portugal a été élaboré par étapes successives et divers régimes de portée limitée ont été instaurés depuis le début du siècle. Un premier plan de retraite important a été mis en place en 1929, avec la création de la *Caixa Geral de Aposentações* pour les salariés du secteur public. Un régime général destiné aux travailleurs du secteur privé a été institué en 1935, pour les salariés de l'industrie et des services. Les transferts sociaux comprenaient des pensions de vieillesse et d'invalidité, des prestations en cas d'accident du travail et des prestations d'assurance-maladie, les cotisations étant calculées en fonction des gains. Ce système a été restructuré en 1962 et en 1969 de manière à créer des régimes spéciaux pour certaines catégories de salariés, notamment les ouvriers agricoles. Dans les années 70, les régimes de sécurité sociale ont connu de nouvelles modifications, avec une extension de la couverture aux travailleurs indépendants et un relèvement des prestations. Les droits à pension ont été généralisés dans le secteur public : en 1972, ils ont été étendus à tous les salariés des administrations centrales, locales et régionales.

A la suite de la révolution de 1974, une réforme fondamentale a rendu universelles les prestations sociales, avec la création de la «pension sociale» pour les personnes non couvertes par le régime général. Tout au long des années 80, la couverture des prestations a été élargie et harmonisée pour certaines catégories de travailleurs. En 1980, les programmes de protection sociale des catégories à faibles revenus ont été étendus et intégrés dans le système non contributif, tandis que les ouvriers agricoles ont été transférés au régime général en 1987. De nouvelles réformes instaurées à la fin des années 80 ont renforcé l'harmonisation du système tout en maintenant la différenciation entre le secteur privé et le secteur public. De 1993 à 1995, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures, notamment un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes et une modification de la formule de calcul des pensions.

### ***Le cadre institutionnel actuel***

Le système de sécurité sociale comprend deux régimes principaux : le régime général, qui couvre les travailleurs du secteur privé, et le régime des salariés du secteur public (graphique 19). Le secteur bancaire est couvert par un régime spécial.

Graphique 19. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



1. La protection en cas de maladie et de maladie professionnelle est volontaire pour les travailleurs indépendants.

2. Les prestations sociales ne sont pas soumises à conditions de ressources, sauf les allocations pour l'enseignement spécial et les indemnités en cas de décès.

Source : Autorités portugaises.

Avec 2.3 millions de pensionnés et 4.3 millions de cotisants, le **régime général** est de loin le plus important. Géré par l'*Instituto de Gestão Financeira da Segurança Social* (IGFSS), il comprend trois principaux régimes :

- Le *régime contributif général* couvre les travailleurs salariés et indépendants en dehors du secteur public (3.8 millions en 1994)<sup>21</sup>. Les paiements effectués par ce régime comprennent les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivant, l'assurance contre une perte temporaire de revenu pour cause de maladie, de maladies professionnelles, de maternité ou de chômage, ainsi que d'autres prestations sociales. La plupart de ces dernières ne sont pas soumises à un critère de ressources ; elles consistent en allocations familiales, primes de naissance, prestations aux handicapés, indemnités en cas de décès, etc. Les titulaires de pensions étaient au nombre de 1.6 million en 1994. Les dépenses au titre du régime contributif général sont entièrement couvertes par les cotisations de sécurité sociale.
- Le *régime d'assurance sociale volontaire* assure une protection aux personnes qui ne sont pas obligatoirement couvertes par le régime contributif général (notamment les femmes au foyer et les ressortissants portugais exerçant une activité professionnelle à l'étranger). Les prestations comprennent les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivant, les indemnités en cas de décès et d'autres prestations sociales. Des conditions spéciales régissent l'ouverture des droits aux prestations additionnelles.
- Le *régime non contributif* assure une protection minimale aux personnes non couvertes par aucun des régimes précédents, dont les revenus mensuels sont inférieurs à une certaine limite et qui sont confrontés à des difficultés économiques et sociales<sup>22</sup>. Outre la « pension sociale » de vieillesse et d'invalidité, les autres prestations assurées par le régime non contributif comprennent les allocations familiales, les aides aux jeunes et les prestations en faveur des handicapés. En 1994, on comptait 156 000 pensionnés et 21 000 bénéficiaires d'allocations familiales. Le système non contributif est financé par des transferts de l'administration centrale.

Il existe aussi un régime spécial pour l'agriculture qui prévoit des pensions de vieillesse, d'invalidité, et de survivant et des allocations familiales. Ce régime couvre un effectif limité d'ouvriers agricoles.

Le **système d'assurance des salariés du secteur public**, géré par la *Caixa Geral de Aposentações* (CGA), compte environ 360 000 pensionnés et 640 000 cotisants<sup>23</sup>. Les montants des pensions sont plus élevés que dans le régime contributif général, bien que les taux de cotisation des salariés soient similaires. L'État prend à sa charge la différence entre les cotisations et les dépenses au titre des pensions. Les prestations sociales non liées au revenu sont analogues à celles qu'offre le régime contributif général. *L'Assistência na Doença aos Servidores Civis do Estado* (ADSE) fournit une assistance médicale financée par une cotisation de 1 pour cent du salaire brut.

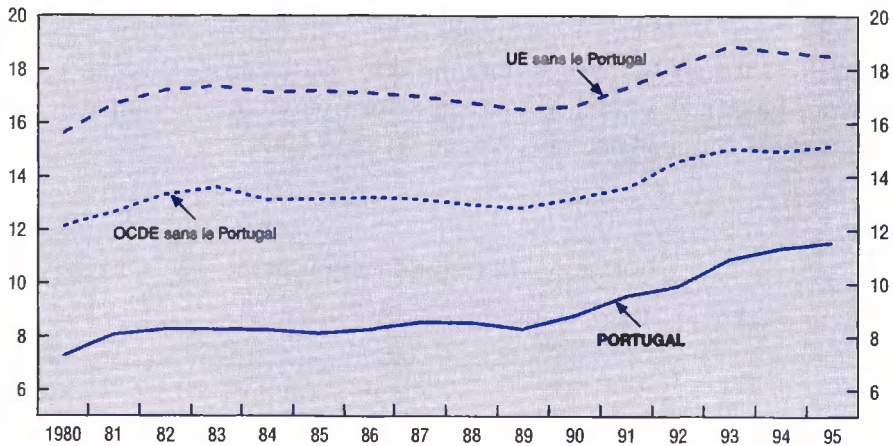
Le **régime du secteur bancaire** est un système par capitalisation privé qui couvre environ 135 000 salariés, dont la plupart sont exclus du régime général sauf pour les prestations familiales et les risques de chômage et de maladies professionnelles. Il existe plusieurs fonds de pensions privés, gérés par des sociétés agréées d'assurance-vie et de gestion de fonds de pensions, qui versent des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivant ainsi que des indemnités en cas de décès, des prestations d'assurance-maladie et des allocations de maternité.

### ***Financement du système de sécurité sociale***

A l'image des tendances observées dans d'autres pays, des dépenses de sécurité sociale du Portugal ont augmenté régulièrement en proportion du PIB pour atteindre un chiffre estimé à 11.6 pour cent en 1994, contre 8.4 pour cent en 1986 (graphique 20). La majeure partie de cette hausse (1.8 point) a reflété un accroissement des dépenses au titre du régime général du secteur privé, qui ont grimpé à 9.2 pour cent du PIB en 1994 sous l'effet de l'augmentation du nombre des bénéficiaires et du relèvement des pensions (tableau 14). Dans le système général, les cotisations ont été suffisantes pour couvrir les dépenses du régime contributif, tandis que les dépenses au titre du régime non contributif ont été financées par des transferts de l'administration centrale, pour un total de 1.5 pour cent du PIB en 1994. Il existe par ailleurs d'importants arriérés de cotisations qui ont atteint 2.6 pour cent du PIB en 1994, et les réserves financières sont encore bien trop réduites pour protéger le système contre une poussée des dépenses, malgré la création d'un fonds de réserve (le *Fundo de Estabilização Financeira*) en 1989.



Graphique 20. **DÉPENSES DE SÉCURITÉ SOCIALE**  
En pourcentage du PIB



Source : OCDE.

Tableau 14. **Régime général du secteur privé**  
En pourcentage du PIB

	1983	1986	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Recettes courantes</b>	<b>7.1</b>	<b>8.4</b>	<b>8.5</b>	<b>8.7</b>	<b>8.7</b>	<b>9.5</b>	<b>9.3</b>
Cotisations	6.3	7.3	7.5	7.8	7.6	7.5	7.4
Transferts budgétaires <sup>1</sup>	0.3	0.7	0.6	0.6	0.6	1.5	1.5
Autres recettes	0.5	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.4
<b>Dépenses courantes</b>	<b>7.3</b>	<b>7.4</b>	<b>7.8</b>	<b>8.3</b>	<b>8.6</b>	<b>9.0</b>	<b>9.2</b>
Pensions	4.9	4.9	5.5	5.7	5.8	6.0	6.1
Indemnités de chômage	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.8	0.9
Prestations d'assurance-maladie	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
Autres programmes de protection sociale <sup>2</sup>	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Divers	1.2	1.3	1.0	1.1	1.1	1.1	1.0
Transferts courants <sup>3</sup>	0.0	0.2	0.4	0.4	0.3	0.2	0.3
Balance des opérations courantes	-0.2	0.8	0.3	0.0	-0.2	0.3	-0.2
Balance des opérations en capital	0.0	-0.3	-0.3	-0.2	0.0	-0.3	-0.4
<b>Solde général</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.6</b>

1. Inclut seulement les transferts du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

2. Action Sociale.

3. Exclut les transferts du Fundo de Estabilização Financeira da Segurança Social.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ministère des Finances, et Institut national des statistiques (INE).

Dans le secteur public, les cotisations des salariés n'ont couvert que 45 pour cent des dépenses sociales en 1995, le reste étant financé par l'administration centrale (1.5 pour cent du PIB en 1994, tableau 15). De plus, l'écart entre secteur public et secteur privé en ce qui concerne le montant des pensions versées par bénéficiaire s'est creusé avec la réforme des salaires de la fonction publique en 1989, qui a eu pour effet d'accroître les rémunérations du secteur public, et par conséquent les pensions liées aux revenus (voir ci-après).

Tableau 15. **Le régime du secteur public**  
En pourcentage du PIB

	1992	1993	1994	1995
<b>Recettes</b>	<b>1.9</b>	<b>2.1</b>	<b>2.4</b>	<b>2.8</b>
Cotisations	1.0	1.0	1.3	1.2
Transferts budgétaires	0.8	1.0	1.1	1.5
Divers	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Dépenses</b>	<b>1.8</b>	<b>2.0</b>	<b>2.4</b>	<b>2.8</b>
Pensions	1.7	2.0	2.3	2.7
Divers	0.1	0.1	0.0	0.0

Source : Caixa Geral de Aposentações, Relatório e Contas.

## Prestations et cotisations

### *Le régime général*

Les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivant représentent les deux tiers des dépenses du régime général. Les paiements au titre des retraites sont passés de 4.9 pour cent du PIB en 1986 à plus de 6 pour cent en 1994 (tableau 14). Trois grands facteurs sont à l'origine de cette expansion :

- Le vieillissement de la population, qui a entraîné une augmentation de plus de 2 pour cent par an du nombre des pensionnés.
- Les ajustements des pensions nominales, qui ont induit une hausse des dépenses réelles de 1.8 pour cent par an. Un quatorzième mois de pension a été instauré en 1990.

- Les pensions plus élevées des nouveaux retraités, qui ont remplacé les pensions plus réduites des retraités décédés, ont entraîné un accroissement des dépenses réelles de 4 pour cent par an.

Les prestations de retraite du régime contributif général sont liées aux gains. Elles sont calculées en fonction d'un taux fixe d'acquisition des droits, du revenu imputé (revenu du cotisant au cours d'une période déterminée antérieure à la retraite) et du nombre d'années de cotisations. A l'heure actuelle, le revenu de référence pour le calcul des pensions est le revenu moyen sur dix ans le plus élevé au cours des quinze dernières années. Le taux d'acquisition des droits est fixé uniformément à 2 pour cent, chiffre élevé par rapport aux autres pays. Au total, les pensions ne peuvent excéder 80 pour cent du revenu de référence (tableau 16). En 1996, la pension minimum du régime contributif général s'élève à 49 pour cent du salaire minimum national (29 000 escudos par mois).

A l'heure actuelle, l'âge de la retraite est de 65 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes<sup>24</sup>. Un minimum de quinze années de cotisations est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une pension de vieillesse à l'âge de la retraite. Quarante années de cotisations sont requises pour la pension maximale. L'ajustement annuel des pensions n'est pas régi par un mécanisme d'indexation formel et dépend de décisions *ad hoc* des pouvoirs publics. Les retraites sont fiscalisées depuis 1989, mais bénéficient d'un régime préférentiel : le taux moyen d'imposition est inférieur d'environ 7 pour cent à celui qui s'applique aux revenus du travail et la progressivité est plus réduite.

Les assurés du régime non contributif ont droit à une pension sociale, à condition que leur revenu soit égal ou inférieur à 30 pour cent du salaire minimum national (50 pour cent pour les travailleurs mariés). A l'heure actuelle, la pension sociale (20 000 escudos par mois) correspond à 34 pour cent du salaire minimum, et elle n'est versée qu'à partir de 65 ans. Les prestations sont revalorisées une fois l'an par décret gouvernemental.

L'assurance contre une perte temporaire de revenu due à la maladie, à des maladies professionnelles, à la maternité ou au chômage est prise en charge par le régime contributif général. Les prestations sont liées aux gains et échappent à l'impôt (tableau 17). Les allocations de chômage, incorporées dans le système général en 1985, sont les plus importantes ; elles ont représenté 0.9 pour cent du PIB en 1994. Le régime d'assurance-chômage prévoit que les demandeurs doivent avoir exercé un emploi pendant au moins 540 jours au cours des 24 mois

Tableau 16. **Pensions du régime général**

<b>Régime contributif général</b>	
Assurés	Salariés et travailleurs indépendants
Taux de cotisation	
Salariés	Part salariale : 11 % <sup>1</sup> Part patronale : 23.75 % <sup>1</sup>
Travailleurs indépendants	23 % à 28 % <sup>2</sup>
<b>A. Pension de retraite</b>	
Conditions d'ouverture des droits	
Âge	Femmes : 63 ans <sup>3</sup> Hommes : 65 ans
Période minimum d'affiliation	15 années de gains déclarés <sup>4</sup>
Durée de cotisation pour une retraite à taux plein	40 ans
Montant mensuel	2 % du revenu de référence pour chaque année civile de gains effectués
Revenu de référence	Revenu moyen sur 10 ans le plus élevé au cours des 15 dernières années
Pension minimum	30 % du revenu de référence <sup>5</sup>
Pension maximum	80 % du revenu de référence
Ajustement pour inflation	<i>Ad hoc</i>
<b>B. Pension d'invalidité</b>	
Conditions d'ouverture des droits	
Définition du risque	Incapacité permanente attestée par une expertise médicale
Période minimum d'affiliation	5 années de gains déclarés <sup>4</sup>
Période de cotisation pour une pension à taux plein	Comme pension de retraite
Montant mensuel	Comme pension de retraite
Revenu de référence	Comme pension de retraite
Pension minimum	Comme pension de retraite
Pension maximum	Comme pension de retraite
Ajustement pour inflation	<i>Ad hoc</i>
<b>C. Pension de survivant</b>	
Conditions d'ouverture des droits	
Définition du risque	Décès d'un bénéficiaire entraînant une perte de revenu
Période minimum d'affiliation	36 mois de gains déclarés
Montant mensuel	60 % de la pension de retraite ou d'invalidité pour le conjoint et 20-40 % pour les enfants, suivant leur nombre <sup>6</sup>
Montant maximum	100 % de la pension de retraite ou d'invalidité
<b>Régime non contributif</b>	
Assurés	Personnes non couvertes par un régime d'assurance, sous conditions de ressources
<b>A. Pension sociale de retraite</b>	
Conditions d'ouverture des droits	
Âge	Femmes et hommes : 65 ans
Montant mensuel	20 000 escudos

Tableau 16. **Pensions du régime général (suite)**

**B. Pension sociale d'invalidité**

Conditions d'ouverture des droits

Définition du risque

Montant mensuel

Expertise médicale

Comme pension sociale de retraite

**C. Pension de survivant**

Montant mensuel

Mêmes pourcentages que la pension de survivant du régime contributif général, sur la base de la pension sociale de retraite ou d'invalidité

1. Y compris les cotisations sur les prestations liées à l'exercice d'un emploi et les allocations au titre de la protection sociale. Salariés : 2.1 pour cent au titre de la pension d'invalidité et 5.6 pour cent au titre des pensions de retraite et de survivant. Employeurs : 4.8 pour cent au titre des pensions d'invalidité et 12.4 pour cent au titre des pensions de retraite et de survivant.
2. Suivant que le système de protection est obligatoire ou volontaire.
3. Sera porté à 65 ans entre 1995 et 1999.
4. A cette fin, une année doit compter au moins 120 jours de gains déclarés.
5. Chaque année, le gouvernement fixe la valeur minimum des pensions de retraite et d'invalidité (29 000 escudos pour 1996). Lorsque le montant minimum calculé (30 pour cent du revenu de référence) n'atteint pas la valeur minimum fixée chaque année, une aide sociale complémentaire s'y ajoute.
6. 40-80 pour cent pour les orphelins, si les deux parents étaient bénéficiaires.

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

précédents, et la durée maximum de versement de l'allocation est liée à l'âge du travailleur. En 1995, la durée moyenne de versement était de 17 mois. L'indemnité de chômage est assujettie à un plafond, dont le niveau dépend du salaire minimum national. La prestation mensuelle moyenne correspondait à 136 pour cent de ce salaire minimum en 1994. Quand les droits sont épuisés ou inapplicables, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de l'indemnité sociale de chômage, sous réserve que leurs revenus n'excèdent pas 80 pour cent du salaire minimum. Cette prestation est comprise entre 70 et 100 pour cent du salaire minimum, suivant le nombre des personnes à charge. Les chômeurs de plus de 55 ans ont droit à la prestation sociale de chômage jusqu'à 60 ans, après quoi ils peuvent toucher une pension de vieillesse. L'acceptation d'un emploi à temps partiel entraîne la suspension de l'indemnité de chômage.

Les cotisations, qui ont représenté au total 7.4 pour cent du PIB en 1994, sont la principale source de financement. Le taux de cotisation global atteint 34.75 pour cent du salaire brut, dont 23.75 pour cent à la charge des employeurs et 11 pour cent à la charge des salariés. Ce taux couvre les cotisations au titre des retraites, des prestations liées à l'exercice d'un emploi et des prestations sociales, aucune différenciation n'étant opérée entre les diverses catégories d'assurance.

Tableau 17. Régime contributif général : prestations liées à l'exercice d'un emploi

	Assurance maladie	Allocations de maternité	Assurance chômage	Prestations sociales de chômage	Indemnités pour maladies professionnelles <sup>1</sup>
Conditions d'ouverture des droits	Gains déclarés pendant au moins 6 ans, et pendant 12 jours consécutifs durant les 4 mois écoulés avant le mois précédant le jour d'incapacité	Gains déclarés pendant au moins 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'occuper un emploi et être disponible</li> <li>Être inscrit à l'office pour l'emploi.</li> <li>Gains déclarés pendant au moins 540 jours au cours des 24 mois ayant précédé la perte d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir épuisé les droits aux indemnités d'assurance chômage.</li> <li>Gains déclarés pendant au moins 180 jours au cours des 12 mois précédant la perte d'emploi.</li> <li>Avoir un revenu mensuel moyen ne dépassant pas 80 % du salaire minimum dans la branche considérée.</li> </ul>	Liste de maladies professionnelles
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>65% du salaire moyen perçu pendant les 6 mois précédant la période de 2 mois pendant laquelle la maladie a commencé.</li> <li>70 % de ce salaire moyen après une période d'incapacité de plus de 365 jours sans interruption.</li> <li>En cas de tuberculose : 80 % du salaire moyen ou 100 % si l'assuré a au moins 2 personnes à charge.</li> </ul> <p>Montant minimum : 30 % du salaire dans la branche considérée</p>	100 % du salaire moyen suivant les mêmes conditions que pour l'assurance maladie. Montant minimum : 50 % du salaire minimum dans la branche considérée.	65 % du salaire moyen perçu pendant 12 mois avant la période de 2 mois précédant la date de la perte d'emploi. Le montant mensuel ne peut être supérieur à 3 fois le salaire minimum garanti et ne peut pas être inférieur à ce salaire.	70 % à 100 % du salaire minimum, suivant le nombre de personnes à charge.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incapacité temporaire ;</li> <li>Incapacité partielle : deux tiers de la réduction de la capacité de gain générale.</li> <li>Incapacité totale : deux tiers du salaire au moment de l'accident.</li> </ul>

Tableau 17. Régime contributif général : prestations liées à l'exercice d'un emploi (suite)

	Assurance maladie	Allocations de maternité	Assurance chômage	Prestations sociales de chômage	Indemnités pour maladies professionnelles <sup>1</sup>
Durée	1 095 jours au maximum	98 jours (dont 60 après séjour en maternité). 14 à 30 jours après une fausse couche. 60 jours en cas d'adoption.	Prestations générales proportionnelles à l'âge : < 25 ans 10 mois 25-30 ans 12 mois 30-35 ans 15 mois 35-40 ans 18 mois 40-45 ans 21 mois 45-50 ans 24 mois 50-55 ans 27 mois > 55 ans 30 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mêmes durées que pour l'assurance chômage.</li> <li>• Maintien des droits : 50% de ces périodes.</li> <li>• Si l'intéressé a plus de 55 ans, les prestations sont versées jusqu'à 60 ans, ce qui revient à anticiper l'ouverture des droits à la pension de retraite.</li> </ul>	Totalité de la période de référence.
Délai de carence	3 jours	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre de bénéficiaires (1994)	686 000	61 000	113 000	68 000	

1. L'assurance contre les accidents du travail est obligatoire. Les employeurs sont tenus d'en céder la gestion à des compagnies d'assurance.

Source : Eurostat et autorités portugaises.

Les taux de cotisation pour les travailleurs indépendants et certaines catégories de salariés sont plus réduits (tableau 18). La période moyenne de cotisation est relativement brève : 14 ans en 1995.

Tableau 18. **Taux de cotisation au système général en 1996**

En pourcentage

	Travailleur	Employeur	Total
<b>Salariés</b>			
Taux général	11.0	23.75	34.75
Travailleurs agricoles	8.0-9.5	21.0-23.0	29.0-32.5
Employés de maison	8.0	21.0	29.0
Membres du clergé	4.0	8.0	12.0
Footballeurs professionnels	11.0	17.5	28.5
Travailleurs indépendants	23.0-28.0 <sup>1</sup>	–	23-28.01

1. Ces taux seront progressivement portés à 25.4 et 32.0 pour cent en 1999.

Source : Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Afin de réduire l'écart entre les cotisations et les dépenses dans le secteur privé, en 1993-95 le gouvernement a instauré un certain nombre de réformes, notamment :

- Une modification de la formule de calcul des pensions, la période servant à déterminer le revenu de référence étant portée de 10 à 15 ans, tandis que le taux d'acquisition des droits a été ramené de 2.2 à 2 pour cent.
- Un relèvement progressif de l'âge de la retraite pour les femmes, de 62 ans en 1993 à 65 ans en 1999.
- Un allongement de la période de cotisation requise pour une retraite intégrale.
- Une réduction de 0.75 point des taux de cotisation des employeurs, compensée par une hausse de 1 point des taux de la TVA, dont le produit est affecté au système de sécurité sociale.
- Un resserrement des critères d'admission aux prestations d'invalidité et de maladie.
- Des facilités de paiement consenties aux entreprises qui ont des arriérés de cotisation.



- La mise en place de contrôles administratifs et de méthodes de recouvrement plus efficaces, la fraude aux cotisations sociales devenant un délit passible d'emprisonnement.

Une réforme fondamentale du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants est également entrée en vigueur en 1994. Le nouveau dispositif comporte deux piliers de protection. Le premier, obligatoire, couvre l'invalidité, la vieillesse, le décès et la maternité. Le second, volontaire, fournit une assurance contre la maladie et les maladies professionnelles. Les cotisations acquittées par les travailleurs indépendants ont été portées à 23-28 pour cent du revenu brut, suivant le plan de protection choisi. Ces taux seront de nouveau majorés pour atteindre 25.4-32 pour cent d'ici à 1999.

### *Le régime des salariés du secteur public*

Les paiements de pensions dans le cadre du régime du secteur public ont atteint 2.7 pour cent du PIB en 1995 (tableau 15), contre 1.1 pour cent en 1986. Les principaux facteurs de hausse ont été l'évolution démographique défavorable, la réforme des rémunérations du secteur public de 1989, l'octroi du 14<sup>e</sup> mois à partir de 1990 et, surtout, l'extension de la couverture et l'instauration de programmes de préretraite. Le nombre des pensionnés a augmenté de 78 pour cent entre 1986 et 1995, tandis que celui des cotisants n'a progressé que de 7 pour cent (tableau 19). Le ratio cotisants/bénéficiaires a donc accusé une chute assez spectaculaire.

Le régime du secteur public est beaucoup plus généreux que celui du secteur privé. Pour les salariés recrutés avant septembre 1993, le revenu de référence est le revenu du cotisant dans son dernier mois d'activité, alors que la période de référence est beaucoup plus longue dans le régime contributif général. L'âge de la retraite est fixé à 60 ans, contre 65 ans dans le régime général. La période minimum de cotisation est de cinq ans, contre quinze ans dans le régime contributif général. Un salarié du secteur public ayant 36 ans d'ancienneté perçoit une pension égale au salaire du dernier poste qu'il occupait, soit un taux de remplacement de 100 pour cent, chiffre exceptionnel si l'on se réfère aux autres pays. En conséquence, en 1994 les paiements de retraite par bénéficiaire ont été deux fois plus élevés que ceux effectués dans le cadre du régime contributif général (tableau 20).

**Tableau 19. Effectifs des pensionnés et des cotisants dans le régime du secteur public**

	Cotisants	Titulaires de pensions de retraite	Titulaires de pensions de réversion	Nombre de cotisants par bénéficiaire	
	(a)	(b)	(c)	(a) / (b)	(a) / [(b) + (c)]
1985	583 802	124 673	69 505	4.7	3.0
1986	595 916	132 096	72 536	4.5	2.9
1987	603 467	141 272	88 183	4.3	2.6
1988	615 515	148 704	90 182	4.1	2.6
1989	634 001	152 977	92 238	4.1	2.6
1990	653 842	158 731	94 831	4.1	2.6
1991	665 236	170 667	97 443	3.9	2.5
1992	668 715	187 889	99 933	3.6	2.3
1993	661 347	203 141	102 114	3.3	2.2
1994	638 327	237 378	104 419	2.7	1.9
1995	637 749	258 053	105 761	2.5	1.7
Taux de croissance annuel moyen (en pourcentage)	0.9	7.5	4.3	–	–

Source : Caixa Geral de Aposentações, Relatório e Contas.

**Tableau 20. Dépenses de pensions et nombre de bénéficiaires**  
1994

	Dépenses	Bénéficiaires	Dépense par bénéficiaire
	(Millions d'escudos)	(Milliers)	(Milliers d'escudos)
Régime général	880 185	2 338	376
Régime contributif	674 918	1 602	421
Régime non contributif	53 547	158	339
Régime spécial pour l'agriculture	151 720	578	262
Régime du secteur public	338 793	342	991

Source : Caixa Geral de Aposentações, Relatório e Contas, et Instituto de Gestão Financeira da Segurança Social (1994), Conta da Segurança Social.

Les cotisations représentent 10 pour cent des émoluments bruts – 7.5 pour cent pour les pensions de vieillesse et d'invalidité et 2.5 pour cent pour la pension de survivant. Une cotisation additionnelle de 1 pour cent du salaire brut est acquittée pour l'assistance médicale (*Assistência na Doença aos Servidores*

*Civis do Estado*). Cependant, en 1993-95, les cotisations des salariés n'ont permis de financer que 50 pour cent environ des dépenses de retraite, le reste étant couvert par l'administration centrale. Les transferts budgétaires financent aussi les mécanismes d'assurance contre une perte temporaire de revenu pour cause de maternité, d'accident de travail et de maladies professionnelles. Le régime des prestations est le même que celui du secteur privé. Les prestations sociales ne sont pas soumises à un critère de ressources (exception faite des prestations spéciales d'éducation et des indemnités en cas de décès) et sont régies par la législation applicable au système général.

Afin d'enrayer la montée des dépenses sociales, en 1993 le gouvernement a révisé à la baisse la formule de calcul des retraites publiques<sup>25</sup>. Les salariés du secteur public recrutés après septembre 1993 se voient désormais appliquer les mêmes dispositions que ceux du secteur privé. Cependant, étant donné que près de 98 pour cent des fonctionnaires sont aujourd'hui couverts par l'ancien dispositif plus généreux, les dépenses de retraite devraient croître rapidement en pourcentage du PIB dans le moyen terme. Les économies découlant de l'harmonisation seront lentes à se concrétiser, la réforme ne produisant son plein effet qu'au bout de 40 années environ.

### ***Fonds de pensions***

Les fonds de pensions privés ont connu une expansion rapide depuis leur création en 1987 (tableau 21), en particulier dans le secteur bancaire, dont une partie n'est pas couverte par le système général<sup>26</sup>. Aux termes de la législation actuelle, ces régimes facultatifs sont administrés par des sociétés d'assurance-vie agréées ou par des sociétés de gestion de fonds de pensions (*sociedades gestoras de fundos de pensões*). Les unes et les autres peuvent gérer des fonds de retraite créés par les employeurs pour financer les engagements qu'ils ont pris (*fundos fechados* – fonds à capital fixe) ou créer elles-mêmes des fonds de pensions qui permettent à des particuliers ou à de petites entreprises de financer leurs propres retraites (*fundos abertos* – fonds à capital variable). Les cotisations patronales sont déductibles du revenu imposable, sous réserve que le régime respecte les critères applicables au système général, notamment en ce qui concerne la non-discrimination, l'âge de la retraite, etc. Les mesures destinées à abaisser le niveau des pensions stimuleront l'expansion des fonds de pensions privés.

Tableau 21. **Fonds de pensions privés**

	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Nombre d'entités gérant des fonds de pensions</b>							
Compagnies d'assurance	10	11	13	12	11	11	12
Sociétés de gestion de fonds de pensions	5	12	13	16	15	15	16
Total	15	23	26	28	26	26	28
<b>Nombre de fonds de pensions<sup>1</sup></b>							
Compagnies d'assurance	42	90	90	90	87	81	81
Sociétés de gestion de fonds de pensions	20	100	110	126	132	136	144
Total	62	190	200	216	219	217	225
<b>Capitalisation des fonds de pensions<sup>2</sup></b>							
Compagnies d'assurance	14.0	51.4	81.2	53.5	78.7	95.9	98.1
Sociétés de gestion de fonds de pensions	2.9	119.3	209.4	398.9	710.6	891.2	1 286.5
Total	16.9	170.7	290.6	452.3	789.3	987.1	1 384.6

1. Fonds autorisés et en activité.

2. Milliards d'escudos.

Source : Instituto de Seguros de Portugal, données provisoires.

## Nécessité d'une réforme

Deux faiblesses majeures caractérisent les régimes par répartition du Portugal : un système de prestations et de cotisations déséquilibré et une structure financière qui nécessitera des hausses insoutenables des taux de cotisation pour maintenir les prestations à leurs niveaux actuels. Cette section débute par une comparaison entre le système du Portugal et ceux d'autres pays industrialisés, avant d'examiner des possibilités de réforme sur la base de prévisions financières à moyen et long terme.

### *Comparaisons internationales*

Ces dix dernières années, les dépenses de sécurité sociale ont augmenté plus rapidement au Portugal que dans le reste de la zone de l'OCDE, même si, à 11.8 pour cent du PIB en 1995, elles sont encore inférieures de 3.5 points à la moyenne de l'OCDE (graphique 20). Par rapport aux autres pays européens, l'écart est beaucoup plus prononcé (de l'ordre de 6.5 points), les dépenses étant

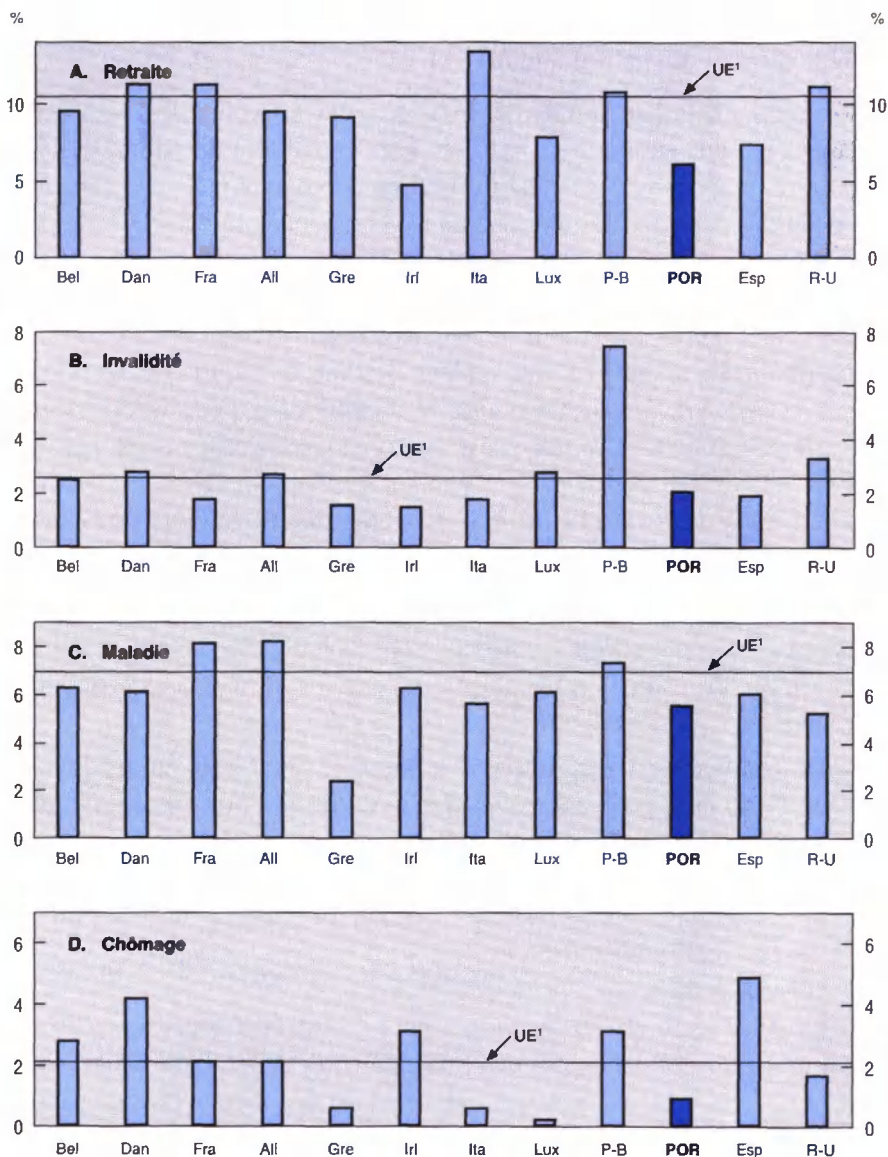
réduites dans chacun des principaux postes, en particulier pour les prestations aux personnes âgées et les prestations de chômage (graphique 21). L'examen du ratio dépenses sociales/revenus par habitant confirme que ces dépenses sont relativement réduites au Portugal (graphique 22).

Au Portugal, la hausse des dépenses sociales au cours des trois dernières décennies a été due surtout à l'extension de la couverture des risques, alors que dans d'autres pays européens c'est l'évolution démographique et l'augmentation du montant des pensions qui ont joué un rôle prépondérant dans la forte poussée des transferts sociaux. Le système portugais de sécurité sociale, créé en 1935, est relativement jeune par rapport à ceux des autres pays européens. Il a été profondément modifié après 1974 pour devenir universel, avec la création du régime non contributif. Parallèlement, tout au long des années 80, l'assurance contre les aléas a été étendue dans le système général et harmonisée pour différents groupes de travailleurs. Toutefois, certaines catégories (notamment les employés de banque et les salariés du secteur public) sont aujourd'hui couvertes par des régimes spéciaux. Les mesures visant à incorporer ces régimes dans le système contributif général n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre.

Tandis que les prestations de retraite pour les ouvriers agricoles et les bénéficiaires du régime non contributif sont faibles (34 pour cent du salaire minimum), les dispositions applicables aux pensions du régime contributif général s'écartent sur plusieurs points de la norme européenne :

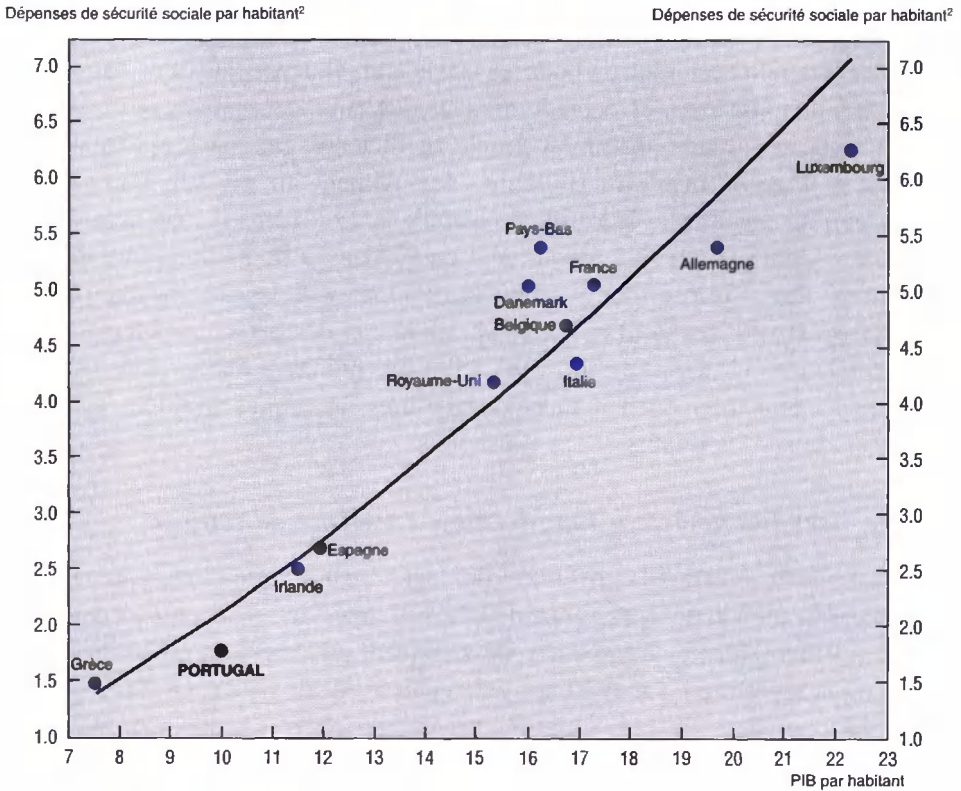
- Le coefficient d'acquisition des droits (2 pour cent après la réforme de 1994) et le pourcentage maximum du revenu pris en compte (80 pour cent) demeurent plus élevés que dans la plupart des pays européens. A l'heure actuelle, un travailleur relevant du régime général, avec 40 années de cotisations et une croissance des gains constante au cours de sa carrière, perçoit une pension égale à 75 pour cent du salaire de sa dernière année d'activité.
- La période de référence retenue pour le calcul des pensions (le revenu moyen sur dix ans le plus élevé au cours des 15 dernières années) fait que le lien entre la valeur actuelle des prestations et celle des cotisations est plus faible que dans les pays où les pensions sont calculées sur les gains ou les cotisations de l'ensemble de la vie active.
- Faute d'un mécanisme officiel d'indexation, les ajustements des pensions ont un caractère plus discrétionnaire que dans d'autres pays.

Graphique 21. DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE DANS L'UE  
1993, en pourcentage du PIB



1. La moyenne indiquée pour l'UE ne couvre que les douze pays énumérés.  
Source : Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (1995).

Graphique 22. DÉPENSES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET PIB PAR HABITANT<sup>1</sup>  
1992



1. En milliers de dollars, à parité de pouvoir d'achat.
  2. La courbe de régression a la forme suivante :  $y = -2.8 + 1.5b$ .
- Source : Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (1995).

S'agissant des cotisations, à 34.75 pour cent pour l'emploi salarié le taux actuel au Portugal est élevé, du fait que les cotisations financent aussi des prestations sociales qui dans les autres pays européens sont couvertes par les recettes fiscales générales. Par conséquent, le système de sécurité sociale du Portugal induit une forte pression fiscale sur le travail et des effets de distorsion sur l'allocation des ressources et l'équité horizontale. De fait, le taux de cotisation élevé comme la faiblesse du lien entre cotisations et prestations ont

sans doute favorisé la fraude. La brièveté de la période de référence pour le calcul des pensions a encouragé une déclaration incorrecte des revenus dans les premières années de la carrière professionnelle. Du reste, dans le passé plusieurs autres facteurs ont favorisé la fraude sur les cotisations, notamment le système de taux de cotisation préférentiels pour les travailleurs indépendants qui a stimulé la fausse « sous-traitance », et la prédominance des microentreprises, qui a compliqué la tâche d'une administration fiscale inefficace. Les pays appliquant des taux de cotisations pondérés similaires recouvraient en général des montants beaucoup plus élevés que le Portugal (graphique 23), même si l'on tient compte des arriérés, qui ont atteint 2.6 pour cent du PIB en 1994. Il s'opère un transfert de revenus des affiliés qui ne peuvent pas tourner aisément le système (travailleurs salariés) vers ceux qui ont cette possibilité, et des personnes qui acquittent leurs cotisations en temps voulu, vers celles qui préfèrent encourir des arriérés. Le nouveau gouvernement a annoncé des mesures énergiques destinées à combattre la fraude sur les impôts et les cotisations.

### *Perspectives financières à long terme du système de retraite*

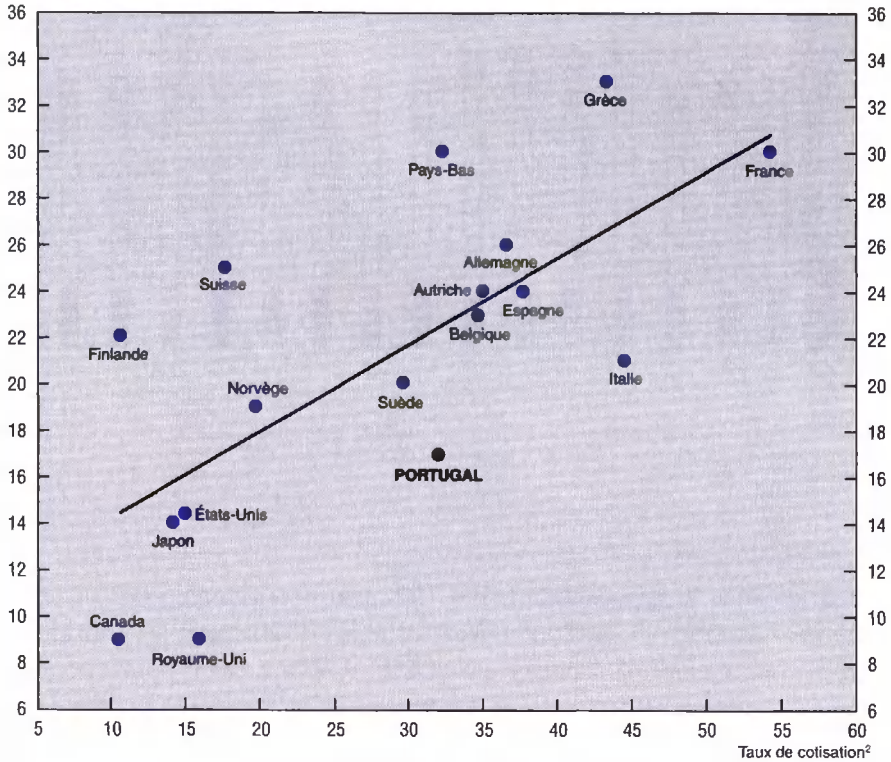
A l'heure actuelle, la pyramide des âges de la population portugaise ne diffère pas beaucoup de la moyenne de l'OCDE, mais des changements démographiques défavorables entraîneront nécessairement une pression croissante sur le système par répartition. En 1990, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 18 pour cent de la population totale, chiffre voisin de la moyenne de l'OCDE (18.2 pour cent). Les prévisions officielles font état d'une hausse modérée de ce ratio jusqu'en 2020. La tendance devrait toutefois se dégrader progressivement, la part des personnes âgées atteignant 33 pour cent à l'horizon 2050, ce qui dépasserait le niveau estimé pour la zone de l'OCDE dans son ensemble (31 pour cent)<sup>27</sup>. Le rapport retraités/actifs devrait augmenter fortement à partir de 2015 pour atteindre 52 pour cent en 2050, soit deux fois plus qu'en 1994 (graphique 24).

Afin de chiffrer l'impact financier du vieillissement démographique sur le système par répartition, on a procédé à des simulations pour les deux principaux régimes de retraite du Portugal, le système général et le régime du secteur public. Le modèle couvre à la fois les pensions de vieillesse et les pensions de survivant et tient compte du relèvement prévu de l'âge de la retraite pour les femmes. Pour le système général, la part des cotisations revenant au régime de retraite est



Graphique 23. COTISATIONS ET RECETTES DE SÉCURITÉ SOCIALE  
1993

Recettes de sécurité sociale en pourcentage du revenu<sup>1</sup>



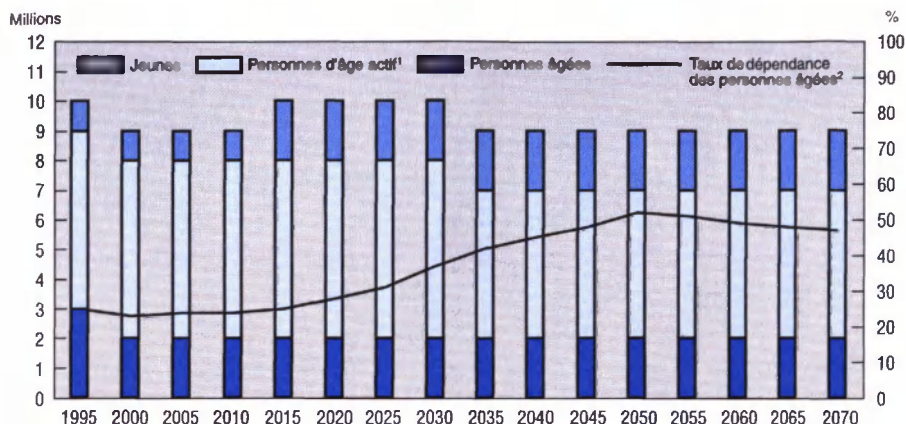
1. Les revenus comprennent les salaires, les traitements et les revenus des travailleurs indépendants.
2. Taux de cotisation à la charge des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants, pondérés par leur part dans l'emploi total.

Source : OCDE.

présumée égale à la part des paiements de pensions dans les dépenses totales de sécurité sociale. Le modèle prévoit que la productivité du travail augmente à un taux annuel de 1.5 pour cent et que les pensions sont indexées sur l'inflation<sup>28</sup>.

Les résultats reposent sur un ensemble hypothétique de circonstances et doivent être interprétés avec beaucoup de prudence et uniquement aux fins d'illustration. L'analyse quantitative met en évidence une hausse considérable des dépenses de retraite entre 2000 et 2050 : elles font plus que doubler, pour

Graphique 24. PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES ET TAUX DE DÉPENDANCE DES PERSONNES ÂGÉES  
1995-2070

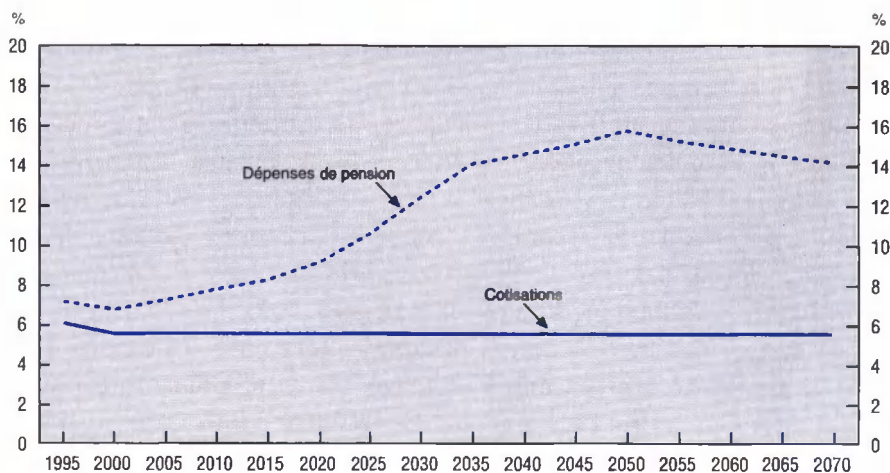


1. De 20 ans à l'âge de la retraite prévu pour les pensions publiques au Portugal.
  2. Rapport entre la population ayant l'âge de la retraite et la population d'âge actif.
- Source : OCDE.

passer de quelque 7 pour cent du PIB à 15.8 pour cent (graphique 25)<sup>29</sup>. Malgré les réformes de 1993-95, en 2035 l'écart entre les dépenses et les cotisations de retraite devrait atteindre 8 1/2 pour cent du PIB, dont près de 6 points imputables au régime général et le reste au régime du secteur public. Le déficit se creusera pour dépasser 10 pour cent en 2050. Par la suite, les dépenses pourraient décroître légèrement, tout en restant élevées. A partir de 2005, le régime contributif général de retraite lui-même accuserait un déficit qui atteindrait 5 pour cent du PIB en 2035.

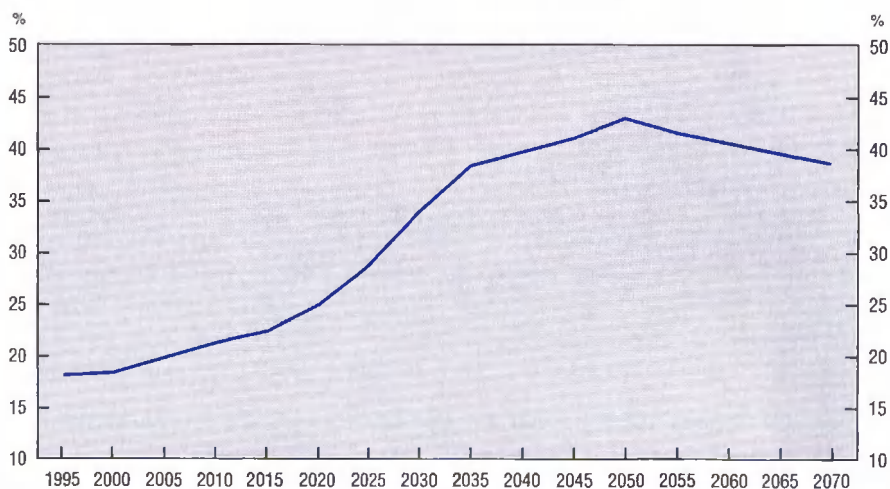
Les conséquences financières des changements démographiques peuvent aussi être mises en évidence par l'évolution du taux de cotisation d'équilibre, autrement dit le taux de cotisation qui permet d'équilibrer le régime de pensions par répartition pour un rythme donné de croissance de la productivité<sup>30</sup>. Le modèle, qui couvre à la fois les régimes de retraite privés et publics, indique que le taux de cotisation d'équilibre passe de 18 pour cent en 1994 à 25 pour cent en 2020, puis à 43 pour cent en 2050 (graphique 26). Ce résultat confirme l'ampleur de l'impact potentiel d'un alourdissement de la charge des retraites sur les coûts de main-d'œuvre.

**Graphique 25. VERSEMENTS ET COTISATIONS DE RETRAITE FUTURS**  
En pourcentage du PIB nominal



Source : OCDE.

**Graphique 26. TAUX DE COTISATION D'ÉQUILIBRE<sup>1</sup>**



1. Régime général de pensions et régime de pensions du secteur public.

Source : OCDE.

## Possibilités de réforme du système de retraite par répartition

Étant donné le niveau élevé du taux global de cotisation, la maîtrise des dépenses est nécessairement le premier moyen de garantir la solvabilité du système. Les principales solutions possibles pour réduire les dépenses de retraite futures tout en maintenant le système actuel par répartition seraient les suivantes : *i)* diminuer le taux d'acquisition des droits et lier le montant des pensions aux gains sur l'ensemble de la vie active ; *ii)* relever l'âge de départ à la retraite ; et *iii)* réduire les privilèges accordés à certaines catégories de travailleurs, en particulier la formule de calcul des pensions très favorable qui s'applique aux salariés du secteur public recrutés avant septembre 1993. Les économies potentielles liées à la modification de ces paramètres sont mises en lumière dans le tableau 22 qui analyse la sensibilité de l'écart entre cotisations et dépenses de retraite à différents instruments d'action. Les résultats sont exprimés en valeurs actuelles nettes, dans l'hypothèse d'un taux d'actualisation de 5 pour cent et d'une croissance de la productivité de 1.5 pour cent par an<sup>31</sup>.

Tableau 22. Mesures possibles dans le domaine des retraites<sup>1</sup> : analyse de sensibilité

Valeur nette actuelle en pourcentage du PIB de 1994

	Hypothèse de référence	Âge de la retraite repoussé de 5 ans	Taux de remplacement inférieur de 10 pour cent	Même taux de remplacement dans les secteurs privé et public
Cotisations	164	174	164	164
Pensions servies	270	222	217	236
Solde	-106	-48	-52	-71

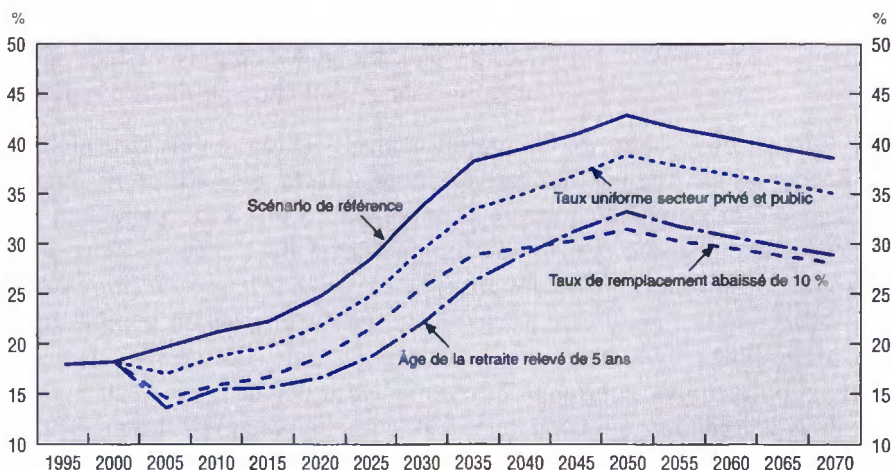
1. Cotisations et pensions calculées sur la base d'un taux d'actualisation de 5 pour cent et de gains de productivité de 1.5 pour cent.

Source : OCDE.

Ces simulations reposent sur un certain nombre d'hypothèses simplificatrices. En particulier, il est supposé que les réformes sont instaurées en 2005, sans aucune disposition préalable. Cela tend à exagérer l'impact simulé des mesures, qui seront en fait introduites progressivement. L'analyse de sensibilité montre qu'une réduction de 10 pour cent des retraites par rapport aux gains serait

*grosso modo* équivalente à un relèvement de cinq ans de l'âge de la retraite. Ces deux réformes permettraient l'une et l'autre de réduire les engagements nets au titre des retraites de plus de 50 points de PIB par rapport au niveau de référence (tableau 22). Le taux de cotisation qui assure l'équilibre du système de retraite descendrait à 15 pour cent en 2005, puis remonterait aux environs de 18 pour cent en 2020 (contre 25 pour cent dans le scénario de référence) et à 32 pour cent en 2050 (contre 43 pour cent dans le scénario de référence). Un alignement du taux de remplacement dans le secteur public sur celui applicable au secteur privé abaisse les engagements nets au titre des retraites de 35 points de PIB. Dans ce cas, le taux de cotisation d'équilibre descend à 17 pour cent en 2005, pour atteindre 22 pour cent en 2020 et 39 pour cent en 2050 (graphique 27). Au total, les simulations font apparaître qu'aucune de ces mesures ne permettrait à elle seule d'assurer l'équilibre financier, et qu'il faudra faire appel à une combinaison de différentes actions.

Graphique 27. **POSSIBILITÉS DE RÉFORME DU SYSTÈME DE RETRAITE**  
Différents taux de cotisation d'équilibre



Source : OCDE.

## Évaluation et programme de réforme

Les mesures prises pour améliorer la viabilité financière devraient aussi chercher à renforcer l'efficacité et la transparence du système de sécurité sociale. Les cotisations couvrent un large éventail de programmes de protection sociale, dont certains devraient être financés de préférence sur les recettes budgétaires. Par ailleurs, il n'y a qu'un lien étroit entre les cotisations courantes et les prestations futures. Tous ces facteurs aggravent les effets de distorsion potentiels du système fiscal, en favorisant la fraude et en maintenant le taux de cotisation statutaire sur les revenus du travail à un niveau élevé par rapport aux autres pays.

Dans ces conditions, l'objectif central de toute réforme devrait être d'établir un lien plus étroit entre cotisations et prestations. Dans une première étape, une différenciation accrue devrait être instaurée entre les prestations liées aux revenus et les prestations sociales et, s'agissant des cotisations, entre les prestations de retraite et la couverture d'autres aléas comme les pertes de revenus à court terme. Il faudrait pour cela créer un nouveau dispositif institutionnel de financement, de sorte que les programmes d'aide sociale autres que les prestations liées aux gains soient retirés du système contributif général et financés à l'aide des recettes fiscales. Cela permettrait de réduire les taux de cotisation à la sécurité sociale, avec des effets positifs sur la demande de main-d'œuvre. Parallèlement, les taux de cotisation devraient être différenciés selon les catégories d'assurances, de manière à renforcer le lien perçu entre cotisations et prestations. Cette restructuration aurait aussi pour objet d'harmoniser les taux pour les différentes catégories de titulaires de revenus et d'abaisser les cotisations des employeurs par rapport à celles des salariés, ce qui pourrait influencer la demande de main-d'œuvre.

S'agissant du système de retraite lui-même, l'option la plus radicale consisterait à adopter un régime obligatoire fondé sur la capitalisation, qui aurait l'avantage d'être équitable, tout en ayant moins d'effets de distorsion sur le comportement d'épargne. Ce régime comporterait trois piliers. Deux seraient obligatoires : l'un fondé sur la capitalisation et géré par le secteur privé (système contributif général), l'autre géré par le secteur public et assurant la protection des catégories à faibles revenus grâce à la fiscalité générale. Les prestations liées aux cotisations obligatoires pourraient être complétées par des paiements aux fonds de pensions volontaires, qui constitueraient le troisième pilier<sup>32</sup>. La mise en place d'un tel système impliquerait des dispositions transitoires complexes et nécessiterait la création de réserves de retraite distinctes des fonds des administrations publiques.

Une réforme moins radicale, et plus aisée à mettre en œuvre, consisterait à maintenir le système actuel fondé sur la répartition, en faisant appel à la fiscalité future pour financer les prestations, tout en le remodelant pour obtenir bon nombre des avantages d'un système fondé sur la capitalisation. Il faudrait à cet effet :

- Diminuer le taux de remplacement, plutôt généreux au regard des autres pays, en réduisant le taux d'acquisition des droits et en établissant un lien entre les pensions et les gains sur l'ensemble de la vie active. Le mécanisme d'acquisition de droits à pension devrait inciter les travailleurs à rester au sein du système, la formule de calcul des retraites étant modifiée de manière à prendre en compte la valeur capitalisée des cotisations sur l'ensemble de la vie active (mesure adoptée dans la récente réforme italienne)<sup>33</sup>.
- Réduire les différences de régime entre les diverses catégories de travailleurs, et plus particulièrement entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Si les privilèges actuels sont maintenus, l'écart entre les dépenses et les cotisations de retraite dans le régime du secteur public pourrait atteindre près de 2.6 pour cent de PIB à l'horizon de 2035.

Une telle réforme réduirait les distorsions dans l'affectation des ressources et le manque d'équité horizontale, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité du marché du travail dans le long terme.

## **IV. Mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi**

### **Introduction**

Entre 1982 et 1992 la création d'emplois a progressé à un rythme plus rapide au Portugal que dans le reste de l'Europe, si bien que le chômage a décliné pendant la période de haute conjoncture de la seconde moitié des années 80, contrairement à l'évolution observée dans la plupart des autres pays (graphique 30). Ces trois dernières années, toutefois, le processus de convergence des revenus réels s'est enrayé, une récession relativement sévère ayant fait place à une reprise plutôt lente. Le chômage a accusé une hausse plus prononcée que dans l'ensemble de l'UE, et l'écart entre les taux de chômage de l'UE et du Portugal est revenu à moins de 4 points en 1995 contre 5.7 points en 1992, année précédant la récession. Tandis que les prévisions actualisées de l'OCDE dénotent une reprise de la convergence des revenus réels à partir de 1996, le chômage pourrait rester plus élevé que dans le passé.

L'amélioration des performances au cours des années 80 s'est produite dans le contexte de changements structurels remarquables, quoique inégaux, après l'adhésion du Portugal à la CE en 1986. La réforme du marché du travail s'est attachée à assouplir les restrictions à l'emploi mais surtout à perfectionner le système d'éducation et de formation. Le cadre institutionnel n'ayant pas changé, il est difficile d'attribuer la hausse du chômage dans les cinq dernières années à l'apparition de nouvelles rigidités sur le marché du travail. De fait, la plus grande ouverture de l'économie a peut-être créé du chômage frictionnel en modifiant la répartition de l'emploi entre les branches d'activité. Toutefois, la nécessité d'éviter la persistance du chômage propre à d'autres économies continentales conduit à se demander si la flexibilité actuelle des marchés portugais du travail et



des produits sera suffisante pour permettre à la structure économique et industrielle de s'adapter aux nouveaux enjeux de l'intensification de la concurrence et de la convergence des revenus réels.

Entre-temps, l'environnement macroéconomique devient plus favorable. La dégradation des résultats du marché du travail dans la première moitié des années 1990 s'était produite dans un contexte de resserrement de la politique macroéconomique, d'assainissement budgétaire et de réduction des activités du secteur public, de sorte que la hausse des prix à la consommation a été ramenée de quelque 12½ pour cent en 1991 à 4 pour cent en 1995, l'une des baisses les plus fortes de la zone de l'OCDE (voir au chapitre I). Les restrictions macroéconomiques se sont accompagnées d'une appréciation réelle de l'escudo. Les marchés des changes s'étant stabilisés, les bienfaits de la désinflation devraient aujourd'hui se manifester par une réduction du coût du capital, une affectation plus efficiente des ressources et une poursuite des investissements directs de l'étranger. En revanche, pour inscrire la dette publique sur une trajectoire de baisse, il faut accélérer le rythme de l'assainissement budgétaire récent, ce qui limite les marges de manœuvre budgétaires.

Ce chapitre reprend les propositions structurelles générales de l'*Étude sur l'emploi* de l'OCDE, avec certaines recommandations spécifiques pour le Portugal. La première section donne un aperçu des résultats du marché du travail portugais ces trois dernières décennies, et décrit la nature et l'ampleur des problèmes. Les mesures préconisées dans le contexte de l'*Étude sur l'emploi* sont examinées dans la seconde partie. La dernière section passe en revue les initiatives récentes et évalue les nouvelles actions possibles.

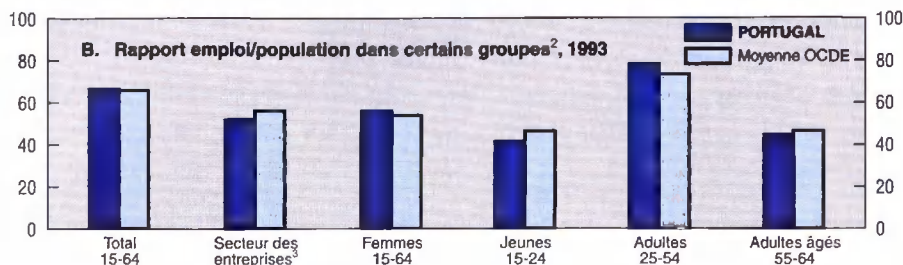
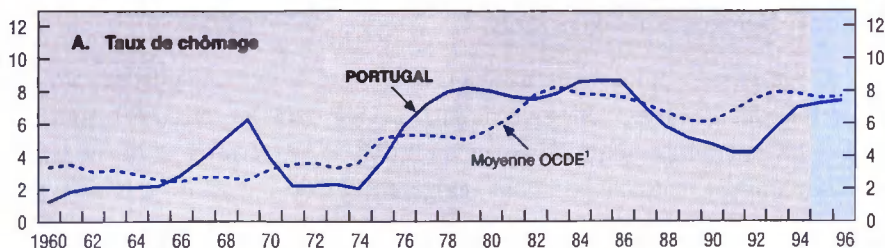
## **Performances du marché du travail et de l'emploi<sup>34</sup>**

Au cours des vingt dernières années, le chômage a connu une évolution en dents de scie. Il a augmenté dans les années 70, diminué dans les années 80 et augmenté de nouveau dans les années 90 (graphique 28). Le taux de chômage observé au point haut du cycle a bondi de 2.2 pour cent en 1973 à 8 pour cent en 1980 (graphique 29). La forte hausse du nombre des sans-emploi a été due en grande partie au retour de ressortissants d'anciennes colonies portugaises et à une diminution de l'émigration, la population du Portugal s'étant accrue d'environ

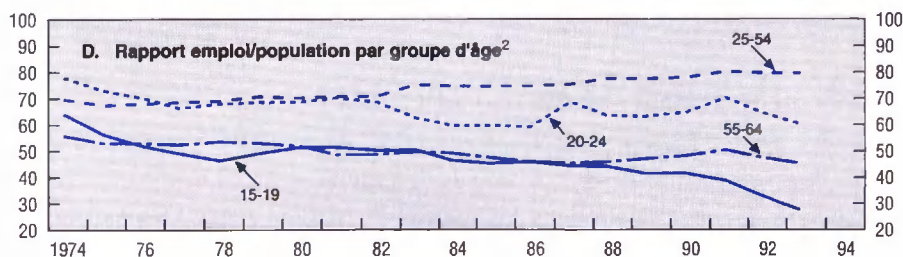
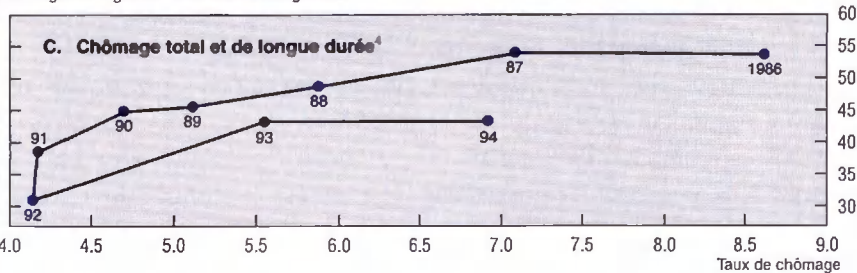
## Graphique 28. INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En pourcentage de la population active

En pourcentage de la population active



Part du chômage de longue durée dans le chômage total



1. Islande et Mexique non compris.

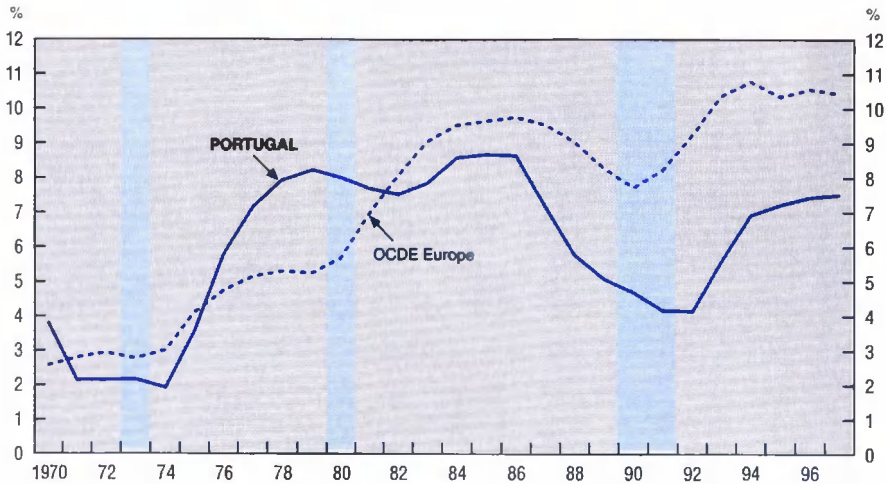
2. Pourcentage occupé dans chaque groupe.

3. Emploi dans le secteur des entreprises divisé par la population d'âge actif.

4. Chômage de longue durée : personnes à la recherche d'un emploi depuis au moins un an.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi, Perspectives économiques* n° 59.

Graphique 29. TAUX DE CHÔMAGE

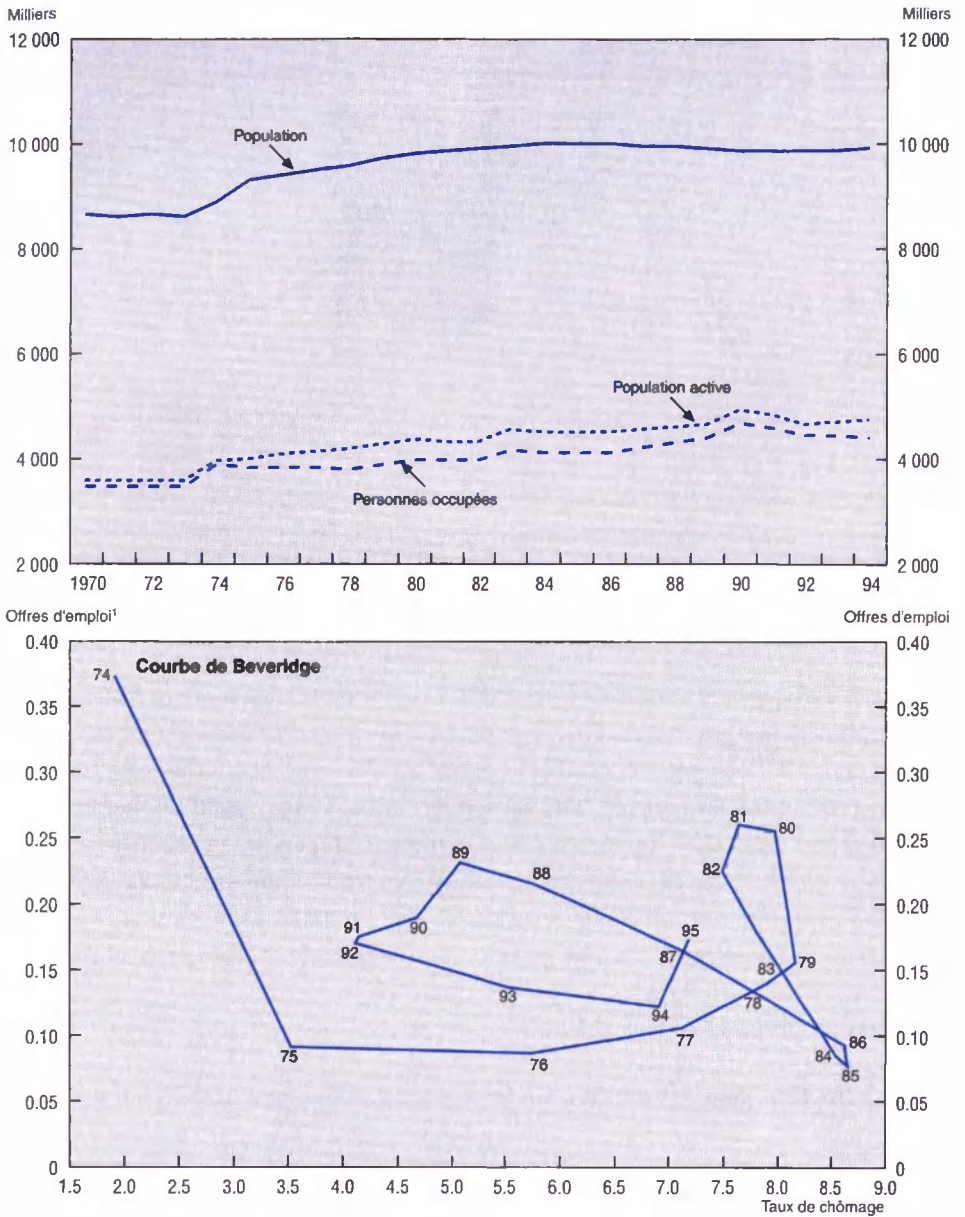


Note : Les zones ombrées indiquent les points hauts du cycle.  
 Source : OCDE.

1 million de personnes entre 1973 et 1980. L'offre de travail a affiché une hausse de 14 pour cent (graphique 30). Tandis que le taux d'emploi est resté *grosso modo* stable, le Portugal a abordé les années 80 avec une économie en proie à de graves problèmes structurels, en particulier un système fiscal archaïque, une infrastructure sous-développée, un illettrisme très répandu, un secteur agricole surdimensionné et inefficace, des activités de production largement nationalisées, un contrôle omniprésent des prix et des interventions massives sur les marchés des facteurs. Il en est résulté une baisse de l'efficacité globale, la productivité totale des facteurs ayant diminué en moyenne de 0.2 pour cent par an au cours de la période 1973-80.

L'adoption dans les années 80 de politiques axées sur le marché, de même que certains des facteurs spéciaux liés à l'adhésion à l'UE, ont largement contribué à amortir l'impact du gonflement de l'offre de main-d'œuvre dans les années 70. La croissance de l'emploi s'est accélérée et l'offre de travail s'est ralentie, si bien que le taux de chômage est tombé de 8.6 pour cent en 1986 à 4.2 pour cent en 1992, dernière année avant la contraction de la production. Le

Graphique 30. **POPULATION, EMPLOI ET CHÔMAGE**



1. Offres d'emploi, en pourcentage de la population active.  
Source : OCDE.

raffermissement de la demande de main-d'œuvre s'est également traduit par la hausse du taux d'offres d'emploi (qui a doublé entre 1985 et 1990) et par l'augmentation du ratio emploi/population (graphiques 29 et 30). Non seulement la baisse du chômage non conjoncturel a contrasté avec l'évolution observée dans la plupart des autres pays de l'OCDE, où les conditions structurelles du marché du travail ont continué de se dégrader, mais en outre son ampleur a été sans équivalent parmi les pays Membres, et elle s'est de surcroît produite à une période où le taux d'inflation a été divisé par deux. Les avantages des politiques axées sur le marché du travail se sont manifestés très rapidement par une hausse de la productivité totale des facteurs qui a atteint 1.6 pour cent par an au cours de la période 1979-93, renforçant ainsi la croissance du PIB. En conséquence, les revenus réels du Portugal ont recommencé à converger vers ceux du reste de la CE (tableau 23 et graphique 31).

Tableau 23. Indicateurs macroéconomiques  
Pourcentage de variation annuel moyen

	1960-73	1974-79	1980-89	1990-93	1994	1995 <sup>2</sup>
<b>PIB réel</b>						
Portugal	6.9	2.9	3.0	1.6	0.8	2.5
Espagne	7.3	2.3	2.8	1.4	2.0	3.2
UE	4.7	2.5	2.2	1.2	2.8	2.7
<b>Productivité du travail</b>						
Portugal	6.5	0.5	2.3	1.2	0.9	3.1
Espagne	6.4	3.2	2.6	2.4	2.9	0.7
UE	4.4	2.6	1.7	1.5	3.2	2.1
<b>Revenu par habitant</b>						
Portugal	6.8	1.0	2.8	1.7	..	..
Espagne	6.2	1.2	2.3	1.2	..	..
UE	4.0	2.2	2.0	0.8	..	..
<b>Taux de chômage<sup>1</sup></b>						
Portugal	2.4	6.0	7.3	4.7	6.9	7.2
Espagne	2.5	5.3	17.5	18.1	24.2	22.7
UE	2.3	4.6	9.2	9.4	11.5	11.1
<b>Indice implicite des prix de la consommation privée</b>						
Portugal	3.4	22.0	18.1	10.6	4.8	4.1
Espagne	6.5	18.1	10.3	6.2	5.1	4.8
UE	4.1	9.6	6.5	4.7	3.2	3.0

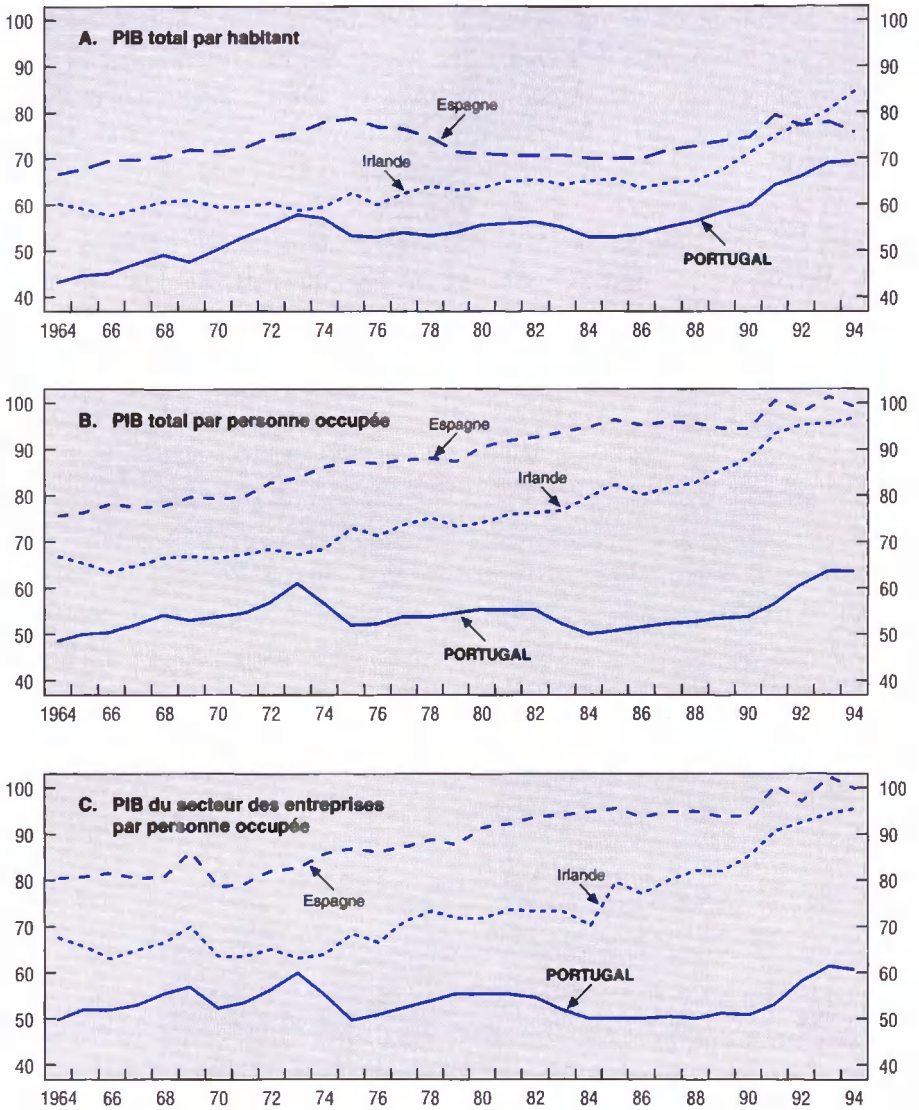
1. Nombre de personnes sans emploi en pourcentage de la population active.

2. Estimation.

Source : OCDE (1995), *Statistiques rétrospectives*.

Graphique 31. **CONVERGENCE DES REVENUS PAR HABITANT ET DE LA PRODUCTIVITÉ<sup>1</sup>**

UE = 100

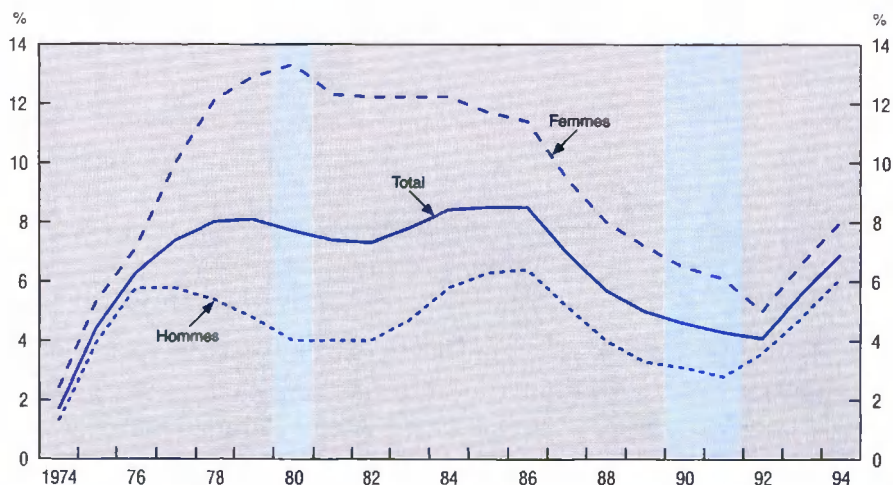


1. A prix courants et parités de pouvoir d'achat courants. Pour le Portugal, les données se rapportant à la période 1986-94 sont tirées des nouvelles séries des comptes nationaux, telles que communiquées par les autorités ; pour le secteur des entreprises, il s'agit d'estimations de l'OCDE.

Source : OCDE, Comptes nationaux.

Dans la période 1986-92, la baisse de 6 points du taux de chômage féminin a été deux fois plus marquée que pour les hommes (graphique 32) si bien que l'écart entre les deux taux est revenu aux alentours de 2 points en 1992, l'un des chiffres les plus faibles parmi les pays de l'OCDE. Le chômage de longue durée et le chômage des jeunes ont aussi fortement reculé dans les années 80, le chômage de longue durée (12 mois et plus) tombant à moins de 33 pour cent du total en 1992 contre près de 54 pour cent en 1986 (tableau 24). Les taux de chômage du groupe d'âge 20-24 ans sont relativement élevés et sont restés stables. En revanche, le chômage a diminué chez les jeunes de 15 à 19 ans sous l'effet de la hausse des taux de scolarisation (graphique 28). Au total, le chômage des jeunes est resté élevé : plus du double du taux de chômage global et 6 fois le taux des hommes d'âge très actif, ce ratio n'étant guère affecté par les fluctuations conjoncturelles. Le taux de chômage des jeunes adultes est presque aussi élevé, ce qui indique que les primo-entrants se heurtent à des obstacles à l'emploi persistants. Les écarts entre les taux de chômage régionaux ont suivi l'évolution

Graphique 32. **TAUX DE CHÔMAGE PAR SEXE**



Note : Les zones ombrées indiquent les points hauts du cycle.  
Source : OCDE.

Tableau 24. Indicateurs du marché du travail

En pourcentage

	1986	1987	1988	1989	1990	1991 <sup>1</sup>	1992	1993	1994	1995 <sup>2</sup>
Taux d'activité <sup>3</sup>	71.1	71.2	71.6	71.1	71.6	73.8	68.4	67.8	67.5	67.2
Hommes	84.5	85.6	83.9	84.3	84.3	96.1	78.7	77.2	76.4	75.1
Femmes	58.5	57.7	60	58.7	59.7	62.3	60.6	59.0	59.3	59.3
Population active civile (taux de croissance)	0.1	1.0	1.2	1.5	1.8	2.4	0.9	-0.6	1.3	-0.2
Hommes	0.7	-0.3	0.2	1.4	1.0	0.9	..	-1.5	0.9	-0.4
Femmes	-0.8	2.8	2.5	1.6	2.9	4.3	..	0.5	1.8	0.0
Emploi (taux de croissance)	0.2	2.6	2.6	2.3	2.2	3.0	..	-2.0	-0.1	-0.6
Hommes	0.6	1.0	1.6	2.1	1.3	1.4	..	-2.7	-0.5	-0.9
Femmes	-0.4	5.1	4.1	2.5	3.5	5.1	..	-1.2	0.3	-0.2
Emploi salarié (taux de croissance)	1.5	2.2	4.3	3.5	3	1.4	..	-2.8	-2	-1
Temps plein	..	93.7	93.5	94.1	94.1	93.0	92.7	92.6	92.0	..
Temps partiel	..	6.3	6.5	5.9	5.9	7.0	7.3	7.4	8.0	..
Agriculture (taux de croissance)	-8.1	4.0	-4.4	-6.4	-4.1	0.5	..	-1.6	1.6	-2.5
Industrie (taux de croissance)	0.7	4.9	3.3	2.8	0.9	0.3	..	-2.7	-0.4	-2.1
Services (taux de croissance)	4.4	0.2	5.6	5.9	5.8	5.9	..	-1.7	-0.3	0.8
Taux de chômage <sup>4</sup>	7.8	7.1	5.8	4.9	4.6	4.0	4.1	5.5	6.9	7.2
Hommes	5.9	4.5	3.5	3.3	3.1	2.7	3.4	4.6	6.1	6.4
Femmes	10.3	9.0	7.5	7.1	6.5	5.8	4.9	6.5	7.8	7.9
Jeunes (15-24 ans)	17.8	13.7	11.5	11.4	10.2	8.7	10.0	12.7	14.7	16.1
Chômage de longue durée <sup>5</sup>	53.7	54.0	48.3	45.6	44.8	38.7	32.6	36.2	40.8	46.0
Offres d'emploi non satisfaites <sup>6</sup>	0.10	0.17	0.22	0.24	0.20	0.18	0.18	0.15	0.13	0.17

Note : Les données relatives à l'emploi sont tirées des enquêtes trimestrielles sur la population active.

1. L'échantillon utilisé jusqu'en 1991 représente toutes les personnes de 12 ans ou plus. Depuis 1992, il représente les personnes de 14 ans ou plus.
2. Moyenne des trois premiers trimestres.
3. En pourcentage de la population d'âge actif.
4. En pourcentage de la population active du groupe ou groupe d'âge. Nouvelle définition du chômage conforme aux recommandations internationales depuis 1992.
5. En pourcentage du chômage total; 12 mois et plus.
6. En pourcentage de la population active.

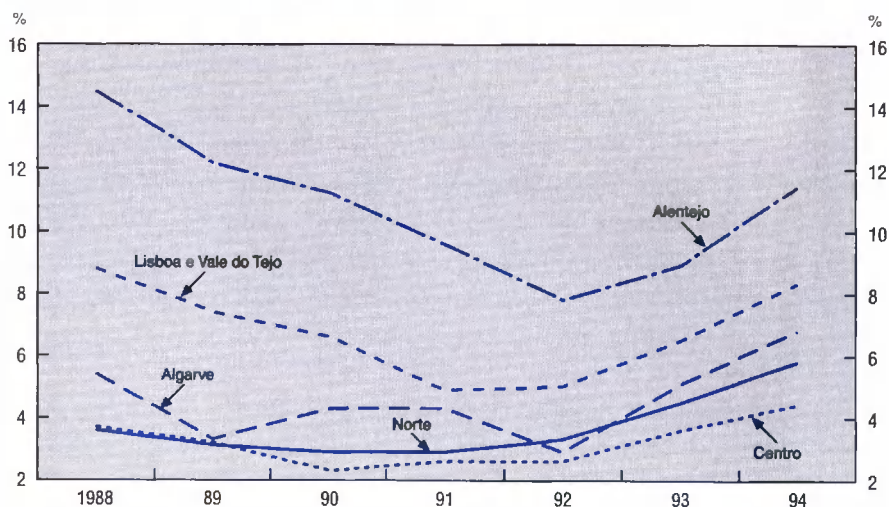
Source : OCDE (1995), *Statistiques de la population active*; OCDE, *Perspectives de l'emploi*.

du taux de chômage global, pour se réduire jusqu'au début des années 90 et se creuser par la suite (graphique 33). Les disparités sont particulièrement prononcées entre les zones urbaines, les zones côtières et les districts ruraux.

Le Portugal se distingue aussi par des taux d'activité élevés, traditionnellement supérieurs aux moyennes européennes (graphique 34). Comme dans les autres pays, le taux de participation féminin a amorcé une hausse dans les



Graphique 33. TAUX DE CHÔMAGE RÉGIONAUX

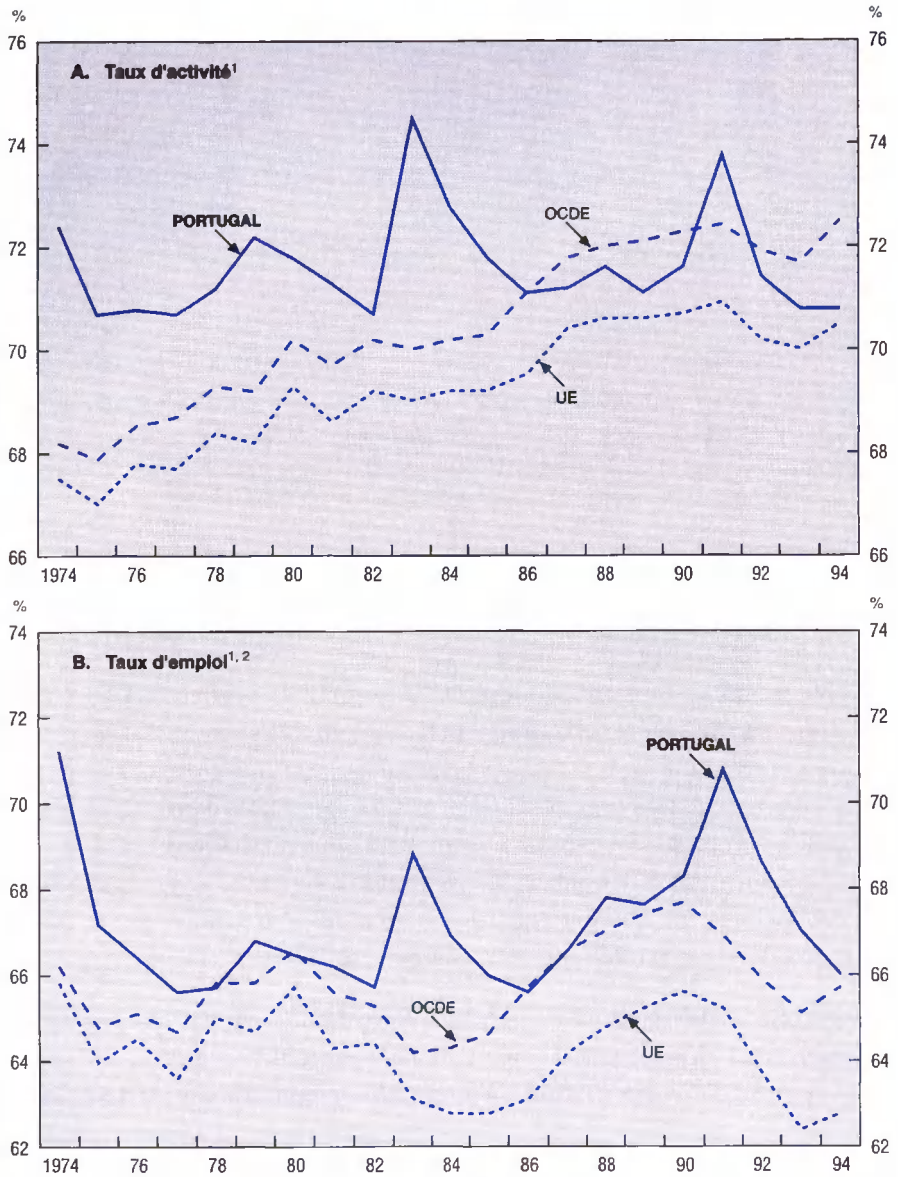


Source : Eurostat.

années 80, moins vive toutefois que dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, sous l'effet d'un redéploiement de la production au profit des services et d'une amélioration de l'enseignement. Les disparités de salaire à la fois élevés et flexibles ont aussi favorisé la création d'emplois (tableau 25). Les écarts de rémunération pour les travailleurs à temps complet du secteur privé (hors agriculture) se sont creusés dans la seconde moitié des années 80, le quintile supérieur ayant enregistré des gains par rapport au quintile médian (graphique 35), tandis que le ratio du quintile inférieur au quintile médian est resté globalement stable.

Bien que le chômage ait augmenté, le taux de non-emploi (part en pourcentage des adultes non occupés dans la population adulte d'âge actif) est resté *grosso modo* stable entre 1976 et 1986, un plus grand nombre de femmes étant entrées dans la population active. Le taux de non-emploi a diminué par la suite avec la décreue du chômage. Le graphique 28 (partie centrale) compare les taux d'emploi du Portugal pour diverses sous-catégories d'actifs avec les moyennes respectives pour l'OCDE. A l'exception des jeunes et des adultes âgés, les taux d'emploi portugais se situent au-dessus de la moyenne.

Graphique 34. **TAUX D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI**



1. Rupture des séries en 1983 et 1992.  
 2. Emploi en pourcentage de la population d'âge actif.  
 Source : OCDE.

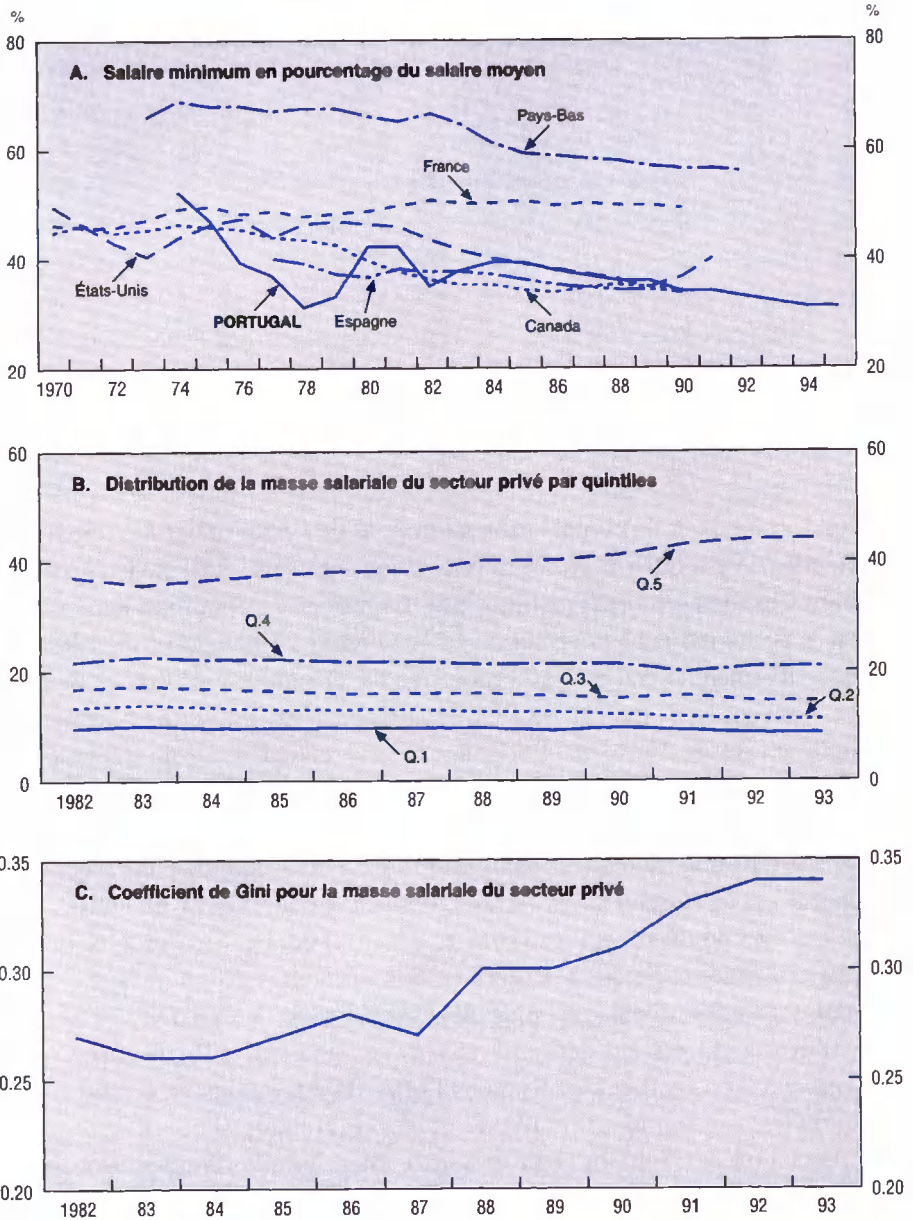
Tableau 25. **Dispersion des coûts de main-d'œuvre**

Dispersion intersectorielle en 1989 <sup>1</sup>			
États-Unis	0.276	Allemagne	0.181
Japon	0.268	Royaume-Uni	0.170
<b>Portugal</b>	<b>0.277</b>	France	0.156
Espagne	0.216	Italie	0.142
Dispersion par taille d'entreprise industrielle en 1988 <sup>2</sup>			
<b>Portugal</b>	<b>0.253</b>	Pays-Bas	0.120
Irlande	0.239	Italie	0.116
Belgique	0.237	Royaume-Uni	0.108
Allemagne	0.143	Danemark	0.030
France	0.133		

1. Coefficient de variation du niveau des coûts de main-d'œuvre par heure de travail d'un ouvrier dans 13 branches.  
 2. Coefficient de variation du niveau mensuel des coûts de main-d'œuvre.  
 Source : Confédération des employeurs suédois (mars 1995) « Wages and total labour costs for workers »; EUROSTAT (1988), *Enquête sur les coûts de main-d'œuvre*.

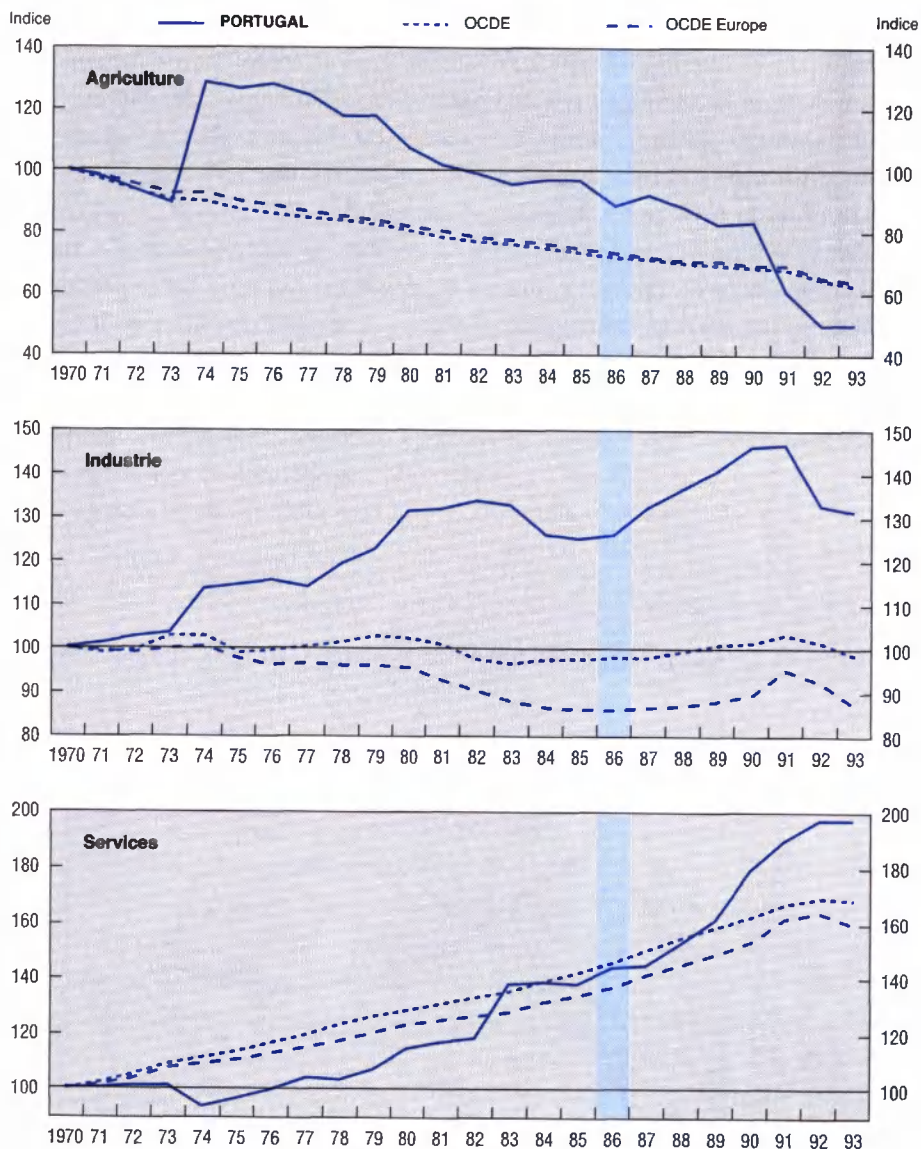
Les variations de la composition sectorielle de l'emploi ont été importantes. Les effectifs de l'industrie et des services ont augmenté fortement après 1986, accélérant l'exode agricole (graphique 36). La part de l'agriculture dans l'emploi total est ainsi tombé à 12 pour cent en 1994 contre 24 pour cent en 1985, mais elle reste largement supérieure à la moyenne OCDE qui est de l'ordre de 6 pour cent. Le libre accès au marché de l'UE à partir de 1986 a suscité un essor rapide de l'industrie du textile et de l'habillement qui en 1989 a représenté près de 16 pour cent de la production et 31 pour cent de l'emploi du secteur manufacturier<sup>35</sup>. Contrairement à l'évolution observée dans la plupart des autres pays de l'OCDE, la part des industries manufacturières dans l'emploi total a augmenté, atteignant 25 pour cent en 1991 contre 24 pour cent en 1986. Une autre caractéristique du marché du travail au Portugal est l'importance de l'emploi indépendant, qui est concentré dans les services et l'agriculture. Sa part dans l'emploi total atteint l'un des niveaux les plus élevés de la zone de l'OCDE (26 pour cent en 1995) et a augmenté ces dernières années par suite des difficultés rencontrées sur la marché du travail et parfois, sous l'effet de cotisations de sécurité sociale préférentielles, des tentatives de fraude fiscale et du non-respect de la législation sur la protection de l'emploi (voir ci-après). Bien qu'elle diminue globalement, l'émigration, principalement vers la Suisse, la France et l'Allemagne, dépasse encore l'immigration, essentiellement en provenance d'Afrique et du Brésil, les sorties annuelles nettes représentant 0.1 pour cent de la population.

Graphique 35. SALAIRES RELATIFS



Source : Autorités portugaises, *Étude de l'OCDE sur l'emploi*, partie II.

Graphique 36. **ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR<sup>1</sup>**  
1970 = 100



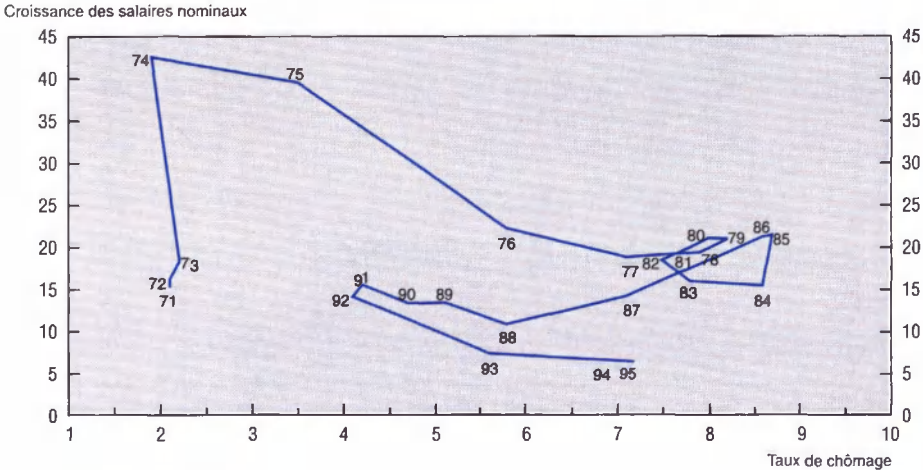
Note : La zone ombrée correspond à l'entrée du Portugal dans l'UE.

1. Rupture des séries en 1983 et 1992.

Source : OCDE.

En résumé, dans les années 80 le marché du travail du Portugal a fait preuve d'une remarquable souplesse pour absorber les chocs pétroliers et les chocs au niveau de l'offre de travail des années 70<sup>36</sup>. De fait, des recherches empiriques donnent à penser que la croissance du salaire nominal réagit assez fortement à la variation du taux de chômage par comparaison avec la plupart des autres pays de l'OCDE. Dans la seconde moitié des années 80, les nouvelles perspectives de croissance offertes par l'adhésion à l'UE ont suscité une réduction parallèle du chômage et de la hausse des salaires (graphique 37). A l'inverse, la désinflation des années 90 s'est accompagnée, comme on pouvait normalement s'y attendre, d'un accroissement du chômage, mais à un degré qui suppose un important effet de compensation dans le court terme. Tandis que le taux de chômage a continué d'augmenter progressivement, des compressions d'effectifs plus sévères ont pu être évitées grâce à une nette réduction de la part des revenus du travail au profit des bénéficiaires dans les dix années écoulées. L'idée que la flexibilité globale des salaires (nominaux et réels) reste importante est également confirmée par le creusement des écarts de rémunération durant la première moitié des années 90 (graphique 35).

Graphique 37. **CROISSANCE DES SALAIRES NOMINAUX<sup>1</sup> ET TAUX DE CHÔMAGE**  
1971-1995

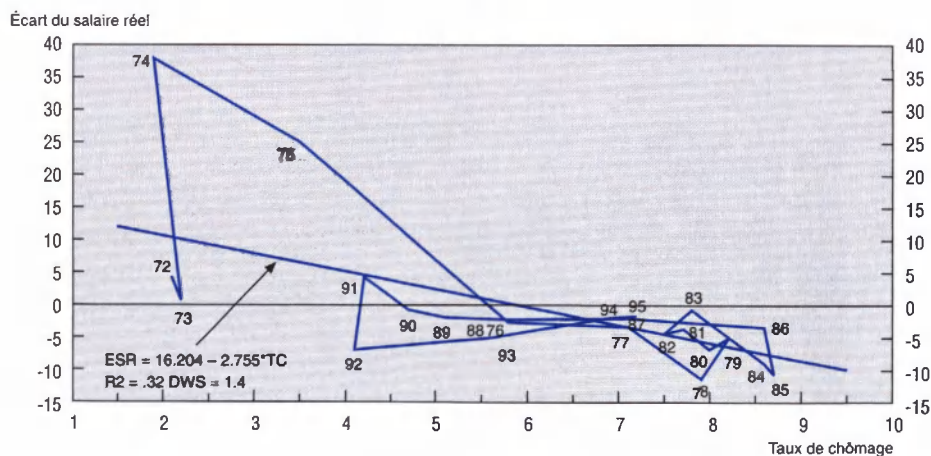


1. Secteur des entreprises.  
Source : OCDE.

A plus long terme, les prix réagissant à l'évolution des salaires, la corrélation inverse entre chômage et inflation se trouve érodée, étant donné qu'un taux de chômage inférieur au taux naturel tend à être associé à une accélération de l'inflation. C'est probablement le cas du Portugal, comme le montre un modèle d'accélération simplifié (qui mesure la différence entre les hausses des salaires et les hausses antérieures des prix, diminuée des gains de productivité – autrement dit le décalage des salaires réels) : le taux de chômage compatible avec une augmentation stable des salaires (NAWRU), ainsi mesuré, est assez stable, l'écart entre la hausse des salaires et celle des prix tendant vers zéro pour un taux de chômage de l'ordre de 6 pour cent (graphique 38). De fait, il n'existe pas de preuves concluantes d'un phénomène d'hystérèse du taux de chômage au Portugal<sup>37</sup>.

Si l'on considère l'évolution des négociations salariales, il n'y a donc guère de raisons de supposer que le taux de chômage structurel a augmenté. Par conséquent, l'économie pourrait tirer parti de la flexibilité traditionnelle des salaires pour abaisser le taux de chômage actuel. Mais il ne faudrait pas oublier

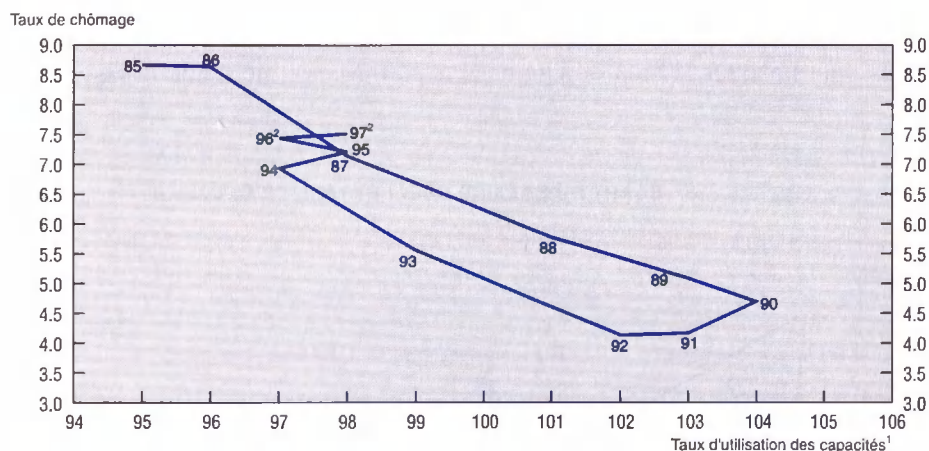
Graphique 38. **ÉCART DU SALAIRE RÉEL<sup>1</sup> ET TAUX DE CHÔMAGE**  
1972-1995



1. L'écart du salaire réel est égal à la différence entre la croissance du salaire nominal total dans le secteur des entreprises (corrigé par l'indice implicite décalé des prix de la consommation privée) et l'augmentation de la productivité du travail.  
Source : OCDE.

certains problèmes d'inadéquation qui semblent apparaître et donnent à penser que l'économie est entrée dans une période plus difficile d'ajustement de l'emploi. Le chômage, parmi les femmes notamment, semble avoir augmenté à un rythme plus rapide qu'on ne l'aurait espéré compte tenu de sa relation passée avec l'écart production potentielle/production effective<sup>38</sup> (graphique 39). Le taux d'offres d'emploi et le taux de chômage ont l'un et l'autre augmenté en 1995 (graphique 30, partie inférieure). Ces nouveaux déséquilibres appellent des mesures structurelles dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la réglementation, de la privatisation et de la réforme fiscale, de manière à compléter l'effet de la flexibilité salariale observée de longue date.

Graphique 39. **TAUX D'UTILISATION DES CAPACITÉS ET CHÔMAGE**  
1985-1995



1. Le taux d'utilisation des capacités pour l'ensemble de l'économie est défini comme l'écart entre la production et le PIB tendanciel mesuré par le filtre d'Hodrick-Prescott.

2. Prévisions de l'OCDE.

Source : OCDE.

## Mesures à prendre

Pour parvenir à une réduction sensible du chômage au Portugal, il convient de prendre un ensemble de mesures qui se ne limitent pas au marché du travail.



L'analyse qui précède donne à penser que les actions correctives des pouvoirs publics devraient inclure à la fois la valorisation du capital humain et le renforcement des pressions concurrentielles sur les marchés de biens et de services. L'instauration de normes élevées dans le système éducatif, une formation appropriée de la main-d'œuvre et la mise en place de programmes ciblés au profit des chômeurs de longue durée et des dirigeants de petites entreprises sont des éléments clés d'une stratégie à long terme visant à stimuler la convergence des revenus réels.

La principale tâche pour le Portugal consiste à créer des conditions telles que la production du système d'éducation et de formation corresponde à la demande de qualifications. L'accroissement de la capacité de gain de la main-d'œuvre exige une augmentation de l'investissement en capital, une meilleure gestion des qualifications à l'échelon de l'entreprise et la mise en place d'un cadre propice au développement et à l'expansion des petites entreprises. Ces exigences ont été prises en compte par le Programme de développement régional de juin 1993, qui a pour objectif de porter le revenu par habitant du Portugal aux alentours de 80 pour cent de la moyenne de l'UE d'ici à 1999. Les facteurs clés à cet égard sont les gains d'emplois et de productivité découlant des transferts de l'UE affectés pour l'essentiel à l'enseignement, à la formation et à l'infrastructure. Selon le deuxième Cadre communautaire d'appui de février 1994, ces transferts atteindront au total 4.5 pour cent du PIB pour la période 1995-99.

La réforme réglementaire, la privatisation et la convergence budgétaire sont également indispensables pour relancer le processus de rattrapage. Ainsi qu'on l'a noté dans l'*Étude* de 1994, la panoplie des mesures prises pour déréglementer et libéraliser l'économie est d'une ampleur remarquable<sup>39</sup>. Mais afin de maintenir le rythme de convergence des revenus réels, il semble impératif d'accélérer le processus de réforme et d'en élargir la portée. Dans ce contexte, la présente section décrit l'orientation générale des mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail et renforcer à la fois le climat des entreprises et les qualifications de la main-d'œuvre. L'encadré 2 présente un résumé des recommandations.

## **Encadré 2. Stratégie de l'OCDE pour l'emploi : résumé des recommandations concernant le Portugal**

L'Étude de l'OCDE sur l'emploi propose une stratégie fondée sur 9 recommandations qui visent à rendre les économies de l'OCDE mieux à même de faire face aux changements structurels. Parmi les neuf domaines particuliers visés par ces recommandations figurent le cadre de la politique macroéconomique et la création et la diffusion du savoir-faire technologique. S'agissant de la flexibilité des marchés du travail et des produits, l'Étude demande que des initiatives soient prises dans les domaines suivants : flexibilité du temps de travail, climat favorable à l'entreprise, flexibilité des coûts salariaux et de main-d'œuvre, dispositions relatives à la sécurité de l'emploi, politiques actives du marché du travail, qualifications et compétences de la main-d'œuvre et systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes.

A la suite de l'examen des performances du marché du travail et de l'emploi et de l'évaluation des besoins sur le plan de l'action, cet encadré présente un résumé des mesures qui devraient être adoptées pour le Portugal.

### **Réduire la pression fiscale sur les revenus du travail et accroître la flexibilité du marché du travail**

- *Les taux d'imposition et les taux de cotisation devraient être restructurés et l'administration fiscale améliorée* afin d'harmoniser le régime des salariés et celui des travailleurs indépendants et de réduire la fraude fiscale, ce qui permettra d'alléger la pression fiscale sur la main-d'œuvre. Il conviendrait notamment d'améliorer les vérifications fiscales et les recoupements entre TVA et impôts sur les sociétés.
- *La différenciation des salaires minimums selon l'âge devrait être accentuée.*
- *La législation relative à la protection de l'emploi, quoique sensiblement assouplie ces dernières années, devrait être allégée et appliquée de manière uniforme.* Un cadre juridique devrait être instauré afin de protéger les travailleurs dépourvus de contrat formel.
- *Les restrictions visant le marché du logement qui réduisent la mobilité de la main-d'œuvre devraient être progressivement supprimées.*

### **Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail**

- *Les programmes actifs du marché du travail devraient être adaptés plus étroitement aux besoins des groupes-cibles et suivis plus efficacement.* L'accès à la formation professionnelle, à la fois initiale et permanente, devrait être élargi, avec notamment des cours d'alphabétisation pour les travailleurs adultes.

*(voir page suivante)*

(suite)

- *Il faudrait redoubler d'efforts pour instaurer des normes reconnues sur le plan national en matière d'acquisition de compétences et de qualifications.*

### **Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre**

- *Il faudrait allonger la scolarité obligatoire et élargir les possibilités de formation professionnelle, notamment au niveau post-secondaire.*
- *Il faudrait améliorer la qualité de l'enseignement scolaire, en s'efforçant en priorité de réduire les taux d'abandon élevés et d'appliquer pleinement les réformes des programmes et les procédures d'évaluation aux niveaux de base et secondaire.*
- *Il faudrait améliorer les compétences organisationnelles des gestionnaires et des propriétaires de petites et moyennes entreprises et développer la formation des salariés dans l'entreprise.*

### **Intensifier la concurrence sur les marchés de produits**

- *Il faudrait démanteler les entraves à l'accès sur certains segments du marché privé des services. Des réformes réglementaires sont nécessaires dans certains services publics qui souffrent du coût élevé des intrants, de la qualité médiocre des prestations et de l'inadéquation des structures tarifaires.*
- *Mettre en œuvre le programme de privatisation. Il faudrait accélérer le rythme des privatisations, comme cela est prévu dans le programme de privatisation, et libéraliser le régime des marchés publics.*

### **Améliorer l'infrastructure et créer un climat favorable à l'entreprise et à l'innovation**

- *Il faudrait améliorer les infrastructures pour réduire le coût des intrants et élargir les compétences des collectivités locales de manière à réduire les délais de mise en œuvre des projets financés par l'UE.*
- *La recherche-développement devrait être stimulée. Les dépenses de R-D restent inférieures à la moyenne, même si l'on tient compte du faible niveau du revenu par habitant.*
- *Réduire les coûts de transaction découlant de la fusion de petites entreprises et/ou du changement de leur site géographique de manière à atténuer la fragmentation de l'appareil productif au Portugal.*

Des propositions de réforme ont déjà été formulées dans nombre des domaines évoqués ci-dessus; leur adoption et leur mise en œuvre constitueraient un utile progrès vers la réalisation de l'ensemble du programme.

## ***Renforcer la capacité d'ajustement et d'adaptation***

### *Le système de formation des salaires*

La croissance du salaire nominal au Portugal présente une forte élasticité vis-à-vis du chômage comme de l'inflation. En particulier, la semi-élasticité des salaires par rapport au taux de chômage est élevée au regard des autres pays – seuls le Japon et la Suède affichent une élasticité plus grande en valeur absolue<sup>40</sup>. Les chocs au niveau de la productivité sont répercutés sur les salaires dans le long terme, mais le processus est relativement lent. La flexibilité des salaires est également observée au niveau sectoriel de l'entreprise : en règle générale, les hausses de salaires prennent en compte les particularités locales et la situation de chaque entreprise ainsi que la productivité tendancielle.

Les conventions nationales intermittentes conclues entre les employeurs et les syndicats ont aussi contribué à modérer la croissance globale du salaire nominal. Si le taux de syndicalisation, de l'ordre de 30 pour cent, était très inférieur à la moyenne européenne, la proportion des salariés couverts par des contrats collectifs atteignait près de 90 pour cent en 1995 dans le secteur non agricole, les dispositions des conventions collectives ayant été étendues aux travailleurs non syndiqués. Une classification des pays selon le niveau des négociations (centrales, sectorielles ou à l'échelon de l'entreprise) et la coordination entre les unités de négociation (nulle, limitée ou forte) montre que le Portugal se caractérise par la prédominance des négociations salariales sectorielles conjuguée à une faible coordination entre les unités de négociation<sup>41</sup>.

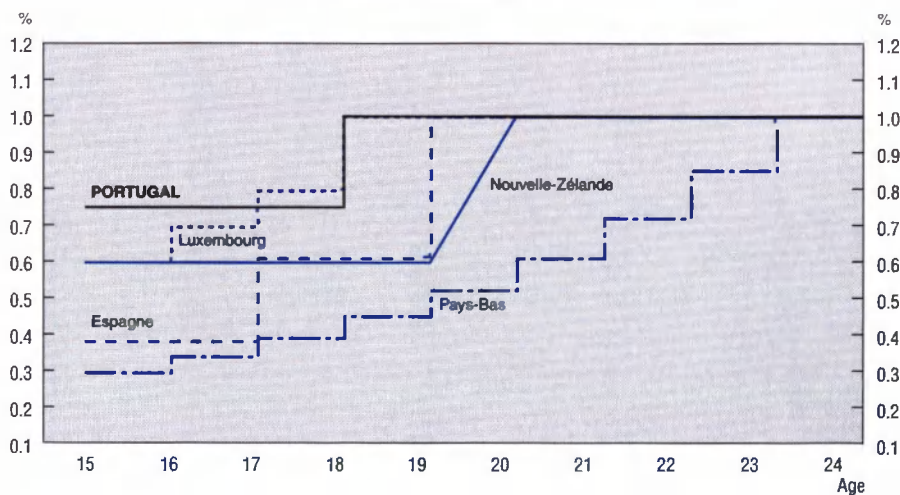
Normalement, une configuration institutionnelle de ce type est associée avec des résultats défavorables en termes de chômage<sup>42</sup>. Par rapport à d'autres pays ayant un cadre institutionnel similaire mais souffrant d'un chômage élevé, le Portugal se distingue par l'ampleur de la dispersion des salaires qui, en partie à cause de la prédominance des entreprises de très faible taille, apparaît bien plus grande que dans la plupart des autres pays européens. L'emploi dans les branches à bas salaires n'a pas diminué jusqu'à la récession de 1993, ce qui laisse penser que les salaires minimums et le régime d'assurance-chômage n'ont pas instauré de niveaux planchers contraignants pour les salaires. De fait, bien que les salaires minimums du Portugal soient ajustés chaque année en fonction de l'évolution prévue de l'inflation et de la productivité, le salaire minimum (instauré en 1974) a baissé en termes réels jusqu'en 1985, avant de croître de nouveau. Déjà faibles

par rapport au salaire moyen, les salaires minimums relatifs ont encore reculé dans la première moitié des années 1990, confirmant l'impression d'un creusement des disparités salariales (graphique 35). Environ 140 000 personnes, soit à peu près 4 pour cent des salariés non agricoles, ont perçu un salaire minimum en 1995.

Cependant, le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont restés élevés par rapport au taux de chômage global. Les sans-emploi sont particulièrement nombreux parmi les jeunes adultes ayant fait des études supérieures, sans doute en raison de leur attirance pour des études générales, de préférence à une formation professionnelle<sup>43</sup>. En outre, de par sa conception, le système de salaire minimum a sans doute nui aux perspectives d'emploi des jeunes. Le salaire minimum normal est modulé en fonction de l'âge, mais cette différenciation est moins marquée que dans d'autres pays, puisque le salaire à taux plein est versé dès l'âge de 18 ans (graphique 40). Au total, si le système de formation des salaires fonctionne de manière satisfaisante, la différenciation des salaires minimums selon l'âge doit être accentuée.

Graphique 40. **SALAIRE MINIMUM LÉGAL PAR ÂGE<sup>1</sup>**

Salaire minimum adulte = 1.00



1. En 1990.

Source : OCDE (1995), *Étude de l'OCDE sur l'emploi*, partie II.

## *Accroître la flexibilité de l'emploi et du temps de travail*

Jusqu'à la fin des années 80, le Portugal avait, comme l'Espagne, la législation en matière de protection de l'emploi la plus restrictive de l'Union européenne (tableau 26). En 1989 et en 1991, les restrictions en matière de licenciements ont été assouplies, avec un élargissement de l'éventail des motifs recevables, la possibilité de procéder à des licenciements collectifs et la simplification du règlement des différends relatifs aux indemnités de licenciement<sup>44</sup>. Les nouvelles règles sont encore strictes par rapport aux autres pays<sup>45</sup>, mais leur rigueur est probablement surestimée :

- Les entreprises ont tendance à tourner les réglementations de l'emploi en faisant appel aux contrats à court terme (normalement d'une durée de six mois)<sup>46</sup>.
- Les petites entreprises portugaises, de taille beaucoup plus réduite que celles des autres pays européens, ont pu sans doute aisément se soustraire en partie aux réglementations sur l'emploi, étant donné qu'elles n'acquittent pas d'impôt ni de cotisation de sécurité sociale. On l'a vu, une proportion importante de la population active salariée est couverte par

**Tableau 26. Indicateurs de la rigidité de l'emploi**

	Difficultés occasionnées par les procédures normales	Préavis et indemnités en cas de licenciement sans tort	Difficultés de licenciement	Classement global en fonction de la rigueur de la réglementation des licenciements
Classement				
<b>Portugal</b>	<b>8.0</b>	<b>8.5</b>	<b>11.0</b>	<b>10.5</b>
Belgique	3.5	10.0	2.0	4.0
Danemark	1.0	6.0	3.0	2.0
France	7.0	5.0	5.5	5.5
Allemagne	9.0	2.0	8.0	7.0
Grèce	6.0	7.0	7.0	8.0
Irlande	5.0	3.0	4.0	3.0
Italie	2.0	11.0	10.0	9.0
Pays-Bas	11.0	1.0	5.5	5.5
Espagne	10.0	8.5	9.0	10.5
Royaume-Uni	3.5	4.0	1.0	1.0

*Source* : D. Grubb et W. Wells (1993), « La réglementation de l'emploi et les formes de travail dans les pays de la CE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 21, p. 15.

des contrats plus précaires applicables aux travailleurs indépendants. Ainsi, des contrats «de service» d'un mois sont offerts aux travailleurs, qui sont rémunérés à l'heure ou à la journée<sup>47</sup>.

- Durant la récession de 1993-94, un nombre croissant de travailleurs titulaires de contrats permanents ont été licenciés (par opposition à ceux dont le contrat de durée déterminée avait expiré), ce qui donne à penser que les licenciements et recrutements de travailleurs sous contrat permanent sont devenus plus sensibles aux variations de la demande globale<sup>48</sup>.

En définitive, il n'est pas surprenant que dans les études empiriques la vitesse de l'ajustement de l'emploi au Portugal aux variations de la production attendue se révèle plus proche de celle des pays dont la législation en matière de protection de l'emploi est moins restrictive *de jure*.

Dans la mesure où la souplesse de l'ajustement de l'emploi au Portugal s'explique, entre autres, par le non-respect de la législation en vigueur concernant la protection de l'emploi, il semblerait nécessaire d'assouplir davantage ce dispositif encore assez rigide, tout en veillant à une application plus uniforme de la loi. Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale, de manière à enrayer la fraude généralisée sur les impôts et les cotisations de sécurité sociale, pourrait être un moyen approprié de faire face au non-respect de la législation relative à la protection de l'emploi. Dans l'état actuel des choses, un groupe relativement privilégié de salariés bénéficie d'une grande sécurité de l'emploi et d'une stricte délimitation des tâches, alors qu'une proposition importante des travailleurs est confrontée à des conditions plus précaires. Quant au travail à temps partiel, (7.5 pour cent de l'emploi total en 1995), il ne joue qu'un rôle mineur par rapport à d'autres pays européens. Dans l'industrie et le secteur de l'énergie, le temps partiel est pratiquement inexistant. Environ 25 pour cent des travailleurs à temps partiel préféreraient avoir un emploi à temps plein, proportion plus élevée que la moyenne internationale<sup>49</sup>.

### *Impôts et transferts*

Parmi les facteurs institutionnels susceptibles d'avoir une forte incidence sur la formation des salaires, particulièrement aux niveaux d'entrée, on peut citer les salaires minimums acceptés induits par les mécanismes de garantie de ressources. Dans ce domaine, le besoin de nouvelles mesures gouvernementales apparaît réduit au Portugal. Certes, à en juger par un indice composite des taux de

compensation de l'assurance-chômage le système portugais se situe au septième rang parmi les plus généreux de la zone de l'OCDE<sup>50</sup>, mais ses dispositions sont relativement restrictives. Mis en place en 1974, le régime d'assurance-chômage a été modifié en 1988. Les nouvelles modalités ont amélioré les prestations et élargi la couverture des primo entrants. En conséquence, le taux de couverture a atteint 48 pour cent en 1995, lors du dernier pic du chômage, contre 21 pour cent en 1985, lors du pic précédent. Les critères d'ouverture des droits sont rigoureux : les prestations ne sont versées que si le demandeur a cotisé pendant 540 jours au moins au cours des deux dernières années. L'obtention de revenus découlant d'un travail à temps partiel entraîne la suspension du versement des indemnités de chômage.

Le Portugal administre aussi un système d'aide aux chômeurs qui assure des prestations sous condition de ressources, non lié aux gains. D'un montant à peu près équivalent à un cinquième de la rémunération d'un ouvrier moyen, ces allocations sont faibles par comparaison avec les autres pays (tableau 27). Contrairement à ce qui est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE, après l'arrêt de ces prestations il n'existe pas de filet de protection sociale. Étant donné qu'elles sont inférieures de 40 pour cent environ en moyenne au salaire minimum et limitées dans le temps, les allocations d'aide aux chômeurs sont peu

Tableau 27. **Prestations d'aide sociale et revenu minimum garanti<sup>1</sup>**  
En pourcentage des gains de l'ouvrier moyen

	Type de régime <sup>3</sup>	Personne seule	Personne mariée conjoint à charge
<b>Portugal<sup>2</sup></b>	<b>AC</b>	<b>18.7</b>	<b>23.3</b>
France	RG	22.6	32.4
Royaume-Uni	RG	16.0	26.0
Belgique	RG	28.7	38.2
Danemark	RG	17.3	34.6
Irlande	RG	19.0	31.7
Pays-Bas	RG	40.3	57.6
Suède	AS	26.8	36.2

1. En 1989. Les prestations mensuelles ou hebdomadaires ont été converties en équivalents annuels. Seules les prestations de base sont prises en compte, à l'exclusion des prestations liées au logement ou au nombre d'enfants. Elles sont indiquées en termes bruts, et les écarts constatés s'expliquent sans doute en partie par des différences de traitement fiscal applicable aux prestations suivant les pays.
2. Les bénéficiaires sont les chômeurs en fin de droits.
3. RG : revenu garanti; AC : assistance-chômage; AS : aide sociale.

Source : OCDE (1991), *Perspectives de l'emploi*, tableau 7.A.1.



susceptibles de servir véritablement de plancher pour les salaires. Par ailleurs, les prestations d'assurance-chômage calculées à partir de gains voisins du salaire minimum sont à peine supérieures aux allocations d'aide aux chômeurs.

Des mesures s'imposent d'urgence dans le système de retraite, qui jusqu'en 1994 offrait des dispositions généreuses, notamment un accès facile aux prestations de préretraite et aux pensions d'invalidité (le chapitre III présente une analyse détaillée des questions relatives aux retraites). Une surveillance insuffisante a favorisé l'expansion des dépenses consacrées aux pensions de préretraite et d'invalidité. Les paiements de transfert au titre des prestations d'invalidité, d'incapacité et d'assurance-maladie ont représenté 23 pour cent du total des prestations sociales, contre 14 pour cent dans l'UE. Ces dernières années, toutefois, l'augmentation du nombre des bénéficiaires de pensions d'incapacité et d'invalidité s'est ralentie grâce au renforcement des contrôles.

Au Portugal, la pression fiscale (cotisations de sécurité sociale, impôts sur les revenus et sur la consommation) s'est sensiblement alourdie depuis 1970, les recettes fiscales totales passant de 23 pour cent du PIB en 1970 à 32 pour cent en 1993, progression comparable à celle observée dans l'UE (tableau 28).

Tableau 28. **Recettes publiques par catégorie**  
En pourcentage du PIB

	1970	1980	1990	1992	1993
<b>Portugal</b>					
Impôt sur le revenu des personnes physiques	..	..	4.9	6.9	6.3
Impôt sur les sociétés	..	..	2.5	2.8	2.3
Cotisations patronales de sécurité sociale	3.3	5.1	5.0	5.1	5.1
Cotisations salariales de sécurité sociale	2.0	3.2	3.1	3.2	3.1
Impôts sur le patrimoine	0.6	0.4	0.8	0.8	0.8
Impôts sur les biens et services	10.2	12.9	13.5	14.6	13.7
TVA	1.9	4.6	6.0	7.0	6.2
Droits spécifiques	7.7	7.8	7.2	7.5	7.1
Recettes totales	22.7	28.7	30.9	34.1	31.7
<b>UE</b>					
Impôt sur le revenu des personnes physiques	7.5	10.7	10.5	10.8	10.8
Impôt sur les sociétés	2.3	2.5	3.0	2.6	2.8
Cotisations patronales de sécurité sociale	4.4	6.4	6.2	6.3	6.3
Cotisations salariales de sécurité sociale	2.8	3.6	4.1	4.4	4.5
Impôts sur le patrimoine	2.0	1.7	1.8	1.8	1.9
Impôts sur les biens et services	11.1	11.3	12.5	13.0	12.7
TVA	4.8	5.9	7.1	7.3	7.1
Droits spécifiques	5.7	4.9	4.7	5.0	4.9
Autres droits	0.6	0.5	0.7	0.7	0.7
Recettes totales	30.8	36.7	39.6	40.8	41.0

Source : OCDE (1995), *Statistiques des recettes publiques*.

L'adoption de la TVA en 1986 et la réforme de l'impôt sur le revenu en 1989 (qui a modifié notamment la fiscalité des sociétés) ont contribué pour moitié environ à cette hausse. La structure des taux de TVA est à peu près conforme aux lignes directrices de l'UE, même si le délai légal de paiement est le plus long parmi les États membres. Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et les taux des cotisations sociales des travailleurs indépendants sont également voisins des moyennes de l'UE, tandis que la fiscalité directe des personnes physiques est l'une des plus faibles de l'UE (tableaux 29 et 30). Cependant, la fraude sur les impôts et les cotisations, déjà importante dans un pays qui compte une multitude de microentreprises, s'est apparemment intensifiée avec l'achèvement du marché unique en 1993. Une application plus rigoureuse des lois en la matière produirait des recettes substantielles et, associée à une réduction du taux global des cotisations de sécurité sociale, exercerait des effets positifs sur la demande de main-d'œuvre.

**Tableau 29. Taux des cotisations de sécurité sociale obligatoires et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques<sup>1</sup>**

En pourcentage

	Cotisations de sécurité sociale			Impôts sur le revenu	
	Travailleurs indépendants <sup>1</sup>	Emploi salarié <sup>1</sup>		Taux moyen	Taux marginal maximum
		Part salariale	Part patronale		
<b>Portugal</b>	<b>15.0</b>	<b>11.0</b>	<b>24.5</b>	<b>6.4</b>	<b>40</b>
Allemagne	..	17.8	17.8	17.2	53
France <sup>2</sup>	41.5	18.0	38.0	7.0	57
Italie <sup>3</sup>	17.6	9.1 <sup>4</sup>	45.1 <sup>4</sup>	18.0	50
Royaume-Uni <sup>5, 6</sup>	5.5	7.7	10.4	19.1	40
Belgique	3.8	12.1	41.7	22.9	62
Danemark	..	2.6	0	43.9	68
Pays-Bas	17.3	29.1	11.5	11.1	60
Espagne	..	6.0	30.3	10.9	56
Suède	20.5	4.0	32.9	34.1	51
Moyenne non pondérée (hors Portugal)	17.7	11.8	25.5	20.5	55

1. En 1990.

2. 1987, dans le cas des travailleurs indépendants.

3. Y compris des cotisations d'assurance-maladie de 5.6 pour cent pour les revenus de moins de 40 millions de livres.

4. Entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

5. Certaines prestations sont soumises à des conditions de ressources.

6. Pendant les trois premières années d'activité, les petites entreprises paient des cotisations forfaitaires.

Source : OCDE (1992), *Perspectives de l'Emploi*, p. 188.

Tableau 30. Taux de base de l'impôt sur les sociétés perçu par l'administration centrale

En pourcentage

	1990	1994
<b>Portugal</b>	<b>..</b>	<b>36.0</b>
Allemagne <sup>1</sup>	36/56	30/45 <sup>2</sup>
France <sup>1</sup>	50.0	33.33
Italie	40.0	53.2
Royaume-Uni <sup>3</sup>	52.0	33.0
Belgique	48.0	39.0
Danemark	37.0	34.0
Pays-Bas	46.0	35.0
Espagne <sup>4</sup>	..	35.0
Suède <sup>5</sup>	40.0	28.0
États-Unis	46.0	35.0
Japon	30/40	37.5
Canada	36.0	38.0

1. Crédit d'impôt intégral sur les sociétés.
2. Taux double (plus faible pour les bénéfices distribués).
3. Crédit d'impôt partiel sur les sociétés.
4. Déduction partielle des dividendes versés.
5. Crédit d'impôt partiel pour des actionnaires résidents.

Source : Base de données fiscales de l'OCDE et D. Carey, J.C. Chouraqui et R.P. Hageman (1993), « The future of capital income taxation in a liberalised financial environment », *Document de travail du département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 126, p. 16.

Les employeurs assurent une part disproportionnée des cotisations de sécurité sociale. Cette structure est généralement considérée comme inférieure à l'optimum, les salariés n'ayant pas conscience du coût réel des droits aux prestations sociales, puisqu'ils ne le supportent pas directement. De surcroît, les travailleurs indépendants bénéficient de taux de cotisation préférentiels, ce qui favorise la sous-traitance. En vertu des réformes de 1993-94, le taux de cotisation des travailleurs indépendants doit atteindre la parité avec le taux global des salariés d'ici à 1999.

Dans ce contexte, les principales mesures consistent à modifier la structure des taux des cotisations de sécurité sociale, à rendre l'administration fiscale plus efficace et à accélérer le règlement des arriérés d'impôts, qui ont représenté 1½ pour cent du PIB en 1995. Les associations patronales et les syndicats apportent leur soutien à la lutte contre la fraude fiscale.

### *Politiques actives du marché du travail*

Les dépenses publiques au titre des mesures actives et passives du marché du travail sont faibles par rapport aux autres pays (2 pour cent du PIB en 1994)

(tableau 31). Cela reflète à la fois les dispositions restrictives de l'assurance-chômage et les ressources comparativement réduites consacrées aux mesures actives du marché du travail (tableau 31) ainsi que les bonnes performances du marché du travail. Une proportion élevée de ces mesures a été financée par des transferts du Fonds social européen, qui sont affectés à des programmes pour la formation et l'emploi gérés par le secteur public et les entreprises privées<sup>51</sup>. Dans le contexte du deuxième Cadre communautaire d'appui, d'autres organismes publics ont été chargés de soutenir les activités de formation, tandis que les syndicats et les associations patronales de branche sont autorisés à recevoir directement des financements communautaires pour les plans de formation. En outre, un soutien public peut être fourni à des centres ou à des entreprises à titre individuel<sup>52</sup>.

Le dispositif de formation professionnelle s'est considérablement développé dans les années 90, mais le contrôle de la qualité des formations dispensées ne s'est pas amélioré au même rythme. Aussi, les certificats délivrés ont perdu de leur valeur en tant qu'attestation des performances attendues d'un demandeur

Tableau 31. **Dépenses au titre des mesures actives et passives du marché du travail, 1994**

	Dépenses totales En pourcentage du PIB	Dépenses au titre des mesures actives En pourcentage du PIB	Chômage		Intensité des dépenses <sup>1</sup>	
			En pourcentage de la population active		Total	Mesures actives
<b>Portugal</b>	<b>2.0</b>	<b>0.8</b>	<b>6.9</b>	<b>0.29</b>	<b>0.12</b>	
Allemagne	3.8	1.6	9.6	0.41	0.17	
France <sup>2</sup>	3.3	1.2	11.7	0.28	0.10	
Italie <sup>3</sup>	1.81	0.9	10.3	0.17	0.09	
Royaume-Uni	2.2	0.6	9.2	0.24	0.07	
Belgique <sup>2</sup>	4.3	1.3	12.0	0.36	0.11	
Danemark	7.0	1.8	12.1	0.58	0.15	
Pays-Bas	3.8	1.2	7.6	0.37	0.16	
Espagne	3.6	0.5	24.2	0.15	0.07	
Suède	5.4	3.0	8.0	0.68	0.38	
Total (non pondéré)	3.7	1.3	11.3	0.32	0.14	

1. Dépenses en pourcentage du PIB divisés par le taux de chômage.

2. 1993.

3. 1992.

Source : OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, pp. 237-242.

d'emploi. Il faut donc faire en sorte que les programmes de formation aient d'autres effets positifs qu'un simple rôle de tampon pour les entreprises en période de ralentissement conjoncturel de l'activité. Après avoir évalué la politique générale de formation du Portugal, l'*Étude* de 1995 concluait que le système demandait à être développé, avec notamment l'établissement de normes reconues au niveau national pour l'acquisition de compétences et de qualifications<sup>53</sup>. En outre, les programmes de formation doivent mieux tenir compte des antécédents, de la profession et des aspirations des participants. Enfin, il est nécessaire d'élargir l'accès à la formation professionnelle, à la fois initiale et continue, en organisant notamment des cours d'alphabétisation pour les travailleurs adultes.

### ***Renforcer la base de connaissances, l'efficacité et la capacité d'innovation***

#### *Améliorer les qualifications et les compétences*

Au début des années 90, le système d'éducation du Portugal obtenait encore des résultats moins favorables que ceux de la plupart des autres États de l'UE. Il offrait des possibilités relativement limitées d'éducation des adultes et de formation professionnelle (tableau 32). Une proportion importante des jeunes de moins de vingt ans n'achevaient pas leur éducation de base, s'exposant à de graves risques après leur entrée sur le marché du travail. Le système était peu performant du point de vue des résultats scolaires, notamment en mathématiques et en sciences<sup>54</sup>, et le taux de scolarisation après le premier cycle de l'enseignement secondaire restait inférieur à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE. Malgré des efforts pour diversifier les filières du secondaire, la plus grande partie des élèves préféraient un enseignement général à une formation professionnelle. Au niveau de l'enseignement supérieur, les cours les plus suivis n'étaient guère en rapport avec les besoins des entreprises. Quant à la formation professionnelle, elle était caractérisée de longue date par le rôle prédominant de l'État et par la faiblesse de la formation en entreprise. La participation des travailleurs, des entreprises et des collectivités locales à la conception et à la gestion des stages était limitée. En 1991, la proportion de la population adulte du Portugal (25-64 ans) ayant achevé des études secondaires ou supérieures était de loin la plus faible parmi les pays de l'OCDE, ce facteur contribuant au bas niveau du revenu par habitant<sup>55</sup>.

Tableau 32. **Niveau d'instruction de la population d'âge actif**  
Distribution en pourcentage de chaque groupe d'âge

Groupe d'âge	Année	Illettrés	Alphabétisés sans diplôme	Éducation primaire de base <sup>1</sup>	Éducation préparatoire de base <sup>2</sup>	Éducation secondaire élémentaire <sup>3</sup>	Éducation secondaire supérieure <sup>4</sup>	Enseignement supérieur
<b>15-64</b>	1960	33.9	31.5	30.4	←	3.5	→	0.8
	1970	24.6	22.6	38.7	10.1	2.0	1.4	0.6
	1981	14.6	15.3	42.5	12.3	8.6	4.5	2.3
	1991	6.5	11.6	38.2	17.6	12.2	9.9	4.0
<b>15-24</b>	1960	14.8	36.6	45.6	←	2.9	→	0.1
	1970	3.5	13.8	58.4	19.3	2.2	2.6	0.2
	1981	2.1	6.3	41.8	27.7	15.7	5.9	0.5
	1991	0.8	4.4	21.7	35.7	24.4	12.0	1.0
<b>25-49</b>	1960	35.0	30.6	29.1	←	4.2	→	1.2
	1970	24.1	25.7	37.1	7.9	2.7	1.2	1.2
	1981	10.9	15.6	50.4	7.4	7.5	5.0	3.6
	1991	2.2	9.0	46.2	14.5	10.6	11.3	6.2
<b>50-64</b>	1960	53.9	27.6	15.3	←	2.2	→	0.8
	1970	47.4	24.8	20.5	4.6	1.1	0.6	0.9
	1981	35.0	24.0	32.5	1.5	3.0	2.0	2.0
	1991	20.8	20.1	44.2	3.7	3.7	5.0	2.5

1. Quatre ans de scolarité.

2. Six ans de scolarité.

3. Neuf ans de scolarité.

4. Douze ans de scolarité.

Source : INE, recensements de la population.

Les performances du système d'éducation et de formation se sont améliorées durant la première moitié des années 90, si bien qu'aujourd'hui plus de la moitié des jeunes suivent jusqu'au bout des études secondaires du deuxième cycle ou une formation en apprentissage après la scolarité obligatoire. Néanmoins, comme des carences subsistent dans plusieurs domaines, il convient de maintenir, voire d'accélérer, le rythme de la réforme structurelle.

- En ce qui concerne l'enseignement, il faudrait continuer de veiller en priorité à ce que les élèves accomplissent leurs neuf années de scolarité obligatoire et que les compétences des enseignants soient adaptées en vue d'une mise en œuvre intégrale de la réforme des programmes.
- L'enseignement professionnel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire devrait être renforcé, de même que l'enseignement technique au niveau supérieur, principalement dans les cours polytechniques.

- Ainsi qu'on l'a déjà noté, la politique de formation devrait avoir pour but d'élargir l'accès à la formation professionnelle, tant initiale que permanente, d'améliorer les compétences de gestion, notamment au niveau des petites entreprises industrielles, en réduisant le déficit de savoir-faire organisationnel et en sensibilisant les chefs d'entreprise à l'importance d'une formation sur le tas pour leurs salariés, en développant un large éventail de compétences pour favoriser le redéploiement interne des travailleurs, en établissant des normes de qualifications et de formation.

Les principaux objectifs du nouveau gouvernement sont d'élargir les possibilités de formation en cours d'emploi et d'accroître l'efficacité de la formation externe. Ces efforts de réforme correspondent aux orientations du deuxième Cadre communautaire d'appui; celui-ci, qui couvre la période 1994-99, prévoit que les dépenses d'éducation et de formation, à l'inclusion des cofinancements nationaux, atteindront 6.1 pour cent du PIB de 1993.

### *Concurrence sur les marchés de produits*

L'Étude de l'OCDE sur l'emploi souligne aussi l'importance de la concurrence sur les marchés de produits pour les performances du marché du travail, notamment en ce qui concerne le rôle des entreprises publiques et la suppression des entraves réglementaires et des restrictions à l'entrée qui font obstacle à la création de nouvelles entreprises. Au milieu des années 70, les nationalisations ont entraîné un accroissement sensible de la taille du secteur abrité au Portugal, l'intervention de l'État se traduisant par des mesures de contrôle des prix, une réglementation excessive et des politiques restrictives en matière de marchés publics, d'où une gestion inefficace des entreprises publiques. Un changement de cap au milieu des années 80, accéléré par l'adhésion à l'UE en 1986, a mis en marche un processus de réforme structurelle, de sorte qu'une portion croissante de l'économie a été peu à peu soumise aux mécanismes de marché. Les étapes marquantes de ce processus ont été l'expansion du cadre juridique de la concurrence (loi sur les faillites de 1992, décret-loi sur les marchés publics de 1993 et nouvelle Loi sur la concurrence de 1994), la privatisation à grande échelle et la déréglementation rapide des marchés de capitaux.

A partir de 1989, les ventes d'actifs publics sont devenues une partie intégrante de la réforme structurelle, si bien qu'en 1995 plus d'une trentaine d'entreprises publiques avaient été privatisées, pour un produit total équivalent à

11 pour cent du PIB. Le Portugal se situe ainsi parmi les pays de l'OCDE qui ont mis en œuvre les plus importants programmes de privatisation. La vente des banques et des compagnies d'assurances a fourni environ les deux tiers des recettes totales. La part des entreprises publiques dans l'économie est revenue à moins de 10 pour cent du PIB, contre 20 pour cent en 1989, tandis que la capitalisation de la Bourse des valeurs de Lisbonne s'est accrue de plus de 35 pour cent. Dans le secteur bancaire, les participations publiques ont été ramenées aux alentours de 40 pour cent, tandis que presque toutes les compagnies d'assurances sont aujourd'hui détenues par des intérêts privés.

En dépit de ces progrès rapides, il reste de larges possibilités de réduire la présence de l'État dans l'économie, notamment en ce qui concerne les entreprises produisant des biens et des services non financiers. Des entreprises publiques comme la compagnie aérienne nationale (TAP), les chemins de fer, les entreprises de transport routier et les entreprises sidérurgiques et chimiques sont toujours déficitaires, malgré les efforts de restructuration qui ont été déployés. La privatisation partielle des services publics a commencé (télécommunications et électricité), l'État conservant une participation majoritaire ou de contrôle. Un nouveau cadre réglementaire a été mis en place pour promouvoir les gains de bien-être. Néanmoins, au regard des normes internationales les coûts des communications téléphoniques sont encore élevés, à cause de la péréquation des recettes, tandis que la tarification de l'électricité est inférieure à l'optimum<sup>56</sup>.

La privatisation est allée de pair avec l'adoption de mesures visant à ouvrir davantage le secteur privé à la concurrence, notamment sur les marchés de capitaux, où l'encadrement du crédit a été supprimé, les taux créditeurs libérés, les restrictions sur l'ouverture de succursales bancaires levées, le rendement des créances financières sur le secteur public aligné sur le marché et les contrôles des flux de capitaux supprimés. Par suite de cette déréglementation, le nombre des banques a plus que doublé au cours des dix dernières années, les établissements étrangers affichant une expansion encore plus rapide. Toutefois, le droit de timbre sur les transactions financières (7 pour cent en 1995), contribue à alourdir les coûts pour les entreprises. Par ailleurs, le marché du logement est soumis à de sévères restrictions, (près de 80 pour cent des loyers sont inférieurs aux niveaux du marché), ce qui a pour effet de déprimer les dépenses d'entretien et les investissements, mais surtout d'entraver le redéploiement de la main-d'œuvre des régions en déclin vers les régions en plein essor.

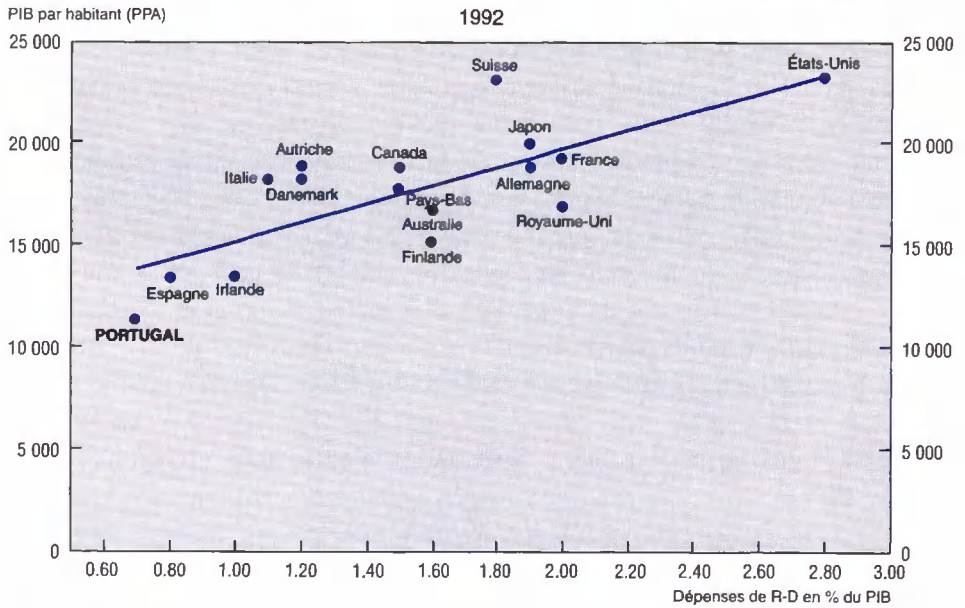
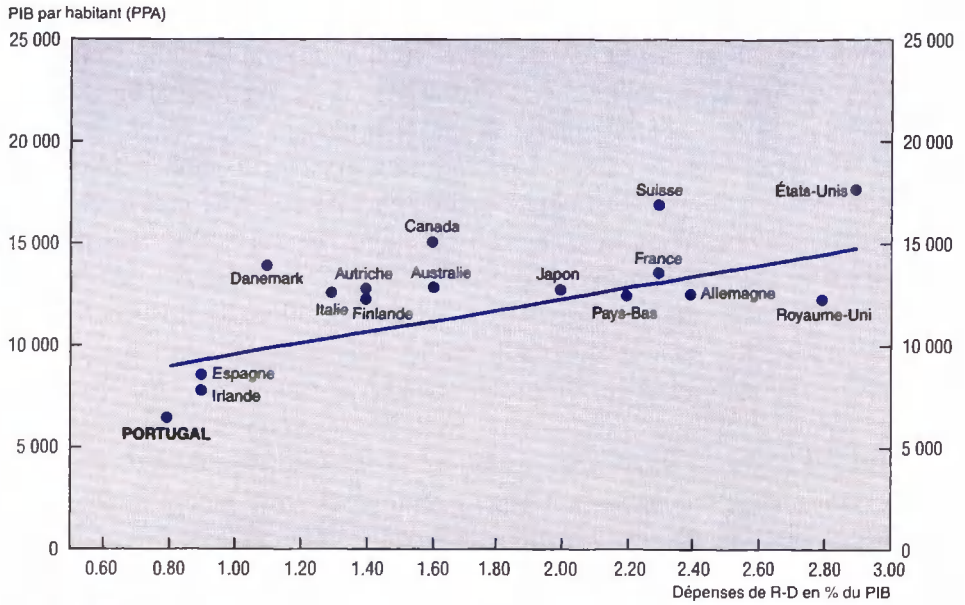


La structure des entreprises au Portugal est encore extrêmement dualiste : une multitude de petites entreprises coexistent avec quelques entreprises privées et publiques de très grande taille. En 1994, 98 pour cent des entreprises comptaient moins de 10 salariés, et représentaient 70 pour cent de l'emploi total. Dans une large mesure, la flexibilité du marché du travail au Portugal apparaît liée à cette pléthore de très petites entreprises qui se traduit par des écarts de salaire importants et variables, et exerce donc une forte influence conjoncturelle sur la formation des salaires. Cette structure permet un haut degré de concurrence. En revanche, la fragmentation de l'appareil productif par une affectation des ressources inférieure à l'optimum, ce qui nécessite des économies de gamme fondées sur le développement des réseaux et de la coopération. Le niveau élevé des coûts de transaction pour les fusions et les changements de sites de production appelle une rationalisation des procédures administratives.

### *Technologie et innovation*

La capacité d'innovation d'un pays repose sur trois piliers : la base de connaissances, l'innovation en matière de produits et de procédés, qui conjugue la recherche-développement avec la base de connaissances existante et, enfin, le processus de diffusion. La base de connaissances du Portugal est encore étroite, et demande à être fortement améliorée. Le niveau de l'emploi dans les secteurs manufacturiers de haute technologie à salaires élevés est l'un des plus bas de la zone de l'OCDE. En outre, étant donné que les dépenses de R-D augmentent normalement avec la taille de l'entreprise, la structure atomisée de la production a entravé la mise au point et la diffusion des innovations<sup>57</sup>. Dans les années 80, le Portugal se classait parmi les premiers pays de l'OCDE pour le taux de croissance des dépenses au titre de la recherche (plus de 8 pour cent par an entre 1980 et 1991, du fait notamment de la participation à certains programmes-cadres de l'UE). Cependant, à 0.6 pour cent en 1992, la part de la R-D dans le PIB était encore très inférieure à la moyenne de la zone de l'OCDE (2.2 pour cent). Le graphique 41 montre qu'en 1992 les dépenses de R-D du Portugal exprimées en pourcentage du PIB étaient plus réduites qu'on n'aurait pu s'y attendre compte tenu du bas niveau du revenu par habitant. L'industrie ne finance que 20 pour cent des activités de recherche nationale (moyenne de l'OCDE : 60 pour cent). La moitié environ des dépenses de R-D émanent de cinq grandes entreprises des secteurs de l'électronique, des télécommunications et des pâtes et papiers. La concentration géographique des efforts de recherche est un autre obstacle à la

Graphique 41. REVENU PAR HABITANT ET DÉPENSES DE R-D  
1986

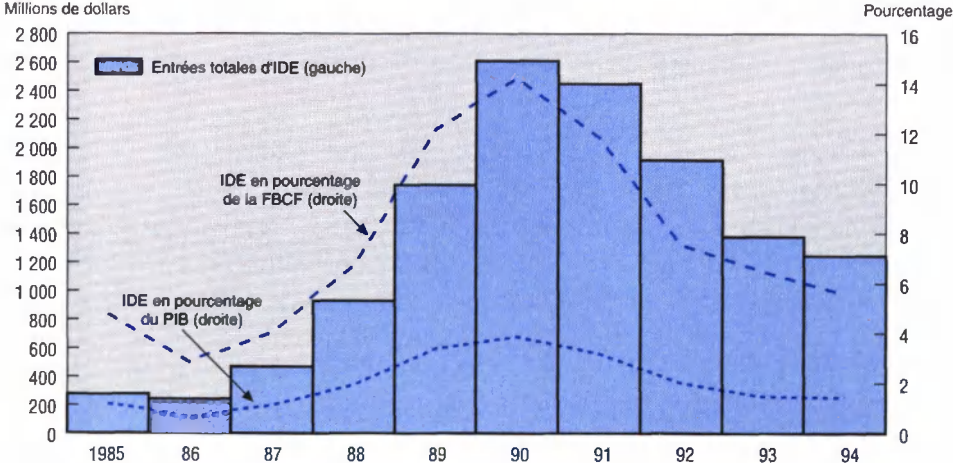


Source : OCDE.

diffusion de la technologie au Portugal : un peu moins de 60 pour cent des activités de R-D sont effectuées à Lisbonne et dans la vallée du Tage. Un grand nombre d'entreprises souffrent d'un grave déficit de savoir-faire organisationnel, tant sur le plan interne que sur le plan externe, et notamment de l'absence de capacités de commercialisation. Plusieurs mécanismes ont été mis en place pour améliorer les performances des petites entreprises, mais leur efficacité n'a pas encore été évaluée. Les Fonds structurels de l'UE fournissent une grande partie des financements publics pour les programmes de recherche.

L'insuffisance des activités d'innovation a probablement entravé la diffusion de la technologie mais aussi des nouvelles formes d'organisation de l'entreprise, et freiné peut-être la convergence des revenus réels. En revanche, la libéralisation des marchés financiers et la privatisation qui l'a accompagnée ont stimulé l'investissement direct de l'étranger, qui a atteint 4 pour cent du PIB par an dans la période 1989-92 (graphique 42). C'est par ce canal qu'ont été diffusées les technologies de pointe<sup>58</sup>. De fait, la plus grande partie des investisse-

Graphique 42. INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER EN POURCENTAGE DU PIB ET FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE



Source : OCDE.

ments directs sont allés dans le secteur tertiaire, essentiellement les services financiers, l'assurance et les services aux entreprises, où la productivité du travail a bondi de 50 pour cent dans la seconde moitié des années 80<sup>59</sup>. En outre, la présence du capital étranger a contribué à améliorer les résultats des entreprises portugaises à l'exportation.

## Mesures récentes des pouvoirs publics

Depuis la publication de la précédente *Étude*, en juin 1995, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui ont eu une incidence directe sur le marché du travail. La plupart d'entre elles visent à accroître l'efficacité des politiques de formation et d'éducation. On peut citer notamment de nouvelles possibilités de formation pour les jeunes au sortir de l'école (octobre 1995), la première phase de la création d'un nouvel institut de formation (juin 1995) chargé de suivre et d'évaluer les programmes de formation et d'harmoniser les possibilités de formation, et la mise en place de structures de scolarisation pré-primaire (printemps 1995). Un Conseil ministériel spécial a été mis sur pied pour élaborer une stratégie cohérente et globale concernant l'emploi et les qualifications, l'éducation, la culture, la science et la technologie, dans le but de renforcer les performances du marché du travail. Par ailleurs, le Portugal s'emploie à améliorer la mise en œuvre de la politique de la science et de la technologie, et plus spécialement à développer les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la recherche et à faciliter la diffusion de la technologie<sup>60</sup>.

Le nouveau «Pacte social à court terme» de janvier 1996 (*Acordo de Concertação Social de Curto Prazo*), premier accord de ce type depuis 1992, prévoit de nouvelles mesures en matière de formation, l'accent étant mis sur la formation en cours d'emploi et sur une meilleure orientation des chômeurs et des chefs de petites entreprises. Signé par les employeurs, un des principaux syndicats et le nouveau gouvernement, le pacte entérine le scénario macroéconomique de 1996 esquissé par le nouveau gouvernement (voir au chapitre II). Il définit des lignes directrices pour la croissance du salaire nominal, la politique de l'emploi, les relations professionnelles et les modifications de la fiscalité et du régime de sécurité sociale, l'objectif étant d'établir un consensus social en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques régionales et

dans la distribution des fonds de l'UE. Un pacte social à moyen terme («stratégique»), mettant l'accent sur la modernisation de l'appareil productif et la valorisation du capital humain, devrait être conclu durant l'été 1996.

Les principaux éléments du pacte à court terme qui concernent le marché du travail sont une réduction réglementaire de la durée hebdomadaire normale du travail, ramenée à 40 heures, et une organisation plus souple du temps de travail, fondée essentiellement sur une délimitation moins stricte des tâches<sup>61</sup>. Aux termes du projet de loi examiné à l'heure actuelle par le Parlement, les salariés seraient tenus d'exercer un éventail d'activités plus large qu'auparavant, tandis que le recours au travail non contractuel serait limité<sup>62</sup>. Des mesures spéciales devraient être prises pour mettre un terme au travail des enfants et pour créer des emplois à l'aide de programmes d'initiative locale, notamment en milieu rural. L'accord propose également d'assouplir les horaires d'ouverture des détaillants en semaine, tout en réduisant les horaires des grandes surfaces le dimanche, pour faciliter l'ajustement des 140 000 détaillants portugais – qui emploient 400 000 personnes – face à l'intensification de la concurrence. Soucieux de concilier les exigences des petits détaillants et les besoins des consommateurs, une nouvelle Loi approuvée en mai 1996 réduit d'une heure la durée d'ouverture des grandes surfaces pour la ramener à cinq heures, contre dix heures pour les petits points de vente. Elle a également assoupli les conditions d'ouverture des petits points de vente pendant la semaine. Le Portugal utilise les fonds européens pour financer un programme de subventions et de prêts à faibles taux d'intérêt qui a pour but d'inciter les petits détaillants à investir dans la modernisation et la formation, de manière à améliorer la compétitivité du secteur.

Les modifications du système de sécurité sociale, esquissées par le pacte social de 1996, comprennent l'instauration à titre expérimental en 1996 d'un programme de revenu minimum dont les modalités n'ont pas encore été définies, l'allongement de la période maximale de versement des allocations d'aide au chômage pour les personnes de 45 à 54 ans, à 15 mois pour les chômeurs en fin de droits et à 30 mois dans les autres cas. Le pacte prévoit aussi la mise en place d'une commission spéciale chargée d'établir un Livre blanc sur les problèmes de sécurité sociale (voir au chapitre III) et de renforcer la lutte contre la fraude fiscale. La création d'un réseau de renseignements fiscaux, le renforcement des services locaux des impôts et l'amélioration du «système d'identification des contribuables», sont considérés comme les principaux moyens de réduire le

montant des revenus non déclarés. S'appuyant sur l'embauche d'inspecteurs des impôts qualifiés, la réforme de l'administration fiscale doit précéder la réforme fiscale. Dans ce contexte, le gouvernement entend imposer les sociétés sur leurs gains imputés estimés d'après les gains moyens d'une entreprise de taille comparable du même secteur, mais aussi les travailleurs indépendants qui déclarent des revenus inférieurs au salaire minimum national.

Parmi les mesures et les propositions récentes visant à améliorer la concurrence sur les marchés de produits, il convient de citer la transposition dans le droit portugais des directives de l'UE concernant les marchés publics (mars 1995), le transfert à la cour des comptes des compétences de contrôle financier pour les entreprises publiques (octobre 1995), la simplification des procédures de notification des investissements directs étrangers (novembre 1995) et l'adoption d'une réglementation du crédit plus favorable aux consommateurs (février 1995)<sup>63</sup>. Les autorités ont également restructuré le cadre réglementaire du secteur de l'électricité (décret-loi de juillet 1995), qui a été divisé en deux segments, l'un chargé d'assurer la fonction de service public proprement dite (SEP), l'autre chargé des services régis par les mécanismes de marché (SENV). Un organe de régulation doté de capitaux propres et d'une autonomie administrative et financière, a pour mission de réguler le SEP et de définir les liens commerciaux entre le SEP et le SENV, l'accent étant mis sur la concurrence et sur une utilisation efficiente de l'électricité.

Le développement du marché des capitaux a continué d'être favorisé par le programme de privatisation, dont les recettes ont atteint 292 milliards d'escudos en 1995 contre 188 milliards en 1994. Ces rentrées sont imputables pour moitié environ à la cession d'une participation de 27 pour cent dans les Telecom, pour un quart à des ventes de banques et pour un sixième à la privatisation d'entreprises papetières et cimentières. Le gouvernement prévoit d'accroître le produit des privatisations pour le porter à un niveau record de 380 milliards d'escudos en 1996, soit 2.3 pour cent du PIB, la plus grande partie étant affectée au remboursement de la dette publique. Parmi les entreprises publiques qui doivent être privatisées en 1996 figurent des compagnies d'électricité, Telecom, des entreprises travaillant dans la cimenterie, la construction navale, les tabacs, l'alimentation et la pétrochimie, ainsi que des banques (voir au chapitre II).

## Évaluation et nouvelles mesures envisageables

Le Portugal a conservé une grande souplesse salariale, fondée sur des écarts de salaires à la fois marqués et flexibles. La résilience du marché du travail a aussi été favorisée par des taux préférentiels de cotisation à la sécurité sociale pour les travailleurs indépendants, ainsi que par la possibilité d'échapper, par la fraude ou autrement, aux cotisations et aux impôts. Le travail indépendant et les emplois de services se sont développés rapidement au cours des dix dernières années, contribuant à préserver la flexibilité traditionnelle des salaires nominaux. Cependant, le problème de chômage que connaît aujourd'hui le Portugal exige un redéploiement d'une partie des effectifs des industries de main-d'œuvre traditionnelles, aujourd'hui moins compétitives. La flexibilité des salaires est indispensable à cet effet, mais elle doit s'accompagner de mesures gouvernementales dans d'autres domaines, et notamment d'initiatives visant à engendrer un climat propice à la création et à l'expansion des entreprises ainsi qu'au regroupement des microentreprises.

Comme l'a reconnu le nouveau gouvernement, le problème de l'application plus rigoureuse des lois est fondamental dans le domaine de la fiscalité et des cotisations de sécurité sociale, où le non-respect généralisé des règles a faussé les conditions concurrentielles et engendré des inégalités horizontales. Le gouvernement prévoit de récupérer l'équivalent de 2 pour cent du PIB en recettes fiscales perdues au cours des trois prochaines années, grâce à des procédures de recouvrement améliorées. La décentralisation de l'administration fiscale, telle qu'elle est prévue par les autorités, permettra une mise en application plus efficace des lois et des réglementations. Des vérifications par recoupement devraient être effectuées entre les paiements d'impôts sur les sociétés et les paiements de TVA. La mise en place d'un cadre juridique plus favorable pour le travail à temps partiel volontaire envisagée par le gouvernement est une étape vers une augmentation des créations d'emplois. En même temps, il est possible d'assouplir encore les lois relatives à la protection de l'emploi et de les mettre en œuvre d'une manière plus uniforme. On pourrait accroître la mobilité de la main-d'œuvre en atténuant les restrictions applicables au marché du logement et favoriser la recherche d'un emploi à temps partiel en abolissant la disposition selon laquelle l'obtention d'un revenu provenant d'une activité à temps partiel entraîne la suspension de toutes les indemnités d'assurance chômage.

Ainsi qu'on l'a noté dans l'*Étude* de 1995, au début des années 90 le système d'éducation du Portugal donnait des résultats moins satisfaisants que celui de la plupart des autres pays de l'UE<sup>64</sup>. Le système de formation reste caractérisé par un degré de participation relativement faible, en particulier chez ceux qui en ont le plus besoin, tandis que les entreprises n'investissent guère dans la formation. Comme en témoignent les mesures annoncées dans le Pacte social de janvier 1996, il existe de larges possibilités d'accroître l'efficacité des programmes de formation en les adaptant aux besoins spécifiques du marché du travail. A cet effet, on devrait multiplier le nombre des conseillers d'orientation à l'intention des chômeurs, établir des normes reconnues au plan international en matière de compétences et de qualifications et améliorer la capacité de suivi des programmes de formation<sup>65</sup>.

Étant donné le caractère fragmentaire de l'appareil de production du Portugal, des mesures plus résolues et mieux ciblées sont nécessaires pour améliorer les compétences de gestion des employeurs, qui manquent de savoir-faire dans le domaine de l'organisation et de la commercialisation et qui sous-estiment souvent l'importance de la formation de leurs salariés. A l'heure actuelle, les coûts de transaction (frais administratifs) liés à la fusion des petites entreprises et/ou au changement de leur site géographique sont prohibitifs et devraient être réduits. De la sorte, on pourrait créer des conditions telles que des réseaux de petites entreprises, concentrées dans certaines zones géographiques et produisant des biens et services identiques ou similaires, pourraient bénéficier des mêmes externalités positives – par le biais de la coopération et de la spécialisation – que celles dont profitent les petites entreprises en Italie<sup>66</sup>.



## V. Conclusions

La reprise, amorcée au premier trimestre de 1994, paraît s'être accélérée au premier semestre de 1995 pour marquer le pas au second semestre. Malheureusement, le manque de données à jour sur les comptes nationaux empêche toujours d'évaluer correctement la situation économique. Quoi qu'il en soit, les premiers signes de ralentissement de l'activité ont été un fléchissement des commandes extérieures, qui semble avoir entamé assez rapidement la confiance des entreprises : l'investissement fixe s'est ralenti notablement au second semestre de 1995. La consommation privée s'est aussi affaiblie. Le taux de chômage était passé à 7.3 pour cent à la fin de 1995, en hausse de 3 $\frac{1}{2}$  points par rapport au creux précédent de 1992. Les enquêtes réalisées au début de 1996 révèlent un pessimisme persistant quant au climat des affaires, certains indicateurs conjoncturels laissant penser que la décélération s'est prolongée au premier trimestre.

L'OCDE prévoit un léger redressement de l'activité à partir du second semestre de 1996, par suite d'une reprise de l'expansion des marchés extérieurs. Les exportations d'une nouvelle usine automobile pourraient majorer d'environ  $\frac{3}{4}$  point la croissance du PIB réel. Les dépenses en capital seront stimulées par les investissements en infrastructure cofinancés par les fonds structurels de l'UE. On s'attend à une expansion de la production de 2 $\frac{1}{4}$  pour cent en moyenne en 1996, et de 2 pour cent en 1997. Cela ne suffira pas pour faire reculer le chômage, et la faiblesse de la demande de main-d'œuvre continuera sans doute de saper la confiance des consommateurs. Cependant, le plus grand risque réside peut-être dans une expansion moins forte que prévu des marchés d'exportation européens, qui briderait à la fois la demande extérieure et l'investissement industriel.

La récession puis la pause marquée par la reprise ont stoppé le processus de convergence rapide des revenus réels qui avait porté le revenu par habitant du Portugal d'un peu plus de la moitié à près de 70 pour cent de la moyenne

européenne entre 1985 et 1992. Depuis la récession de 1993, la progression du PIB réel s'est établie, en moyenne, à 1.6 pour cent au Portugal, un point en-dessous de la moyenne de l'UE. Cependant, le processus de convergence nominale a été impressionnant. L'objectif officiel d'inflation a été respecté de nouveau en 1995, pour la quatrième année de suite. En avril 1996, le taux moyen de hausse des prix à la consommation s'est établie à 3.4 pour cent, moins d'un tiers du taux enregistré quatre ans plus tôt, et l'écart par rapport à la moyenne de l'UE n'était plus que de 0.4 point, le plus faible jamais observé. La désinflation se poursuivra probablement en 1996 et 1997, quoiqu'à un rythme plus lent, grâce à une évolution favorable des prix extérieurs et au Pacte social de janvier 1996, qui pourrait renforcer les effets habituels de la faiblesse du marché du travail sur la croissance des salaires nominaux au Portugal.

Le progrès réalisé en matière de convergence des taux d'inflation s'inscrit dans le contexte d'une politique monétaire visant à stabiliser la valeur nominale de l'escudo dans le mécanisme de change. Si l'évolution des salaires s'est adaptée assez nettement et relativement vite à ce nouveau régime, ce qui a limité la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre, la valeur réelle de l'escudo mesurée par les coûts unitaires relatifs de la main-d'œuvre s'est élevée progressivement au cours des années 90. Il convient cependant de ne pas exagérer les coûts d'ajustement à court terme. Bien que le processus de convergence des revenus réels semble, nécessairement, entraîner des coûts d'ajustement pour les secteurs traditionnels, les coûts pour l'ensemble de l'économie ont été, en réalité, assez peu élevés. Le processus de désinflation n'a pas provoqué une compression excessive des marges bénéficiaires pour maintenir la compétitivité à l'exportation : la part moyenne des revenus non salariaux a augmenté et le Portugal a réussi à accroître notablement sa part dans le commerce mondial. Même si en 1995 ce résultat a été imputable en partie à un seul grand projet automobile, la structure des coûts d'exportation au Portugal paraît, d'une manière générale, encore relativement favorable, le niveau des coûts de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier étant nettement inférieur à celui observé dans le reste de l'Union européenne. Sous l'effet conjugué d'un déficit commercial moins important et d'une augmentation des transferts publics, la balance courante s'est rapprochée de l'équilibre en 1995.

En même temps, l'économie est entrée dans une période où les effets bénéfiques de la stabilité du taux de change commencent à se manifester sous la forme de coûts moins élevés du capital, qui favoriseront de plus en plus

l'expansion. Jusqu'au printemps de 1995, les secousses sporadiques du marché des changes, liées à la fois à l'instabilité des mouvements de capitaux internationaux et à la façon dont le marché percevait les paramètres fondamentaux de l'économie portugaise, ont obligé les autorités à relever fortement les taux d'intérêt directs et à dévaluer l'escudo à trois reprises. Cependant, l'engagement du Portugal en faveur de la stabilité du taux de change a gagné en crédibilité, ce dont témoigne la moins grande variabilité des taux de change quotidiens et un affaiblissement du lien entre l'escudo et la peseta. La nécessité d'une intervention officielle sur les marchés des changes s'est réduite d'autant, et avec le ralentissement de l'inflation, la Banque du Portugal a pu reprendre sa politique de réduction progressive des taux d'intérêt depuis août 1995. Dans ces conditions, les taux du marché ont baissé, le taux des obligations publiques à dix ans chutant de plus de 3 points entre mai 1995 et mai 1996, ce qui a ramené l'écart par rapport à l'Allemagne à 2.5 points de pourcentage. Du fait des perspectives favorables de poursuite de la désinflation et des facteurs fondamentaux qui favorisent la convergence nominale, la prime sur les taux d'intérêt devrait diminuer encore, rehaussant les chances d'un redémarrage de la reprise.

La poursuite de l'objectif de stabilité du taux de change a peut-être été facilitée aussi par le fait que le déficit budgétaire en 1995 a été inférieur aux prévisions. Le déficit des administrations publiques est revenu à 5.2 pour cent du PIB, soit environ  $\frac{1}{2}$  pour cent du PIB de moins que l'objectif initial et que le niveau observé en 1994. Le nouveau gouvernement, qui a pris ses fonctions en octobre 1995, a réaffirmé son engagement à respecter les critères de convergence de Maastricht. Accélérant le rythme de l'assainissement des finances publiques, le budget de 1996 fixe comme objectif un déficit des administrations publiques égal à 4.2 pour cent du PIB et crée les conditions qui permettront de le ramener à 3 pour cent en 1997.

Cet engagement paraît crédible, en particulier si l'expérience des deux années passées se répète. Il existe toutefois des risques, qu'il faut suivre de près. Le premier a trait aux recettes fiscales. Si, en 1995, le déficit a été moins important que prévu, c'est en raison d'un dynamisme inattendu des recettes fiscales, dû principalement au recouvrement d'arriérés d'impôts et à la réduction de la fraude fiscale. En 1996 également, l'assainissement budgétaire prévu résultera dans une large mesure de l'intensification de la pression fiscale. Cela s'explique en partie par une hypothèse de croissance économique plus

vigoureuse, qui pourrait se révéler trop optimiste, et en partie par une amélioration du recouvrement de l'impôt. La fraude fiscale est un problème grave en soi, notamment en raison des inégalités qu'elle engendre. Pour y remédier, le gouvernement a, à juste raison, intensifié la lutte contre la fraude, décentralisant l'administration fiscale, mettant en place un système de vérification par recoupements à l'aide d'un nouveau réseau d'information fiscale, renforçant le «système d'identification du contribuable» et recrutant des inspecteurs qualifiés. Il faudra veiller à la bonne mise en œuvre de ces améliorations administratives afin de réduire au minimum le risque de manque à gagner de recettes fiscales, qui ferait dérailler le processus de convergence.

Le second risque concerne la maîtrise des dépenses publiques. Les importants dépassements de dépenses courantes enregistrés en 1995, essentiellement au titre de la santé, et qui ont nécessité un budget additionnel, révèlent une maîtrise insuffisante des dépenses. La part des dépenses publiques dans le PIB devrait augmenter de moins de 0.5 pour cent du PIB en 1996, avec une réduction des dépenses courantes au profit des dépenses d'équipement, notamment dans le domaine de l'infrastructure, et avec une réduction des dépenses au titre du service de la dette au profit de l'éducation et les transferts sociaux. La mise en œuvre de cette stratégie programmée de croissance sélective requiert des contrôles administratifs efficaces. Pour éviter les risques de dépassement, il faudra prendre, au minimum, des mesures supplémentaires de restriction budgétaire dans le cas où les dépenses s'écartent de l'objectif. Cependant, du point de vue stratégique, les autorités auront intérêt aussi à élaborer un nouveau plan de convergence à moyen terme, en remplacement du précédent, qui est dépassé. A cet égard, la décision d'inscrire le budget de 1997 dans le contexte d'un programme financier à moyen terme est bienvenue. Le nouveau programme devrait être fondé sur des hypothèses prudentes concernant la croissance du PIB réel et des marchés d'exportation et réaffirmer les objectifs budgétaires pour 1997 et les années suivantes, en quantifiant, séparément et sur une base annuelle, les effets des mesures relatives aux recettes et aux dépenses, comme cela se fait dans les autres pays d'Europe.

Il est d'autant plus important de fixer une stratégie à moyen terme qu'à 71.4 pour cent du PIB, le niveau de la dette demeure excessif. Même si l'excédent primaire semble devoir atteindre 1 pour cent du PIB, cela ne suffira peut-être pas pour stabiliser le ratio dette/PIB. Les améliorations apportées à la

gestion de la dette publique pourront être utiles. Le Trésor a allongé l'échéance moyenne de la dette publique à 3.5 ans en 1995 – ce qui est encore peu par comparaison avec les autres pays – et a assuré une présence régulière dans tous les segments des marchés nationaux, ce qui a aidé à abaisser le coût global du service de la dette en 1995. Les opérations d'emprunt sont devenues plus prévisibles avec la publication d'un calendrier annuel des émissions d'obligations. Le recours accru aux financements étrangers et la détente des taux d'intérêt intérieurs ont ramené le coût de la dette publique directe à moins de 10 pour cent en 1995. Il faut cependant que l'amélioration des techniques de gestion de la dette soit accompagnée de mesures visant à réduire à moyen terme le volume de la dette publique.

Si une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses publiques est indispensable pour mener à bien l'assainissement budgétaire, la vitesse à laquelle la dette publique diminuera à moyen terme, pour un profil donné de croissance de la production, dépendra des recettes des privatisations et des dépenses au titre des pensions ainsi que des recettes procurées par le recul de la fraude fiscale. A cet égard, le programme de privatisations du nouveau gouvernement pour 1996 est à la fois ambitieux et très étendu. On prévoit que le produit des ventes d'entreprises financières et non financières s'élèvera, au total, à 2.3 pour cent du PIB, contre 1.3 pour cent en 1994. Les objectifs ne sont cependant pas essentiellement budgétaires et il s'agit surtout de rehausser l'efficacité dans les secteurs en question. La majeure partie des recettes (1.8 pour cent du PIB) servira à rembourser la dette publique et le reste à restructurer les entreprises publiques en difficulté. Il y a cependant encore de grandes possibilités de réduire la présence des entreprises appartenant à l'État ou aux administrations locales (qui, en termes de production, représentent plus de 9 pour cent du PIB), en particulier dans les secteurs des transports aériens, des chemins de fer, des transports municipaux, et de l'électricité.

L'allègement de la dette publique à moyen terme dépend aussi de la restructuration du système de sécurité sociale (qui comprend à la fois le régime pour le secteur public et le système général tripartite applicable au secteur privé), dont les dépenses ont dépassé les cotisations de 2.6 pour cent du PIB en 1994. Ce déficit n'est pas dû à un niveau particulièrement élevé des dépenses de sécurité sociale par habitant, mais plutôt à la générosité des pensions par bénéficiaire, notamment

pour les salariés de la fonction publique, et à la faiblesse des recettes de la sécurité sociale par rapport au taux global des cotisations, en raison de l'évasion et de la fraude.

Afin de réduire le déficit de la sécurité sociale, un ensemble de mesures correctives a été adopté en 1993-95, qui allonge la période de référence prise en compte pour le calcul des pensions, abaisse le taux des droits accumulés, relève l'âge de la retraite pour les femmes pour le rapprocher de celui des hommes, aligne les dispositions relatives aux pensions des agents nouvellement recrutés dans la fonction publique sur celles qui sont en vigueur dans le secteur privé et majore les taux de cotisation pour les travailleurs indépendants. Cependant, si importantes qu'elles soient, ces mesures de réforme pourraient se révéler insuffisantes pour rétablir à moyen terme l'équilibre financier des comptes de la sécurité sociale. Les simulations de l'OCDE montrent qu'une évolution démographique défavorable tendront à porter le déficit du régime de pensions à 8.5 pour cent du PIB en 2035 si des mesures supplémentaires ne sont pas prises. Conscient de cette perspective, le gouvernement a chargé une commission spéciale d'établir un Livre blanc sur les problèmes de la sécurité sociale et de présenter ses conclusions préliminaires en temps voulu pour le budget de 1997.

Il est indispensable de poursuivre les réformes du système portugais de sécurité sociale suivant quatre axes principaux : établir un nouveau système de financement, restructurer le système de cotisations, modifier le régime de pensions et accroître les recettes de la sécurité sociale en luttant contre la fraude :

- *Établir un nouveau système de financement.* Il est indispensable de modifier le cadre institutionnel afin que l'on perçoive mieux le lien entre les cotisations et les prestations calculées en fonction des revenus. Dans un premier temps, il faudrait séparer les transferts sociaux non liés au revenu dans le système contributif du régime général – allocations familiales et pour enfants à charge et pensions d'invalidité – du régime de pensions proprement dit et les financer à l'aide des recettes fiscales générales.
- *Restructurer le système de cotisations.* La transparence serait accrue si l'on différenciait les catégories d'assurance, en particulier l'assurance-vieillesse et l'assurance-chômage. Les taux de cotisation ainsi différenciés pourraient ensuite être harmonisés pour les diverses catégories d'apporteurs de revenu. Il faudrait aussi atténuer le poids disproportionné des cotisations patronales, que les salariés ne perçoivent habituellement pas comme faisant partie de leur rémunération globale.

- *Modifier le régime des pensions.* Il faudrait modifier le régime de pensions en allongeant la période de référence, qui correspond actuellement aux dix dernières années de travail. Une solution ambitieuse consisterait à calculer les pensions sur la base de la valeur capitalisée des cotisations versées la vie durant, suivant le modèle de nouveau système de pensions mis en place en Italie en 1995 et qui, bien qu'il ne soit pas entièrement capitalisé, fonctionnera conformément aux lois du marché après une longue période de transition. Une action dans ce sens renforcerait le lien entre les cotisations et les droits à pension. Actuellement, ce lien est, au mieux, fragile. Par ailleurs, les salariés du secteur public recrutés avant septembre 1993 bénéficient d'un système de pensions excessivement généreux (courte période de référence, taux des droits accumulés élevé et âge de la retraite inférieur). Ces privilèges appellent un réalignement progressif sur le système du secteur privé.
- *Lutter contre la fraude en matière de cotisation.* Le non-respect des règles de cotisation fausse les conditions de la concurrence et opère une discrimination à l'égard des salariés, qui n'ont généralement pas la possibilité de se soustraire à ces paiements. Les possibilités d'augmenter les recettes sont donc grandes. Les pays qui appliquent des taux de cotisations analogues récoltent des sommes beaucoup plus importantes que le Portugal au titre des cotisations de sécurité sociale, même si l'on tient compte des arriérés, qui s'élevaient en 1994 à 2.6 pour cent du PIB. La suppression progressive du taux de cotisation préférentiel pour les travailleurs indépendants d'ici à 1999 devrait aussi accroître les recettes.

En atténuant les distorsions allocatives ainsi que les inégalités horizontales, la réforme de la sécurité sociale aiderait à améliorer les résultats du marché du travail à moyen terme. Les causes de la récente montée du chômage au Portugal sont complexes. Comme on l'a noté plus haut, la flexibilité du marché du travail a fait que la stratégie de désinflation et de convergence nominale n'a eu, globalement, que des effets limités sur le chômage. De fait, le rapport entre le chômage et la progression des salaires nominaux demeure stable, ce qui indique que le Portugal conserve un haut degré de flexibilité globale des salaires, dû à l'importance et à la flexibilité des écarts de salaires. Globalement, le Portugal a réussi à gagner des parts de marché d'exportation et ses secteurs de services continuent de créer des emplois plus rapidement que la moyenne de l'UE. Néanmoins, au cours des trois années passées, le marché du travail a subi des délestages de main-d'œuvre dans les branches d'activité traditionnelles (textiles

et chaussures), sous l'effet de deux séries de facteurs, l'une étant la disparition des forces positives spéciales liées à l'adhésion à l'UE en 1986 et l'autre une intensification de la concurrence des pays où la main-d'œuvre est bon marché. Le rapport entre l'emploi et la production semble indiquer le début d'un changement structurel aux dépens des industries traditionnelles à forte intensité de main-d'œuvre. Il est difficile de faire la part des facteurs conjoncturels et des facteurs structurels, mais l'augmentation parallèle des offres d'emploi non satisfaites et du chômage est sans doute révélatrice d'une inadéquation des qualifications.

Dans ce nouveau climat, l'avantage apporté par la flexibilité des salaires, à lui seul, serait insuffisant pour éviter une hausse du chômage structurel sans sacrifier les objectifs à moyen terme en matière de répartition et de revenus réels. Pour cette raison, le chapitre spécial de la présente *Étude* qui donne suite à l'*Étude de l'OCDE sur l'emploi* recommande une stratégie générale, s'étendant au-delà de la flexibilité des salaires et englobant une réduction des coûts de main-d'œuvre non salariaux, une plus grande flexibilité dans l'utilisation de facteurs, le développement du capital humain, la création d'entreprises et l'innovation, et un renforcement de la concurrence sur les marchés de produits. Les recommandations sont les suivantes :

- *Réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux.* Des améliorations dans le fonctionnement de l'administration, on l'a vu plus haut, pourraient permettre de réduire la fraude en matière de cotisations et allégeraient par conséquent la charge fiscale qui pèse sur la main-d'œuvre, surtout si elles s'accompagnaient d'une égalisation du traitement entre salariés et travailleurs indépendants.
- *Accroître la flexibilité sur le marché du travail.* On pourrait encourager les chômeurs à chercher un emploi à temps partiel en fixant différents niveaux de prestations de chômage en fonction du revenu procuré par le nouvel emploi. L'assouplissement des restrictions sur le marché du logement renforcerait la mobilité de la main-d'œuvre tandis que l'assouplissement de la législation relative à la protection de l'emploi aiderait à rendre l'emploi plus adaptable. En même temps, cette législation devrait s'appliquer plus uniformément et il faudrait un cadre juridique pour protéger les travailleurs qui n'ont pas de contrats formels.
- *Améliorer les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre.* Malgré l'amélioration du système éducatif portugais, beaucoup de travailleurs n'ont encore qu'un faible niveau d'instruction. Il faudrait améliorer



l'enseignement, notamment aux niveaux élémentaire et secondaire, en faisant en sorte que les élèves terminent leur scolarité obligatoire et que la réforme des programmes et le nouveau système d'évaluation soient pleinement mis en œuvre. Comme cela a déjà officiellement été proposé, il faudrait veiller à ce que les restrictions au travail des enfants soient correctement appliquées afin de réduire les taux élevés d'abandon des études. Il faudrait par ailleurs accroître l'efficacité de la formation publique en la ciblant sur des groupes particuliers, tels que les dirigeants et les propriétaires de petites et moyennes entreprises, tout en créant des possibilités de formation dans l'entreprise. L'expérience acquise par les autres pays semble indiquer que la formation doit s'accompagner de conseils spécialisés s'adressant aux jeunes arrivés en fin de scolarité, aux chômeurs et aux chefs d'entreprise.

- *Établir un climat propice à la création d'entreprises et à l'innovation.* Les coûts de transaction liés aux fusions d'entreprises et/ou à leur délocalisation sont élevés, ce qui entrave la création de réseaux de petites entreprises. On a pu montrer que, concentrés dans des régions géographiques particulières et produisant des biens et services identiques ou similaires, ces réseaux produisent des externalités positives, accélérant la diffusion de l'innovation de produit ou de procédé et stimulant les dépenses de recherche et développement. Les dépenses de R-D sont encore peu élevées au Portugal, même compte tenu de la faiblesse du revenu par habitant. Il faudrait raccourcir les délais de réalisation des projets financés par l'UE, qui sont les plus longs d'Europe.
- *Renforcer la concurrence sur les marchés de produits.* Le Portugal a fait un progrès notable dans le domaine de la déréglementation mais il faut poursuivre ce processus afin de renforcer la concurrence dans les secteurs abrités. Ajoutée à la privatisation des entreprises publiques, une libéralisation et une modernisation plus poussées du secteur de la distribution et des services privés offrent les plus grandes possibilités de création d'emplois.

Des initiatives ont déjà été prises sur plusieurs de ces fronts. Le processus d'assouplissement des restrictions réglementaires est relativement avancé dans le commerce de détail, avec l'entrée en vigueur, en 1994 et 1996, de nouvelles lois facilitant la création de nouveaux points de vente et augmentant la flexibilité des

heures d'ouverture des commerces. La nécessité d'accroître la flexibilité du travail est reconnue par le «Pacte Social à court terme» de janvier 1996, qui demande notamment une organisation plus souple du temps de travail, fondée principalement sur une démarcation moins nette des emplois. Des projets de loi ont été soumis à cet effet au Parlement. Le gouvernement a par ailleurs engagé des négociations avec les partenaires sociaux sur un accord stratégique à moyen terme dont le but serait de veiller à ce que les politiques macroéconomique, sociale et structurelle soient mutuellement compatibles et permettent au Portugal d'atteindre ses objectifs d'emploi et de convergence dans le contexte d'une mondialisation croissante de l'économie.

Globalement, la situation à laquelle sont confrontées les autorités portugaises a évolué considérablement depuis le début des années 90. La stratégie de convergence mise en œuvre a été remarquablement efficace pour créer les conditions financières nécessaires à une croissance stable et non inflationniste, mais le processus de convergence des revenus réels marque le pas du fait du ralentissement de l'expansion et de la montée du chômage. La priorité de l'action gouvernementale doit être maintenant d'empêcher le chômage accru de devenir structurel, et s'appuyer sur la seule flexibilité des salaires pour éviter cela pourrait bien avoir des conséquences défavorables pour la convergence des revenus réels. Afin de retrouver un sentier de convergence des revenus réels avec le reste de l'Europe tout en évitant, sur le marché du travail, les résultats qui ont été source de problèmes ailleurs, il faudra mettre en œuvre les réformes structurelles décrites plus haut, en vue d'accroître la flexibilité et l'adaptabilité de la main-d'œuvre et d'intensifier encore la concurrence sur les marchés de produits. Ces réformes, jointes à la poursuite des objectifs de stabilité monétaire et d'assainissement des finances publiques, constitueraient la base la plus saine pour continuer à assurer le développement économique.

## Notes

1. L'évolution de l'activité économique au Portugal est difficile à analyser en raison du manque de données officielles à jour sur les comptes nationaux. Des données annuelles, à prix constants de 1985, ne sont disponibles que pour la période 1986-1992. Des données trimestrielles préliminaires, à prix constants de 1990, et allant jusqu'à la fin de 1995, ont été publiées en mai 1996; cependant, elles ne tiennent pas compte de l'incidence de la variation des stocks sur la croissance économique après 1992.
2. *AutoEuropa*, coentreprise de Ford et Volkswagen créée avec un investissement égal à 2.9 pour cent du PIB, a commencé à produire des mini-vans à Palmela au milieu de 1995.
3. Plusieurs indicateurs conjoncturels révèlent une forte progression de l'investissement en machines et outillage. En 1995, la production de biens d'équipement s'est accrue de 8.2 pour cent, et le volume des ventes de véhicules commerciaux lourds a augmenté de 6 pour cent; le volume des importations de machines et d'outillage a progressé d'environ 10 pour cent.
4. D'après les résultats de l'enquête *ad hoc* sur le marché du travail dans l'UE réalisée à l'été de 1994, la proportion d'entreprises industrielles qui a cité la «rationalisation» et «l'adoption de nouvelles technologies» comme principale raison des réductions prévisibles d'effectifs a été beaucoup plus élevée au Portugal que dans les autres pays de l'UE. En revanche, interrogées sur les niveaux de l'emploi par rapport au volume des ventes, la proportion d'entreprises faisant état de sureffectifs a été plus faible que dans les autres pays de l'UE. Économie européenne (1995), *Performance of the European Union Labour Market*. Résultats d'une enquête *ad hoc* couvrant les employeurs et les salariés, n° 3, p. 70.
5. Corado C. et Gomes J.F. (1995), «Adjusting to Trade Liberalisation: the case of Portugal», dans Barba Navarretti, G., R. Faini et A. Silberston, *Beyond the Multifibre Arrangement: Third World Competition and Restructuring Europe's Textile Industry*, Centre de développement de l'OCDE, p. 62.
6. Corado C., Benacek V. et Caban W. (1995), «Adjustment and Performance of the Textile and Clothing Industry in the Czech Republic, Poland and Portugal», Document de discussion n° 1260, p. 37, du CEPR.
7. L'IPC harmonisé d'Eurostat, qui est utilisé pour évaluer la convergence des taux d'inflation entre les pays membres et qui est calculé à partir d'un panier plus restreint de biens, indique une hausse plus faible que l'indice de l'INE. Sur la base de l'indice harmonisé, l'inflation moyenne du Portugal en janvier 1996 dépassait de 1.1 point la limite de Maastricht (c'est-à-dire 1.5 point au-dessus du taux des trois pays de l'UE qui ont l'inflation la plus faible).
8. L'accord était fondé sur l'hypothèse macroéconomique d'une croissance du PIB réel de 3 pour cent en 1996.

9. La mesure des marges bénéficiaires dans le secteur de l'exportation utilisée par la Banque du Portugal, qui est fondée sur les coûts de main-d'œuvre et des biens intermédiaires importés, indique une réduction cumulée des marges d'environ 16 pour cent entre 1987 et 1994, après les augmentations enregistrées entre 1981 et 1987. Dans le secteur exportateur, les marges ont progressé de 1.6 pour cent en 1995.
10. Le contenu d'importation de la production d'*AutoEuropa* est estimé à 55 pour cent environ, ce qui donne une contribution nette à la croissance du PIB réel d'environ 0.3 point en 1995 et de 1 point en 1996.
11. Les données concernant les placements de portefeuille en 1995 ne sont pas comparables à celles des années précédentes, parce qu'elles tiennent compte des investissements dans les centres de compensation internationaux.
12. Le 12 septembre 1995, le gouvernement a adopté un décret-loi portant modification de la Loi organique sur la Banque du Portugal et faisant de la stabilité des prix le principal objectif des autorités monétaires, tout en tenant compte de la politique économique générale du gouvernement. Ce décret transpose par ailleurs dans la législation nationale les règlements communautaires interdisant l'octroi de facilités de découvert au Trésor et l'achat d'instruments de la dette publique sur le marché primaire.
13. La Banque du Portugal a aussi réduit le taux d'escompte d'un point, à 9.5 pour cent, le 30 août, et de 1.25 point en 1996, à un niveau de 8.25 pour cent en avril 1996. Bien que celui-ci ne fasse pas partie de taux «d'intervention» de la Banque du Portugal, certains taux d'intérêt, notamment ceux d'anciennes obligations d'État, sont indexés dessus.
14. M1 a continué à s'accélérer jusqu'à la fin de 1992, moment où les agrégats monétaires au sens large avaient déjà commencé à se ralentir; son accélération au second semestre de 1994 et sa décélération en 1995 se sont produites avec un retard par rapport à celles des agrégats au sens large.
15. On observe toutefois une nette décélération du crédit bancaire aux entreprises et aux particuliers si l'on examine le taux trimestriel de variation des chiffres corrigés des variations saisonnières; sur cette base, son rythme d'expansion tombe à un maximum d'environ 25 pour cent au premier trimestre de 1995 à moins de 10 pour cent en fin d'année.
16. Le fait que le déficit est resté en-dessous de l'objectif officiel pour 1995 s'explique en partie par des estimations du déficit de 1994 plus pessimistes au moment de la préparation du budget. Le déficit de 1994, sur la base des paiements, avait alors été estimé à 5.8 pour cent du PIB, soit 0.6 point de plus que le chiffre qui a été effectivement observé. Pour 1995, le budget visait un déficit des administrations publiques inchangé en proportion du PIB par rapport à l'année précédente.
17. Le document budgétaire approuvé par le Parlement est établi sur la base des paiements (*contabilidade pública*). L'analyse présentée dans le corps de la présente *Étude* s'appuie pour l'essentiel sur des données fournies, dans l'optique des comptes nationaux, par les autorités portugaises.
18. Cet objectif concernant le déficit des administrations publiques pour 1996 est légèrement inférieur au chiffre de 4.3 pour cent qui figure dans la recommandation formulée en juillet 1995 par l'Union européenne à propos du Portugal. Le non-respect de cette valeur pourrait en principe entraîner une suspension des versements au titre du Fonds de cohésion de l'Union européenne.

19. Pour assurer le respect de l'objectif fixé pour le déficit budgétaire de 1996, le gouvernement a temporairement gelé, en mai 1996, environ 10 pour cent des crédits de dépenses sur biens et services.
20. La part du produit des privatisations consacrée à la réduction de la dette a atteint au total 575 milliards d'escudos sur la période 1989-1995, contribuant directement à une réduction de l'encours de la dette publique équivalente à 4.5 pour cent du PIB. Les autres recettes des privatisations utilisées pour la restructuration des entreprises publiques se sont élevées au total à 580 milliards d'escudos sur la même période. En 1993, la part du produit des privatisations consacrée à la réduction de la dette avait été ramenée de 80 pour cent, niveau obligatoire, à un minimum de 40 pour cent.
21. En 1994, le système contributif général couvrait 2.9 millions de salariés et 870 000 travailleurs indépendants. 48 000 employés de banque étaient couverts contre les risques de chômage et de maladies professionnelles. Les employeurs cotisant au régime général étaient au nombre de 514 000.
22. Sous certaines conditions prévues par la loi, le régime peut également couvrir les réfugiés, les apatrides et les ressortissants des États membres de l'Union européenne résidant au Portugal, ainsi que les ressortissants d'autres pays avec lesquels des accords bilatéraux ont été conclus.
23. Le secteur public comprend les administrations centrale, locales et régionales, les institutions publiques, les forces armées et les autres entités relevant du droit public. Sont exclus de ce régime les salariés de certaines entreprises publiques.
24. L'âge normal de la retraite pour les femmes sera progressivement porté à 65 ans entre 1995 et 1999. Des mécanismes de retraite anticipée sont prévus pour certaines catégories de travailleurs, en particulier ceux qui sont touchés par une restructuration économique (départ à 60 ans) ou qui exercent des professions pénibles – notamment les mineurs (50 ans), les travailleurs de la marine marchande, les pêcheurs et les dockers (55 ans), ainsi que les pilotes d'avion (60 ans). Le départ à la retraite peut être anticipé (60 ans) pour les chômeurs en fin de droits.
25. La Loi 28/84 a conduit à l'intégration du régime du secteur public dans le système général, de manière à créer un système de sécurité sociale unifié.
26. Depuis 1991, les banques sont tenues de financer les engagements au titre des retraites.
27. Banque mondiale (1994), *Averting the Old Age Crisis*.
28. Les prévisions démographiques sont celles de la Banque mondiale (1994). Les données sur les régimes de retraite du secteur privé et du secteur public ont été fournies par les autorités portugaises. Après 2000, le rapport des personnes occupées à la population d'âge actif est présumé constant. Les taux de croissance du PIB sont déterminés par la croissance de la productivité de la main-d'œuvre et par les variations de la population d'âge actif. Pour une description du modèle utilisé, voir W. Leibfritz, D. Roseveare, D. Fore et E. Wurzel (1995), «Ageing Populations, Pension Systems and Government Budgets: How do they Affect Saving», *Document de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 156.
29. Ces chiffres ne prennent pas en compte les pensions d'invalidité, puisque le modèle ne couvre que les pensions de vieillesse et de survivant.
30. Le taux de cotisation d'équilibre est défini comme le rapport des dépenses de retraite à la masse salariale totale sur laquelle les cotisations sont acquittées.

31. Le principal avantage d'une présentation synthétique des flux de retraite sous forme de valeurs actuelles nettes est de permettre une comparaison plus aisée entre plusieurs scénarios ; cependant, des flux de retraite identiques peuvent produire des valeurs actuelles nettes très différentes suivant le taux d'actualisation retenu. Les différentes hypothèses de croissance de la productivité utilisées pour estimer les flux de retraite (1, 1.5 et 2 pour cent par an) influent beaucoup moins sur les résultats que les taux d'actualisation appliqués. Certes, une variation de 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance de la productivité induirait des variations similaires des valeurs actuelles nettes, mais la fourchette plausible des taux de croissance de la productivité est bien plus étroite que celle des taux d'actualisation.
32. Le rapport de la Banque mondiale intitulé *Averting the Old Age Crisis* (1994) s'oriente dans cette direction. Il recommande que la fonction d'épargne soit dissociée de la fonction de redistribution dans le cadre d'un système de sécurité sociale à plusieurs piliers fondé sur trois dispositifs différents de financement et de gestion.
33. OCDE (1996), *Étude économique de l'Italie*, pp. 53-60.
34. Les statistiques portugaises de la population active ont connu trois révisions importantes qui rendent difficiles les comparaisons historiques. La principale modification, intervenue en 1974, a abouti à un accroissement sensible de l'effectif des personnes occupées et de la population active. La révision opérée en 1982-83 correspond à la mise en place d'une enquête trimestrielle sur le marché du travail, tandis que la plus récente (1991-1992) a consisté à relever de 12 à 14 ans l'âge minimum de recensement dans la population active et à modifier l'échantillon des ménages utilisé pour l'enquête en fonction des résultats du recensement de 1991.
35. La productivité de la main-d'œuvre atteignait moins des deux tiers de la moyenne des industries manufacturières dans le textile et moins de la moitié dans l'habillement. L'industrie portugaise du textile et de l'habillement souffre de sa fragmentation : près de 50 pour cent des entreprises ont moins de 20 salariés et moins de 2 pour cent emploient plus de 500 personnes. Les petites entreprises familiales éprouvent des difficultés à commercialiser leurs produits. La concurrence mondiale dans le secteur du textile et de l'habillement s'est intensifiée au cours des années 90. Voir C. Corado *et al.* (1995), « Adjustment and performance of the textile and clothing industry in the Czech Republic, Poland and Portugal », Centre for Economic Policy Research, novembre, pp. 3 et 9.
36. S. Scarpetta (1996), « Assessing the role of labour market policies and institutional settings on unemployment: further evidence from 17 countries pooled time-series », *Revue économique de l'OCDE*, n° 26 (à paraître).
37. Tandis que la variation du taux de chômage se révèle significative dans certaines spécifications de l'équation de salaire du Portugal (voir par exemple l'*Étude économique du Portugal* de 1992, p. 111), s'il s'agit de démontrer l'hypothèse d'une persistance des effets, les tests des racines unitaires sont beaucoup moins concluants que ce n'est le cas, par exemple, pour l'Espagne.
38. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, p. 15.
39. OCDE (1994), *Étude économique du Portugal*, p. 81.
40. OCDE (1992), *Étude économique du Portugal*, pp. 110-111.
41. OCDE (1994), *Étude de l'OCDE sur l'emploi*, partie II, p. 12.

42. L. Calmfors (1993), «Centralisation des négociations de salaires et performances macro-économiques – une analyse», *Revue économique de l'OCDE*, n° 21, pp. 171-201; O. Blanchard et J.F. Jimeno (1994), «Structural unemployment: Spain versus Portugal», *American Economic Review*, mai 1996, pp. 212-218.
43. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, pp. 77-81.
44. OCDE (1994), *Étude économique du Portugal*, p. 18.
45. R. Jackman (1996) *et al.*, *op. cit.*, p. 29.
46. Les contrats de courte durée ne peuvent être renouvelés que deux fois, et la durée totale d'un emploi de durée déterminée ne saurait excéder 36 mois.
47. OCDE (1994), *Notes sur le marché du travail*, deuxième partie, p. 60.
48. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, p. 13.
49. OCDE (1995), *Perspectives de l'emploi*, pp. 65-81.
50. OCDE (1994), *Étude de l'OCDE sur l'emploi*, partie II, p. 193.
51. De 1987 à 1990, la proportion des entreprises assurant une formation a plus que doublé, pour atteindre 34 pour cent. Près des deux tiers des dépenses de formation ont été financés par le secteur privé.
52. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, pp. 66-67.
53. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, pp. 65-73.
54. Pour une analyse détaillée de la mise en valeur du capital humain au Portugal, voir OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, pp. 47-91.
55. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, pp. 81-85.
56. La restructuration du service public de l'électricité (Electricidade de Portugal, EDP) s'est achevée en 1994 avec la création d'une compagnie de production, d'une compagnie de transmission sur lignes à haute tension, de quatre sociétés de distribution régionales et de 13 sociétés de services spécialisées, à quoi s'ajoute la société holding EDP. Voir OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, p. 46.
57. Pour une analyse de cette question, voir OCDE (1995), *Étude économique de l'Italie*, pp. 97-98.
58. Coe, D. et E. Helpman (1993), «International R&D spillovers», *NBER Working Paper Series*, n° 4444.
59. OCDE (1994), *Étude économique du Portugal*, pp. 57-58.
60. Indépendamment de la création du ministère de la Science et de la Technologie en 1995, le Portugal a réorganisé le Bureau national de la recherche scientifique et technologique (JNICT) afin d'accroître la flexibilité du financement de la recherche, ainsi que le Haut Conseil de la science et de la technologie, de manière à resserrer ses liens avec l'industrie. Il est prévu d'ouvrir l'Agence pour l'innovation à des actionnaires privés de façon à renforcer sa capacité de promouvoir la R-D industrielle, en particulier celle des petites entreprises.
61. Un projet de loi à cet effet a été présenté au printemps de 1996. La réduction par étapes de la durée du travail jusqu'à 40 heures et les dispositions sur l'aménagement du temps de travail prévues par l'Accord économique et social de 1990 ne sont pas entrées en vigueur.
62. Conselho Economico e Social (1996), *Acordo de Concertação de Curto Prazo*, janvier 1996, p. 18.

63. Pour une description détaillée, voir Banque du Portugal (1995), *Bulletin économique*, septembre, pp. 40-41.
64. OCDE (1995), *Étude économique du Portugal*, p. 97.
65. Nombre d'évaluations montrent que la formation n'est pas efficace pour les jeunes défavorisés. Parmi les rares exceptions significatives on peut citer le Job Corps aux États-Unis et le programme Amélioration de l'employabilité au Canada. La réussite du premier semble due en grande partie à des activités approfondies d'orientation et de formation exercées dans un cadre indépendant. Le programme canadien tire apparemment beaucoup de son efficacité de mesures bien ciblées, tant en ce qui concerne les besoins des individus que ceux des marchés du travail locaux. OCDE (1996), «Enhancing the effectiveness of Active Labour Market Policies». Document provisoire non publié.
66. OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie*, p. 68.



*Annexe I*

**Principales privatisations**

Tableau A1. Principales privatisations, 1989-1995

Entreprise	Date	Pourcentage vendu	Méthode	Recettes totales (en millions d'escudos)	Secteur
Banco Totta & Açores (première tranche)	10.07.89	49.0	Offre publique	28.6	Banque
Tranquilidade (première tranche)	04.12.89	49.0	Offre publique	25.8	Assurances
Banco Totta & Açores (deuxième tranche)	31.07.90	31.0	Offre publique	22.4	Banque
Centralcer	12.11.90	100.0	Offre publique	34.6	Alimentation/boissons
Banco Português do Atlantico (première tranche)	11.12.90	33.0	Offre publique	49.8	Banque
Banco Espirito Santo & C.L. (première tranche)	09.07.91	40.0	Offre publique	60.9	Banque
Banco Fonseca & Burnay (première tranche)	27.08.91	80.0	Adjudication publique	36.1	Banque
Banco Espirito Santo & C.L. (deuxième tranche)	25.02.92	60.0	Offre publique	89.0	Banque
Companhia de Seguros Mundial Confiança	14.04.92	100.0	Offre publique	33.4	Assurances
Banco Português Atlantico (deuxième tranche)	25.05.92	17.64	Offre publique	50.6	Banque
Petrolgal	04.06.92	25.0	Adjudication publique	40.8	Pétrole
Companhia de Seguros Imperio	17.11.92	100.0	Offre publique	25.5	Assurances
CPP	02.12.92	100.0	Offre publique	40.8	Banque
União Bancos Portugueses (première tranche)	03.02.93	61.1	Offre publique	24.4	Banque
Banco Português Atlantico (troisième tranche)	07.07.93	17.5	Offre publique	32.4	Banque
Banco Português Atlantico (quatrième tranche)	25.03.94	7.5	Vente directe	15.4	Banque
SECIL	31.05.94	51.0	Adjudication publique	31.2	Ciment
CMP	31.05.94	80.0	Adjudication publique	31.8	Ciment
CIMPOR	04.07.94	20.0	Offre publique	39.6	Ciment
BPSM (première tranche)	16.11.94	80.0	Adjudication publique	37.3	Banque
Banco Português Atlantico (cinquième tranche)	24.03.95	24.4	Adjudication publique	75.1	Banque
Portugal Telecom	01.06.95	27.3	Offre publique	142.6	Télécommunications
Portucel Industrial	27.06.95	40.0	Vente directe	35.6	Pâtes à papiers
Petrolgal	31.06.95	20.0	Vente directe	40.0	Pétrole

Source : Données communiquées par les autorités portugaises.

## Annexe II

### Chronologie économique

#### 1995

##### Mars

Le taux central de l'escudo par rapport aux autres monnaies du mécanisme de change est ajusté en baisse de 3.5 pour cent. Le taux moyen de résorption de liquidités augmente de 2.9 points à 11.6 pour cent et diminue ultérieurement, en deux étapes, à 10.1 pour cent.

Les exonérations d'impôt qui se réfèrent aux revenus des obligations publiques perçus par les non-résidents sont modifiées.

La vente directe de 24.4 pour cent du capital de *Banco Portugues Atlantico* engendre des recettes égales à 75.1 milliards d'escudos.

##### Juin

Les garanties de dépôts sont élargies pour inclure les dépôts auprès des banques portugaises situées dans d'autres pays de la UE.

La privatisation de 27.3 pour cent de *Portugal Telecom*, basée sur une combinaison de vente directe et d'offre publique, engendre des recettes égales à 142.6 milliards d'escudos.

##### Juillet

Une nouvelle réglementation concernant le marché à terme et le marché d'options d'achat à la bourse est instituée.

La vente de 20 pour cent de *Petrogal*, basée sur les négociations bilatérales, engendre des recettes égales à 40 milliards d'escudos.

##### Août

La Banque du Portugal ramène le taux de résorption régulière de liquidités de 0.25 points à 8.25 pour cent. Elle ramène également le taux de la facilité journalière de

0.5 points à 11 pour cent. Ceci représente la première réduction depuis octobre 1994. Le taux moyen de résorption baisse en quatre étapes à 8.75 pour cent.

### **Septembre**

Une nouvelle législation modifie la Loi organique de la Banque du Portugal. La stabilité des prix est fixée comme objectif primaire. L'extension de crédit à l'État et à d'autres entités publiques est interdite.

### **Octobre**

La victoire du parti socialiste dans les élections législatives conduit à la formation d'un gouvernement minoritaire dont le chef est M. Antonio Gutierrez.

### **Décembre**

Le nouveau gouvernement introduit un budget supplémentaire pour l'année 1995, qui augmente de 3 pour cent le plafonds des dépenses courantes.

La Banque du Portugal ramène le taux de résorption de liquidités de 0.5 points à 7.75 pour cent. Le taux de facilité journalière est réduit du même montant à 10.5 pour cent. Le taux moyen de résorption diminue de 0.25 point à 8.5 pour cent.

## **1996**

### **Janvier**

Le gouvernement, le patronat (AIP) et un des plus importants syndicats signent *L'accord à court terme sur le Dialogue Social* qui établit les normes concernant les négociations salariales en 1996. Le salaire minimum mensuel est relevé de 5 pour cent à 54 600 escudos.

De nouvelles dispositions concernant les réserves financières des compagnies d'assurance sont introduites.

Le taux moyen de résorption de liquidités diminue en trois étapes à 8.25 pour cent.

### **Février**

Le gouvernement présente au Parlement le budget de 1996 qui vise à ramener le déficit des administrations publiques à 4.2 pour cent du PIB. Le gouvernement approuve le programme de privatisation dont les recettes prévues sont égales à 380 milliards d'escudos soit 2.3 pour cent du PIB.

La Banque du Portugal ramène le taux de l'octroi de liquidités à 8 pour cent.

## **Mars**

Le Parlement approuve le budget de 1996.

La Banque du Portugal ramène le taux de résorption de liquidités à 7.5 pour cent et le taux de la facilité journalière à 10.25 pour cent. Le taux de l'octroi de liquidités est fixé à 7.9 pour cent le 12 mars et à 7.8 pour cent le 26 mars.

## **Avril**

La Banque du Portugal ramène le taux de résorption de liquidités à 6.8 pour cent et le taux de la facilité journalière à 9 pour cent. Le taux moyen de résorption de liquidités diminue à 7.5 pour cent.

**PAGE BLANCHE**

*ANNEXE STATISTIQUE ET INDICATEURS STRUCTURELS*

Tableau A. Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1986-94	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>A. Pourcentage de variation</b>										
Consommation privée <sup>1</sup>	4.1	5.6	6.0	5.7	3.6	6.9	4.8	3.7	0.4	0.2
Consommation publique <sup>1</sup>	3.9	7.2	3.8	8.0	4.4	5.7	3.0	1.4	0.0	1.4
Formation brute de capital fixe <sup>1</sup>	6.3	10.9	16.8	11.2	4.3	6.8	2.4	5.4	-4.8	3.9
Demande intérieure totale <sup>1</sup>	5.3	8.2	9.5	9.5	4.4	6.5	4.3	4.3	-0.9	1.5
Exportations des biens et services <sup>1</sup>	6.8	6.8	10.6	7.9	13.3	10.5	0.5	6.1	-5.1	10.7
Importations des biens et services <sup>1</sup>	10.8	16.9	20.2	16.5	7.9	13.7	5.4	11.1	-3.2	8.5
PIB <sup>1</sup>	3.1	4.1	5.5	5.8	5.7	4.3	2.1	1.1	-1.2	0.8
Indice de prix implicite du PIB	11.9	20.5	11.1	10.9	11.4	12.9	14.2	13.5	7.4	5.2
Production industrielle	2.9	7.3	4.3	3.9	6.8	9.1	0.0	-2.6	-2.4	-0.1
Emploi	0.5	0.1	2.6	2.6	2.2	2.2	2.9	..	-2.0	-0.1
Rémunération des salariés (prix courants)	15.0	20.3	16.3	16.5	17.9	20.9	16.0	15.0	6.1	6.0
Productivité (PIB réel/emploi)	2.8	4.8	2.8	3.1	3.4	2.0	-0.8	8.0	0.9	0.9
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémunération/PIB réel)	11.5	14.3	10.5	10.2	11.5	15.8	16.8	13.8	7.6	3.4
<b>B. Rapports en pourcentage</b>										
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB <sup>1</sup>	26.8	23.2	25.7	27.0	26.6	27.3	27.3	28.5	27.5	28.3
Formation de stocks en pourcentage du PIB <sup>1</sup>	1.0	-2.3	-1.1	1.0	1.4	1.2	1.6	2.2	2.3	2.6
Balance extérieure en pourcentage du PIB <sup>1</sup>	-8.7	-2.3	-5.1	-7.9	-6.6	-8.1	-9.9	-12.5	-12.9	-13.2
Rémunération des salariés en pourcentage du PIB à prix courants	48.0	47.9	47.5	47.2	47.3	48.5	48.2	48.4	48.3	48.3
Impôts directs en pourcentage du revenu des ménages <sup>2</sup>	7.9	5.9	5.2	6.8	8.6	7.7	8.4	9.8	9.6	9.3
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	16.3	22.3	21.8	17.6	16.3	15.9	15.3	14.6	12.4	10.9
Taux de chômage <sup>3</sup>	5.8	8.6	7.1	5.8	5.1	4.7	4.2	4.1	5.6	6.9
<b>C. Autres indicateurs</b>										
Balance courante (milliards de dollars)	0.0	1.2	0.4	-1.0	0.2	-0.2	-0.7	-0.2	0.9	-1.0

1. A prix constants de l'année 1990.

2. Revenu disponible avant impôts.

3. Données fondées sur la définition la plus étroite du chômage.

Source : OCDE, *Comptes nationaux*, volume 1, 1960-1994.



Tableau B. **Emploi du produit intérieur brut**

En milliards d'escudos

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>A. Aux prix courants</b>									
Consommation privée	3 241.5	3 767.8	4 437.5	5 140.4	6 137.3	7 244.5	8 346.9	8 971.8	9 420.5
Consommation publique	718.4	830.7	1 020.8	1 226.7	1 495.6	1 810.8	2 142.0	2 338.5	2 489.7
Formation brute de capital fixe	1 225.4	1 590.6	1 949.6	2 237.0	2 612.4	2 987.7	3 426.5	3 413.9	3 708.3
Formation de stocks	-45.9	42.1	152.3	117.7	116.4	100.0	117.4	94.8	46.8
Demande intérieure totale	5 139.4	6 231.3	7 560.2	8 721.8	10 361.7	12 143.0	14 032.8	14 819.1	15 665.3
Exportations	1 467.4	1 793.1	2 128.3	2 681.0	3 131.9	3 218.8	3 266.1	3 522.1	4 121.1
Importations	1 580.9	2 132.7	2 778.9	3 262.3	3 908.5	4 177.7	4 470.2	4 715.6	5 347.3
PIB (aux prix du marché)	5 025.9	5 891.7	6 909.6	8 140.5	9 585.1	11 184.2	12 828.7	13 625.6	14 439.1
<b>B. Aux prix de 1990</b>									
Consommation privée	4 941.6	5 239.6	5 538.4	5 738.6	6 137.3	6 432.9	6 672.3	6 697.8	6 710.7
Consommation publique	1 207.9	1 253.8	1 354.6	1 414.7	1 495.6	1 540.5	1 562.2	1 562.2	1 584.1
Formation brute de capital fixe	1 807.2	2 110.3	2 345.8	2 446.7	2 612.4	2 676.2	2 821.4	2 685.8	2 791.4
Formation de stocks	-179.4	-89.7	86.2	131.8	116.4	156.0	215.7	229.8	252.6
Demande intérieure totale	7 777.3	8 514.0	9 325.0	9 731.7	10 361.7	10 805.6	11 271.5	11 175.5	11 338.9
Exportations	2 097.7	2 319.1	2 501.7	2 834.9	3 131.9	3 148.5	3 341.3	3 171.7	3 511.2
Importations	2 276.3	2 736.2	3 186.6	3 438.6	3 908.5	4 119.4	4 576.9	4 432.5	4 809.4
Divergence statistique	186.7	120.0	52.3	64.2	0.0	-44.0	-138.2	-131.0	-183.0
PIB (aux prix du marché)	7 785.5	8 216.8	8 692.4	9 192.2	9 585.1	9 790.7	9 897.7	9 783.8	9 857.7

Source : OCDE, *Comptes nationaux*, volume 1, 1960-1994.

Tableau C. **Compte d'affectation des ménages**

Milliards d'escudos

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Rémunération des salariés	2 225.9	2 588.7	3 014.0	3 556.6	4 313.4	5 215.4	5 831.7	6 218.8	6 470.3	6 905.2
Revenu de l'entreprise et de la propriété	1 753.5	1 924.7	2 144.3	2 419.7	2 939.4	3 293.3	3 743.4	3 795.8	4 027.3	4 226.3
Transferts internes	598.8	753.7	862.5	995.1	1 239.1	1 573.1	1 732.5	2 007.5	2 237.6	2 472.6
Transferts externes	395.6	479.9	520.6	587.9	638.3	666.2	641.5	612.8	567.4	503.9
Revenu total brut	4 973.8	5 747.0	6 541.4	7 559.3	9 130.2	10 748.0	11 949.1	12 634.9	13 302.6	14 108.0
Impôts directs	242.1	245.3	360.5	491.5	546.2	695.3	908.9	937.8	977.4	1 053.3
Cotisations sociales	572.5	688.0	789.0	928.2	1 153.7	1 383.9	1 454.9	1 689.2	1 873.9	2 066.1
Revenu disponible	4 159.2	4 813.7	5 391.9	6 139.6	7 430.3	8 668.8	9 585.3	10 007.9	10 451.3	10 988.6
Consommation	3 263.8	3 778.1	4 451.0	5 141.0	6 123.4	7 153.2	8 212.0	8 808.4	9 323.8	9 881.6

Source : INE, *Comptes nationaux* (1986-1991); ministère des Finances (1992-1995).

Tableau D. **Compte des administrations publiques<sup>1</sup>**

Milliards d'escudos

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Recettes courantes</b>	2 034.6	2 470.1	2 931.2	3 465.9	4 166.8	5 105.5	5 101.6	5 474.2	6 110.6
Impôts directs	327.6	477.1	675.8	796.1	1 024.9	1 291.3	1 244.5	1 315.8	1 480.0
Cotisations sociales	576.8	651.9	789.3	951.8	1 133.4	1 331.1	1 451.6	1 598.1	1 773.5
Impôts indirects	844.2	1 017.0	1 130.1	1 319.4	1 496.8	1 813.5	1 775.6	2 019.2	2 244.3
Autres recettes courantes	286.0	324.1	336.0	398.6	511.7	669.6	630.0	541.1	612.8
<b>Dépenses courantes</b>	2 162.9	2 465.2	2 817.9	3 628.1	4 473.8	5 093.3	5 487.3	5 809.3	6 332.9
Dépenses en biens et services	830.7	1 020.8	1 242.8	1 529.7	1 952.1	2 222.4	2 393.1	2 547.9	2 777.1
Subventions	123.6	128.1	109.1	125.2	120.6	130.6	135.9	121.8	139.2
Intérêts	462.9	491.4	514.3	828.3	944.6	991.3	908.9	842.0	899.2
Transferts courants	745.7	824.9	951.7	1 144.9	1 456.5	1 749.0	2 049.4	2 297.6	2 517.4
Épargne courante	-128.3	4.9	113.3	-162.2	-307.0	12.2	-385.7	-335.1	-222.3
<b>Recettes en capital</b>	102.8	118.7	139.1	201.8	286.2	426.6	447.2	335.9	427.1
<b>Dépenses en capital</b>	306.3	373.8	467.0	559.8	705.4	855.8	996.3	818.8	1 008.5
Investissement fixe	192.9	247.9	283.1	337.7	423.1	523.3	571.1	556.9	654.1
Transferts	113.4	125.9	183.9	222.1	282.3	332.5	425.2	261.9	354.4
<b>Solde global des administrations publiques</b>	-331.8	-252.7	-200.9	-541.4	-740.5	-451.8	-934.8	-818.0	-803.7
(en pourcentage du PIB)	-5.6	-3.7	-2.5	-5.6	-6.6	-3.5	-6.9	-5.7	-5.2
<b>Solde primaire des administrations publiques</b>	131.1	238.7	318.8	291.0	205.8	537.2	-25.9	24.0	95.5
(en pourcentage du PIB)	2.2	3.5	3.9	3.0	1.8	4.2	-0.2	0.2	0.6

1. Données selon les définitions des comptes nationaux.

Source : INE pour la période de 1986 à 1990 ; ministère des Finances pour la période de 1991 à 1995.

Tableau E. **Prix et salaires**

Variation en pourcentage

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Prix à la consommation<sup>1</sup></b>										
Total <sup>2</sup>	11.7	9.4	9.6	12.6	13.4	11.4	8.9	6.5	5.2	4.1
Alimentation et boisson	9.1	8.8	9.2	14.4	13.6	9.9	7.1	2.8	4.8	4.0
Vêtements et chaussures	23.5	15.8	13.2	10.5	9.5	11.9	11.9	7.0	4.1	1.9
Logement	10.7	7.4	10.1	11.8	11.9	12.1	9.6	7.0	3.5	3.3
Divers	14.5	9.0	6.0	11.6	11.3	10.9	8.6	13.2	6.7	5.5
<b>Salaires</b>										
Salaire contractuel <sup>3</sup>	17.1	14.4	9.9	10.6	14.1	14.2	10.9	7.9	5.1	4.8
Salaire effectif moyen <sup>3</sup>	18.5	15.1	12.5	14.6	17.0	16.0	13.7	6.5	6.0	..
Salaire minimum mensuel	17.2	12.0	7.9	13.1	13.8	14.6	11.0	6.5	4.0	4.5

1. Continent. Nouvel indice à partir de 1988.

2. Loyers exclus.

3. Non compris l'Administration publique et les services non marchands.

Source : INE; Banque du Portugal; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau F. **Emploi civil par secteur**<sup>1</sup>

Milliers

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Agriculture	890.3	925.9	885.4	829.0	795.3	799.1	490.1	482.3	490.2	477.5
Industries extractives	27.2	26.6	28.5	33.6	35.8	30.6	22.3	19.6	17.5	16.8
Industries manufacturières	995.3	1 040.3	1 073.7	1 108.1	1 122.5	1 123.5	1 038.8	1 010.3	1 008.3	971.9
Construction	332.1	354.2	362.1	365.4	361.1	363.6	346.2	340.2	330.8	340.3
Électricité, gaz et eau	31.9	33.4	38.1	38.5	40.2	45.9	31.1	29.3	36.7	34.6
Transports et communications	174.0	167.7	176.9	183.0	201.7	220.7	210.1	198.9	196.4	183.1
Commerce	598.6	584.6	629.9	666.9	692.0	742.2	857.9	825.6	817.3	819.2
Banques, assurances, opérations immobilières	127.0	132.1	139.5	154.5	203.6	211.2	137.3	140.9	134.9	137.4
Services personnels	887.0	904.8	944.8	997.4	1 020.2	1 068.5	1 176.6	1 176.0	1 185.9	1 213.7
<b>Total</b>	<b>4 063.4</b>	<b>4 169.6</b>	<b>4 278.9</b>	<b>4 376.4</b>	<b>4 472.4</b>	<b>4 605.3</b>	<b>4 310.4</b>	<b>4 223.1</b>	<b>4 218.0</b>	<b>4 194.5</b>

1. Rupture dans cette série en 1992. A partir de 1992 cette série correspond aux personnes âgées de 14 ans et plus. Pour les années antérieures les données se réfèrent aux personnes âgées de 12 ans et plus.

Source : INE, *Enquête sur la population active*.

Tableau G. **Masse monétaire et contreparties**

Fin de période, en milliards d'escudos

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Total de la masse monétaire (L-)</b>	3 990	4 773	5 627	6 226	6 906	8 185	9 280	9 853	10 783	11 664
Disponibilité monétaire (M1-)	1 334	1 612	1 952	2 242	2 352	2 705	3 164	3 393	3 641	3 972
Billets et monnaie en circulation	399	458	510	577	624	683	708	753	796	841
Dépôts à vue des particuliers et des entreprises	935	1 154	1 442	1 665	1 728	2 022	2 456	2 640	2 845	3 131
Disponibilité quasi monétaires	2 323	2 669	3 108	3 475	3 878	5 097	5 943	6 366	7 013	7 550
Bons du Trésor	333	492	567	509	676	383	173	94	129	142
<b>Contreparties</b>										
Avoirs extérieurs nets	1 090	1 240	1 716	2 306	2 623	3 174	3 529	4 454	3 866	2 837
Crédit intérieur	5 095	5 787	6 529	6 883	7 812	9 262	10 767	11 710	13 100	14 663
Crédit net au secteur public	1 846	2 313	2 604	2 520	2 800	2 914	3 122	3 195	3 673	3 472
Crédit au secteur privé	3 249	3 474	3 925	4 363	5 012	6 348	7 645	8 515	9 427	11 191
Autres (net)	-2 195	-2 254	-2 620	-2 962	-3 530	-4 251	-5 017	-6 312	-6 182	-5 836

Source : Banque du Portugal, *Quarterly Bulletin*.

Tableau H. **Entrée de voyageurs étrangers, d'après le pays de nationalité**

Milliers

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Total</b>	11 692	13 057	16 173	16 077	16 471	18 422	19 641	20 742	20 579	21 764
Espagne	8 798	9 960	12 583	12 124	12 186	13 806	14 583	15 553	15 776	16 635
Royaume-Uni	880	1 069	1 204	1 140	1 137	1 203	1 307	1 435	1 368	1 436
Allemagne	413	430	526	569	611	681	852	877	795	877
France	347	350	435	593	646	658	712	686	591	637
Pays-Bas	164	172	214	285	333	330	361	367	369	399
États-Unis	230	150	195	223	235	252	178	220	208	219
Italie	93	109	134	155	185	221	291	283	265	282
Brésil	69	83	72	92	102	119	114	106	85	93
Canada	70	74	78	79	91	91	69	74	71	76
Suède	54	69	70	87	95	98	114	108	94	..
Belgique	68	68	90	117	151	173	198	207	197	..
Suisse	61	66	71	73	78	78	80	73	83	..
Autres <sup>1</sup>	444	457	502	540	621	713	782	753	677	1 110

1. A partir de 1994, les données comprennent la Suède, la Belgique et la Suisse.

Source : INE, *Bolletim mensal de estatística*.

Tableau I. Commerce extérieur par principaux groupes de produits

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<b>Importations, total</b> <b>(millions de dollars)</b>	7 649.7	9 454.0	13 965.7	17 884.8	19 043.1	25 332.6	26 328.6	30 482.4	24 119.0
<i>En pourcentage du total</i>									
Produits alimentaires et boissons	11.5	11.0	10.6	10.3	9.9	9.7	11.2	11.1	12.3
Matières brutes et biens intermédiaires	42.3	25.0	19.4	15.9	17.5	16.9	14.5	12.6	13.6
Produits manufacturés	46.0	63.4	69.6	73.7	72.5	73.3	74.2	76.3	74.1
Produits chimiques	10.2	11.3	10.5	9.8	9.2	9.1	9.0	9.0	9.7
Articles classés par matière première	14.5	17.7	19.2	19.2	19.8	19.6	19.5	19.1	17.6
Machines et matériel de transport	21.6	29.3	33.9	38.3	36.8	36.9	36.5	38.2	35.8
Articles manufacturés divers	3.3	5.1	6.1	6.3	6.7	7.7	9.2	10.0	11.0
Articles non classés par catégories	0.3	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
<b>Exportations, total</b> <b>(millions de dollars)</b>	5 685.4	7 204.9	9 318.3	10 989.7	12 797.7	16 415.7	16 326.1	18 540.6	15 403.4
<i>En pourcentage du total</i>									
Produits alimentaires et boissons	7.8	8.2	7.3	7.7	7.0	6.6	7.3	7.0	6.8
Matières brutes et biens intermédiaires	14.5	12.2	11.9	12.8	14.0	12.8	10.5	9.9	9.6
Produits manufacturés	76.0	78.4	80.1	79.1	78.6	80.3	81.9	82.9	83.5
Produits chimiques	7.0	6.1	5.4	6.0	5.6	5.2	4.6	4.2	4.4
Articles classés par matière première	27.7	26.4	25.4	25.4	23.7	23.4	24.1	23.4	23.7
Machines et matériel de transport	15.6	15.7	16.5	16.7	19.1	19.6	19.7	21.6	21.1
Articles manufacturés divers	25.7	30.3	32.8	31.0	30.3	32.1	33.6	33.6	34.4
Articles non classés par catégories	1.7	1.2	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur*, série C.



Tableau J. Évolution de la structure géographique du commerce extérieur

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Exportations, total</b>										
<b>(milliards d'escudos)</b>	1 055.0	1 304.1	1 598.1	2 035.5	2 255.6	2 405.2	2 475.2	2 546.0	2 975.6	3 414.5
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	89.1	91.0	90.6	90.7	91.2	90.9	89.2	87.2	90.0	89.7
UE	68.3	71.1	72.0	71.8	73.9	75.4	75.0	73.1	75.3	80.1
Allemagne	14.7	15.4	14.7	15.7	16.7	19.1	19.1	19.7	18.9	21.6
France	15.2	15.8	15.2	15.0	15.5	14.4	14.2	14.7	14.7	14.0
Italie	3.9	3.9	4.2	4.3	4.1	4.0	3.9	2.9	3.4	3.3
Royaume-Uni	14.2	14.1	14.3	12.3	12.1	10.8	11.1	11.0	11.6	11.0
Espagne	6.9	9.3	11.5	12.7	13.5	15.1	14.8	14.0	14.5	14.7
Autres pays de l'UE	13.3	12.6	12.1	11.8	11.9	12.0	11.8	11.4	12.3	15.5
États-Unis	7.0	6.4	5.9	5.9	4.8	3.8	3.5	4.2	5.2	4.6
Autres pays de l'OCDE	13.8	13.5	12.7	13.0	12.5	11.7	10.7	9.9	9.5	5.0
Pays non OCDE	10.9	9.0	9.4	9.3	8.8	9.1	10.8	12.8	10.0	10.3
<i>dont</i> : OPEP	1.6	1.5	1.1	0.7	0.6	0.5	0.6	0.9	0.8	0.7
Ancienne zone escudo	2.1	2.1	2.7	3.3	3.4	4.2	5.2	3.0	2.8	2.5
<b>Importations, total</b>										
<b>(milliards d'escudos)</b>	1 399.4	1 955.1	2 596.7	3 033.4	3 467.6	3 893.7	4 087.6	3 882.8	4 480.1	4 889.6
<i>En pourcentage du total</i>										
Pays de l'OCDE	78.4	81.7	84.0	83.5	83.4	85.4	86.8	85.1	84.2	83.3
UE	58.9	63.8	67.3	68.2	69.2	72.0	73.8	71.8	71.1	73.9
Allemagne	14.4	15.1	14.7	14.6	14.4	15.0	15.1	15.0	13.9	14.4
France	10.0	11.2	11.5	11.7	11.5	11.9	12.9	12.7	12.8	11.9
Italie	7.9	8.7	9.3	9.1	10.0	10.2	10.2	8.7	8.6	8.4
Royaume-Uni	7.5	8.1	8.3	7.5	7.6	7.5	7.1	7.4	6.6	6.6
Espagne	11.0	11.7	13.2	14.5	14.4	15.8	16.6	17.8	19.9	20.8
Autres pays de l'UE	8.2	8.9	10.3	10.8	11.3	11.5	11.9	10.1	9.4	11.8
États-Unis	7.0	4.8	4.3	4.4	3.9	3.4	3.0	3.2	3.6	3.3
Autres pays de l'OCDE	12.5	13.1	12.4	10.9	10.3	10.0	10.0	10.1	9.5	6.1
Pays non OCDE	21.6	18.3	16.0	16.5	16.6	14.6	13.2	14.9	15.8	16.7
<i>dont</i> : OPEP	8.5	6.0	4.9	6.1	6.7	4.7	3.8	5.0	5.7	5.3
Ancienne zone escudo	0.8	0.4	0.2	0.4	0.4	0.5	0.5	0.1	0.1	0.2

Source : INE. *Boletim mensal das estatísticas do comércio exterior*.

Tableau K. Balance des paiements

En millions de dollars

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations, f.a.b	5 678	7 263	9 262	10 874	12 744	16 299	16 199	18 188	15 906	18 577	24 103
Importations, c.a.f.	7 186	8 955	12 842	16 387	17 630	23 099	24 057	27 721	23 880	26 633	32 645
<b>Balance commerciale</b>	-1 508	-1 692	-3 580	-5 513	-4 886	-6 800	-7 858	-9 533	-7 974	-8 056	-8 542
Solde des services	-379	-80	246	154	490	1 120	1 185	1 496	1 620	1 129	1 111
Voyages	894	1 212	1 726	1 891	2 114	2 673	2 712	2 528	2 170	2 410	2 725
Transports	-182	-131	-372	-584	-665	-888	-1 017	-1 073	-164	-398	-217
Revenu du capital	-1 164	-1 024	-934	-878	-720	-241	77	606	134	-204	-586
Opérations gouvernementales	-46	-100	-161	-172	-134	-192	-201	-181	-172	-177	-199
Autres services	119	-37	-13	-103	-105	-232	-386	-384	-348	-502	-612
Solde des transferts	2 235	2 935	3 778	4 332	4 558	5 496	6 011	7 824	6 681	5 404	7 180
<b>Balance courante</b>	348	1 163	444	-1 027	162	-184	-662	-213	327	-1 523	-251
Mouvements de capitaux à long et moyen terme	1 091	-391	146	777	2 808	3 587	4 069	-613	1 720	-1 002	-2 669
Secteur privé	787	153	659	2 282	3 269	4 149	4 452	-555	2 268	-566	-2 424
Secteur public	304	-544	-513	-1 505	-461	-562	-383	-58	-548	-436	-245
Mouvements de capitaux à court terme et opérations non recensés	-513	-1 103	1 333	1 871	1 101	594	1 733	1 451	232	-683	-3 472
<b>Balance des opérations non monétaires</b>	926	-331	1 923	1 621	4 071	3 997	5 140	625	2 279	-3 208	-6 392
Opérations à court terme des institutions monétaires privées	4	207	-109	-694	643	-329	785	-520	-4 943	1 340	5 862
<b>Règlements officiels, net</b>	930	-124	1 814	927	4 714	3 668	5 925	105	-2 664	-1 868	-530
Tirages sur le FMI	0	0	-257	-498	0	0	0	0	0	0	0
Divers comptes officiels	-205	1	-13	-18	16	0	0	2	-718	..	..
Variation des réserves de change (augmentation = -)	-725	123	-1 801	-909	-4 730	-3 668	-5 925	-107	3 382	1 868	530

1. Les données de 1993, 1994 et 1995 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes suite à l'introduction d'un nouveau système statistique en 1993.

Source : Banque de Portugal.

Tableau L. Indicateurs du marché du travail

A. PERFORMANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL							
	Pic conjoncturel 1979	Creux conjoncturel 1984	1985	1992 <sup>1</sup>	1993	1994	1995
Taux de chômage standardisé	6.1	8.5	8.7	4.2	5.5	6.9	7.1
Taux de chômage : Total	8.3	8.5	8.6	4.1	5.5	6.9	7.2
Hommes	4.3	5.9	6.4	3.4	4.6	6.1	6.4
Femmes	14.0	12.1	11.7	4.9	6.5	7.8	7.9
Jeunes <sup>2</sup>	14.6	19.9	20.1	9.9	12.7	14.7	16.1
Part du chômage de longue durée dans le chômage total <sup>3</sup>	..	47.0	53.0	32.6	36.2	40.8	46.0
B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES OU INSTITUTIONNELLES							
	1975	1980	1985	1992	1993	1994	1995
Taux de participation <sup>4</sup> : Total	64.5	67.8	67.9	68.4	67.8	67.5	67.2
Hommes	83.1	84.7	81.6	78.7	77.2	76.4	75.1
Femmes	48.0	52.9	55.2	60.6	59.0	59.3	59.3
Emploi/population (15-64 ans)	66.7	66.4	65.5	68.3	66.7	65.8	65.3
Coûts de main-d'œuvre non salariaux (en pourcentage de la rémunération totale)	13.4	15.9	18.4	17.2	19.5	20.0	20.9
Indemnisation du chômage <sup>5</sup>	..	30.8	29.2	28.7	32.3	37.0	36.1
Salaires minimum, secteur non agricole (travailleurs âgés de 20 ans et plus, en pourcentage de la rémunération moyenne)	..	57.6	56.4	47.1	45.6	47.2	..
Variation moyenne en pourcentage (taux annuels) <sup>6</sup>		1970 1960	1980 1970	1985 1980	1990 1980	1994 1993	1995 1994
Population active (15 à 64 ans)		0.1	2.0	1.0	1.1	1.0	-0.4
Emploi : Total		-0.5	1.8	0.7	1.3	-0.1	-0.6
Industries		0.6	3.1	-0.5	1.0	-0.4	-2.1
Services		1.5	1.5	4.3	4.3	-0.2	0.7

1. Rupture dans la série.

2. Personnes ayant entre 15 et 24 ans en pourcentage de la population active du même groupe d'âge.

3. Personnes à la recherche d'un emploi depuis 12 mois et plus, en pourcentage du chômage total.

4. Population active en pourcentage de la population correspondante âgée de 15 à 64 ans.

5. Indemnisation par chômeur en pourcentage de la rémunération par salarié.

6. 1960 et 1970, Comptes nationaux. 1980, 1985, 1990, 1993, 1994, Enquête emploi.

Source : INE, DEP/MQE.

**Table M. Secteur public**

En pourcentage du PIB

A. INDICATEURS BUDGÉTAIRES : COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						
	1970	1980	1990	1993	1994	1995
Recettes courantes	25.6	31.4	36.4	37.4	38.0	39.3
Dépenses hors paiement d'intérêts	22.8	36.4	29.5	33.6	34.5	34.9
Solde budgétaire primaire	3.3	-4.8	3.0	-0.2	0.2	0.6
Solde budgétaire	2.8	-7.9	-5.6	-6.9	-5.7	-5.2
B. DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						
	1970	1980	1990	1993	1994	1995
Dépenses totales	23.4	39.5	44.4	47.6	46.0	47.2
<i>dont :</i>						
Consommation courante	14.0	14.5	15.8	17.6	17.7	17.8
Transferts aux ménages	4.0	10.7	12.2	15.0	15.9	16.2
Subventions	1.5	5.2	1.5	1.0	0.8	0.9
Intérêts payés	0.5	3.1	8.7	6.7	5.8	5.8
Investissement fixe	2.5	4.1	3.4	4.2	3.9	4.2

Source : INE et le ministère des Finances.

Tableau N. Structures de la production et de l'emploi

	Part du PIB au coût des facteurs à prix courants (en % du total)					Part de l'emploi (en % du total)				
	1980 <sup>1</sup>	1985 <sup>1</sup>	1990 <sup>1</sup>	1990 <sup>2</sup>	1992 <sup>2</sup>	1980 <sup>1</sup>	1985 <sup>1</sup>	1990 <sup>1</sup>	1990 <sup>2</sup>	1992 <sup>2</sup>
Agriculture, sylviculture et pêche	10.3	8.0	5.8	6.8	4.9	27.2	25.4	20.3	17.7	15.2
Industries manufacturières	31.0	30.4	27.9	27.0	24.7	25.1	24.3	23.8	25.0	23.6
<i>dont :</i>										
Produits alimentaires, boissons et tabac	5.7	6.1	6.0	5.5	5.3	3.3	3.2	3.3	2.7	2.5
Textiles, habillement et cuir	7.0	7.8	7.2	6.2	6.2	8.1	8.3	8.3	8.8	8.0
Bois, papier et produits dérivés	3.7	3.2	3.1	2.9	2.6	3.2	2.9	2.7	2.9	2.9
Chimie et dérivés chimiques du pétrole, charbon, etc.	2.8	3.3	2.1	2.2	1.8	1.7	1.6	1.5	1.2	1.1
Produits minéraux non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du charbon	2.6	2.1	1.9	0.6	0.5	1.9	1.7	1.7	0.6	0.7
Ouvrages en métaux, machines et matériel	6.8	5.6	4.9	4.3	3.8	4.5	4.2	3.9	4.2	4.1
Électricité, gaz et eau	2.1	3.5	3.1	4.0	4.3	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8
Construction	7.1	5.7	6.9	5.6	5.6	10.1	9.5	9.9	8.4	8.2
Services	49.5	52.5	56.4	56.5	60.5	36.8	39.9	45.2	48.0	52.2
<i>dont :</i>										
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	21.7	22.4	19.8	16.2	16.1	13.4	13.6	17.2	16.5	17.3
Transports, entrepôts et communications	5.5	7.7	5.4	7.0	7.0	4.5	4.4	4.4	3.9	3.6
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	10.5	10.1	13.1	12.3	12.4	2.6	3.0	3.2	4.3	5.9

1. Comptes nationaux, base 1977.

2. INE, base 1986.

Source : OCDE, *Comptes nationaux*, INE.

*STATISTIQUES DE BASE :*  
*COMPARAISONS INTERNATIONALES*

## STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence <sup>1</sup>	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Mexique	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
<b>Population</b>																											
Total	Milliers	1994	17 840	8 031	10 124	29 251	5 206	5 088	57 960	81 407	10 430	267	3 571	57 190	124 960	398	93 010	15 382	3 526	4 337	9 900	39 150	8 781	6 994	60 573	58 375	260 651
Densité km <sup>2</sup> de superficie terrestre	Nombre	1994	2	96	332	3	121	15	106	228	79	3	51	190	331	153	47	377	13	13	107	78	20	169	78	238	28
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1994	1.4	0.6	0.3	1.6	0.2	0.4	0.5	2.9	0.5	1.1	0.1	0	0.4	0.8	2	0.6	0.8	0.5	-0.1	0.2	0.5	0.7	2.1	0.3	1
<b>Emploi</b>																											
Emploi civil (ECN) <sup>2</sup>	Milliers	1994	7 680 (93)	3 737	3 724 (92)	13 292	2 508	2 015	21 781 (93)	35 894	3 790	138	1 168 (93)	20 152 (93)	64 530	162 (91)	32 439	6 631	1 560	1970 (93)	4 372	11 760	3 926	3 772	19 664	25 044 (93)	123 060
dont : Agriculture	% de l'ECN	1994	5.3 (93)	7.2	2.6 (92)	4.1	5.1	8.3	5.1 (93)	3.3	20.8	9.4	12.7 (93)	7.5 (93)	5.8	3.7 (91)	25.8	4	10.4	5.6 (93)	11.5	9.8	3.4	4	44.8	2.2 (93)	2.9
Industrie	% de l'ECN	1994	23.7 (93)	33.2	27.7 (92)	22.6	26.8	26.8	27.7 (93)	37.6	23.6	26.1	27.7 (93)	33 (93)	34	31.5 (91)	22.2	23	25	23.1 (93)	32.8	30.1	25	28.8	22.2	26.2 (93)	24
Services	% de l'ECN	1994	71 (93)	59.6	69.7 (92)	73.3	68.1	64.9	67.2 (93)	59.1	55.5	65.2	59.7 (93)	59.6 (93)	60.2	64.8 (91)	52.1	73	64.6	71.3 (93)	55.7	60.2	71.6	67.2	33	71.6 (93)	73.1
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>																											
Aux prix de change courants	Milliards de \$EU	1994	331.6	198.1	227.9	544	146.7	97.2	1 328.5	1 832.3	73.1 (93)	6.2	52	1 017.8	4 590	10.6 (92)	371.2	334.3	51.2	103.4 (93)	87	482.4	196.6	257.3	130.7	1 019.5	6 649.8
Par habitant	\$EU	1994	18 588	24 670	22 515	18 598	28 181	19 106	22 944	27 826	7 051 (93)	23 199	14 550	17 796	36 732	27 073 (92)	3 991	21 733	14 513	23 984 (93)	8 792	12 321	22 389	36 790	2 157	17 468	25 512
Aux prix courants <sup>3</sup>	Milliards de \$EU	1994	327.9	162.3	204.2	596.7	107	82.5	1 111.8	1 601.7	118	5.1	54.3	1 068.4	2 593.7	11.7	673.3	285.9	57.3	95.3	122	531.7	153	167.4	319.3	1 030.2	6 649.8
Par habitant	\$EU	1994	18 382	20 210	20 166	20 401	20 546	16 208	19 201	24 325	1 450	19 271	15 212	18 681	20 756	29 454	7 239	18 589	16 248	21 968	12 335	13 581	17 422	23 942	5 271	17 650	25 512
Croissance moyenne annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	2.2	2.5	1.6	1.1	1.9	-1.6	1.1	2.6	1.4 (93)	0.6	4.7	2.1	4.1 (92)	3	2.3	2.5	2.1 (93)	1.4	1.5	-0.3	0.5	3.6	0.8	2.1	
<b>Formation brute de capital fixe (FBCF)</b>																											
	% du PIB	1994	21.4	24.8	17.4	18.7	14.8	14.3	18.1	18.5	17.4 (93)	15.2	15.1	16.4	28.6	20.4 (93)	20.7	19.3	20	22 (93)	25.7	19.8	13.7	22.8	24.5	15	17.2
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1993	9.8	8.7	7.8	6.2	7.2	5.90	8.10	7.5	7.8	3.9	6.3	7.4	11.5	..	9.4	8.6	9.3	..	..	5.7	5.7	7.5	10.3	7.3	7.7
Construction de logements	% du PIB	1993	5.2	6.3	4.6	6.1	2.9	3.7	4.9	6.5	3.6	4.4	4.1	5.3	5.4	..	4.9	5.1	4.9	..	..	4.1	4	14.9 <sup>(10)</sup>	9.1	3.1	4
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1994	0.8	3.7	0.4	-0.1	-2.8	-12.9	-1	0.8	2.7 (93)	-4	1	-2.3	1.4	6.5 (92)	7.7	0.4	5.8	-3.93	2.7	-1.2	-7.6	-0.4	5.1	-2.1	4.6
Taux d'épargne brute <sup>4</sup>	% du PIB	1994	16.8	25.3	22	16	17	16.6	19	21	15.5 (93)	16.9	19.5	18.8	31.2	60.2 (92)	15.1	24.4	20.7	21.9 (93)	24.2	18.8	13.7	29.3	22.5	13.5	16.2
<b>Ensemble des administrations publiques</b>																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1994	17.5	18.8	15	20.2	25.3	22.4	19.6	17.7	19.1 (93)	20.6	16	17.1	9.8	17.1 (92)	11.8 <sup>9</sup>	14.2	14.7	22.1 (93)	17.2	16.9	27.3	14.1	11.7	21.6	16.4
Emplois courants <sup>5</sup>	% du PIB	1993	36.9	48.4	55.3	49	61.1	58.9	51.5	45.6	51.2	34.9	..	53.2	26.9	..	..	55.4	..	..	..	43.7	67.3	36.7	..	42.7	35.8
Ressources courantes	% du PIB	1993	33.5	48.6	50.1	43	58.3	52.5	46.8	45.7	40.2	35.9	..	47.1	32.9	..	..	54.5	..	..	..	40.1	59	36	..	36.8	31.7
Apports nets d'aide publique au développement	% du PNB	1993	0.34	0.31	0.41	0.46	1.03	0.76	0.66	0.44	..	..	0.15	0.42	0.27	0.34 (92)	..	0.88	0.22	1.23	0.36	0.32	1.33	0.49	..	0.34	0.19
<b>Indicateurs du niveau de vie</b>																											
Consommation privée par habitant <sup>6</sup>	\$EU	1993	10 803	10 546	12 090	11 863	10 042	8 814	11 395	10 733	6 367	11 546	7 750	11 029	11 791	15 545	4 853	10 726	9 266	9 826	7 780	8 412	9 240	13 730	3 617	10 942	16 444
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	430	382	387	469	311	386	413	480 <sup>8</sup>	169	464	228	478	282	470	85	356	440	378	260	307	418	441	29	361	568
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1991	464	432	410	586	577	544	511	420 <sup>8</sup>	413	527	300	400	454	511	70	477	436	515	273	340	687	603	143	445	553
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1991	480	478	451	639	536	501	407	556 <sup>8</sup>	197	319	276	421	613	267	148	485	443	423	187	400	468	406	175	434	814
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1993	2.2 (91)	2.3	3.7	2.2	2.8 (92)	2.6 (92)	2.8	3.2 (92)	3.8 (92)	3	1.7 (92)	1.7 (91)	1.7 (92)	2.1 (92)	1	2.5 (90)	2	3.2 (92)	2.9	4.1	3	3	0.9	1.5 (92)	2.3 (92)
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1993	6.1	6.5	8	6.8	5.4	4.4	6.5	5.8	8.5	4.8	5.9	7.3	4.5 (92)	8.5 (92)	18	6.3	7.3	5	8.7	7.6	4.8	5.6	52.6	6.6	8.5 (92)
<b>Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)</b>																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1994	3	5.5	3.7	3.3	3.5	4.8	3.5	5.2	14.6	..	4.6	5.9	2.4	..	5.3	3.2	2.1	4	..	7.2	5.4	..	..	6.7	2.8
Prix à la consommation	%	1994	3	3.4	2.8	2.8	2.1	3.3	2.5	3.3	16.2	6.3	2.7	5.2	2	3.1	16.1	2.8	2.5	2.7	9	5.6	5.7	3.9	73	4.6	3.6
<b>Commerce extérieur</b>																											
Exportations de marchandises, fob*	Millions de \$EU	1994	47 363	44 881	137 259 <sup>7</sup>	165 358	41 850	29 514	235 337	422 243	8 958	1 628	34 125	189 802	396 149	..	60 882	155 084	12 169	34 645	17 072	73 129	61 122	70 467	18 456	205 170	512 627
En pourcentage du PIB	%	1994	14.3	22.7	60.2	30.4	28.5	30.4	17.7	23	11.5 (93)	26.3	65.7	18.6	8.6	..	16.4	46.4	23.8	30.9 (93)	19.6	15.2	31.1	27.4	14.1	20.1	7.7
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	5	6.7	6.5	7.1	8.3	4.9	5.6	4.4	3.4	2.7	10.5	6.2	7.6	..	7.6	6.5	5	5	6.1	10.5	3.4	6.4	9.5	6.1	7.1
Importations de marchandises, caf*	Millions de \$EU	1994	49 731	55 071	126 006 <sup>7</sup>	148 297	35 932	23 091	220 508	376 566	21 111	1 464	25 812	167 690	274 916	..	79 346	139 800	11 859	27 345	25 967	92 182	51 730	68 126	22 976	227 026	663 256
En pourcentage du PIB	%	1994	15	27.8	55.3	27.3	24.5	23.8	16.6	20.6	30.1 (93)	23.6	49.7	16.5	6	..	21.4	41.8	23.2	23.3 (93)	29.9	19.1	26.3	26.5	17.6	22.3	10
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%	1994	4	7.2	5	5.4	6.1	-1.3	3.5	6.9	5.4	0.7	8.1	1.9	..	25.5	6.1	6.1	2.9	6.6	5.2	1	3.2	37.9	2.8	7	
<b>Réserves officielles totales<sup>8</sup></b>																											
	Millions de DTS	1994	7 730	11 523	9 505 <sup>7</sup>	8 416	6 203	7 304	17 986	52 994	9 924	201	4 189	22 102	86 214	..	4 301	23 655	2 540	13 033	10 627	28 475	15 929	23 790	4 911	28 094	43 350
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1994	1.9	2.5	0.9	0.7	2.1	3.8	1	1.7	5.6	1.6	1.9	1.6	3.8	..	0.7	2	2.6	5.7	4.9	3.7	4.2	2.6	1.5	1.5	0.8

\* Aux prix et taux de change courants.

1. Sauf indication contraire.

2. Suivant définition retenue dans Statistiques de la population active de l'OCDE.

3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.

4. Épargne brute = Revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.

5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.

6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.

7. Données relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

8. Les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

9. Se référer au secteur public y compris les entreprises publiques.

10. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources : Population et emploi : Statistiques de la population active, OCDE. PIB, FBCF et administrations publiques : Comptes nationaux, vol. 1, OCDE, et Perspectives économiques de l'OCDE. Statistiques. Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses.

Salaires et prix : Principaux indicateurs économiques, OCDE. Commerce extérieur : Statistiques mensuelles du commerce extérieur, OCDE. Réserves officielles totales : Statistiques financières internationales, FMI.

Novembre 1995

# OFFRES D'EMPLOI

## *Département des Affaires économiques de l'OCDE*

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité couvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macroéconomiques que microéconomiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses de politique économique et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 80 économistes confirmés ayant des formations variées et venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

### **Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :**

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie microéconomique et macroéconomique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.
- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.



- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues constitue un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une culture et une expérience professionnelle différentes, diriger le travail d'économistes moins expérimentés et effectuer les travaux dans les délais requis.

## **Informations générales**

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 305 700 ou FF 377 208 pour les administrateurs (économistes), et de FF 438 348 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative  
Département des Affaires économiques  
OCDE  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16  
FRANCE**

**E-Mail: [compte.esadmin@oecd.org](mailto:compte.esadmin@oecd.org)**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS  
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

**AUSTRALIA – AUSTRALIE**

D.A. Information Services  
648 Whitehorse Road, P.O.B 163  
Mitcham, Victoria 3132  
Tel. (03) 9210.7777  
Fax: (03) 9210.7788

**AUSTRIA – AUTRICHE**

Gerold & Co.  
Graben 31  
Wien 1  
Tel. (0222) 533.50.14  
Fax: (0222) 512.47.31.29

**BELGIUM – BELGIQUE**

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi, Koningslaan 202  
B-1060 Bruxelles  
Tel. (02) 538.51.69/538.08.41  
Fax: (02) 538.08.41

**CANADA**

Renouf Publishing Company Ltd.  
1295 Algoma Road  
Ottawa, ON K1B 3W8  
Tel. (613) 741.4333  
Fax: (613) 741.5439

Stores:  
61 Sparks Street  
Ottawa, ON K1P 5R1  
12 Adelaide Street West  
Toronto, ON M5H 1L6  
Tel. (613) 238.8985  
Tel. (416) 363.3171  
Fax: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.  
3020 Chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6  
Tel. (418) 658.3763  
Fax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.  
165 University Avenue, Suite 701  
Toronto, ON M5H 3B8  
Tel. (416) 860.1611  
Fax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales  
1185 Université  
Montréal, QC H3B 3A7  
Tel. (514) 954.1633  
Fax: (514) 954.1635

**CHINA – CHINE**

China National Publications Import  
Export Corporation (CNPIEC)  
16 Gongti E. Road, Chanyang District  
P.O. Box 88 or 50  
Beijing 100704 PR  
Tel. (01) 506.6688  
Fax: (01) 506.3101

**CHINESE TAIPEI – TAIPEI CHINOIS**

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.  
9th Floor, No. 11R, Sec. 2  
Chung Hsiao E. Road  
Taipei  
Tel. (02) 391.7396/391.7397  
Fax: (02) 394.9176

**DENMARK – DANEMARK**

Munksgaard Book and Subscription Service  
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148  
DK-1016 København K  
Tel. (33) 12.85.70  
Fax: (33) 12.93.87

J. H. Schultz Information A/S.  
Herslevdang 12,  
DK - 2620 Albertslung  
Tel. 43 63 23 00  
Fax: 43 63 19 69

Internet: s-info@inet.uni-c.dk

**EGYPT – ÉGYPTÉ**

Middle East Observer  
41 Sherif Street  
Cairo  
Tel. 392.6919  
Fax: 360.6804

**FINLAND – FINLANDE**

Akateminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, P.O. Box 128  
00100 Helsinki  
Subscription Services/Agence d'abonnements :  
P.O. Box 23  
00371 Helsinki  
Tel. (358 0) 121 4416  
Fax: (358 0) 121.4450

**FRANCE**

OCED/OCDE  
Mail Orders/Commandes par correspondance :  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
Tel. (33-1) 45.24.82.00  
Fax: (33-1) 49.10.42.76  
Telex: 640048 OCDE  
Internet: Compte.PUBSINQ@oecd.org  
Orders via Minitel, France only/  
Commandes par Minitel, France exclusivement :  
36 15 OCDE

OCED Bookshop/Librairie de l'OCDE :  
33, rue Octave-Feuillet  
75016 Paris  
Tel. (33-1) 45.24.81.81  
(33-1) 45.24.81.67

Dawson  
B.P. 40  
91121 Palaiseau Cedex  
Tel. 69.10.47.00  
Fax: 64.54.83.26

Documentation Française  
29, quai Voltaire  
75007 Paris  
Tel. 40.15.70.00

Economica  
49, rue Hélicart  
75015 Paris  
Tel. 45.75.05.67  
Fax: 40.58.15.70

Gibert Jeune (Droit-Économie)  
6, place Saint-Michel  
75006 Paris  
Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International  
10, avenue d'Iéna  
75016 Paris  
Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod  
Université Paris-Dauphine  
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
75016 Paris  
Tel. 44.05.40.13

Librairie Lavoisier  
11, rue Lavoisier  
75008 Paris  
Tel. 42.65.39.95

Librairie des Sciences Politiques  
30, rue Saint-Guillaume  
75007 Paris  
Tel. 45.48.36.02

P.U.F.  
49, boulevard Saint-Michel  
75005 Paris  
Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université  
12a, rue Nazareth  
13100 Aix-en-Provence  
Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française  
165, rue Garibaldi  
69003 Lyon  
Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre  
29, place Bellecour  
69002 Lyon  
Tel. (16) 72.40.54.54

Librairie Sauramps  
Le Triangle  
34967 Montpellier Cedex 2  
Tel. (16) 67.58.85.15  
Fax: (16) 67.58.27.36

A la Sorbonne Actual  
23, rue de l'Hôtel-des-Provies  
Tel. (16) 67.94.28  
Fax: 678.47.51

06000 Nice  
Tel. (16) 93.13.77.75  
Fax: (16) 93.80.75.69

**GERMANY – ALLEMAGNE**

OECD Bonn Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn  
Tel. (0228) 959.120  
Fax: (0228) 959.12.17

**GREECE – GRÈCE**

Librairie Kauffmann  
Stadiou 28  
10564 Athens  
Tel. (01) 32.55.321  
Fax: (01) 32.30.320

**HONG-KONG**

Swindon Book Co. Ltd.  
Astonia Bldg. 3F  
34 Ashley Road, Tsimshatsui  
Kowloon, Hong Kong  
Tel. 2376.2062  
Fax: 2376.0685

**HUNGARY – HONGRIE**

Euro Info Service  
Margitsziget, Európa Ház  
1138 Budapest  
Tel. (1) 111.62.16  
Fax: (1) 111.60.61

**ICELAND – ISLANDE**

Mál Mog Menning  
Laugavegi 18, Pósthólf 392  
121 Reykjavik  
Tel. (1) 552.4240  
Fax: (1) 562.3523

**INDIA – INDE**

Oxford Book and Stationery Co.  
Scindia House  
New Delhi 110001  
Tel. (11) 331.5896/5308  
Fax: (11) 332.5993  
17 Park Street  
Calcutta 700016  
Tel. 240832

**INDONESIA – INDONÉSIE**

Pdhi-Lipi  
P.O. Box 4298  
Jakarta 12042  
Tel. (21) 573.34.67  
Fax: (21) 573.34.67

**IRELAND – IRLANDE**

Government Supplies Agency  
Publications Section  
4/5 Harcourt Road  
Dublin 2  
Tel. 661.31.11  
Fax: 475.27.60

**ISRAEL – ISRAËL**

Prædicta  
5 Shamer Street  
P.O. Box 34030  
Jerusalem 91430  
Tel. (2) 52.84.90/112  
Fax: (2) 52.84.93

R.O.Y. International  
P.O. Box 13056  
Tel Aviv 61130  
Tel. (3) 546 1423  
Fax: (3) 546 1442

Palestinian Authority/Middle East:  
INDEX Information Services  
P.O.B. 19502  
Jerusalem  
Tel. (2) 27.12.19  
Fax: (2) 27.16.34

**ITALY – ITALIE**

Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Duca di Calabria 1/1  
50125 Firenze  
Tel. (055) 64.54.15  
Fax: (055) 64.12.47

Via Bartolini 29  
20155 Milano  
Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder  
Piazza Montecitorio 120  
00186 Roma  
Tel. 679.46.28  
Fax: 678.47.51

Liberia Hoepfi  
Via Hoepfi 5  
20121 Milano

Tel. (02) 86.54.46  
Fax: (02) 805.28.86

Liberia Scientifica  
Dott. Lucio de Biasio 'Aciou'  
Via Ceronelli, 6  
20146 Milano

Tel. (02) 48.95.45.52  
Fax: (02) 48.95.45.48

### JAPAN - JAPON

OECD Tokyo Centre  
Landic Akasaka Building  
2-3-4 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107

Tel. (81.3) 3586.2016  
Fax: (81.3) 3584.7929

### KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.  
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon  
Seoul

Tel. 730.78.91  
Fax: 735.00.30

### MALAYSIA - MALAISIE

University of Malaya Bookshop  
University of Malaya  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
59700 Kuala Lumpur  
Malaysia

Tel. 756.5000/756.5425  
Fax: 756.3246

### MEXICO - MEXIQUE

OECD Mexico Centre  
Edificio INFOTEC  
Av. San Fernando no. 57  
Col. Toriello Guerra  
Tlalpan C.P. 14050  
Mexico D.F.

Tel. (525) 665 47 99  
Fax: (525) 606 13 07

Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.  
Floresca 57 - 1004  
Mexico, D.F. 06600

Tel. 207.81.00  
Fax: 208.39.79

### NETHERLANDS - PAYS-BAS

SDU Uitgeverij Plantijnstraat  
Externe Fondsen  
Postbus 20014  
2500 EA's-Gravenhage  
Voor bestellingen:

Tel. (070) 37.89.880  
Fax: (070) 34.75.778

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

GPLegislation Services  
P.O. Box 12418  
Thorndon, Wellington

Tel. (04) 496.5655  
Fax: (04) 496.5698

### NORWAY - NORVÈGE

NIC INFO A/S  
Bertrand Narvesens vei 2  
P.O. Box 6512 Etterstad  
0606 Oslo 6

Tel. (022) 57.33.00  
Fax: (022) 68.19.01

### PAKISTAN

Mirza Book Agency  
65 Shahrab Quaid-E-Azam  
Lahore 54000

Tel. (42) 735.36.01  
Fax: (42) 576.37.14

### PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Booksource Center Inc.  
Rm 179/920 Cityland 10 Condo Tower 2  
11V dela Costa Exit cor Valero St.  
Makati Metro Manila

Tel. (632) 817 9676  
Fax: (632) 817 1741

### POLAND - POLOGNE

Ars Polona  
00-950 Warszawa  
Krakowkie Przedmieście 7

Tel. (22) 264760  
Fax: (22) 268673

### PORTUGAL

Livraria Portugal  
Rua do Carmo 70-74  
Apart. 2681  
1200 Lisboa

Tel. (01) 347.49.82/5  
Fax: (01) 347.02.64

### SINGAPORE - SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.  
Golden Wheel Building  
41, Kallang Pudding Road, No. 04-03  
Singapore 1334

Tel. 741.5166  
Fax: 742.9356

### SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223  
Madrid 28001

Tel. (91) 431.33.99  
Fax: (91) 875.39.98

Mundi-Prensa Barcelona  
Consell de Cent No. 391  
08009 - Barcelona

Tel. (93) 488.34.92  
Fax: (93) 487.76.59

Llibreria de la Generalitat  
Palau Moja  
Rambla dels Estudis, 118  
08002 - Barcelona

(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12  
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23  
Fax: (93) 412.18.54

### SRI LANKA

Centre for Policy Research  
c/o Colombo Agencies Ltd.  
No. 300-304, Galle Road  
Colombo 3

Tel. (1) 574240, 573551-2  
Fax: (1) 575394, 510711

### SWEDEN - SUÈDE

CE Fritzes AB  
S-106 47 Stockholm

Tel. (08) 690.90.90  
Fax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements:  
Wennergren-Williams Info AB

P.O. Box 1305  
171 25 Solna

Tel. (08) 705.97.50  
Fax: (08) 27.00.71

### SWITZERLAND - SUISSE

Madrac S.A. (Books and Periodicals - Livres  
et périodiques)

Chemin des Palettes 4  
Case postale 266  
1020 Reconvens VD 1

Tel. (021) 635.08.65  
Fax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.  
4, place Pépinet  
CP 3212

Tel. (021) 320.25.11  
Fax: (021) 320.25.14

1002 Lausanne

Librairie Utilivres  
6, rue de Candolle  
1205 Genève

Tel. (022) 320.26.23  
Fax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements:  
Dyngress Marketing S.A.

38, avenue Vibert  
1227 Carouge

Tel. (022) 308.07.89  
Fax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi:  
OECD Bonn Centre  
August-Bebel-Allee 6  
D-53175 Bonn (Germany)

Tel. (0228) 959.120  
Fax: (0228) 959.12.17

### THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.  
113, 115 Fuang Nakhon Rd.  
Opp. Wat Rajbopith  
Bangkok 10200

Tel. (662) 225.9531/2  
Fax: (662) 222.5188

### TRINIDAD & TOBAGO

SSL Systematics Studies Limited  
9 Watts Street  
Corepe

Trinidad & Tobago, W.I.

Tel. (1809) 645.3475  
Fax: (1809) 662.5654

### TUNISIA - TUNISIE

Grande Librairie Spécialisée  
Fenzli Ali  
Avenue Haffouz Imm El-Intilaka  
Bloc B 1 Sfax 3000

Tel. (216-4) 296.855  
Fax: (216-4) 298.270

### TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları İ-Türk Ltd. Sti.  
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13  
Kavaklıdere/Ankara

Tel. (312) 428.1140 Ext. 2458  
Fax: (312) 417.24.90

Dolmabahçe Cad. No. 29  
Besiktas/Istanbul

Tel. (212) 260.7188

### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO

Gen. enquiries  
Postal orders only:  
P.O. Box 276, London SW8 5DT  
Personal Callers HMSO Bookshop  
49 High Holborn, London WC1V 6HH

Tel. (0171) 873.0011

Fax: (0171) 873.8463

Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,  
Edinburgh, Manchester

### UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Washington Center  
2001 L Street N.W., Suite 650  
Washington, D.C. 20036-4922

Tel. (202) 785.6323  
Fax: (202) 785.0350

Internet: washcom@oecd.org

Subscriptions to OECD periodicals may also be placed  
through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de  
l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales  
agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors  
have not yet been appointed should be sent to: OECD  
Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex  
16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas  
encore désigné de distributeur peuvent être adressées  
aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775  
Paris Cedex 16, France.

5-1996

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(10 96 23 2) ISBN 92-64-24927-3 - n° 48912 1996

ISSN 0304-3363

---

# ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

## Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1995  
AUSTRALIE, MAI 1995  
AUTRICHE, MAI 1995  
BELGIQUE-LUXEMBOURG, SEPTEMBRE 1995  
CANADA, NOVEMBRE 1995  
DANEMARK, FÉVRIER 1996  
ESPAGNE, JANVIER 1996  
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1995  
FINLANDE, FÉVRIER 1995  
FRANCE, SEPTEMBRE 1995  
GRÈCE, JUILLET 1996  
IRLANDE, JUIN 1995  
ISLANDE, MAI 1995  
ITALIE, JANVIER 1996  
JAPON, NOVEMBRE 1995  
MEXIQUE, SEPTEMBRE 1995  
NORVÈGE, AOÛT 1995  
NOUVELLE-ZÉLANDE, MAI 1996  
PAYS-BAS, AVRIL 1996  
PORTUGAL, AOÛT 1996  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, JUILLET 1996  
ROYAUME-UNI, MAI 1996  
SUÈDE, AOÛT 1995  
SUISSE, JUILLET 1996  
TURQUIE, AVRIL 1995

## Études des pays « Partenaires pour la transition »

HONGRIE, SEPTEMBRE 1995  
LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE, FÉVRIER 1994  
POLOGNE, JANVIER 1995

## Pays non membres

CORÉE, MAI 1996  
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, SEPTEMBRE 1995

Abonnement 1996

France : FF 1 600

Autres pays : FF 1 750 \$US 385 DM 550

(10 96 23 2) UUX

ISBN 92-64-24927-3

ISSN 0304-3363



9 789264 249271